NO[illegible] TO [illegible] ISSUED
OUT[illegible] LIBRARY.

00032560

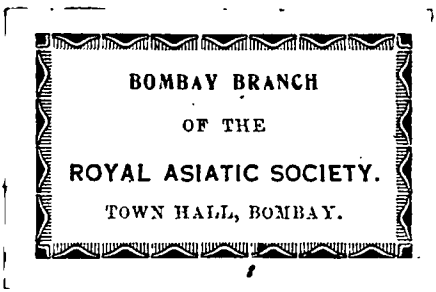

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015

HISTOIRE

CRITIQUE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DES COLONIES GRECQUES.

TOME I.

HISTOIRE

CRITIQUE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DES COLONIES GRECQUES;

OUVRAGE

QUI A REMPORTÉ LE PRIX PROPOSÉ PAR LA CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE DE L'INSTITUT, EN 1813;

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

....Aggrediar impeditum opus, et facundiæ minimè capax; constat enim ferè gentium locorumque nominibus;.... verùm adspici tamen cognoscique dignissimum, et quod si non ope ingenii orantis, at ipsa sui contemplatione prætium operæ attendentium absolvat.

POMPONIUS MELA, *Proœm.*

TOME PREMIER.

32560
Vol I
ac

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue Bourbon, n° 17.

Et à STRASBOURG, même Maison de Commerce.

1815.

32560

A MESSIEURS

DE LA CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE DE L'INSTITUT.

MESSIEURS,

Cet ouvrage vous appartient à plus d'un titre; c'est à vous que j'en dois la première idée. Vous l'avez honoré de vos suffrages, et vos lumières m'ont encore aidé à le perfectionner; tels sont les motifs qui m'autorisent à vous en offrir l'hommage. Je remplis à la fois mes obligations les

plus sacrées et mes vœux les plus chers, en vous rendant ce témoignage public de ma reconnaissance et de mon respect.

Je suis dans ces sentimens,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

RAOUL-ROCHETTE.

Paris, ce 22 juin 1814.

AVANT-PROPOS.

La Classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut avait proposé, pour le sujet du prix qu'elle devait adjuger en 1813, de *rechercher tout ce que les auteurs anciens et les monumens peuvent nous apprendre sur l'Histoire de l'établissement des Colonies grecques, tant de celles qui, sorties de quelques villes de la Grèce, se sont fixées dans le même pays, que de celles qui se sont établies dans d'autres contrées; d'indiquer l'époque et les circonstances des établissemens de ces colonies; de faire connaître celles qui ont été renouvelées ou augmentées par de secondes émigrations, celles qui ont été fournies par différentes villes, soit à la même époque, soit dans des temps postérieurs, et enfin les colonies des colonies.*

Les développemens d'une si riche matière ont produit l'ouvrage que je présente au Public. Loin de chercher à l'étendre par des digressions étrangères, je n'ai songé qu'à me renfermer dans les bornes de mon sujet, pour en remplir fidèlement les conditions.

Le succès qu'il a obtenu ne m'a point aveuglé sur les imperfections qu'il renfermait; ces défauts tenaient en partie au fond même, et en partie à la forme de l'ouvrage; c'étaient des

omissions ou des erreurs inévitables dans un travail aussi vaste ; les divisions du Mémoire, et la série des dates offraient aussi quelques inexactitudes, suite nécessaire d'une composition rapide. J'ai tâché depuis de réparer ces omissions, de corriger ces erreurs, de détruire ces inexactitudes. Les obstacles qui ont longtemps empêché l'impression de cette Histoire, ont servi plus encore qu'ils n'ont contrarié mes desseins ; et le loisir dont ils m'ont fait jouir m'a permis de la rendre, par de nouvelles recherches, un peu moins indigne des suffrages du Public.

J'ai trouvé, dans les observations qui m'ont été faites, des moyens plus efficaces encore pour améliorer mon travail. Les lumières de mes juges ont daigné suppléer, dans plusieurs points, à l'insuffisance des miennes. La reconnaissance et la justice m'imposent également l'obligation de publier ici les noms de ces savans qui m'ont si utilement aidé de leurs conseils ; ce sont MM. DELAPORTE DU THEIL, VISCONTI, CLAVIER et BARBIÉ DU BOCAGE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

PLAN ET DIVISION DE CET OUVRAGE.

Il n'est point de nations qui aient produit autant de colonies que la nation grecque; l'inquiétude et l'infatigable activité, qui furent dans tous les temps les traits les plus marqués du caractère de ses citoyens, la disposition même des lieux qu'ils habitaient, et l'avantage qu'ils eurent de recevoir les premiers germes de la civilisation des Phéniciens, peuple industrieux et navigateur, toutes ces causes durent sans doute, dès les plus anciennes époques de son histoire, occasioner de fréquentes émigrations. Aussi voyons-nous Sénèque, habitant d'une ville dont la langue était devenue celle du monde connu, et dont les citoyens étaient répandus sur toute la face du globe, s'étonner lui-même du nombre prodigieux des colonies issues de la Grèce. « Des villes grecques, dit ce philosophe (1), s'élevèrent au sein des contrées les plus barbares; l'idiome des Macédoniens fleurit sur les bords de l'Indus, et dans les vastes pro-

(1) Senec. *Consolat. ad Helv.* cap. 6.

vinces de la Perse; la Scythie et ses immenses côtes couvertes de hordes sauvages, virent des cités achéennes dominer les rivages du Pont-Euxin. Ni la rigueur d'un climat où règnent d'éternels frimas, ni les mœurs féroces des nations étrangères, ne purent mettre un frein à ces émigrations lointaines; l'Asie était remplie des colonies d'Athènes : Milet elle seule en avait produit soixante et quinze. Toute cette région de l'Italie, que baigne la mer Tyrrhénienne, porta le nom de Grande-Grèce, et ce peuple se fraya un chemin jusque dans la Gaule. »

C'était aux nombreuses colonies dont les Grecs avaient couvert une grande partie de la terre habitée, que, dans les fréquens accès de leur vanité nationale, ils attribuaient la naissance et les progrès de la civilisation universelle. Cette prétention, fondée à plusieurs égards, nous est attestée par un passage curieux de Celse, conservé dans Origène (1), où, après avoir parlé de l'utile influence que les anciens oracles exercèrent sur la destinée des peuples, il ajoute que *les oracles des Grecs ont peuplé la terre entière de leurs colonies*, ὑφ' ὧν ἐπιεικῶς πᾶσα γῆ καλφκίσθη. L'empereur Julien exprime la même idée d'une manière plus formelle et plus précise encore; il met au premier rang des services qu'Apollon

(1) Origen. *Oper.* lib. VII, p. 333.

a rendus à l'humanité, les *innombrables colonies envoyées par ses ordres et sous ses auspices, qui civilisèrent la plus grande partie de la terre :* ὅτος ἡμέρωσε μὲν διὰ τῶν (1) Ἑλληνικῶν ἀποικίων τὰ πλεῖστα τῆς οἰκουμένης. Enfin Plutarque, qu'on n'accusera pas d'avoir été dominé par des préjugés superstitieux, au même point que l'auteur dont nous venons d'alléguer le témoignage, le sage Plutarque s'est attaché, dans son traité *sur l'Oracle d'Apollon Pythien*, à confirmer par des faits la réalité de cette opinion ; et Cicéron, qu'on doit encore moins soupçonner de prévention en faveur des Grecs, était à cet égard dans les mêmes sentimens, lorsqu'il s'écrie (2) : *Quam verò coloniam Græcia misit in Æoliam, Joniam, Asiam, Siciliam, Italiam, sine Pythio?*

Nous pouvons conclure aussi de toutes ces autorités, que la religion eut la première part aux colonies émanées de la nation grecque, et que ces émigrations n'étaient pas moins l'effet de sa piété que de sa politique. L'orateur Aristide (3), dans son panégyrique de la ville de Cyzique, atteste l'influence que l'oracle d'Apollon exerçait sur ces sortes d'établissemens, et ajoute que ce fut sous les auspices, et en quelque sorte par les mains des lieutenans de ce

(1) Julian. imp. *Or.* IV, p. 288. (3) Aristid. p. 60, édit. Florent.
(2) *De Divination.* lib. I, c. I, *an.* 1517.

Dieu, que tant de villes grecques furent fondées chez les nations étrangères. Quelques-unes de ces villes, élevant plus haut leurs orgueilleuses prétentions, rapportaient même leur origine à cette divinité tutélaire, qu'elles honoraient d'un culte particulier, et qui recevait leurs hommages sous le nom d'*Archégète* (1); telle était la ville de Cyzique (2), pour me restreindre à cet exemple dans la foule de ceux que je pourrais citer, et le premier autel que les Grecs Hellènes élevèrent en Sicile, lorsqu'ils y passèrent sous les ordres de Théoclès, fut consacré à *Apollon Archégète* (3).

Nous reconnaîtrons ce caractère de mission divine, si je puis m'exprimer ainsi, dans toutes les colonies sorties de la Grèce, tant qu'elle conserva sa constitution primitive, et c'est à ce même caractère que nous distinguerons des colonies véritablement *helléniques*, les établissemens formés par les Grecs postérieurement à la bataille de *Chéronée*, tant sous le gouvernement d'Alexandre que sous celui de ses successeurs. En perdant son indépendance et sa liberté, la Grèce sembla renoncer au droit, qu'elle avait si long-temps exercé, d'envoyer au loin des colo-

(1) Voyez sur le culte que les Grecs rendaient à *Apollon Archégète*, Callimaque (*Hymn. ad Apollin.* v. 56), et les *Commentaires de Spanheim* (tom. II, p. 712 et sqq. edit. Ernesti.)

(2) Aristid. *loco supra laud.*

(3) Thucyd. *Hist. Bell. Pelop.* lib. VI, c. 3.

nies sous la direction de ses dieux. Ceux de ses enfans qu'une inquiète curiosité, le hasard ou la nécessité, arrachèrent de son sein, et dispersèrent dans les vastes régions soumises au sceptre des conquérans macédoniens, ne reconnaissaient plus, comme autrefois, une patrie commune, qui leur prescrivait encore ses lois, son culte et son langage. Les liens qui unissaient les anciennes colonies avec leurs métropoles furent brisés sans retour; et les nouvelles, formées sous les auspices de la violence et du despotisme, ne dépendaient plus que de l'autorité d'un maître absolu dans son pouvoir. Aussi Pausanias (1) regarde-t-il la ville de Mégalopolis comme la plus récente des villes, non-seulement de l'Arcadie, mais encore de la Grèce entière; et il n'excepte que les colonies romaines, qui sont étrangères à mon sujet.

Fondés sur ces réflexions, et surtout sur le témoignage de Pausanias, nous terminerons l'*Histoire des Colonies grecques* à la bataille de Chéronée, époque fatale où la Grèce, avec sa liberté, perdit tous les droits qui y avaient été attachés. L'opinion d'un savant moderne (2), qui considère les établissemens fondés en Sicile par le Corinthien Timoléon, comme les derniers

(1) Pausan. *Descrip. græc.* l. VIII, c. 27.

(2) Sainte-Croix, *de l'Etat des anc. Colon.* p. 293.

qui méritent d'être honorés du nom de *colonies*, justifie également, s'il en était encore besoin, l'idée que nous nous sommes formée des émigrations postérieures à cette période. Il est bien vrai qu'Alexandre et ses successeurs remplirent de *Grecs* les provinces soumises à leur empire; quelques-uns d'entre eux, et particulièrement le grand Séleucus, peuplèrent de citoyens grecs des villes entières ou fondées ou rebâties par eux; mais en général ces établissemens, dont je présenterai dans le dernier Livre de cette Histoire un tableau rapide, ne sauraient être regardés comme de véritables colonies. Sous la domination de ces princes et sous celle des Romains, l'Asie fut inondée de Grecs, que l'appât du gain ou d'autres motifs attiraient dans des contrées nouvelles pour eux. Bientôt la langue des vainqueurs s'établit dans toute l'étendue de leurs Etats, et peut-être même au-delà des limites de leurs conquêtes. Les chefs-d'œuvre d'Euripide et de Sophocle étaient représentés à la cour des grossiers monarques des Parthes (1); mais comment distinguer, dans un empire si vaste, et dont la population était devenue presque entièrement *grecque par le langage*, les villes qui devaient leur naissance à des colonies *grecques d'origine ?*

(1) Plutarch. *in Crasso, sub finem. Polyæn. stratagem.* lib. VII, c. 41.

Après avoir exposé les motifs qui m'ont déterminé à finir cette histoire à la bataille de Chéronée, je dois rendre compte de ceux qui m'ont dirigé dans la division que j'ai suivie. Pour tracer un tableau, sinon complet, au moins le plus fidèle qu'il m'a été possible, des colonies émanées de la Grèce, j'ai dû remonter aux plus anciennes époques de son histoire. Je n'ignore pas que c'est surtout dans ces origines reculées que se trouvent à la fois et la disette toujours déplorable des documens authentiques, et l'abondance trop souvent stérile des traditions fabuleuses; et c'est ce qui fait dire à Tite-Live : *Datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis primordia urbium augustiora faciat* (1). Les Grecs ont, plus qu'aucun autre peuple, usé de ce privilége si libéralement accordé à l'antiquité par l'historien romain; et les fables de leur mythologie, et les inventions de leurs poètes, ont trop souvent dénaturé les faits les plus intéressans de leurs anciennes annales. Cependant, convaincu, par une étude longue et approfondie, que ces traditions mythologiques, si absurdes en apparence, sont loin d'être aussi méprisables que l'ont pensé quelques critiques modernes, j'ai cru que je pouvais, sur l'autorité et à l'exemple de Strabon (2), tirer parti même

(1) Tit. Liv. *Histor. roman. in Proœm.*

(2) Strabo, *Geograph.* l. 1, p. 6.

de la fable et de l'allégorie pour parvenir à la connaissance de la vérité. Ce grave et judicieux écrivain assure que les poëmes d'Homère renfermaient beaucoup de faits réels mêlés à des événemens imaginaires, et Polybe (1) ne faisait point difficulté de les admettre, malgré ce mélange bizarre qui les défigurait. Ce même Strabon affirme encore, dans un autre endroit (2), que les anciens Grecs entreprirent des navigations plus lointaines que les peuples des temps modernes. Les expéditions de Jason, d'Ulysse et de Ménélas, décrites par Homère; les voyages de Thésée, de Pirithoüs, et généralement des antiques héros de la Grèce, sont regardés par lui comme ayant un fondement historique, et il pense que l'importance seule de ces émigrations a pu en conserver le souvenir dans la mémoire des hommes, et fournir matière aux ornemens mythologiques. On doit avoir, selon lui, la même opinion des récits qui concernent la domination maritime de Minos et les navigations des Phéniciens, qui osèrent les premiers franchir les bornes de la Méditerranée, et qui, peu d'années après le siége de Troie, avaient déjà couvert la côte de l'Afrique de leurs florissantes colonies.

(1) Polyb. *apud Strabon.* lib. 1, p. 20.

(2) Strabo, *Geograph.* lib. 1, p. 48, B.

Il est cependant plusieurs de ces traditions mythologiques, dont on ne doit chercher l'origine et l'explication que dans la vanité de leurs auteurs, et qui par cela seul ne méritent aucune confiance. Telles sont sans doute ces émigrations si célèbres dans l'histoire poétique des Grecs, ces conquêtes fabuleuses attribuées à Hercule et à Bacchus : l'un va fonder des *villes grecques* sur les bords de l'Indus, à une époque où probablement le nom même de ce fleuve et l'existence de la contrée qu'il arrose étaient inconnus à ses compatriotes (1); l'autre établit des *Grecs* dans un continent situé vers des mers, dont ce peuple, éclairé par de longues navigations, ignora toujours la position et la route, et porte ses armes jusqu'au pied du Caucase indien (2). Les guerriers d'Alexandre, plus enthousiastes encore que la nation dont ils partageaient l'erreur, ne crurent-ils pas reconnaître dans cette montagne, objet de tant de méprises et de discussions, le rocher si fameux dans leur théologie, où avait été enchaîné Prométhée (3)?

(1) Syncell. *Chronogr.* p. 162, B.

(2) Plutarch. *de Facie lun.* t. II, p. 941. Il parle d'un *vaste continent* dont les rivages étaient habités par des Grecs. Ce continent était situé près de la mer Caspienne, et éloigné de *cinq mille stades* de cette île Ogygie, vantée par Homère; mais la description vague et obscure qu'en fait cet auteur nous force à la reléguer parmi les régions fabuleuses, nées de l'imagination romanesque des Grecs. Aussi M. Gossellin, dont les savantes recherches ont éclairci tant de points de la géographie ancienne, n'a-t-il pas jugé à propos de parler ni de ce continent, ni de cette île Ogygie.

(3) Arrian. *de Expedit. Alexand.* lib. v, c. 3; Q. Curt. VII, c. 3.

Le père de l'Histoire a daigné nous conserver les traditions qui faisaient descendre les *Scythes* et les *Celtes* (1) de deux fils de l'Hercule thébain, et il s'en faut peu que les Grecs n'aient trouvé, dans l'innombrable postérité qu'ils attribuent à ce héros, la généalogie de tous les peuples de la terre. Ce serait sans doute se jouer de la patience ou de la crédulité de ses lecteurs que d'appuyer, sur de semblables chimères, des conjectures historiques; mais lorsque les témoignages des auteurs se trouvent d'accord avec tous les monumens et avec la vraisemblance pour constater la réalité de certains événemens de l'histoire poétique, tels que les expéditions de *Jason*, de *Persée*, et de quelques autres encore, je pense qu'il faut se tenir en garde contre un excès d'incrédulité non moins injuste et non moins dangereux peut-être que le défaut opposé.

C'est donc dans l'histoire des plus anciens peuples de la Grèce que j'ai cherché les traces des premières émigrations sorties de ce pays; et j'ai rangé dans la première partie de cet ouvrage, tous les établissemens attribués au *peuple pélasge*, à ce peuple considéré sous des aspects si différens par les anciens et par les modernes, que les traditions les plus voisines du berceau

(1) Herodot. l. IV, c. 108; *Schol. Hudson geograph. græc. minor. inedit. ad Dyonis. Periget. apud* tom. IV, p. 39.

de la nation grecque nous représentent répandu sur toute la face de cette vaste contrée, et dont nous ne retrouvons plus, dans les temps historiques, que quelques faibles restes épars parmi les nations étrangères. Je n'ai point cherché, à l'exemple de quelques critiques modernes, à approfondir l'origine de ce peuple singulier. Cette discussion, si souvent reproduite avec plus ou moins de succès, était étrangère à mon sujet; il m'a suffi d'observer que les *Pélasges* étaient le peuple le plus anciennement et le plus universellement cité dans les annales de la Grèce, pour être fondé à voir en eux la race des *Grecs primitifs*. Qu'ils soient issus des Scythes ou de *Javan*, ainsi que le prétendent des systèmes appuyés chacun d'autorités respectables, c'est ce qu'il ne m'appartient pas d'examiner, encore moins de décider. Mais un point sur lequel je dois insister, puisqu'il a servi de base à la division de cet ouvrage, c'est que la distinction communément établie entre les *Hellènes* et les *Pélasges*, considérés comme deux peuples différens et étrangers l'un à l'autre, ne me paraît pas aussi réelle qu'on s'est plu à l'imaginer. Si le peuple *hellène* se distingua par les lumières et les arts de la civilisation, tandis que le peuple *pélasge* demeura plongé dans une éternelle enfance, faut-il en conclure que les Hellènes et les Pélasges ont eu une origine diffé-

rente? Non, sans doute. Les progrès du temps dûrent produire ceux de la civilisation chez une nation active et industrieuse, et cette marche est celle de tous les peuples. Les Pélasges, éloignés du sol natal par de fréquentes révolutions, restèrent dans leur barbarie originelle, ou adoptèrent les mœurs des nations étrangères qui leur avaient offert un asile; tandis que les Hellènes, constamment fixés sur une même terre, acquirent peu à peu toutes les connaissances des peuples policés. Bientôt le corps hellénique, qui se forma des membres épars de la nation grecque, retrancha de son sein les tribus isolées et vagabondes du peuple pélasge, qui, par cette exclusion injurieuse, devenu étranger à sa propre nation, se confondit dès lors avec des races différentes, et finit par s'éteindre, ou du moins par ne plus séparer son existence de la leur. Devons-nous nous étonner de la barbarie où demeurèrent ensevelies les *colonies pélasgiques*, lorsque nous voyons les établissemens helléniques de l'Italie, quoique parvenus à un haut degré de civilisation et de puissance, retomber dans un état d'avilissement voisin de la barbarie des premiers âges? C'est Strabon lui-même qui atteste qu'à l'exception de *Tarente*, de *Néapolis* et de *Rhegium*, tout le reste était devenu barbare sous la domination des Luca-

niens et des Bruttiens : Ἐκβαρβαρῶσθαι συμβέβηκεν ἅπαντας (1).

Au temps de la guerre de Troie, le nom d'*Hellènes* ne désignait encore, ainsi que le témoignent les poëmes d'Homère, qu'un petit peuple de la Thessalie (2); mais les progrès de cette dénomination, bornée dans son origine à cet obscur territoire, furent si rapides et si étendus, que je crois pouvoir fixer, au *retour des Héraclides*, l'époque où elle devint d'un usage commun et général. Les colonies Doriennes, Éoliennes et Ioniennes, la portèrent avec elles dans l'Asie mineure; et la date de ces grandes émigrations est aussi celle où le nom des Pélasges, qui conservaient encore sur cette côte des débris de leur ancienne puissance, paraît être tombé en désuétude. Il n'existait déjà plus en Italie, où, même avant la guerre de Troie, les fléaux célestes et le fer des Tyrrhéniens avaient détruit ou dispersé la nation entière (3).

Ces réflexions m'ont conduit à traiter séparément les colonies des *Pélasges* et celles des *Hellènes*, considérés isolément, quoique membres d'une seule et même nation. Je suivrai pas à pas les émigrations du premier de ces peuples, depuis son berceau jusqu'à son extinction, que

(1) Strabo, *Geograph.* lib. VI, p. 253, D.

(2) Voy. le commencement du Ier Liv. de l'*Histoire de Thucydide*.

(3) Dionys. Halicarnas. *Antiq. roman.* lib. I, c. 23.

je rapporte au *retour des Héraclides;* et, arrivé à cette époque mémorable, je développerai d'après la même méthode les colonies des Hellènes, jusqu'au moment où, vaincue à la fois par les vices de sa propre constitution et par les armes de ses ennemis, la Grèce tomba sous le joug d'une domination étrangère.

HISTOIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DES COLONIES GRECQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

COLONIES PÉLASGIQUES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Examen des causes qui produisirent les Colonies grecques.

Avant de commencer l'histoire des colonies grecques, je crois devoir examiner les causes qui les ont produites, et faire connaître la nature de ces émigrations. J'ai déjà résolu en partie la première de ces questions, en indiquant la vanité nationale des Grecs et leur système religieux, comme les deux principaux motifs qui donnèrent naissance à ces établissemens si multipliés (1). Mais si l'influence de ces deux causes

(1) Voyez les *Considérations* qui précèdent, p. 2, 3 et sqq.

fut plus durable et plus générale, d'autres raisons, soit locales, soit accidentelles, n'y contribuèrent pas d'une manière moins efficace (1). L'accroissement de population, chez des peuples qui ne pratiquaient encore qu'imparfaitement l'agriculture et le commerce, et qu'affligeaient fréquemment des années de stérilité, dut souvent occasioner des émigrations du genre de celles dont parle Denys d'Halicarnasse (2). Une jeunesse nombreuse, appelée *ver sacrum*, parce qu'elle était, comme les fruits de l'année, consacrée aux divinités nationales, sortait des confins de la patrie pour aller chercher fortune ailleurs; et, selon l'historien dont je viens d'emprunter les expressions, on observait cette coutume toutes les fois que le nombre des citoyens s'accroissait au point que le pays ne suffisait plus à la subsistance de tous, et que le désordre des saisons avait nui à la récolte. Strabon atteste

(1) Sénèque semble s'être attaché à réunir toutes les causes des émigrations des anciens peuples, dans un passage de sa *Consolation à Helvia*, ch. VI, que mes lecteurs me sauront sans doute gré de remettre sous leurs yeux.

Alii longo errore jactati, non judicio elegerunt locum, sed lassitudine proximum occupârunt; alii sibi jus armis in alienâ terrâ fecerunt; quasdam gentes, dùm ignota peterent, mare hausit, quædam ibi consederunt, ubi rerum inopia deposuit. Nec omnibus eadem causa relinquendi quærendique patriam fuit. Alios excidia urbium suarum, hostilibus armis elapsos, in aliena spoliatos suis expulerunt; alios domestica seditio submovit; alios nimia superfluentis populi frequentia, ad exonerandas opes, emisit; alios pestilentia, aut frequens terrarum hiatus, aut aliqua intoleranda infelicis soli vitia ejecerunt; quosdam fertilis oræ et in majus laudatæ fama corrupit; alios alia causa excivit domibus suis.

(2) Dionys. Halicarn. *Antiq. roman.* lib. I, §. 16, cf. Pufendorf. *de Jure*, N. et G. VIII, II, 6. *Add. Académie des Inscript.* tom. III; *Histoire*, p. 93 et sqq.

également l'influence qu'exerça sur les plus anciennes colonies cet usage (1), qui semble avoir été suivi jadis par la plupart des peuples européens. Les Gaulois en effet avaient, ainsi que les *Aborigènes* de l'Italie, leur *ver sacrum*, qu'ils envoyaient dans les temps de détresse; et ce fut, au témoignage du même auteur, par une semblable émigration, que la nation des *Sabins* produisit celle des *Samnites* (2). Ces mêmes Sabins procréèrent de la même manière le peuple appelé *Picentin*, sur les bords de la mer Adriatique (3); et loin que les progrès des lumières eussent aboli, parmi les Grecs, une coutume qui semble appartenir exclusivement à l'enfance des sociétés humaines, nous en retrouvons encore des exemples dans les temps où les républiques grecques étaient parvenues au plus haut période de la civilisation. C'est ainsi que, selon Eusèbe (4), les Lacédémoniens peuplèrent, à l'époque de la guerre du Péloponèse, la ville d'*Héraclée en Trachinie*.

Dans des siècles plus éclairés, les philosophes et les législateurs de la Grèce, persuadés qu'une grande population n'est qu'un moyen d'augmenter les richesses et de perpétuer les guerres,

(1) Strabo, *Geogr.* l. v, p. 250, A.
(2) Strabo, *Loco suprà laudat.*
(3) Plin. *Histor. natural.* lib. III, c. 13. Add. Nonnium, c. XII, §. 18; Justin. lib. XXIV, c. 4.
(4) Euseb. *Chronic.* II, p. 133. M. Boivin l'aîné, dans une dissertation dont l'histoire de l'*Académie des Inscriptions* nous offre l'analyse (tom. III, p. 86 et sqq.), examine en détail ce que c'était que le *printemps sacré*, et quelles colonies durent leur naissance à des émigrations de cette espèce.

se montrèrent également occupés du soin d'en prévenir l'excès. Platon fixe (1) à *cinq mille quarante*, nombre aussi borné qu'il paraît bizarre, la quantité de citoyens qu'il admet dans une république bien constituée; et il veut que l'on arrête ou que l'on encourage la population, selon qu'elle aura dépassé ce nombre ou qu'elle sera restée en-deçà. Les moyens les plus énergiques, disons mieux, les plus inhumains, furent consacrés par l'autorité des législateurs, pour empêcher la population de s'accroître au-delà du terme qu'ils croyaient nécessaire au maintien de la tranquillité publique. Si la loi du pays, dit Aristote (2), défend d'exposer les enfans, il faudra régler le nombre de ceux que chaque citoyen peut mettre au jour. Si l'on a des enfans au-delà du nombre défini par la loi, le même législateur conseille (3) de faire avorter la femme avant que le fœtus ait vie. Le moyen infâme qu'employaient les *Crétois* pour parvenir au même résultat, est encore indiqué par Aristote; et *j'ai senti*, dit le président de Montesquieu (4), *la pudeur effrayée, quand j'ai voulu le rapporter.* On doit penser que des peuples qui prenaient des précautions pareilles pour empêcher la trop grande multiplication des enfans, ne négligèrent pas une voie aussi

(1) Plato, *de Legib.* lib. v, t. II, p. 740.
(2) Aristot. *Politic.* l. VII, c. 16.
(3) Aristot. *Loco suprà laud.*
(4) Montesq. *Esprit des Loix*, liv. XXIII, c. 17.

facile et aussi avantageuse que celle des émigrations. Avec un petit territoire et une grande félicité, il était impossible, selon l'observation de l'auteur que j'ai cité plus haut (1), que le nombre des citoyens n'augmentât pas dans la plupart des républiques de la Grèce, et ne leur devînt pas à charge; aussi regarde-t-il cette crainte comme la principale cause qui fit autrefois sortir des ports de cette contrée, les nombreux essaims de colons qui allèrent au loin s'établir sur des côtes désertes, et le savant auteur du *Voyage d'Anacharsis* (2) était de la même opinion.

Un usage qui ne contribua pas moins puissamment, surtout dans les anciens temps, à la multiplication des colonies, c'est celui des expiations. Les princes ou particuliers qui avaient commis quelque crime, même involontaire, étaient obligés, pour l'expier, de se bannir de leur patrie, et la plupart mouraient dans l'exil qu'ils s'étaient imposé (3). Les princes emmenaient avec eux tous ceux que l'intérêt ou l'amitié attachaient à leur fortune; et ces bannis, unis sous un même chef, allaient fonder des colonies. Nous en indiquerons un grand nombre de cette espèce dans le cours de cette histoire.

Mais un des principaux motifs qui porta les

(1) Montesq. *Loc. supra laud.*
(2) Barthelemy, tom. IV, p. 198.
(3) Euripid. *in Oreste.* v. 513 et sqq. *Add. Pausan.* lib. IX, c. 33.

anciens Grecs à faire tant de colonies, particulièrement sur les côtes de l'Asie mineure et sur les deux rives du Pont-Euxin, ce fut d'élever une barrière contre les débordemens des nations barbares qui étaient venues, à des époques encore récentes, infester leur territoire. Je ne parle point des expéditions des Phéniciens, qui étaient trop peu nombreuses pour inspirer de l'effroi, et qui, toutes dirigées par des vues de commerce et d'intérêt, ne pouvaient recourir qu'à la voie de la persuasion, et non à celle des armes; je parle de ces invasions si fameuses, dont le souvenir s'était perpétué par la terreur, des *Cimmériens*, des *Thraces*, des *Teucriens*, de qui les innombrables armées avaient successivement parcouru l'Asie, et pénétré jusque dans la Grèce. C'étaient surtout les bords du Pont-Euxin qui avaient été le théâtre de ces grandes et terribles révolutions; aussi voyons-nous que les Grecs, pour prévenir de nouveaux ravages, cherchèrent de bonne heure à se rendre maîtres des deux rives de cette mer *inhospitalière*, et à élever des digues contre les torrens qui menaçaient d'inonder leur empire. Tel fut sans doute le but caché de cette expédition si célébrée des Argonautes (1), quoique les fables, dont l'imagination des poètes s'est plue à l'embellir,

(1) Les mêmes idées ont déjà été présentées par l'auteur de cet ouvrage, dans un *article du Journal de l'Empire*. Voyez le numéro du 21 juin 1813.

semblent la rendre du domaine de la mythologie, plutôt que de celui de l'histoire. Au reste, Cicéron nous explique lui-même cette politique des Grecs, qui pourrait nous paraître aujourd'hui suspecte, à force d'être juste et profonde. Après avoir subjugué, dit ce grand orateur (1), les contrées maritimes de l'Asie, ils y fondèrent des villes, moins pour en accroître et protéger la population par leurs colonies, que pour les tenir assiégées et asservies : *Non ut munitam coloniis illam augeret, sed ut obsessam teneret.*

Isocrate attribue aux Athéniens, dans la fondation de leurs colonies, des intentions plus nobles, et qui ne paraissent pas moins probables (2); ce fut de répandre le nom et la gloire du peuple, dont elles étaient issues, parmi les nations éloignées. Mais ce dernier motif, qui ne put prendre naissance que chez des peuples éclairés, doit appartenir à des époques moins anciennes, et sont de la classe de ceux que nous avons examinés jusqu'à présent. En effet, les progrès de la civilisation et le perfectionnement des institutions sociales, développèrent, sur l'établissement des colonies, des vues plus vastes et plus étendues. L'utilité dont elles pouvaient être à leurs métropoles, commença dès lors à être mieux appréciée et plus généralement re-

(1) Cicero, *in Orat. pro Lucio Flacco*, n° XXVII, pag. 825, edit. Ernesti.

(2) Isocrates, *Orat. panegyric.* §. IX. *Panathen.* §. XXVI, ed. Coray.

connue; et ces lumières, quelque faibles qu'elles fussent encore dans l'origine, dûrent produire cependant une révolution dans les idées, et donner aux esprits une direction nouvelle. On sentit que ces portions d'un même peuple, transportées au milieu des nations étrangères, et conservant, à travers un long éloignement, les mœurs, les lois, la langue et la religion de leur patrie commune, pouvaient servir à sa puissance comme à sa gloire, en répandant parmi les barbares la terreur de son nom, et en protégeant son commerce. De ces réflexions simples et lumineuses naquit bientôt un nouveau système, qui ne permit plus de regarder comme étrangers, ou comme indifférens au corps de la nation, les membres qui s'en étaient séparés par des motifs d'utilité privée ou publique. Les liens qui unissaient les colonies à leurs métropoles, auparavant relâchés ou rompus par quelques années d'absence, se resserrèrent en proportion de leurs besoins mutuels, et des avantages réciproques qu'elles pouvaient retirer d'une libre communication; mais comme ces avantages variaient nécessairement suivant les temps et les lieux, une foule de circonstances particulières, toutes subordonnées néanmoins à une cause unique et générale, celle de l'intérêt commun, dûrent produire alors des émigrations sans nombre. Tantôt on cherchait à garantir sa frontière des invasions d'un voisin

dangereux, et une colonie servait tout à la fois de sentinelle et de rempart, pour avertir de ses desseins et pour arrêter sa marche (1); tantôt on s'assurait, par un établissement de cette nature, du droit exclusif de commercer avec un peuple riche et industrieux. Les dissensions fréquentes qu'enfantait, dans chaque cité, l'inquiète et orageuse démocratie des Grecs, n'occasionèrent pas un nombre moins considérable d'émigrations. Lorsque deux factions, qui partageaient et déchiraient une ville entière, décidaient leur querelle par la voie des armes, le parti vaincu allait ordinairement cacher sa honte et réparer ses désastres sur une côte éloignée. Quelquefois des citoyens chassés de leur pays par la haine commune d'un usurpateur domestique ou d'un conquérant étranger, se réünissaient pour chercher ailleurs une nouvelle patrie. Le plus souvent, des magistrats sages et éclairés prévenaient, par des émigrations lointaines, les troubles intérieurs qu'aurait occasionés une multitude affamée, oisive et séditieuse (2), ou procuraient à des citoyens pauvres un établissement honorable sur les terres des peuples vaincus (3). La fertilité du sol, les avantages d'une situation commerciale, des relations plus ou moins

(1) Sigonius, *de Antiq. jure Ital.* lib. II, c. 2.
(2) Plutarchus, *in vit. Periclis.* *Demosthen.* περὶ Λῆμν ἐν χερρονήσῳ. Diodor. Sic. lib. XV, c. 23; Isocrat. *Panegyric.* p. 89.
(3) Libanius, *in argum. orat.*

directes d'intérêt ou d'amitié, étaient encore autant de motifs qui portaient des peuplades entières à s'arracher de leurs foyers pour s'établir dans des régions nouvelles; et souvent plusieurs de ces causes réunies et combinées opéraient, parmi les citoyens d'une même cité ou de villes différentes, une détermination qui eût résisté à l'une sans le concours de l'autre.

Nous sommes bien loin de croire avoir embrassé, dans le tableau rapide que nous venons de présenter, toutes les causes des nombreuses colonies émanées de la Grèce; qu'il nous suffise, pour le moment, de pouvoir y rapporter la plupart de ces émigrations. A mesure que l'on avancera dans la lecture de cet ouvrage, on reconnaîtra que, si ces causes semblent varier à l'infini, elles ne sont cependant que des modifications plus ou moins légères des principes généraux que nous avons établis. Au reste, l'examen de ces motifs, souvent curieux et intéressant par lui-même, le devient encore davantage par les lumières qu'il jette naturellement sur une autre question essentiellement liée à notre sujet; je veux parler de l'*état de ces colonies, et des relations qui existaient entre elles et leurs métropoles*. La connaissance de ces rapports nous a servi à éclaircir une foule de faits que l'Histoire et les monumens n'avaient expliqués que d'une manière imparfaite. Elle nous a souvent offert des caractères certains, à l'aide

desquels nous pouvions, découvrir l'origine d'une ville qui n'était qu'obscurément indiquée par les auteurs. Il est donc à propos de donner à nos lecteurs une idée exacte et succincte de la nature et de l'étendue de ces rapports, afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes de l'emploi des moyens qu'ils fournissent à la critique.

CHAPITRE II.

Quelle était la condition des Colonies grecques, *considérées en elles-mêmes et par rapport à leurs métropoles? Examen des droits respectifs des unes et des autres.*

DÉJA plusieurs savans ont porté, dans l'examen de cette question, les lumières d'une solide érudition. *Henri de Valois*, le premier, dans une longue note sur un passage de Polybe (1), a recueilli les textes anciens, qui en forment la base principale. *Spanheim*, profitant du fruit de ses recherches, et y joignant ses propres (2) observations, a ajouté aux travaux de son prédécesseur plusieurs résultats neufs et curieux; et depuis le Mémoire de M. de Bougainville, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1745, où ce sujet fut, pour la première fois, soumis à une discussion détaillée et approfondie,

(1) *Ad excerpta Polyb.* tom. III, p. 348.

(2) *De Præstant. et usu numism.* tom. I, p. 572 et sqq.

deux hommes, dont la perte encore récente dans la république des lettres excitera long-temps nos regrets, M. de Sainte-Croix et M. Heyne, l'ont de nouveau considéré sous un point de vue plus vaste et plus étendu; le premier, dans un ouvrage qu'il lui a spécialement consacré, sous ce titre : *De l'état et du sort des colonies des anciens peuples*; le second, dans deux dissertations latines, qui ornent le recueil de ses *Opuscules académiques* (1). Je ne puis donc me flatter d'exposer des idées nouvelles sur un sujet qui semble épuisé par les recherches de tant d'hommes habiles, et mon unique objet est de présenter ici le résultat de leurs travaux, auxquels je joindrai peut-être quelques observations qui leur ont échappé.

Les causes qui produisirent le départ et l'établissement des colonies, durent nécessairement influer sur la nature de leurs relations avec leurs métropoles. Lorsque, dans l'enfance de la Grèce, des révolutions ou des calamités domestiques chassaient loin du sol natal ces essaims d'une population encore barbare, il est peu vraisemblable que de pareilles émigrations aient entretenu avec la patrie qu'elles avaient répudiée, des rapports suivis de commerce et d'amitié, et que cette patrie, constamment attentive à la destinée de ses enfans, ait encore étendu sur eux

(1) *Opuscul. academ. Heyn.* tom. I, p. 290-310.

une juridiction qu'ils fuyaient avec tant de peines et de dangers. Consultons l'histoire de nos modernes établissemens. La découverte du Nouveau-Monde eut lieu dans un siècle où les lumières, long-temps étouffées, recommençaient de toutes parts à briller d'un nouvel éclat, où la jurisprudence romaine (1), victorieuse du temps et des barbares, était étudiée dans toutes les écoles, et enseignée par les maîtres les plus habiles. Cependant nous ne voyons pas que des lois raisonnées aient présidé à la formation des nombreuses colonies qui s'élevèrent à cette époque sur le vaste continent, et dans les innom-

(1) Les lois romaines commencèrent d'être connues et suivies en Italie, dès le milieu du XIe siècle, où le célèbre *Irnerius* ouvrit à Bologne, sa patrie, un cours public de jurisprudence latine. Il ne se borna pas à des leçons verbales, et composa, sur toutes les parties des *Pandectes*, une glose, qui obtint dans toutes les écoles beaucoup d'estime et d'autorité. (*Vid. Tiraboschi; Storia della letter. italian.* tom. III, p. 327, et surtout l'ouvrage du P. Sarti, *De claris professoribus Bononiensibus*.) La renommée qu'acquit cet habile professeur, et les nombreux disciples qu'il laissa dans l'école de Bologne, répandirent après sa mort l'étude et la connaissance du droit romain, non-seulement dans le reste de l'Italie, mais encore en Angleterre, où *Vacarius* fut mandé par un archevêque de Cantorbéry, jaloux de procurer à sa patrie ce genre d'instruction, et en France, où le célèbre *Placentius* fonda à Montpellier une école, illustrée dès sa naissance par les savans ouvrages qu'il y composa. Le manuscrit complet des *Pandectes*, trouvé à Amalfi par les Pisans en 1135, offrit encore de nouvelles ressources, et donna une nouvelle activité aux travaux des légistes, formés sous la direction d'Irnerius; et bientôt après des écoles, rivales de celle qui lui devait son institution, s'élevèrent à *Modène*, à *Mantoue*, à *Pise*. Les encouragemens que les empereurs et les papes prodiguaient à l'envi à ce genre d'études, achevèrent enfin l'heureuse et utile révolution qu'éprouvait la jurisprudence; et quoique les lois lombardes, et d'autres moins suivies, qui avaient régi jusqu'à cette époque les différens états d'Italie, aient conservé jusque dans le XIIIe siècle un reste d'influence, on peut assurer que l'autorité des lois romaines, déjà prépondérante, était solidement affermie avant la fin du XIIe. (*V.* Ginguené, *Hist. littér. d'Ital.* ch. III, p. 154-162.)

brables îles de l'Archipel américain, ni qu'aucun principe de droit public ait réglé l'état de ces nouveaux établissemens, et déterminé le genre de communications qu'ils pouvaient entretenir avec leurs métropoles (1). Nés pour la plupart de l'inquiète avidité que la découverte d'une nouvelle source de richesses avait répandue chez tous les peuples de l'Europe, quelques-uns eurent encore une origine plus impure, et servirent pendant long-temps de prison ou de repaire à ces individus, dégradés du rang et des droits de citoyens, que la justice avait flétris dans l'autre hémisphère. C'est ainsi que le *Brésil* fut peuplé par les Portugais (2) : tels furent les premiers cultivateurs que reçurent *Saint-Domingue* et les *Antilles* (3). D'autres colonies dûrent leur naissance à des infortunés qui, proscrits dans leur patrie pour leurs opinions religieuses, ou forcés de s'en bannir par suite des calamités qui accompagnent les guerres civiles, allaient chercher en foule dans le Nouveau-Monde un asyle contre l'intolérance et les factions qui désolaient l'Ancien. C'est ainsi que furent fondées la plupart des *colonies anglaises* du nord de l'Amérique (4). Des hommes ainsi repoussés de leur

(1) De Brosses, *Hist. des Navigat. aux Terres australes*, t. I, p. 22; Adam Smith, *Wealth of Nations*, liv. IV, c. 7.

(2) Raynal, *Hist. philosophique des Etablissem. des Européens dans les Indes*, lib. IX, §. 3.

(3) Raynal, ouvrage cité, lib. X, §. 7.

(4) Botta, *Storia della Guerra dell' independenza degli stati uniti d'America*, lib. I, p. 9-17.

patrie par la vengeance publique, entretenus, par leur exil même, dans leur aversion pour elle, et ne recevant de sa part que le mépris ou l'oubli, ne pouvaient former avec elle un système de relations amicales, et ce ne fut que lorsque le progrès des lumières les eut éclairés sur les avantages réciproques de ces communications si long-temps négligées, que les législateurs songèrent à définir, et à régler les droits mutuels des colonies et des métropoles. Cependant il n'exista jamais, et l'on ne connaît pas encore, de code où ces droits soient assujétis à des principes certains et invariables (1). Souvent les décisions arbitraires de la force suppléèrent au défaut ou à l'insuffisance des lois établies; et les degrés de puissance ou de faiblesse des colonies et des métropoles déterminèrent presque toujours la nature de leurs relations.

Lorsque, dans un siècle aussi éclairé, nous trouvons, chez les peuples européens, tant d'éloignement ou d'indifférence à l'égard des établis-

(1) La guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique a fait naître beaucoup d'écrits sur cette question intéressante du droit politique, et il serait trop long de les citer tous. Je me bornerai à indiquer l'ouvrage anglais, intitulé: *History of the Colonisation of the free states of antiquity, applied to the present contest between G. B. and her American colonies*, 1777, traduit en français par *Corisier*, *in*-8. 1778, et réfuté par *John Simmonds*, dans ses *Remarks upon an Essay intituled : History....* 1777, *in*-4. Je ne dois pas oublier le fameux livre de *Thomas Payne* intitulé : *le Sens commun*, dont l'auteur de l'*Histoire philosophique* a donné une éloquente analyse, et dont il a développé les sentimens et les principes dans plusieurs chapitres de son dix-huitième livre. (*V.* depuis le chap. XL jusqu'au XLVIe.) L'abbé Raynal publia, en 1781, un livre sur la *Révolution d'Amérique*, où les mêmes idées sont encore présentées avec plus de détails.

semens émanés de leur sein, lorsque les droits mutuels des uns et des autres sont à ce point méconnus ou négligés, nous ne devons pas nous attendre à rencontrer, dans l'enfance des républiques grecques, et à des époques si voisines de la barbarie originelle, un système complet et raisonné de législation. Les lois relatives à la fondation des colonies durent être chez ces peuples, comme parmi nous, l'ouvrage du temps, et le fruit d'une longue expérience. Faibles et bornées dans l'origine, elles acquirent sans doute plus de consistance et de ressort, à mesure que le cours des événemens en étendit l'usage, et en multiplia les applications. D'ailleurs, la distinction des tribus grecques en cités séparées et indépendantes, la diversité des usages et des mœurs, du gouvernement et même du langage, la jalousie du pouvoir, et la violence des haines nationales; furent autant de causes qui s'opposèrent à ce que ces lois formassent jamais un code uniforme et régulier. Souvent il suffisait qu'une ville adoptât pour ses colonies une législation sévère ou paternelle, pour que la cité voisine suivît un système contraire. Les priviléges accordés à Sparte, étaient proscrits à Athènes; et à l'exception de quelques principes généraux dérivés de la nature même des choses, et de ces usages essentiellement liés à la religion d'un grand peuple, la plupart des lois, qui réglaient l'état et le sort des colonies, offraient

dans chaque république de la Grèce des oppositions ou des différences sensibles.

Si ces réflexions se fussent présentées à l'esprit des Critiques dont nous avons parlé, ils se seraient épargné la peine de bâtir, avec les matériaux que leur érudition avait recueillis, des systèmes qui ne pouvaient porter que sur des fondemens ruineux; ils n'auraient pas cherché à lier et coordonner entre eux, pour en former l'édifice d'une législation complète et régulière, des fragmens épars et isolés, que toute leur habileté n'a pu parvenir à cimenter; et convaincus de l'inutilité de leurs efforts, et de l'insuffisance de leurs hypothèses, ils se seraient bornés à présenter avec fidélité le tableau de ces lois, que leur nature même et leur essence devaient rendre communes à tous les peuples, accompagné des nombreuses modifications que la diversité des lieux, des temps, et des usages, leur avait fait éprouver.

§. Ier.

L'acte par lequel une ville établit dans une cité nouvelle, une portion de ses habitans, lui acquiert, avec le titre de mère, tous les droits attachés à ce titre. C'est une conséquence nécessaire et incontestable du principe en vertu duquel cet acte est rédigé, et l'union qui lie entre eux les divers membres d'une famille, doit régner

entre les citoyens d'un même état, à quelque distance qu'on les suppose placés les uns des autres. Aussi l'affection mutuelle des colonies et des métropoles a-t-elle été regardée par toute l'antiquité comme la première et la plus inviolable des lois qui leur étaient communes, et sur ce point, le témoignage des législateurs est constant et unanime. Platon déclare (1) que rien n'égale l'attachement qu'une colonie conserve à sa métropole, et Tite-Live (2), en parlant des colonies latines distribuées sur le territoire ennemi, dit qu'elles doivent aux Romains les mêmes sentimens que des enfans éprouvent pour leurs pères, *s'il existe encore*, ajoute ce grand historien, *quelques restes de l'antique piété, et de souvenir de la patrie.* Les mêmes expressions se retrouvent dans le discours que Denys d'Halicarnasse (3) prête à Metius Fufetius, chef des Albains, et nous les voyons consacrées dans un monument respectable, cité par l'historien Timée (4); c'est le traité d'alliance, συνθήκας ἐγγράπτους, entre les Locriens de la Grèce et les Locriens d'Italie, religieusement conservé chez ces derniers, et qui commençait par ces paroles: ὡς γονεῦσι πρὸς τέκνα. Il est vrai que Polybe combat (5), par d'assez bonnes raisons, l'authenticité

(1) *De Legibus*, lib. VI, p. 754, edit. Serrani.

(2) Tit.-Liv. *Histor. roman.* lib. XXVII, c. 9.

(3) *Antiquit. rom.* l. III, p. 143.

(4) Timæus, *apud Polyb. in excerpt. de virtutib. et vit.* lib. XII, tom. II, p. 1393.

(5) Polyb. *Loco suprà laudat.*

de ce monument; mais les objections mêmes de ce judicieux historien, prouvent que de semblables traités et de pareilles formules étaient en usage, puisque, dans la supposition contraire, l'imposture de Timée eût été trop facile à confondre pour que Polybe eût eu besoin de recourir à d'autres moyens, afin de détruire l'autorité de son témoignage. Cette affection, puisée dans dans la nature même, et consacrée par de sages institutions, s'étendait à toutes les colonies parties de la même métropole. Elles se traitaient réciproquement de sœurs, comme issues d'une souche commune; c'est ce qu'indiquent les mots τὴν ἀδελφικὴν συγγένειαν, par lesquels Polybe exprime l'étroite union des *Rhodiens* et des habitans de *Soles* (1). L'infraction d'une coutume, ou plutôt d'une obligation si sainte, ne manqua jamais d'attirer au peuple qui s'en rendit coupable, le mépris et la haine de tous les autres. Thémistocle reproche amèrement aux Ioniens asservis par Xerxès (2), de combattre contre les Athéniens, *qui étaient leurs pères*. Lorsque les Corinthiens s'efforcent de soulever toute la Grèce contre les Corcyréens, leurs colons (3), l'éloquence de leurs députés s'attache surtout à pein-

(1) Polyb. *Excerpt. legation.* cap. XXV. Ainsi, lorsque Denys le jeune, chassé de *Syracuse*, chercha un asile à *Leucade*, qui était également une *colonie corinthienne*, Plutarque lui fait dire (*in Timoleont.*), que *craignant le ressentiment de sa mère, il venait se réfugier dans le sein de sa sœur.*

(2) Herodot. lib. VIII, c. 22.

(3) Thucydid. lib. I, c. 25.

dre des couleurs les plus vives l'ingratitude de ces enfans rebelles ; et *Platée* est détruite, pour avoir manqué de respect et de déférence envers les Thébains, ses fondateurs (1). *Camarina* est ruinée de fond en comble (2) pour une faute plus grave, quoique du même genre, et les Samiens éprouvent un semblable traitement (3). Le malheur des colonies, que des circonstances impérieuses rangeaient sous des drapeaux ennemis de leurs métropoles, excitait plus d'indignation que de pitié, et c'était une opinion généralement établie, que la malédiction céleste s'attachait à ces armes parricides. Mais on prodiguait les éloges et les honneurs à la généreuse fidélité de celles qui persistaient dans le devoir. Les *Méliens*, long-temps sollicités par les Athéniens d'entrer dans leur parti, demeurent inviolablement attachés à la cause de Lacédémone, et la menace trop bien accomplie d'une destruction prochaine, ne peut ébranler leur foi (4). De pareils exemples, devenus plus rares à mesure que des intérêts étrangers ou la corruption des mœurs affaiblirent ces liaisons sacrées, et que les progrès du temps en altérèrent la tradition, se perpétuèrent cependant au milieu des divisions qui agitèrent toutes les républiques de la Grèce. Les Lacédémoniens envoyèrent à plusieurs reprises des secours aux *Doriens de la*

(1) Thucydid. lib. III, c. 61.
(2) *Idem*, *ibid.* lib. VI, c. 5.
(3) Diod. Sicul. l. XII, c. 27, 28.
(4) Thucydid. lib. V, c. 104-112.

Tétrapole, qu'ils révéraient comme leurs ancêtres (1), et dans cette lutte longue et désastreuse, qui avait commencé par la querelle d'une colonie contre sa métropole, et qui prépara l'asservissement de la Grèce entière, on vit presque toujours les peuples rivaux combattre sous les étendards et pour la cause de leurs métropoles respectives.

Mais si cette obligation d'une bienveillance mutuelle était universellement observée, il s'en faut bien que les témoignages publics d'un sentiment si respectable aient été les mêmes chez tous les peuples, et que l'affection réciproque des colonies et des métropoles se soit partout produite sous les mêmes formes. L'autorité et tous les droits attachés au titre de *mère* étaient plus ou moins respectés, suivant que la ville qui en jouissait en avait plus ou moins abusé, suivant que celle qui y était soumise pouvait plus ou moins aisément s'en affranchir. On vit des colonies que la prospérité de leurs armes ou de leur commerce avait élevées au-dessus de leur ancienne patrie, renoncer aux devoirs pénibles du respect et de la reconnaissance, et n'acquitter cette dette sacrée que par de vaines démonstrations d'un sentiment, qui ne s'accordait plus avec leurs orgueilleuses prétentions. D'autres, au contraire, à qui la faiblesse de leur

(1) Thucydid. lib. 1, c. 107.

condition rendait cette dépendance utile et nécessaire, demeurèrent dans un état de sujétion voisin de la servitude. Cherchons d'abord à démêler ceux de ces droits exercés par les métropoles, qui paraissent avoir été d'un usage commun et général; nous indiquerons ensuite les exceptions et les cas particuliers.

§. 2.

Les colonies devaient suivre *le culte* et *les lois* de la patrie commune; cette conformité s'étendait aux usages civils et religieux, à la langue, aux mœurs, en un mot, à toutes les *institutions*; mais cependant avec les modifications et restrictions qu'exigeait la nature des lieux et des circonstances où l'on se trouvait. Cette loi, dont l'objet était de former, selon l'expression de Platon (1), un seul et même peuple, γένος ὁμόφωνον, καὶ ὁμόνομον, distribué en deux villes différentes, ne souffrit presque jamais d'exceptions. Ainsi les Athéniens, en transportant à *Notium*, petite ville de l'Ionie, une colonie tirée de leur sein, y établissent la forme de leur gouvernement, κατὰ ταὐτὰ τοῖς ἑαυτῶν νόμους καθίσταν τὸ Νότιον; et Thucydide, de qui nous apprenons ce fait (2), a soin de remarquer ailleurs (3), en parlant de la colonie *dorienne* de Géla, et de la

(1) *De Legibus*, lib. IV, p. 708, ed. Serrani.

(2) Thucydid. lib. III, c. 34.

(3) *Idem*, *ibidem*, lib. VI, c. 4.

colonie *géloise* d'Agrigente (1), que les lois doriennes, *νόμιμα δὲ Δωρικὰ*, furent données à la première, et les lois géloises, *νόμιμα δὲ τὰ Γελώων*, à la seconde. Ainsi Strabon marque expressément (2) que les Marseillais suivaient, en raison de leur extraction phocéenne, les lois ioniques, *νόμοι Ἰωνικοί*; Silius Italicus, ce poète si savant dans l'histoire et les antiquités, vante également l'attachement des Marseillais aux *coutumes*, aux *lois* et aux *usages de leur ancienne patrie* (3), et son témoignage est confirmé, à l'égard des Rhodiens, par celui de l'historien Tite-Live (4). C'est ainsi, pour n'en pas citer d'autres exemples, que l'orateur Isocrate assure (5) que les *Cyclades*, originairement peuplées par les Athéniens, avaient adopté la constitution politique de ce peuple. Lorsqu'une colonie était composée d'hommes de nations différentes, comme il arriva souvent, le peuple, qui dominait dans ce mélange, imposait aux autres sa langue et ses lois, ou même, par un partage équitable des droits communs à tous, l'un donnait son nom, l'autre son gouvernement à la ville nouvellement fondée (6), et chaque métropole jouissait ainsi des droits qui

(1) *Idem*, *ibidem*.
(2) Strabo, *Geograph.* lib. IV, p. 179.
(3) Silius Italic. *Bell. punic.* lib. XV, v. 171 et sqq.
(4) Tit.-Liv., *Histor. roman.* lib. XXXVII, c. 54.
(5) Isocrat. *Panathen.* p. 241, D. 243, D.
(6) *V.* les exemples dans : Thucydid. lib. VI, c. 4 et 5; Diodor. Sicul. lib. XII, c. 35; Strabon, l. V, p. 372, edit. Almenov.; Pausan. lib. IV, c. 23.

lui revenaient, selon la part plus ou moins considérable qu'elle avait prise à cet établissement. Un usage important, que je ne dois pas oublier, et qu'une longue pratique avait consacré comme une véritable loi (1), c'était le privilége réservé aux anciennes métropoles de donner un chef tiré de leur sein *aux colonies fondées par leurs colonies.*

Le respect que tous les peuples de l'antiquité avaient pour leurs divinités nationales, respect que les Grecs poussaient jusqu'au fanatisme, ne permet pas de croire que cette conformité dans les institutions religieuses ait manqué aux colonies émanées de cette nation, et l'évidence suffirait ici, à défaut de témoignages positifs. Mais sur ce point les autorités sont aussi imposantes que multipliées. Pausanias dit, en termes formels (2), que les colons emportaient avec eux les images des dieux de la métropole. Les monumens des villes grecques, que le temps a laissé parvenir jusqu'à nous, offrent constamment, sur les médailles des colonies, les noms et les symboles des mêmes divinités qui étaient révérées dans la mère-patrie (3). Cet usage était tellement universel, qu'en comparant les traditions historiques avec les monumens de ces villes, il ne se trouve aucune exception, et

(1) Thucyd. 1, 24. κατὰ τὸν παλαιὸν νόμον.

(2) Pausan. lib. VII. c. 2.

(3) *Vid.* Spanheim, *de Usu et præst. numism.* tom. I, dissert. IX, p. 572.

que, dans plusieurs cas, l'autorité de ce dernier témoignage supplée au silence des écrivains. C'est ainsi que nous verrons l'existence d'une colonie crétoise à *Ambracie* et dans l'*Acarnanie*, prouvée par les médailles de ces peuples, tandis que l'histoire se tait sur un pareil établissement; et l'on rencontrera beaucoup d'exemples de ce genre dans le cours de cet ouvrage. Cette pieuse imitation ne se bornait pas au choix des divinités; elle s'étendait encore aux cérémonies du culte, à la forme des temples et des statues, que les colonies reproduisaient chez elles avec une scrupuleuse fidélité. Ainsi Polybe, remarquant que le *Jupiter Atabyrien* était révéré à Agrigente sous la même dénomination qu'à Rhodes, ajoute (1) que *c'était conformément à l'usage reçu*. Strabon (2) tire de l'identité du culte d'Apollon chez les *Ténéates* et les *Ténédiens*, une preuve à l'appui de leur origine commune; et Denys d'Halicarnasse observant, dans quelques villes d'Italie, des expiations, des sacrifices, des rites sacrés conformes à ceux qui se pratiquaient dans le temple de Junon à Argos, se fonde sur ces rapports pour prouver la réalité de ces colonies argiennes (3). Les fêtes particulières aux métropoles passaient également dans les colonies; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple dans la foule de

(1) Polyb. lib. IX, c. 21.
(2) Strabo, *Geograph.* lib. VIII, p. 380, D.
(3) *Antiquit. roman.* lib. I, c. 21.

ceux qui s'offrent à ma mémoire, c'est ainsi que les *Apaturies*, fête solennelle des Athéniens, étaient religieusement observées par tous les Ioniens, à l'exception des habitans d'Ephèse et de Colophon (1), que des raisons purement politiques en avaient fait exclure. Un autre usage, qui ne paraît pas avoir été moins général, ce fut celui d'emprunter au prytanée de la métropole *le feu sacré* qui brûlait perpétuellement dans celui de la colonie, et, s'il venait à s'éteindre, de le rallumer au foyer de la patrie. Nous ne pouvons, il est vrai, produire sur cette particularité qu'un seul témoignage, celui de l'auteur du *Grand Etymologique* (2). Mais outre qu'elle est parfaitement conforme au système religieux adopté chez les Grecs, ce témoignage est précis et positif, et Hérodote fait manifestement allusion à cet usage (3), lorsqu'il nous représente les *Ioniens*, rassemblés des différens états de la Grèce, parlant conjointement du prytanée d'Athènes : ἀπὸ τοῦ πρυτανηίου τοῦ Ἀθηναίων ὁρμηθέντες. Ce fut sans doute par une extension de ces rapports religieux que fut adopté, *par quelques colonies* seulement, l'usage de tirer de la mère-patrie le grand-prêtre de leur principale divinité ; usage, dont l'existence nous est attestée par le scholiaste de Thucydide (4), et par un

(1) Spanheim, *Ubi supra*, p. 583.
(2) *Magn. etymol.* V. Πρυτανεῖα.
(3) Herodot. lib. 1, c. 146.
(4) Scholiast. *Thucydid. ad* lib. 1, c. 25. ἦν γὰρ ἦν Ἀρχιερέας ἐκ μητροπόλεως λαμβάνειν.

passage de l'historien Tacite (1). Mais quoique le témoignage de ces auteurs soit, jusqu'à un certain point, confirmé par une inscription antique (2), et que l'expression du premier soit susceptible de l'interprétation la plus étendue, je crois néanmoins qu'elle doit s'entendre avec la restriction que j'y ai mise, et qu'un droit si important aurait besoin encore d'être mieux constaté, pour que nous puissions être fondés à le regarder comme une loi universellement observée. On doit penser de même de cet autre usage, non moins singulier, où étaient les Ioniens de l'Asie d'envoyer *chaque année* à Athènes les prémices de leurs fruits. L'orateur Aristide (3) le dit, il est vrai, en termes clairs et positifs, et Isocrate attribue également (4) ce privilége à ses compatriotes. Néanmoins le silence de toute l'antiquité nous empêche de généraliser, comme l'ont fait quelques modernes, ce fait, qui était sans doute particulier aux Athéniens, et qui paraît même être dérivé d'une autre source. C'était moins, en effet, selon les expressions d'Isocrate, à cause de sa qualité de *métropole*, qu'en mémoire du bienfait qu'elle avait rendu à l'humanité par la découverte du blé, qu'Athènes recevait des Ioniens ce tribut annuel de reconnaissance; et l'on serait plus fondé à allé-

(1) Tacit. *Annal.* lib. II, c. 54.

(2) *Apud* Spon. *miscellan.* p. 349; *et ap.* Spanheim, *op. laudat.* t. I, p. 574.

(3) Aristid. *in Eleusin. orat.* t. I, p. 450.

(4) Isocrat. *Panegyric.* §. 7, p. 47, ed. H. Steph.

guer, comme une preuve de ce privilége, l'usage où étaient les colonies athéniennes, d'envoyer chacune un bœuf à leur métropole pour la fête des *Panathénées* (1). Mais il faut porter un autre jugement de l'obligation imposée aux colonies d'envoyer tous les ans des députés à la patrie commune, pour y offrir des sacrifices aux *dieux nationaux*. Cet acte de piété, qui se pratiquait même chez des nations étrangères, telles que les Carthaginois, à l'égard des *Tyriens*, leurs fondateurs (2), fut universellement usité chez les Grecs; et nous en avons la preuve dans ce passage de Diodore, où les Corinthiens reprochent aux Corcyréens d'*être les seuls colons* qui s'affranchissent de ce devoir sacré : *διὰ τὸ μόνους τῶν ἀποίκων μὴ πέμπειν τὰ κατειθισμένα ἱερεῖα τῇ μητροπόλει* (3). Thucydide, écrivain plus exact, et d'une bien plus grande autorité, fait aussi entrer ce grief parmi les accusations des Corinthiens (4) : *Jamais, dans les assemblées communes des deux peuples, les Corcyréens ne rendaient à leurs ancêtres les honneurs qui leur étaient dus; et ne déféraient aux Corinthiens les* (5) *prémices des sacrifices, comme le faisaient*

(1) *Vid.* Meursium *in Panathen.* c. 15.

(2) Polyb. *Excerpt. legat.* §. 114, t. II, p. 1310; Quint. Curt. *Histor. Alex.* lib. IV, c. 4; Diodor. Sicul. lib. XX, c. 14.

(3) Diodor. Sicul. lib. XII, c. 30.

(4) Thucydid. lib. I, c. 25, *et* Schol. *ad h. loc.*

(5) L'expression grecque, *προκαλαρχόμενοι τῶν ἱερείων*, a été diversement interprétée. Le scholiaste l'explique par *διδοῦλες τὰς καλαρχάς*. J'ai cru devoir adopter le sens donné par M. Heyne, qui m'a paru le plus naturel et le plus conforme aux usages grecs. (*Vid. not. Academic. opuscul.* tom. I,

les autres colonies, ὥσπερ αἱ ἄλλαι ἀποικίαι, et par ces derniers mots qu'il a soin d'ajouter, Thucydide témoigne bien clairement combien était général l'accomplissement de cette loi, violée par les seuls Corcyréens. Quant à ces *honneurs* également usités, γέρα τὰ νομιζόμενα, dont parle le même historien, il paraît, d'après l'interprétation du scholiaste, et les judicieuses réflexions de M. Heyne, qu'il faut entendre le *droit de préséance*, προεδρίας, assigné aux députés ou *théores* de la métropole (1), dans les assemblées communes, et *la première place* aux festins sacrés comme dans les fêtes publiques qui les accompagnaient.

§. 3.

Tels sont les devoirs civils et religieux que l'usage, d'accord avec la raison, prescrivit d'abord aux colonies. Ces devoirs, bornés à des témoignages de respect et d'attachement, n'étaient ni pénibles, ni injurieux à remplir; l'égalité primitive des citoyens n'y était point blessée, et, loin de se trouver humiliés de cette dépendance filiale, ils acquéraient, par leur fidélité même à la maintenir, des droits plus sûrs et plus durables à l'affection des *colonies*, dont ils

p. 326.) La traduction de M. Gail, qui n'est conforme à aucune de ces deux interprétations, ne me paraît pas aussi exacte, et j'invite ce savant à consulter la note de M. Heyne.

(1) *Vid.* Thucydid. lib. VI, c. 3.

devenaient à leur tour les pères ou les protecteurs. Mais le temps amena bientôt un nouvel ordre de choses. La prospérité rapide, à laquelle s'élevèrent quelques républiques, porta une atteinte funeste aux mœurs, et l'ambition se glissa dans leurs murs à la suite de la victoire. Dès lors les liens de l'antique égalité, qui unissait les métropoles et les colonies, furent brisés par la main violente du pouvoir arbitraire. Des tributs imposés par la force remplacèrent les dons offerts par la reconnaissance; on érigea en droit tyrannique ce qui jusqu'alors n'avait été réclamé que comme un hommage volontaire; les obligations les plus dures, les restrictions les plus despotiques, furent substituées aux communications libres et fraternelles, et les colons, du rang de citoyens rejetés à celui de sujets, n'acquittèrent plus que comme une servile redevance une dette auparavant sacrée pour eux. Mais ces usurpations de la force sur la faiblesse n'obtinrent jamais l'autorité de lois; la courageuse résistance de quelques colonies trompa les espérances de l'ambition, et souvent même les entreprises dirigées contre leur indépendance devinrent pour elles l'occasion et la source de la liberté.

Du sein de ces tristes combats, soutenus par les colonies contre les injustes prétentions des métropoles, naquit ce droit bizarre et irrégulier, dont les fragmens épars ont produit parmi

les modernes tant de fausses suppositions et de systèmes contraires. L'avantage qu'une métropole remportait ou perdait sur sa colonie influait nécessairement sur la condition respective de l'une et de l'autre, et le résultat de cette lutte opiniâtre devait être d'appesantir ou de briser le joug que la première voulait imposer à la seconde. Quelques villes, que le défaut de puissance ou d'énergie maintenait dans la dépendance de la cité qui les avait fondées, éprouvaient à leur tour, dans leurs relations avec elle, ces variations fréquentes nées de l'élévation ou de l'abaissement de sa fortune; tantôt libres, tantôt sujettes, au gré des événemens, elles obéissaient à cette impulsion étrangère, et leur sort était constamment réglé par celui d'un maître, qui ne connaissait d'autre mesure de ses droits que celle de sa puissance.

§. 4.

Les Athéniens, dont la domination long-temps resserrée dans des limites assez étroites menaça depuis la liberté de la Grèce entière, furent les premiers à donner ce funeste exemple : ils essayèrent d'abord, sur les nombreuses colonies qui leur devaient la naissance, un système d'usurpation dont le succès favorisa de nouvelles entreprises, toutes suggérées par le même esprit, et dirigées vers le même but (1). On

(1) Isocrat. *Orat. Panegyric.* c. 9; idem, *Orat. Panathen.* p. 392,

imposa aux colonies les charges et les obligations qui pesaient sur les peuples alliés, et souvent comprises sous la même dénomination, elles furent comme ceux-ci (1) assujéties à payer un tribut annuel, à fournir des troupes et des vivres, dont la destination était de cimenter la puissance d'un maître qui les opprimait. Cependant elles conservaient encore, dans la forme de leurs gouvernemens et dans les actes de leur administration, une ombre d'indépendance qui pouvait les consoler de la perte de droits plus importans : elles jouissaient de la faculté, à la vérité très-circonscrite, de transiger et de traiter avec les peuples contre lesquels leur métropole n'était point en guerre. Mais cette liberté vaine et illusoire leur fut bientôt ravie. La déférence que quelques colonies avaient montrée pour les lumières de leur ancienne patrie, en lui demandant de nouvelles lois et des législateurs chrisis dans son sein (2), donna naissance à un genre d'usurpation auparavant inconnu. Dès lors le droit de rendre la justice fut exclusivement réservé à la métropole ; les Eginètes, colons d'Epidaure, se virent obligés de porter leurs procès devant les tribunaux de cette ville, et d'y comparaître en per-

393, ed. H. Steph.; Aristid. *Orat. Panathen.* p. 112; Meurs. *Fortun. Attica*, c. 6.

(1) *Vid.* Spanheim, *ad Cæsares* XII *Julian.* 1, p. 166; Meursius, *de Fortun. Attic.* c. 7; Heyn. *Opusc. academ.* tom. I, p. 318.

(2) Plato, *de Legibus*, lib. III, p. 701, ed. Serran.; Plutarch. *in Timoleont. vit.* tom. I, p. 248.

sonne (1). Les Athéniens prescrivirent à quelques-unes de leurs colonies d'inscrire leur nom en tête de tous les décrets émanés de leur assemblée législative (2), et la loi, qui ordonnait aux alliés de soumettre leurs causes les plus importantes à la décision du peuple d'Athènes (3), fut étendue aux colonies. Dès lors aussi quelques métropoles, enhardies par des témoignages de confiance qu'elles ne pouvaient justifier qu'en s'en montrant dignes, s'attribuèrent le droit de gouverner elles-mêmes leurs établissemens, même les plus éloignés, par des magistrats soumis directement à leur influence, tirés du nombre de leurs citoyens, et renouvelés tous les ans. Ces magistrats, dont les noms variaient dans chaque cité, mais dont la fonction était partout la même, celle d'opprimer le peuple dont ils devaient être les juges et les protecteurs, prenaient à Cythère le titre de *Cythérodice* (4), et celui d'*Harmoste* (5) dans la plupart des autres

(1) Herodot. lib. v, c. 83.

(2) Voy. un exemple de cette obligation dans : *Exercit. de Delo miscell. observat. critic.* vol. VII, p. 7, 15, 16.

(3) Xenophon, *de Rep. Athen.* p. 694, C.

(4) Thucydid. lib. IV, c. 53.

(5) Xénophon parle encore ailleurs de ces harmostes (*Hellenic.* lib. III, c. 5.) aussi bien que Plutarque. (*Vit. Lys.* tom. III, p. 20, edit. Reisk.) Le nom de ces officiers exprimait l'idée de *conciliateurs;* mais ils n'en avaient que le titre, et leurs fonctions se réduisaient à semer, dans les villes soumises à leur administration, des germes de trouble et de division, afin de fournir à Sparte des prétextes pour y exercer la tyrannie la plus absolue (*Vid.* Isocrat. *Orat. de Pac.* p. 234; *Panathen.* p. 490, tom. II, edit. Auger.) Les magistrats que les Athéniens envoyaient dans les villes sujettes, εἰς τὰς ὑπηκόους πόλεις, pour les gouverner, s'appelaient *épiscopes* ou *phylaques;* et Théophraste, qui nous apprend cette particularité (*Politic.* lib. I, *apud* Harpocrat. *voc.* ἐπίσκοποι), ajoute qu'ils exer-

colonies lacédémoniennes, telles qu'*Héraclée de Trachinie* (1). Les *Corinthiens*, fidèles imitateurs, ou plutôt pernicieux auteurs de cette nouvelle usurpation, envoyaient de même à *Potidée* un magistrat annuel, appelé *Démiurge* (2); et chaque fois que les révolutions, dont cette malheureuse ville était le théâtre, changeaient ou renouvelaient la constitution à *Syracuse*, les chefs corinthiens, qui présidaient à ces grands mouvemens, étaient accompagnés de citoyens délégués par la métropole, et qui, sous le titre modeste de *législateurs* et de *conseillers*, exerçaient en effet toutes les fonctions du pouvoir suprême (3).

Cette tyrannie des Corinthiens, couverte ici d'un prétexte honorable, ne fut pas toujours si heureusement déguisée, et son origine remonte aux plus anciennes époques de leur histoire. Toutes les fois qu'il mourait parmi eux un membre de la famille royale des *Bacchiades*, les Mégariens étaient forcés d'envoyer à Corinthe un nombre déterminé d'hommes et de femmes pour en porter le deuil (4), et c'était sans doute un genre assez singulier d'oppres-

---

caient, sous un nom différent, la même autorité que les *harmostes* des Lacédémoniens.

(1) Xenoph. *Hellenic.* lib. *i*, p. 255, H. Steph.

(2) Thucydid. lib. 1, c. 56.

(3) Σύμβουλους est le terme employé par Plutarque (*Of. in Timoleont.* p. 248, *et in Dione*, p. 981); mais celui de συναρχόντας qu'il joint au précédent, exprime plus fidèlement la mesure de leur autorité.

(4) Schol. *Aristophan. ad Ranas.* p. 232.

sion que celui qui contraignait un peuple à s'affliger d'avoir un tyran de moins. Cependant cette obligation, quelque dure qu'elle puisse nous paraître, quelque étrange qu'en pût être l'objet, n'était ni le seul, ni le plus fâcheux assujétissement qui fût imposé aux malheureux Mégariens. Les scholiastes de Pindare et d'Aristophane (1) reprochent encore aux Corinthiens de les avoir asservis à un tribut annuel et pécuniaire. Enfin, ils poussèrent la tyrannie et l'avidité au point de vouloir entrer en partage du butin et des conquêtes faites par leurs colonies sur un territoire étranger (2). Mais cet exemple unique, d'après lequel le savant Spanheim a cru pouvoir établir une règle générale (3), ne fut point imité par les autres Grecs, et la confusion en retomba sur les seuls Corinthiens. De pareils traits, et plusieurs encore que je pourrais citer, doivent nous rendre suspecte l'apologie que Thucydide met dans la bouche de leurs députés (4), et les éloges accordés à leur généreuse affection envers leurs colonies; éloges que des écrivains trop crédules n'ont pas craint de répéter d'après eux (5). Au reste, ils ne furent pas les seuls qui infligèrent un tribut à leurs colons. L'histoire adresse aussi ce reproche aux Sino-

(1) *Idem, ibid.* Schol. *Pindar. Nem.* VII, v. 155.
(2) Pausan. lib. V, c. 22.
(3) Spanheim, *de Præstant. numism.* tom. I, p. 570.
(4) Thucydid. lib. I, c. 34-38.
(5) Plutarch. *in Timoleont. vitâ passim.*

péens, à l'égard des *Cérazontins* et des *Cotyorites* (1); les Athéniens, ainsi que nous l'avons déjà observé, se rendirent plus d'une fois coupables de cette imposition arbitraire, et les Romains, qui empruntèrent des Grecs la plupart de leurs institutions relatives à l'établissement des colonies, étendirent sur les leurs ce même genre d'asservissement et d'oppression.

§. 5.

Nous devons cependant, pour garder une exacte justice, adoucir par des traits d'un autre genre, l'affligeant tableau que nous venons de présenter. L'autorité que quelques métropoles avaient usurpée sur leurs colonies, ne fut pas toujours acquise par la violence, et exercée par la tyrannie. Elle fut quelquefois déférée par le libre consentement des citoyens, et quelquefois aussi, par un hommage plus pur et plus honorable encore, elle devint la récompense d'une protection généreuse et paternelle. Ainsi les Ioniens, arrachés par les puissans secours d'Athènes, leur métropole, à la domination honteuse des Perses, allèrent au-devant du joug que cette cité ambitieuse ne tarda pas à leur imposer, et la prièrent de les commander, en mémoire de leur origine commune : *καλὰ τὸ συγγενὲς* (2). Les Syracusains, réduits deux fois à im-

(1) Xenoph. *Cyri expedit.* lib. v, § 5, 3.

(2) Thucydid. lib. vi, c. 95.

plorer contre leurs tyrans l'assistance des Corinthiens, leurs fondateurs, et deux fois délivrés par eux, se soumirent volontairement à leurs lois comme à leurs magistrats, et la reconnaissance leur dicta ce décret mémorable, qui remettait entre les mains d'un Corinthien le commandement des armées syracusaines, toutes les fois qu'elles marcheraient contre un ennemi étranger (1). Ces mêmes Corinthiens, dont nous avons signalé la conduite injuste et oppressive à l'égard de leurs colonies, consacrèrent dans une occasion solennelle les droits inaliénables que leur exemple, en d'autres temps, avait appris à violer. Ils firent proclamer dans la Grèce, *que tous ceux qui voudraient prendre part à la nouvelle colonie qu'ils envoyaient à Syracuse, y jouiraient de la plus parfaite égalité* : ἐπὶ ἴσῃ καὶ ὁμοίᾳ τὸν βουλόμενον ἰέναι. Mais ces paroles mêmes nous apprennent ce qu'il faut penser de *cette égalité* qu'ils promettaient avec tant de faste, et qu'ils ne présentaient sans doute comme l'appas le plus puissant, que parce que partout ailleurs elle avait cessé d'exister.

Les droits que les métropoles s'étaient attribués n'étaient pas tous aussi fâcheux que ceux dont nous avons parlé, et ce qui pouvait encore en tempérer la rigueur, c'est que la jouissance en était commune aux deux peuples. Il est fait

(1) Plutarch. *in Timoleont. vitâ*, tom. I, p. 254.

souvent mention dans les inscriptions antiques, et dans les *actes* ou *traités* qui sont venus jusqu'à nous, du *droit d'alliance*, ἐπιγαμίαι, du *droit d'acquisition*, κλῆσις γῆς, dont la concession faite réciproquement par la métropole et par ses colonies, resserrait les liens de la parenté originelle qui les unissait, en même temps que, par des relations fréquentes et nécessaires, elle entretenait la concorde entre des villes que les mêmes intérêts et les mêmes besoins tendaient sans cesse à rapprocher. L'admission à ces priviléges importans ne fut pas le seul avantage par lequel l'égalité primitive des colonies put se maintenir contre l'autorité prépondérante des métropoles. Celles-ci étaient soumises à leur tour aux devoirs qu'elles avaient imposés, et asservies aux mêmes obligations. Si, dans un moment de détresse ou de péril, la métropole pouvait appeler à son aide toutes les ressources, tous les bras de sa colonie, cette dernière, placée dans une semblable circonstance, pouvait au même titre réclamer les mêmes services, et un refus en pareil cas n'eût pas excité moins d'indignation contre la mère paresseuse, ou indifférente, que contre la fille ingrate ou timide (1). Telle fut souvent la cause des guerres les plus opiniâtres. Mais plus souvent encore des prétentions ambitieuses se couvrirent d'un prétexte aussi honorable, et ce nom

(1) Thucydid. lib. 7, c. 106. *Vid. exempla apud* eundem, lib. VII, c. 57, et Herodot. lib. III, c. 19.

imposant de piété, profané par une politique astucieuse, servit plus fréquemment à colorer d'injustes entreprises, qu'à motiver une légitime défense (1).

Je me bornerai à ces traits principaux d'un tableau qu'il m'eût été facile d'étendre, s'il ne me restait d'autres obligations à remplir, et si les travaux où j'ai puisé n'offraient à la curiosité de mes lecteurs les détails et les développemens qui manquent à cette esquisse. J'ajouterai cependant quelques mots sur *les usages qui se pratiquaient lors de l'établissement des colonies*, sujet beaucoup moins vaste, mais aussi moins épuisé et non moins digne de l'examen de la critique.

CHAPITRE III.

Usages qui se pratiquaient à la fondation des Colonies.

Il paraît que ces usages, auxquels la superstition des anciens peuples attachait une si grande importance, avaient été recueillis par les législateurs, et que, comme ils étaient intimement liés à toutes leurs institutions civiles et religieuses, l'observation en avait été confiée aux mêmes mains qui veillaient sur ce précieux

(1) *Vid. apud* Thucydid. III, 86, VI, 6; Diodor. XII, 53, 54.

dépôt. Festus remarque que les anciens Étrusques avaient *des livres* qui contenaient les cérémonies usitées à la fondation des colonies (1); et Plutarque cite aussi ces formulaires des Étruriens, empruntés sans doute des Grecs, dont ce peuple était une colonie, et devenus depuis les modèles de ceux que les Romains, imitateurs également des Grecs, adoptèrent pour leur usage (2). Ces livres ne nous sont point parvenus, et les documens qu'ils renfermaient ont péri avec eux; mais nous pouvons conjecturer que les particularités qui nous ont été transmises par Plutarque et par Denys d'Halicarnasse (3), au sujet de la *fondation de Rome*, étaient puisées dans ces livres consacrés par une longue tradition. On peut lire dans les auteurs que je viens de citer ces détails qui seraient ici superflus, et

(1) Festus, *V. quadrata.* Plutarq. *in vit. Romuli*, p. 23.

(2) Plutarque parle encore en d'autres endroits (*quæst. Roman.* c. 24, *et Gracch.* t. I, p. 839.) des cérémonies usitées à la fondation des colonies romaines; et un passage de Varron (*de Lingua latin.* lib. IV, p. 34, 35.) contient à peu près les mêmes particularités. (*Add. et* Servium *ad Virgil.* Eneid. lib. V, v. 755.) Au reste, on peut consulter sur ces usages, qui probablement avaient été empruntés des Grecs, les *Commentateurs d'Ovide* sur le passage que j'ai cité, et le traité de Fabretti (*de Columna Trajana*, c. 6, p. 142). Parmi les Critiques modernes, aucun n'a traité cette question avec plus d'étendue et d'érudition que M. Bonchaud, dans un Mémoire qui fait partie du recueil de l'Institut de France, et auquel je renvoie mes lecteurs (*classe des Sciences morales et politiques*, tom. III, p. 114-221). En rassemblant ce que Sigonius, Panvini, Marc-Welser, Spanheim, Heineccius, Evrard Otton, avaient écrit sur ce sujet, et en joignant aux travaux de ces savans le fruit de ses propres recherches, l'académicien français semble avoir épuisé la matière, et déterminé les points les plus essentiels, de la manière la plus complète et la plus solide.

(3) Plutarch. *ibid.* Dion. Halicarn. *Antiq. rom.* lib. II, c. 16.

qu'on retrouve presque tout entiers dans ces vers d'Ovide :

Apta dies legitur, quâ mœnia signet aratro :
Sacra Palis suberant ; indè movetur opus.
Fossa fit ad solidum ; fruges jaciuntur in ima,
Et de vicino terra petita solo.
Fossa repletur humo, plenæque imponitur aræ,
Et novus accenso funditur igne focus ;
Indè premens stivam, designat mœnia sulco ;
Alba jugum niveo cùm bove vacca tulit.

(*Fastorum*, lib. IV, v. 819 et sqq.)

Nous avons déjà indiqué un usage pratiqué par les colonies grecques, celui de prendre au Prytanée de la métropole le feu sacré qu'elles transportaient avec elles sur des rives étrangères. Mais cette pieuse cérémonie n'était elle-même que le complément des soins que l'on prenait pour rendre les dieux propices à la cité naissante. Le premier et le plus important de tous, était de consulter l'oracle de *Delphes* ou de *Dodone*, sur la destination qu'il convenait de donner à la colonie, ou, si le lieu de son établissement était désigné d'avance, sur la route qu'elle devait tenir, et sur le chef, aux mains duquel il fallait en confier la direction et la conduite (1). C'était une formalité qui ne souffrait ni exception, ni remise ; si quelquefois, et ce cas est infiniment

(1) Callimach. *Hymn. ad Apoll.* v. 56, 57 ; et Spanheim, *ad H. L. vid. exempla apud* Pausan. l. VII ; 2, 6 ; Ciceron. *de Divinit.* lib. I, c. I. A Rome, on consultait les Auspices. Cicer. *Philippic.* lib. II, §. 40.

rare, des chefs jugèrent à propos de s'en affranchir, l'opinion générale était qu'un pareil établissement, fondé sous de funestes auspices, entraînait infailliblement la ruine de tous ceux qui y avaient pris part. Aussi Hérodote (1) semble-t-il attribuer le mauvais succès de l'expédition de *Doriée* au refus qu'avait fait ce prince de consulter Apollon, et de s'acquitter de toutes les obligations prescrites : ἔτε τὸ ἐν Δέλφοισι χρηστήριον χρησάμενος, ἔτε ποιήσας οὐδὲν τῶν νομιζομένων ; et par ce mot νομιζόμενα, Hérodote indique clairement, quoique sans les spécifier, les autres formalités qui restaient à remplir, après qu'on avait obtenu de l'oracle la réponse désirée, et qui sans doute avaient aussi rapport à des devoirs religieux (2). Mais on marchait avec ardeur et confiance sur les pas d'un chef auquel les dieux avaient annoncé des destins prospères, et dont la piété docile avait su tourner à l'avantage de son entreprise une vaine superstition. De là sans doute naquit ce préjugé, non moins favorable au succès de ces établissemens, que les dieux eux-mêmes avaient daigné quelquefois en prendre la conduite. C'est à la même source que nous devons rapporter l'origine d'un usage qui flattait trop la vanité des colonies et de leurs fondateurs, pour n'avoir pas été universel, et dont l'histoire

(1) Herodot. lib. v, c. 42.
(2) Heyne, *Opusc. academ.* t. I, p. 317, *note.*

nous a conservé de nombreux exemples, celui de décerner à ces fondateurs les *honneurs divins ou héroïques*. Ainsi les habitans de *Ténédos* (1), d'*Abdère* (2), de *Sinope* (3), de *Théra* (4), de la *Chersonèse* (5), révéraient encore après des siècles la mémoire de Tennès, de Timésias, d'Autolycus, de Théras, de Miltiade, et les noms de ces personnages déifiés par la reconnaissance, se voyent sur les monumens de ces villes à côté, où même en l'absence de leurs divinités nationales. Cet honneur fut dans la suite prodigué par la flatterie à des princes qui détruisirent plus de villes qu'ils n'en fondèrent; et c'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, que les *Catanéens* de Sicile décernèrent le titre et le culte de fondateur à ce tyran Hiéron, qui, après les avoir chassés de leur patrie, leur offrit un asile dans la ville d'*Enna*, bâtie par lui-même (6).

Les auteurs ne nous apprennent pas comment et de quelle classe de citoyens étaient composées les *colonies*. Nous pouvons présumer que leur formation dépendait des causes qui produisaient leur départ, et qu'il n'y avait point à cet égard de règle universellement observée. Mais quelle que fût la condition des colons, quels que fussent les motifs de leur émigration, ils étaient tous éga-

(1) Diodor. lib. v, p. 240; edit. H. Steph.; Cicer. *de Natur. Deor.* III, 15.

(2) Herodot. lib. I, c. 168.

(3) Strabo, lib. XII, p. 546.

(4) Pausan. lib. III, c. 1, p. 206.

(5) Herodot. lib. VI, c. 36. A ce dernier exemple l'historien ajoute: ὡς ὁ νόμος. *Vid. plura apud* Spanheim, *Op. laud.* tom. I, p. 565.

(6) Diodor. Sicul. l. XII, p. 276, edit. Stephan.

lement soumis à une formalité, qui était de faire inscrire leurs noms sur des registres publics, appelés ἀποικία (1). Ces registres, dont l'existence ne nous est attestée que par le seul Harpocration, contenaient sans doute les conditions du pacte réciproque que la métropole contractait envers sa nouvelle colonie (2), et l'objet de cette institution, qui paraît avoir été le même que celui de ces *tables d'airain*, observées par Timée chez les Locriens d'Italie, était de rappeler à deux peuples issus d'une souche commune le souvenir de leur antique origine, et de maintenir entre eux la paix et l'harmonie qui doivent subsister entre les membres d'une seule famille. Ces registres ou *traités publics* étaient sans doute accompagnés, comme chez ces mêmes Locriens, de *décrets* qui assuraient aux deux peuples un droit commun de cité (3). Un autre usage, qui ne paraît pas avoir été moins général, c'est celui que nous apprend Libanius (4). Les citoyens envoyés pour fonder au loin une colonie, recevaient, aux frais de l'état, des armes et des vivres, ainsi que les choses nécessaires à un premier établissement; et si la ville, qui devenait ainsi mère d'une nouvelle cité, reconnaissait elle-même l'autorité d'une métropole, c'était

(1) Hyperid. *apud Harpocrat.* V. Ἀποικία.

(2) Heyn. *Op. cit.* tom. I, p. 324. *Add.* Vales. *ad Polyb.* tom. III, p. 348.

(3) Timæus *apud Polyb.* tom. II, p. 1393.

(4) *Argum. orat. Dem.* Περὶ τῶν ἐν Χερρονήσῳ.

du sein de cette métropole qu'elle tirait le chef imposé par elle à sa colonie. Nous en avons un exemple authentique dans Thucydide (1), et le témoignage de ce grave historien, qui ajoute que *c'était un usage antique*, ne permet pas le moindre doute à cet égard.

Nous ne pousserons pas plus loin nos observations sur un sujet dont les développemens deviendraient étrangers à la matière que nous traitons. Nous allons maintenant, en remontant au berceau de la nation grecque, suivre dans leur origine et dans leurs progrès, les premiers essaims de ces nombreuses émigrations qui civilisèrent et couvrirent presque tout l'ancien continent. Mais, afin de mettre dans ces recherches l'ordre et la liaison qui seules peuvent en garantir la fidélité, jetons d'abord un coup d'œil *sur l'état de la Grèce*, à l'époque où nous l'envisageons; voyons quels étaient les établissemens que des mains étrangères avaient élevés dans son sein, et comme l'histoire de ces anciennes émigrations est nécessairement liée avec celle des premières colonies, qui sortirent de la Grèce elle-même, nous examinerons ensuite quelle fut leur influence sur la population et les mœurs de cette contrée.

(1) Thucydid. lib. 1, c. 24.

CHAPITRE IV (1).

De quelle nation étaient composées les Colonies étrangères, qui vinrent s'établir dans la Grèce? Quels furent les chefs et les époques de ces colonies? Quels furent les pays qu'elles occupèrent?

L'ORIGINE de la civilisation et des premiers arts de la Grèce est généralement attribuée aux Égyptiens; mais cette opinion ne nous paraît fondée que sur des suppositions assez faibles, ou même absolument gratuites, et peut-être, celle de la haute antiquité, où la civilisation avait commencé en Égypte, n'est-elle pas moins systématique, quoiqu'elle soit encore plus universellement établie. Sans cesse préoccupés de cette idée, que l'Égypte était le berceau commun d'où se répandirent dans le reste du monde les premières notions de toutes les connaissances utiles, nos savans se sont constamment appliqués à chercher dans des colonies égyptiennes l'origine des arts que des mains étrangères apportèrent à la Grèce. Nous examinerons bientôt si la barbarie où ils nous la représentent plongée

(1) Ce chapitre, qui ne faisait point partie du Mémoire envoyé au concours, a été lu dans une séance de la *Classe d'Histoire et de Littérature ancienne* de l'Institut, le vendredi, novembre 1813.

avant l'arrivée de ces étrangers, était aussi réelle et aussi profonde qu'ils se sont plu à l'imaginer; mais d'un autre côté, comme l'existence des colonies orientales est certaine et incontestable, tâchons de découvrir si elles appartiennent véritablement à la nation, à laquelle les attribue la tradition vulgaire (1).

§. 1er.

C'est un point généralement reconnu, que ces colonies ne purent venir s'établir dans la Grèce que par mer, et si nous les supposons originaires de l'Egypte, contrée séparée des Grecs par un intervalle considérable, il en faut conclure que l'art de la navigation, dont les progrès sont ordinairement lents et pénibles, y avait déjà acquis un certain degré de perfection dès une époque très-ancienne. Cette conséquence, qui tendrait à nous faire considérer les Egyptiens comme un peuple navigateur, est cependant opposée à la tradition constante de toute l'antiquité, et à la nature même du sol qu'ils habitaient, aussi bien qu'à celle de leurs institutions. Les côtes de l'Egypte sont dépourvues de rades, et des commodités qu'exigent les expéditions maritimes. La fertilité de son terroir, l'extrême abondance dont elle jouissait, l'éloignèrent toujours du commerce, et la mirent en état de se-

(1) Barthelemy, *Introduction au Voyage d'Anacharsis.*

passer de communications avec tout peuple étranger (1). C'est l'idée que nous en donne Lucain :

> Terra suis contenta bonis; non indiga mercis,
> Aut Jovis; in solo tanta est fiducia Nilo.
>
> (*Pharsal.* lib. VIII, v. 453.)

Le président de Montesquieu, après l'avoir assimilée, sous ce rapport, au Japon de notre temps (2), observe que les Egyptiens furent si peu jaloux du commerce, qu'ils laissèrent celui de la mer Rouge à toutes les nations qui y eurent quelque port. Ils souffrirent que les Iduméens, les Juifs et les Syriens y entretinssent des flottes, et Salomon n'employa à cette navigation que des Syriens qui connaissaient et fréquentaient les mers dont l'Egypte est entourée (3). Hérodote nous offre encore une preuve bien forte de l'ignorance et de l'éloignement (4) où étaient les

---

(1) L'aversion que les Egyptiens avaient pour les étrangers, était aussi extrême dans ses effets, que générale dans son application. (*V.* Herodot. l. II, c. 41; *Genes.* c. XLIII, v. 32.) L'Egypte, dit M. Lévesque (*Etud. sur l'Histoir. anc.* tom. I, p. 307), était par elle-même inhospitalière, parce qu'elle manquait de ports, et qu'elle était d'un difficile accès. Cependant Hérodote fait des *marins* (lib. II, c. 164) une des classes dont se composait la nation égyptienne; mais ces marins n'étaient sans doute, suivant l'observation du même critique, que *des bateliers qui naviguaient sur le Nil* (*ibid.* p. 314). Au reste, cette classe n'occupait que le dernier rang dans la hiérarchie sociale; ce qui prouve encore le mépris où la profession d'hommes employés à la navigation, était parmi les Egyptiens.

(2) *Esprit des Lois*, l. XXI, c. 6.

(3) *Reg.* lib. III, c. 9; *Paralipomen.* lib. II, c. 8.

(4) « L'attention que les Egyptiens donnèrent dans les premiers temps au commerce, dit M. Robertson, (*Hist. d'Amériq.* tom. I, lib. I, p. 10, de la traduct. franç.) ne fut pas de longue durée; la fertilité du sol et la douceur du cli-

Egyptiens à l'égard des expéditions maritimes. Lorsque Nécos, un de leurs rois, conçut l'idée de ce fameux voyage, qui avait pour but de découvrir et de vérifier la forme péninsulaire de l'Afrique, il ne se servit, pour une navigation si importante, que de Phéniciens, qui n'étaient point ses sujets (1); et croit-on qu'il en eût confié la direction à des mains étrangères, s'il eût trouvé dans ses propres états des hommes capables de remplir et de seconder ses intentions? La nature de leur sol n'était pas le seul obstacle qui empêchât les Egyptiens de devenir un peuple navigateur; leur religion et leurs mœurs leur en opposaient encore de plus grands. C'était à leurs yeux un crime des plus punissables, que de *quitter sur des vaisseaux la terre sacrée de l'Egypte*, et c'est un de leurs compatriotes, l'historien Chœremon, qui nous l'atteste dans ce passage, le plus formel que je puisse alléguer à ce sujet, et que nous a conservé Porphyre (2): οἵ γε ἐν ἧοῖς ἀσεβεστάτοις ἐτίθεντο πλεῖν ἀπ' Αἰγύπτου. Cette superstition n'était pas particu-

mat, leur fournissaient toutes les choses nécessaires et agréables, avec une profusion qui les rendait indépendans de tous les autres pays : aussi ce peuple, dont les idées et les institutions différèrent presque en tout point de celles des autres peuples, eut pour maxime de renoncer à toute communication avec les étrangers; en conséquence, les Egyptiens ne sortirent bientôt plus de leur pays; ils détestèrent tous les navigateurs comme des impies et des profanes; ils fortifièrent leurs ports, et n'y admirent aucun étranger. » L'illustre Anglais, cite à l'appui de ces assertions, conformes aux nôtres, l'autorité de Diodore (lib. I, p. 78, ed. Wesseling) et de Strabon (lib. XVII, p. 1142, edit. *Amst.* 1707).

(1) Herodot. lib. IV, c. 42.

(2) Porph. *de Abstin.* l. IV, c. 8.

lière aux seuls Egyptiens. Les Perses, leurs voisins, et peut-être leurs ancêtres, étaient également éloignés par leur religion de tout commerce maritime (1), et ils ne naviguaient point sur les fleuves, de peur de souiller les élémens (2). Cependant, au temps de Diodore, ils se vantaient d'avoir autrefois envoyé par toute la terre des colonies de leur nation (3), et l'historien Istrus, qui florissait sous Ptolémée Evergète, avait même composé, sur ces anciennes émigrations, un traité souvent cité par Etienne de Bysance (4), et par Constantin Porphyrogenète (5). Mais qui ne sait combien il faut rabattre des exagérations transmises par la vanité des Egyptiens à la crédulité des Grecs ? Rien d'ailleurs ne s'oppose à ce que ces colonies aient suivi la route que prit Sésostris dans son expédition d'Asie, et l'isthme de Suez fut sans doute l'unique et commune voie, par laquelle s'échappèrent ces divers essaims, dont Istrus avait recherché l'origine, et composé l'histoire. Mais il est bien plus probable encore que ces colonies n'étaient formées que d'étrangers, ou de fugitifs, dont la patrie n'avait rien de commun avec l'Egypte, et qui ne trouvaient pas les mêmes

(1) On sait que les Perses, par jalousie contre les étrangers, et par haine de la navigation, avaient embarrassé, par des cataractes, l'entrée de l'Euphrate. (Strabo, *Geograph.* lib. XVI, p. 1075, edit. *Amst.* 1707.)

(2) Hyde, *Relig. des Perses*, *add.* Montesq. *loc. cit.* lib. XXI, c. 7.

(3) Diodor. Sic. lib. I, p. 17.

(4) *V.* Αἰγιαλὸς et Ὄλβιος.

(5) *Themat. imper.* lib. I, c. 15.

obstacles que les naturels de ce pays, pour former des établissemens au dehors. Cette conjecture de M. de la Nauze (1) est autorisée par un passage de l'histoire même d'Istrus que Diodore nous a conservé (2). Je veux parler de la colonie que Bélus conduisit dans la Babylonie. En effet le nom de *Bélus* (3), abstraction faite de sa terminaison grecque, est emprunté de la langue phénicienne, où le mot Βαάλ, Βέελ, Βῆλ, signifiait *maître*. C'est ce que dit positivement Eusèbe (4) : Τὸν ἥλιον Βεὲλ-σάμην καλοῦσι, ὅ ἐστὶ παρὰ Φοίνιξι κύριος Οὐρανοῦ (5). D'ailleurs, l'origine que Diodore donne à ce personnage, de fils de *Neptune* et de *Libye*, prouve qu'il était un de ces Pasteurs phéniciens établis en Libye par suite des désastres que leur nation avait éprouvés dans la Haute-Egypte. Nous aurons occasion de confirmer plus bas cette induction, et de déve-

(1) *Académ. des Inscript.* tom. XXXVI, p. 189.

(2) *Loc. suprà laud.*

(3) Ce même Bélus est qualifié de *Tyrien*, dans des vers d'un ancien poète phénicien, Dorothée de Sidon, cités par Firmicus (*apud* Salmas. *exercitat. Plinian.* pars II, p. 1227.), et l'on ne peut douter que ce ne soit le personnage dont parle Diodore, puisque, dans ces mêmes vers, la fondation de Babylone lui est également attribuée :

Ἀρχὰς Βαβυλὼν Τυρίῳ Βήλοιο πόλισμα.

(4) *Præparat. evang.* l. I, p. 34.

(5) Βεὲλ, selon Suidas et l'auteur de la Vie d'Isidore, (Suid. *V.* Βεὲλ-φήγωρ, *et rursùs. v.* φήγωρ; Damasc. *apud Phot. cod.* CCXLII, p. 1049.) signifiait *Saturne*, dans la langue des Syriens et Phéniciens. Cette interprétation confirme plutôt qu'elle ne détruit celle d'Eusèbe, puisque *Saturne* étant la principale divinité de ces peuples, il était tout simple que le même mot, par lequel ils désignaient leur grande divinité, leur servît à exprimer l'idée de *maître*, de *souverain*. Saumaise a observé (*Exerc. Plinian.* tom. II, p. 1228) que les mots Αγλαβηλος, Μαλαχβηλος, dans une inscription de Palmyre, étaient les noms de *divinités locales*, et signifiaient *maîtres* ou *protecteurs d'Agla, de Malach.*

lopper les vues qu'elle nous a suggérées; nous nous bornerons à ajouter ici le témoignage de Pausanias, qui reconnaît également l'*origine libyenne* de Bélus (1), et celui de Nonnus, qui ne l'indique pas moins clairement dans ce vers d'une invocation :

Βῆλος ἐπ' Εὐφράτῃο λίθους κεκλημένος Ἄμμων.

(*Dionysiac.* lib. XL, v. 397.)

De nouvelles preuves, tirées de l'état primitif de la langue et de la religion chez les Égyptiens et chez les Grecs, nous semblent détruire jusqu'au moindre soupçon d'une communication directe entre ces peuples; et ces preuves, je les puiserai dans Hérodote, dont l'autorité sera d'autant moins suspecte ici, que c'est de cet historien même que les modernes ont emprunté la plupart de leurs argumens, à l'appui de la réalité des colonies égyptiennes, et qu'il paraît lui-même être de cette opinion. On sait par le témoignage (2) de cet auteur (3), que la première prêtresse du temple de Dodone fut une femme égyptienne, que des marchands phéniciens avaient amenée dans la Grèce; son langage, avant qu'elle eût appris la langue grecque ou

(1) Lib. IV, p. 261, ed. Sylburg.

(2) Ce n'est, il est vrai, que l'explication d'un fait miraculeux rapporté à Hérodote par les prêtres de *Dodone*; mais cette explication même était sans doute fondée sur la tradition ancienne transmise à ces prêtres par leurs prédécesseurs; et, dans le défaut d'autres documens, nous pouvons la regarder comme le fait lui-même, déguisé sous le voile de l'allégorie.

(3) Herodot. lib. II, c. 54.

pélasgique, était si fort inintelligible, que, selon l'expression d'Hérodote, il paraissait imiter le gazouillement des oiseaux. On doit conclure de ce fait authentique, qu'il régnait entre les langues égyptienne et pélasgique une grande diversité, pour ne pas dire une dissemblance absolue, et ce défaut complet d'analogie, à une époque où l'influence des premières colonies égyptiennes eût dû se manifester, si elles eussent réellement existé, prouve que la même différence qu'on remarquait alors dans l'idiome des deux peuples se trouvait aussi dans leurs origines. Les Pélasges, dit encore Hérodote, reçurent de l'Egypte les noms de leurs principales divinités; mais ce ne fut que long-temps après qu'ils connurent le culte de Bacchus. S'il était vrai que les premières colonies qui civilisèrent la Grèce eussent été égyptiennes, comment les Pélasges eussent-ils attendu si tard à connaître et à adopter le culte de Bacchus, qui était le principal dieu de l'Egypte, au témoignage d'Hérodote lui-même (1)? On sait que ce culte fut apporté dans la Grèce par Cadmus, dont la colonie est une des plus modernes parmi les colonies étrangères qui vinrent s'y établir (2). Les premiers Egyptiens auraient-ils donc négligé d'apprendre aux Grecs le nom de leur grande divinité, tandis qu'ils répandaient chez

(1) Hérodot. lib. II, c. 7.

(2) *Idem, ibidem.*

eux la connaissance de leurs dieux vulgaires et subalternes, ou même de divinités absolument étrangères à leur système religieux? La répugnance avec laquelle, selon le même historien, les Pélasges reçurent cette institution nouvelle, et les sanglantes guerres dont son introduction fut la cause, nous prouvent assez qu'ils n'avaient, dans leurs origines, rien de commun avec les Egyptiens. Ce fut surtout de la part des souverains d'Argos que le culte de Bacchus éprouva le plus d'opposition; on le voit par la guerre que les mythologues (1) ont supposée entre *Bacchus* et *Persée*, prince de la famille des Inachides (2). Si la colonie qui la première civilisa l'Argolide eût été égyptienne, se fût-elle montrée si contraire au culte du principal dieu de son pays? Il est vrai que l'oracle de Dodone prononça en faveur de la nouvelle divinité, et termina par cette décision une lutte

(1) Cette fable était fondée sur des faits réels; car, pour preuve du combat livré entre les troupes de Persée et de Bacchus, on montrait à Argos, du temps de Pausanias, *plusieurs tombeaux* des femmes de l'armée de Bacchus, qui avaient péri dans la mêlée. (Pausan. lib. II, c. 20, 22.) On voyait aussi, dans la même ville, un temple consacré à Bacchus par les Argiens, dans l'emplacement que ce dieu avait choisi pour la sépulture d'Ariane. (Pausan. lib. II, c. 23; Nonnus *Dionysiac.* XLVIII, v. 528.) Ce ne fut qu'après le rétablissement de la paix, qui suivit cette guerre désastreuse, que le culte de Bacchus fut reçu dans l'Argolide. (Seneca, *in Œdip.* v. 487; Mém. mss. de M. Barbié du Bocage, sur *la Plain. d'Argos*, IIe Part. p. 43.) On trouvera des détails circonstanciés sur cette guerre de Persée et de Bacchus, dans: Pausan. (II, c. 20, 22); Euseb. (*Chronic.* l. II, p. 87); Dinarch. (*apud* Syncell. *Chronogr.* p. 162); et surtout Nonnus (*Dionysiac.* lib. XLVII, v. 275, 277, 282, 297, 334, 368, 374, 387, 407, 436, 466, 468, 469, 513, 529).

(2) Eratosthen. *apud* Clement. Alexandrin. *Stromat.* lib. I, p. 336.

sanglante et opiniâtre. Mais devons-nous tirer de là une conséquence différente des précédentes? La première prêtresse de ce temple ayant été une femme égyptienne, ainsi que nous l'avons déjà dit, il était tout simple que les ministres d'un oracle, institué selon le rit égyptien, se déclarassent pour une divinité nationale. Mais Bacchus, quoiqu'admis au nombre des dieux de la Grèce, n'y fut jamais qu'une divinité secondaire; Hésiode n'en fait pas mention dans sa Théogonie.

Dira-t-on que le culte des autres dieux adorés en Egypte, et introduits dans la Grèce par les premières colonies étrangères, réclame en faveur de l'origine égyptienne de ces colonies? Mais ce culte venu d'Egypte n'a-t-il pu passer en Grèce sans l'entremise des Egyptiens? Hérodote dit en plusieurs endroits que les dénominations des dieux furent apportées de *l'Egypte* : ἐκ Τῆς Αἰγύπτου ἀπηγμένα; nulle part il ne dit qu'elles le furent par *des Egyptiens*. D'ailleurs il n'est pas absolument vrai que les seuls dieux de l'Egypte aient été introduits dans la Grèce par les colonies orientales. Le culte établi par Inachus, le plus ancien chef de ces colonies, est celui de *Neptune*: Or Hérodote lui-même assure que cette divinité était inconnue en Egypte et originaire de la Libye (1), d'où elle

(1) Herodot. lib. II, c. 50.

pénétra dans la Grèce à la suite des étrangers. Ces étrangers ne pouvaient être des Egyptiens, puisque Neptune n'était point adoré ni connu de ce peuple. Le culte de cette divinité cessa sous Phoronée, fils d'Inachus, et celui de *Junon* devint dominant à Argos. Hérodote nous apprend encore (1) que Junon n'était point une divinité égyptienne; nouvelle preuve que ces étrangers n'étaient point des Egyptiens. Saint Augustin dit positivement (2) que la *Junon* des Grecs était la même que l'*Astarté* des Phéniciens. Enfin, et cette considération me paraît la plus forte de toutes celles que je pourrais alléguer, si les Grecs eussent reçu des Egyptiens les premiers principes de leur civilisation et les premières notions de leur théogonie, leur religion eût-elle été, dès l'origine, souillée de ces affreux sacrifices dont celle des Egyptiens était déjà purgée? L'abolition des sacrifices humains remonte au règne d'*Amosis*, selon Manéthon (3); et cet Amosis, le même, selon Fréret (4), Perizonius (5) et Marsham (6), que le *Tethmosis* de Manéthon, qui détruisit la dynastie des Pasteurs, était contemporain d'Inachus, au témoignage de Ptolémée de Mendès, écrivain instruit et national (7). Si cette affreuse superstition n'exis-

(1) *Idem, Loc. suprà laud.*
(2) Augustin. *Locut.* VII, 16.
(3) *Apud* Porphyr. *de Abstinent.* lib. II, c. 53.
(4) *Défense de la Chron.* p. 274.
(5) *Origin. Ægyptiac.* p. 315.
(6) *Canon. chronol.* p. 139, edit. Lips.
(7) *Apud* Clement. Alexandr. *Stromat.* lib. I, §. 21, p. 378, edit. Oxon.

tait déjà plus en Egypte au temps d'Inachus (1), comment, dans la supposition que ce chef et ses compagnons étaient originaires de l'Egypte, l'eussent-ils établie dans la Grèce? Comment, à une époque bien postérieure, Cécrops, que l'on regarde généralement comme égyptien, l'eût-il, à l'exemple de ses prédécesseurs, introduite aussi dans l'Attique? C'est un fait dont il n'est pas permis de douter, malgré l'assertion contraire de Pausanias, et l'opinion avantageuse que quelques modernes se sont formée des lois religieuses de Cécrops. Ce prince qui, selon Pausanias (2), poussa l'humanité jusqu'à défendre de sacrifier aux dieux rien qui eût eu vie, et voulut qu'on se contentât de leur offrir des gâteaux et des parfums, n'est point représenté par Plutarque sous des couleurs aussi favora-

(1) On objectera peut-être que l'usage des sacrifices humains subsista toujours en Egypte, depuis et malgré la loi portée par Amosis; puisque l'on immolait tous les ans une jeune vierge au Nil, pour obtenir une inondation favorable. Mais l'antiquité se tait sur un fait d'une nature aussi incroyable, et les partisans de l'opinion contraire à la nôtre, ne peuvent s'autoriser que du témoignage de Murtadi, écrivain arabe du XIIIe siècle, dont Vattier traduisit et publia, le premier, en 1666, à Paris, l'ouvrage intitulé: *Merveilles de l'Egypte*. Ce titre seul indique l'esprit dans lequel il était écrit; et le siècle et la nation à laquelle appartenait l'auteur, doivent nous mettre suffisamment en garde contre la plupart des assertions contenues dans ce traité. Aussi les meilleurs Critiques rejettent-ils (*V.* Gibbon, chap. LI, *not.* 128.) tout ce qui a rapport aux *antiquités de l'Egypte*; comme *absurde et extravagant*; et ils n'accordent quelque confiance qu'aux détails concernant l'*Histoire de la Conquête par Amrou*. La permanence des sacrifices humains, en Egypte, sous le règne d'empereurs, qui professaient le christianisme, n'est pas plus vraisemblable que le miracle opéré par l'édit d'Omar, et rapporté, dans le même esprit, par le pieux musulman. Ces deux traditions sont nécessairement liées ensemble, et qui adopte l'une, doit croire à l'autre. Nous ne sommes pas doués d'une foi si robuste, et nous ne faisons pas scrupule de les rejeter toutes deux à la fois.

(2) Pausan. lib. VIII, c. 2.

bles, et la douceur qui signala les dernières années de son règne ne fit pas oublier les cruautés qui en avaient souillé les prémices (1); les besoins de sa colonie naissante le forcèrent sans doute à proscrire dans ses états un culte funeste, réprouvé par la politique autant que par l'humanité. Mais il en laissa des traces dans l'île de Chypre, où il s'arrêta dans sa traversée, et où les habitans de *Coronis*, ville appelée depuis *Salamine*, sacrifiaient tous les ans un homme en l'honneur d'Agraule, sa fille (2). Ne savons-nous pas d'ailleurs que, malgré les progrès de la civilisation dus à Cécrops, Erechthée, un de ses successeurs, immola sa propre fille (3); et loin qu'il faille regarder Cécrops comme le destructeur de ces sacrifices impies, n'apprenons-nous pas des meilleurs Critiques de l'antiquité, que l'opinion générale lui en attribuait l'introduction parmi les Grecs? C'est ce qu'assure Clément d'Alexandrie (4), et son témoignage est conforme à celui d'Eusèbe, qui affirme également qu'*avant Cécrops on n'avait jamais rien vu de tel dans la Grèce* (5).

Il me semble que ces réflexions réfutent assez solidement l'opinion consacrée par les Critiques modernes, que la civilisation de la Grèce fut

(1) *De his qui serò à numin. puniuntur*, tom. II, p. 551.
(2) Porphyr. *de Abstinent.* l. II, c. 56; *Add.* Theodore. *Therapeut.* l. VII; Cyrill. *Contrà Julian.* l. IV.
(3) Porphyr. *ibid.* Clemens Alexand. *Cohortat. ad Gent.* p. 27.
(4) *Cohortat. ad Gent.* p. 38.
(5) *In proœmio can.* p. 55.

l'ouvrage des Egyptiens. Mais comme elles ne pauraient porter atteinte à la réalité bien constante des colonies orientales, c'est dans les Phéniciens seuls que nous devons chercher les auteurs de ces colonies, et de la civilisation qu'elles firent germer dans la Grèce. Les Phéniciens, en effet, portés par leur goût naturel autant que par les avantages de leur situation, au commerce maritime, paraissent, dès les plus anciennes époques de l'histoire, au premier rang des peuples navigateurs, et les voyages sur mer entraient autant dans leur système religieux, qu'ils répugnaient à celui des Egyptiens (1). C'est une vérité qui paraîtra démontrée, si l'on joint au témoignage précis du père de l'histoire grecque (2), celui de Sanchoniaton, leur historien et leur compatriote (3); aussi Josephe nous assure-t-il que les Phéniciens, conduits chez les Grecs par les intérêts de leur commerce, en furent connus les premiers de tous les peuples de l'Orient, et que ce fut par leur intermédiaire que la nation égyptienne communiqua avec la

(1) « Le caractère et la situation des Phéniciens, dit encore M. Robertson, dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut (*Hist. de l'Amérique*, tom. I, lib. 1, pag. 11 de la trad. franç.), étaient aussi favorables à l'esprit de commerce et de découverte, que ceux des Egyptiens y étaient contraires. Leurs mœurs et leurs institutions n'étaient distinguées par aucune particularité marquée; ils n'avaient aucune forme de culte, aucune superstition contraire à la sociabilité; ils pouvaient enfin, sans scrupule, se mêler avec les autres peuples.... Le génie de ce peuple, la nature de son gouvernement, l'esprit de ses lois, se rapportaient entièrement au même but; c'était une nation de marchands qui prétendit à l'empire de la mer, et qui l'obtint. »

(2) Herodot. lib. 1, c. 1.

(3) *Apud* Euseb. *Præp. Evang.* lib. 1, p. 33, D.

Grèce (1). Ce témoignage formel et authentique, qui seul suffirait pour établir notre opinion, nous explique en même temps le mélange du culte égyptien et des superstitions phéniciennes qu'on remarque dans les plus anciennes institutions de la Grèce. Parmi ces superstitions, nous citerons celle dont nous avons parlé plus haut, et qui, proscrite chez les naturels du pays, porte plus particulièrement le caractère d'une origine phénicienne. Rien n'est plus avéré que l'existence de cette pratique abominable chez les Phéniciens, et sans parler des écrivains profanes qui l'attestent (2), le Psalmiste le témoigne en termes assez clairs (3). Les auteurs qui ont écrit l'histoire de ce peuple ont cherché à en trouver la cause dans des événemens mythologiques, qui auraient eux-mêmes besoin d'explication. Mais les annales phéniciennes étaient souillées, presque à chaque page, de semblables atrocités, et l'histoire de Sanchoniaton, traduite par Philon de Byblos, en était remplie (4). Quelques savans, il est vrai, ont prétendu que ce culte était particulier aux colonies tyriennes établies sur la côte d'Afrique (5), et ont cherché à en disculper le corps de la nation phénicienne, en attribuant ces horreurs aux

(1) *Contrà Apion.* lib. I, pag. 1038, F.
(2) Diodor. XX, 14; Plin. l. XXX, c. I.
(3) Psalm. CV, 37.
(4) *Vid. Fragm. apud* Euseb. *Præparat. Evang.* lib. IV, c. 16; *Add.* Porphyr. *de Abstinent.* lib. II, c. 56; Marsham, *Canon chronol. secul.* V, p. 76 et sqq.
(5) *Académ. des Inscript.* tom. XXXVI, p. 87, Mém.

seuls Cananéens. Mais cette opinion ne paraît nullement probable, et a été solidement réfutée (1). Au reste, que ce culte ait été celui des Cananéens ou des Phéniciens, c'est ce qu'il ne nous appartient pas d'examiner ici : il nous suffit de savoir qu'il ait été porté dans la Grèce par les premiers chefs des colonies étrangères, pour être fondé à les attribuer aux Phéniciens, et l'attachement des Pélasges à une pratique phénicienne prouve évidemment l'influence que l'un de ces peuples exerça sur l'autre. Or nous voyons ces sacrifices affreux établis en Arcadie, où la nation pélasge s'était réfugiée à l'arrivée de Danaüs, et Lycaon baigner de sang humain l'autel de Jupiter Lycéen (2). Ces fêtes sanguinaires subsistaient encore dans la même contrée, au temps de Théophraste (3). Parmi les enfans de Lycaon, deux entre autres, *Œnotrus* et *Lyctus*, portèrent cet usage barbare, le premier en Italie, où les Pélasges décimaient leurs enfans, selon Denys d'Halicarnasse (4), et le second en Crète, où les Lyctiens, au rapport d'Anticlide (5), sacrifiaient des victimes humaines. C'était de ces Pélasges Enotriens, tige des Aborigènes, ou des Pélasges Arcadiens amenés par Evandre, que ces sacrifices furent reçus

(1) *Académ. des Inscript.* tom. XXXVI, p. 193, Mém.
(2) Pausan. lib. VIII, c. 2.
(3) Porphyr. *de Abstin.* lib. II, c. 27.
(4) *Antiq. roman.* lib. I, §. 16.
(5) *Apud* Stephan. Bys. *v.* Λύκτος; Anticlid. *apud* Clem. *Cohortat.* III, p. 36.

à Rome, et ce ne fut, comme l'observe Fréret (1) que l'an 658 de sa fondation par Romulus, qu'ils furent abolis par un sénatus-consulte; tant cette affreuse superstition était invétérée (2). Les Pélasges de la Thessalie la conservèrent longtemps, à en juger, selon la remarque de M. Clavier, par le sacrifice qu'Achille, roi des Pélasges Myrmidons, offrit aux mânes de Patrocle (3). A Pella, en Thessalie, on immolait un Achéen à Chiron et à Pélée (4). Enfin ce culte s'étendit jusque dans les colonies grecques de l'Asie; Phorbas l'introduisit dans l'île de Rhodes (5); les Lesbiens immolaient un homme à Bacchus et les Phocéens à Diane (6).

Je ne multiplierai pas davantage ces exemples, dont je pourrais grossir le nombre sans en augmenter l'autorité, et le peu que j'en ai cité suffira du moins pour justifier l'opinion à l'appui de laquelle je les ai allégués. On doit voir maintenant que si cette superstition, détruite en Egypte dès le siècle d'Inachus, pénétra dans la Grèce postérieurement à l'époque de son émigration, elle n'a pu y être apportée que par les Phéniciens, dévoués de tout temps à ce culte barbare, et qui le propagèrent dans toutes leurs colonies. L'introduction des divinités égyp-

---

(1) *Mémoire sur les anc. Habitans de la Grèce*, p. 41.
(2) Plin. XXVIII, c. 2; XXX, c. 1.
(3) *Histoire des premiers temps de la Grèce*, tom. I, p. 109.
(4) *Monim. apud* Clement. *Loc. laudat.*
(5) Porphyr. *de Abstin.* lib. II, c. 54.
(6) Clemens. *Loc. cit. et plura ib.*

tennes fut l'ouvrage des mêmes mains, ainsi que le prouve le trait rapporté dans Hérodote (1), de la fondation de l'oracle de Dodone par une femme égyptienne, amenée en Grèce sur un vaisseau phénicien. Le long séjour que ce peuple avait fait en Egypte, à la suite de sa conquête, avait dû le familiariser avec le culte qui y était professé. Ils n'étaient que guerriers et pirates; ils adoptèrent sans peine les institutions religieuses qu'ils trouvèrent établies chez un peuple, dont la civilisation touchait presque au berceau du monde. C'est ainsi que, dans tous les temps et dans tous les pays, les hordes barbares qui subjuguèrent des nations policées, empruntèrent les mœurs, les arts et la religion des vaincus. Asservis à leur tour, ils portèrent avec eux dans leurs colonies ce culte étranger qui était devenu le leur. Voilà comment et par qui les dieux égyptiens furent connus des Grecs : voilà comment on doit interpréter le texte d'Hérodote. En appliquant le même raisonnement à la colonie de Cadmus, on ne sera plus surpris de le voir apporter dans la Grèce le culte de la principale divinité de l'Egypte, dont quelques siècles écoulés, et des communications plus fréquentes, avaient dû rendre les institutions plus familières aux Phéniciens.

C'est donc aux *Phéniciens* ou *Pasteurs* établis

(1) Herodot. lib. II, c. 54.

en Egypte qu'il faut attribuer les colonies conduites en différens temps et sous différens chefs, tant dans la Grèce elle-même, que dans les îles de l'Archipel qui l'environne. En confondant les Phéniciéns avec ces Pasteurs ou *Hycsos*, qui possédèrent l'Égypte pendant plusieurs générations, je n'ignore pas que l'origine de ces derniers a été long-temps et est encore couverte d'une grande obscurité. Manéthon nous les représente comme une *race ignoble*, ἄνθρωποι ἀγενὲς ἄνημοι, venue de l'Orient, à qui la multitude de ses soldats, et plus encore la lâcheté de ses ennemis, procura une victoire aussi rapide, que facile, et qui fit de sa conquête un vaste théâtre de ruines et de dévastations (1). Selon une autre tradition, qui paraît mériter peu de confiance aux yeux du même Manéthon, mais qui pour cela, peut-être, n'en est que plus digne de la nôtre, ils étaient Arabes; Τινὲς δὲ λέγουσιν αὐτοὺς Ἄραβας εἶναι. Josephe, dominé par les préjugés de sa nation, les regarde comme des Hébreux de la race de Jacob (2), et cette opinion est partagée par Eusèbe (3). Mais indépendamment des autres raisons qui la réfutent, et qui ont été très-bien développées par le chevalier Marsham (4), la série des faits avoués par tous les chronologistes, qui place l'arrivée en Égypte

(1) *Apud* Joseph. *Contrà Apion.* lib. I, p. 1039 et sqq.
(2) Joseph. *Loc. suprà laud.* p. 1042.
(3) *Chronic.* n° CXC.
(4) *Canon chronologic.* lib. II, p. 101.

de Jacob et de ses fils sous la dynastie même des Pasteurs, s'oppose à ce que nous adoptions cette origine. Le sentiment le plus vraisemblable est donc celui que nous a transmis Jules Africain (1), et selon lequel les Pasteurs étaient des Phéniciens. Aussi Bochart a-t-il trouvé dans la langue phénicienne l'interprétation des noms des six premiers rois de cette dynastie, tels qu'il nous ont été conservés par Josephe et par le Syncelle (2). Au reste, cette opinion peut encore se concilier avec celle que rapporte Manéthon, et qui assignait aux Pasteurs une *origine arabe*. Il est probable en effet que les Phéniciens, ainsi que le portaient leurs traditions recueillies par Hérodote (3), Strabon (4), et Denys le Périégète (5), étaient venus s'établir des bords de la mer Erythrée sur ceux de la Méditerranée (6). M. Gossel-

(1) *Apud* Syncell. *in Chronogr.* p. 61, A.

(2) *Geograph. sacr.* lib. 1, c. 4.

(3) Herodot. lib. 1, c. 1; lib. VII, c. 89.

(4) Strabo, *Geograph.* l. 1, p. 42; lib. XVI, p. 784.

(5) V. 905-911. *Vid.* Eustath. *ad H. Loc. Geograph. min.* Hudson, tom. IV, p. 158-160.

(6) Ces migrations peuvent s'être effectuées par terre, en passant par l'isthme de *Suez*; ou bien, on peut supposer que cet isthme ne s'était pas encore élevé au-dessus des eaux qui, à une époque très-ancienne, couvrirent la Basse-Egypte. (Herodot. lib. II, *sub Init. Cf. etiam* Aristot. *Meteorolog.* lib. 1, c. 14.) J'avoue cependant que cette dernière explication me paraît moins vraisemblable, puisque les établissemens des Pasteurs exigent que l'Egypte, à l'époque dont nous parlons, fût déjà découverte. Au reste, les traditions indiennes s'accordent avec celles que rapportent les auteurs grecs, concernant les migrations des Phéniciens. Les extraits que M. Wilford (*Asiatic. Research.* tom. III, p. 321) a faits du *Pourana*, prouvent que les *Palis*, appelés *Philistins*, à cause de leur pays même *Palis-Sthan*, sortirent de l'Inde, s'établirent sur le golfe persique; et, sous le nom de *Phéniciens*, vinrent ensuite le long des côtes de l'Yémen, sur les bords de la mer Rouge; d'où ils passèrent dans la mer Méditerranée, au témoignage d'Hérodote et de Strabon.

lin (1) a trouvé, dans des dénominations locales, de plusieurs points du golfe persique, les traces encore subsistantes de ces anciens établissemens, et il suit, au moyen de ces homonymies, la marche progressive des colonies phéniciennes, depuis les frontières de la Carmanie et de la Perse, vers les côtes occidentales du golfe qui baigne ces deux contrées, jusqu'aux rivages de la Méditerranée, où les noms de *Tyrus*, d'*Aradus*, et de *Sidon*, reproduisaient, sous les mêmes formes, et dans la même situation géographique, ceux de leurs antiques métropoles. Le même savant prouve encore que le nom de mer Erythrée, des bords de laquelle on faisait originairement partir les Phéniciens, avait été donné par les Anciens, non-seulement au golfe arabique, mais encore à la mer qui baigne les côtes méridionales de l'Arabie, et au golfe persique, et il conjecture que ces diverses migrations étaient au moins antérieures au siècle d'Inachus. En suivant ces idées, qui se lient si naturellement aux faits historiques dont nous nous occupons, nous pourrons supposer que les Pasteurs, appelés *Arabes* dans Manéthon, étaient un essaim de ces Phéniciens, originaires des côtes de l'Arabie, que le désir du pillage, ou l'accroissement de la population, ou toute autre cause également pro-

(1) *Recherches sur la Géograph. systématiq. et posit. des Anciens*, tom. III, p. 103-106.

bable, aura déterminés à tenter la conquête opulente et facile de l'Egypte. Un rapprochement négligé par ceux qui jusqu'à ce jour ont écrit sur ces matières, peut servir encore à fortifier cette conjecture. Un précieux fragment d'Hécatée, extrait de Diodore, qui le citait, et conservé par Photius (1), nous représente Cadmus comme le chef d'une de ces colonies d'*étrangers* ou d'*impurs*, qui, au temps de leur dispersion, passèrent dans l'Asie mineure, et de là dans la Grèce; et la date de cette émigration, et la cause que lui attribue l'historien, et cette dénomination même d'*impurs*, épithète flétrissante par laquelle les Egyptiens désignaient ordinairement les Pasteurs, ne permettent pas de méconnaître dans ce récit, le peuple qui, seul à cette époque, pouvait être considéré comme étranger dans l'Egypte. Or, tous les anciens conviennent que la colonie de Cadmus était phénicienne (2), et Strabon prétend que ce prince était accompagné d'*Arabes*, qui presque aussitôt passèrent dans l'île d'Eubée (3). Cet établissement des Arabes est encore attesté par Plutarque, et une ancienne tradition populaire (4) leur attribuait l'introduction d'une forme par-

(1) *Ex libr.* XL Diodor. Sic. *apud* Phot. *Bibliothec.* cod. CCXLIV; Frag. Diodor. edit. Wessel. tom. II, p. 542-544.

(2) Herodot. lib. V, c. 58; Pausan. lib. IX, p. 558, ed. Sylburg.; Lucian. *in Concil. Deor. sub init.*; Apollod. III, c. 1; Conon. *Narrat.* XXXVII; Plin. VII, 56.

(3) Strabo, lib. X, p. 447, A.

(4) *Apud* Plutarch. *in vit. Thesei*, p. 2.

ticulière que les Abantes de l'Eubée donnaient à leur chevelure (1). Si l'on rapproche et que l'on compare entre elles ces diverses traditions, ne paraîtra-t-il pas probable que les peuples Pasteurs appelés *Arabes* par Manéthon, *Phéniciens* par Jules Africain, Phéniciens et Arabes par Strabon et toute l'antiquité, étaient en effet, sous ces noms différens, une seule et même nation, originaire des côtes de l'Arabie, et transplantée en Egypte, d'où elle se répandit par ses colonies jusque dans la Grèce? Telles étaient sans doute les réflexions et les preuves, à l'aide desquelles l'illustre Fréret s'était formé sur *les Pasteurs* l'opinion qu'il a consignée dans un de ses plus savans mémoires, mais sans entrer dans les développemens et les explications que nous avons cru nécessaires. *Les Pasteurs* ou *Hycsos*, dit cet habile critique, *étaient des Phéniciens, ou plutôt des Philistins et des Arabes occidentaux*; il ajoute: *mêlés avec quelques Egyptiens* (2). Mais ce n'est ici qu'une supposition dépourvue d'autorités, et contredite même par les témoignages que j'ai allégués plus haut. Ce n'est pas qu'il fût absolument impossible que quelques Egyptiens, mécontens de la domination de leurs princes, se

(1) Homer. *Iliad.* II, v. 542; Cf. Eustath. *ad hunc loc.*; et Marsham, *Canon chronologic.* p. 102 et sqq. Les Eubéens conservaient encore, au moins dans la classe du peuple, cette chevelure particulière, même au siècle de Dion Chrysostôme; c'est cet orateur lui-même qui nous l'apprend. (*Orat.* VII. *Euboic.* p. 99, ed. Casaubon.)

(2) *Académ. des Inscript. et Bell. Lett.* tom. XLVII, p. 36, *Mém.*

fussent joints à ces Pasteurs, ainsi que Josephe le raconte d'un prêtre Osarsyph, confondu mal à propos par Manéthon avec le législateur des Juifs, qui se mit à la tête d'une troupe d'*impurs*, et força son roi Aménophis à se retirer dans les déserts de la Thébaïde. Mais cet exemple même prouve combien dut être rare une telle violation des lois nationales, chez un peuple aussi fortement attaché que l'était celui de l'Egypte, à ses coutumes et à ses préjugés particuliers; et la haine qui divisait les naturels de ce pays d'avec les étrangers, qui en avaient usurpé la possession, était trop profonde et trop envenimée pour avoir pu souffrir ce mélange des deux races ennemies, supposé par Fréret. Tenons-nous en donc à la première partie de son assertion, justifiée, ainsi que nous l'avons vu, par les témoignages les plus respectables, et tâchons d'établir les *causes* et les *époques* des colonies que ces Pasteurs phéniciens envoyèrent à diverses reprises dans plusieurs contrées de la Grèce.

§. 2.

La date de l'invasion des Pasteurs, de laquelle dépendent nécessairement celles de toutes leurs colonies, est une des plus difficiles à bien déterminer, et elle varie dans la plupart des Critiques modernes, selon le système que chacun d'eux avait embrassé, et les préventions trop exclu-

sives dont il était dominé. Ainsi le P. Pezron, dans son *Antiquité des temps rétablie*, ouvrage digne à plusieurs égards de faire autorité, et qui ne jouit pas de toute la réputation qu'il mérite, a beaucoup trop reculé l'époque de l'expulsion des Pasteurs, et par conséquent celle de leur établissement. D'après ses calculs, ce dernier événement doit avoir eu lieu vers l'an 2269 avant notre ère, et comme il suit la Chronique pour cette partie de la chronologie égyptienne, et que cet auteur ne donne que 303 ans de durée à la dynastie entière des Pasteurs, il en résulte que leur expulsion totale est de l'an 1966 avant J. C., antiquité qui ne peut se concilier avec aucun des points de la chronologie grecque, dans l'hypothèse que nous avons établie (1). D'autres Critiques, tels que le chevalier Marsham, dont l'ingénieux système sur les dynasties collatérales de l'Egypte, a levé tant de difficultés et excité tant de réclamations, sont tombés dans une erreur contraire, en rapprochant beaucoup trop ces mêmes événemens. Il nous semble que le juste milieu entre ces opinions contradictoires a été saisi par notre savant [illegible], dont la date qu'il assigne au règne de [illegible] importante et fondamentale [illegible] nologie grecque et égyptienne [illegible] concilie le mieux avec tous [illegible]

(1) *Antiq. des temps rétabl.* ch. XIII, p. 172 et sqq. (2) et sq

toriques des deux nations. Ce grand critique, s'appuyant de l'autorité de Manéthon, la plus sûre en effet qu'on puisse suivre, place l'expulsion des Pasteurs, et les commencemens du règne de Sésostris, qui furent signalés par cette mémorable entreprise, à l'an 1570 avant notre ère; et comme, selon le même Manéthon, la durée entière de la domination des Pasteurs fut de 511 années, il en résulte que leur invasion date de l'an 2081 avant la même ère. Les deux termes de cette longue période étant ainsi déterminés, c'est dans l'intervalle qui les sépare, que nous devons placer les colonies des Pasteurs phéniciens, dont la première fut celle d'*Inachus*.

I. *Colonie d'Inachus.*

(An 1986 avant J. C.)

Je n'ignore pas que l'origine étrangère et même l'existence de ce personnage, ont été l'objet de beaucoup de discussions parmi les modernes. Un de ces Critiques (1), fondé sur un passage mal interprété de Pausanias (2), a cru que le nom d'un [illegible]olide avait été appliqué à un [illegible]ire; il s'autorise encore de [illegible]ppelle *Phoronée le plus an-* Mais Acusilas appelle aussi *r homme*, et l'auteur d'un

olog. Sylburg.

(3) *Apud* Plin. *Histor. natur.* lib. edit. VII, c. 56.

poëme, auquel ce même prince avait donné son nom, le désigne par le titre de *père commun des hommes mortels*; πατέρα θνητῶν Ἀνθρώπων (1). Or nous ne devons voir dans ces expressions poétiques et figurées, qu'une locution familière aux Grecs, et propre à indiquer la haute antiquité de ce personnage, puisque, dans quelque système qu'on veuille le considérer, il est bien certain que Phoronée ne put être le *premier des hommes*. Enfin, on allègue encore le silence de Platon, dont les connaissances chronologiques ne remontaient pas, ainsi qu'il le reconnaît lui-même (2), au-delà des temps de *Phoronée* et de *Niobé*. Mais quand Platon serait en histoire d'une aussi grande autorité que dans les matières de goût et de philosophie, une preuve négative de cette espèce, pourrait-elle prévaloir contre la tradition constante de toute l'antiquité? Les argumens développés dans un mémoire *sur l'origine grecque du fondateur d'Argos* (3), mériteraient une discussion plus longue et plus étendue. Mais je ne pourrais m'y livrer, sans excéder de beaucoup les bornes que je me suis prescrites; et d'ailleurs l'opinion nouvelle qui y est présentée ne s'éloigne pas assez de notre idée pour exiger un examen particulier. L'auteur s'attache à prouver qu'Inachus n'était point égyp-

(1) *Apud* Clement. Alexand. *Stromat.* lib. I, p. 321, A.

(2) Plato, *in Timæo*.

(3) Ce mémoire de M. L. Petit-Radel, est destiné à faire partie du recueil de la *Classe d'Histoire et de Littérature ancienne* de l'Institut.

tien; ce que nous croyons avoir également établi, quoique par des moyens différens. Il suppose ensuite que ce personnage pourrait bien être autochthone, et c'est en cela seulement que j'ose m'écarter de son sentiment. Je suivrai donc l'opinion générale, qui nous représente dans *Inachus*, non *un simple chef de marchands*, que des vues de commerce conduisent fortuitement dans le golfe d'Argos, mais le chef d'une de ces colonies de Pasteurs, que les vicissitudes d'une guerre longue et désastreuse forçaient à se bannir de l'Egypte. On a déjà remarqué que ce nom d'*Inach* ou d'*Enach* était, dans les anciennes langues de l'Orient, d'où il passa dans celle des Grecs, une qualification ou titre honorifique, qui ne s'accordait qu'aux hommes distingués par leur rang et par leur courage (1). Le titre de *fils de l'Océan*, que les Anciens donnaient à Inachus (2), confirme l'induction qu'on peut tirer de cette étymologie, en faveur de l'origine phénicienne de ce prince. Le nom de *Phoronée*, que portait le fils d'Inachus, celui d'*Apis* son petit-fils, d'*Io* sa fille, sont également des noms égyptiens, et devinrent étrangers à la langue grecque, à mesure que celle des Phéniciens perdait de son influence dans le mélange des deux idiomes; ce qui marque que ces noms

(1) Fréret, *Défense de la Chronolog.* p. 2[illegible]; *idem*, *Académ. des Inscript.* tom. XIV, p. 36.

(2) Apollodor. lib. II, c. 1, §. 1; Sophocles *apud* Dyonis. Halicarn. lib. 1, §. 23.

n'étaient point compris dans le vocabulaire primitif des Grecs. Si à ces preuves, on ajoute les inductions, plus directes encore, qu'on tire des passages de Castor (1), d'Istrus (2), et d'Arnobe (3), et une autre, non moins forte, que nous fournit Hérodote (4), savoir, que le culte de Neptune, établi par Inachus, était originaire de la Libye, d'où il fut apporté en Grece par des étrangers, et que celui de Junon, consacré par Phoronée dans la génération suivante, était particulier aux Phéniciens, il paraîtra difficile, j'ose le croire, de ne pas voir, dans ce concours de témoignages de toute espèce, les plus grandes probabilités en faveur de la tradition qui attribue à Inachus une origine phénicienne. Je pense donc qu'il est inutile d'insister davantage sur ce point, et je passe à l'examen de l'époque à laquelle il convient de rapporter l'établissement de cette colonie.

C'est encore une de ces questions obscures de la chronologie ancienne, dont il semble que les travaux de la critique moderne aient rendu la solution plus difficile, à mesure qu'ils en ont multiplié les él... d'Inachus varie ... traité, et il n'es... plusieurs époqu...

(1) *Apud* Apollod. Euseb. *Chron.* I. p. II.
(2) *Apud* Stephan. I

cessivement par un même écrivain, pour classer cet événement. Fourmont, qui fait partir cette colonie de la Phénicie même, la place 136 ans seulement avant l'Exode (1). L'abbé Mignot la rapporte à l'an 1856 avant notre ère (2); mais il suffit d'examiner les bases qu'il donne à ses calculs pour en apercevoir l'erreur. Marsham (3) se fonde sur l'autorité de Castor, et indique l'an 2822 de la période julienne, ou 1892 avant J. C.; cette date se rapproche le plus de celle qu'avait adoptée Fréret, dans sa *Défense de la chronologie* (4), de l'an 1884 avant notre ère. Mais cet habile critique n'avait pas sur cet objet de sentiment bien arrêté, puisqu'il assigne ailleurs (5), l'an 1970, sans donner les raisons de cette nouvelle opinion, ni même indiquer les sources où il l'avait puisée. Il me serait facile de relever encore d'autres contradictions sur le même point de chronologie, dans les écrits de cet académicien, que l'extrême mobilité de ses idées et la prodigieuse variété de ses connaissances, en l'entraînant sans cesse vers des objets nouveaux, empêchèrent toujours de former un système [illegible] nologie, dont toutes [illegible] ment, fussent rapprochées, et assujéties à une

(3) *Canon chronol. προκλασεων*, p. 15.
(4) *Nouvelles observations*, p. 274.
(5) *Académ. des Inscript.* tom. XLVII, p. 33.

discussion générale. On doit sentir que, pour prendre un parti entre tant d'opinions contraires, il faudrait nous livrer nous-mêmes à un examen approfondi de ces différens systèmes, qui, outre l'inconvénient de nous écarter de notre sujet, aurait encore celui de rendre plus compliquée une question déjà très-embarrassée, et peut-être d'introduire de nouvelles erreurs à la place des erreurs anciennes. Il vaut donc mieux nous référer sur ce point au sentiment de M. Larcher, qui établit, d'après des calculs puisés aux meilleures sources de l'antiquité (1), l'an 1986 avant J. C., pour la date de la colonie d'Inachus : cette date n'est postérieure que de 85 ans à celle de l'invasion des Pasteurs; et cependant il est probable que l'émigration d'Inachus fut produite par les révolutions que cette conquête avait excitées en Egypte. Les Pasteurs n'y jouirent jamais d'une domination bien assurée. L'on doit croire que, revenus de leur première surprise, les partisans de l'ancien gouvernement cherchèrent à repousser dans leurs déserts les barbares oppresseurs de leur patrie. La guerre qui éclata dès lors entre les deux nations rivales fut de longue durée, πολυχρόνιος, selon l'expression de Manéthon (2), et entremêlée de revers et de succès. Ce fut donc vraisemblablement au mil-

(1) *Essai sur la Chronolog. d'Hérodote*, chap. x, p. 309 et sqq.

(2) *Apud* Joseph. *Contrà Apion.* lib. I.

des vicissitudes de cette lutte sanglante et opiniâtrée, qu'une troupe de Pasteurs conduits par *Inachus*, se réfugia dans le golfe d'Argos, et la marche progressive de ces premières colonies nous semble tracée d'une manière très-naturelle, dans un mémoire de Fréret, que nous avons cité (1). Ce savant suppose que *les Pasteurs se répandirent dans l'Afrique, et qu'ils pénétrèrent jusqu'à la côte de la Petite-Syrte, et jusqu'au lac Triton.* Ce ne sont, il est vrai, que de pures hypothèses, et Fréret n'a pas même pris la peine d'indiquer les bases sur lesquelles il établissait ses conjectures; mais pour être dépourvues de preuves directes, il s'en faut bien qu'elles manquent de probabilités, qui peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer au défaut des témoignages historiques. Nous montrerons bientôt que les Pasteurs avaient formé, au temps de leur domination, des établissemens dans la Libye, et les nombreux vestiges des lois et des coutumes égyptiennes chez les peuples de cette contrée, observés par Hérodote (2), et allégués par Fréret, à l'appui de son opinion, nous en paraissent, comme à lui, une preuve assez démonstrative. Mais un argument qu'il a négligé de faire valoir, contribuera à en fortifier l'autorité. Nous avons déjà vu que ce même Hérodote assure que le culte de Neptune (3) était originaire

(1) *Académie des Inscriptions et Belles-Lettr.* tom. XLVII, p. 30.

(2) Herodot. lib. II, c. 18.

(3) *Idem*, lib. II, c. 50.

de la Libye, et fut introduit dans la Grèce par des étrangers. Or, comme il est certain que ce culte fut établi à Argos par Inachus, la seule induction raisonnable qu'on puisse tirer du passage d'Hérodote, c'est qu'Inachus était venu de la Libye, d'où il avait apporté en Grèce cette divinité étrangère à la théologie égyptienne, et que les établissemens des Phéniciens, dans cette partie de l'Afrique, avaient précédé l'époque d'Inachus.

Quoi qu'il en soit, c'est donc l'an 1986 avant notre ère, que ce chef des Pasteurs phéniciens aborda dans un golfe de la péninsule, qui prit par la suite le nom de *Péloponèse*. Sa colonie dut être peu nombreuse, et son influence sur les habitans du pays où elle s'établit, eût été peu considérable, si la barbarie de ces habitans eût été aussi profonde qu'on nous la représente; mais les germes de la civilisation, qui étaient restés imparfaits jusqu'à cette époque, se développèrent rapidement sous les mains industrieuses qui en dirigeaient les progrès. Des villes s'[illegible] et vers la fin du règn[illegible] ble, la Grè[illegible] de cités, ent[illegible] rang. C'est [illegible] vrai que que

(1) Herodot. lib.

ques siècles plus bas, cette description qu'il nous trace du premier âge de la Grèce. Mais j'espère montrer bientôt que, pour détruire l'autorité de son témoignage, ils ont été obligés de faire violence à la chronologie, comme au texte de cet historien, et que l'anachronisme qu'ils supposent mal à propos dans la date de l'enlèvement d'Io, les a seul entraînés dans cette erreur. M. Larcher prétend prouver (1) qu'Argos n'existait pas encore au temps d'Inachus, parce que ce fut *Phoronée* son fils qui bâtit les remparts de cette ville, et lui imposa son nom. Il invoque à son appui les témoignages de Pausanias (2), et d'Etienne de Bysance (3). Mais je pourrais opposer au sentiment du premier de ces auteurs, l'autorité d'Hérodote, qui est bien autrement imposante ; et quant à Etienne de Bysance, ne dit-il pas, dans un autre endroit (4), que ne cite pas M. Larcher, qu'*Argos avait porté le nom d'Inachia;* ce qui prouve que sa première origine, comme sa première dénomination, lui vint d'Inachus? Le passage du scholiaste d'Euripide (5), allégué encore par M. Larcher, prouve seulement, ainsi que celui de Pausanias, que Phoronée agrandit et appela de son nom une ville qui pouvait avoir

(1) *Essai sur la chronologie d'Hérodote*, chap. x, §. 2, p. 317, sqq.
(2) Pausan. lib. II, c. 15, edit. Kuhn.
(3) Stephan. Bysant. *v.* Ἄργος.
(4) *Idem*, *v.* Ἰναχία.
(5) Scholiast. Euripid. *ad Orest.* v. 1249.

existé avant lui ; et quant au nom d'*Argos*, qui lui fut donné, selon le même scholiaste, par Argus, petit-fils de Phoronée, n'est-il pas plus naturel et plus sûr tout à la fois d'en chercher l'origine, comme le faisait Strabon (1), dans cette ancienne langue pélasgique, où il avait une signification, que dans une étymologie fabuleuse ? Je crois donc devoir regarder comme un fait constant, que la fondation d'Argos date des premières années du règne d'*Inachus*, et fut l'ouvrage de sa colonie. Nous verrons bientôt, sur la fin de ce même règne, des colonies composées des naturels du pays, mais commandées par des princes de la race d'Inachus, s'établir dans plusieurs autres contrées de la Grèce, ce qui confirme le récit d'Hérodote. Les fondateurs de *Corinthe* furent sans doute mis en jeu à la même époque, et par les mêmes motifs, par Ephyre qui, selon le [illegible] corinthien Eumelus, vint la première dans [illegible] contrée, et lui donna son nom (2), était fille [illegible] l'Océan et petite-fille d'Inachus (3), selon Eustathe et Etienne de Byzance, et c'est un double caractère [illegible] auquel nous devons reconnaître une origine [illegible] n'est ici qu'une induction [illegible] n'oserions insister, [illegible] positifs.

(1) *Geograph.* lib. VIII, p. 37.
(2) *Apud* Pausan. lib. II, c. 1.
(3) Stephan. Bysant. *v.* Ἔφυρα

II. *Colonie d'Ogygès.*

(An 1796 avant J. C.)

Deux siècles s'écoulèrent avant que de nouvelles colonies phéniciennes vinssent s'établir dans ce pays, dont Inachus leur avait indiqué la route. Cependant il paraît, d'après le récit d'Hérodote (1), que ce peuple n'avait point cessé d'entretenir des communications avec la Grèce. L'enlèvement d'Io fut le crime d'un particulier, et ne put exercer une influence durable sur les relations publiques des deux nations; les nombreuses alliances contractées depuis cette époque entre les Grecs et les Phéniciens (2), prouvent que cette infraction passagère des lois de l'hospitalité, n'avait produit dans l'union de ces peuples qu'une altération faible et momentanée. Mais un grand événement arrivé dans l'intervalle procura à la Grèce de nouveaux habitans. La première dynastie des Pasteurs s'était éteinte dans la personne de leur sixième roi, et ces peuples, chassés de la Haute-Egypte, après 259 ans d'une domination mal affermie et souvent combattue, se virent réduits aux marais du *Delta*, et aux murailles d'*Abaris*. Cette révolution, clairement décrite par Manéthon (3),

(1) Herodot. lib. 1, c. 1.

(2) Clavier, *Histoire des prem. temps de la Grèce*, tom. I, p. 17.

(3) *Apud* Joseph. *Cont. Apion.* lib. 1; *apud* Euseb. *Præp. Evang.* x, c. 10.

et obscurément indiquée par l'historien Polémon (1), eut lieu vers l'an 1825 avant notre ère, et donna naissance à de nombreuses émigrations, parmi lesquelles celle qu'Ogygès conduisit en Grèce, est la seule qui doive nous intéresser. L'origine de ce prince est, comme celle de tous les personnages que les Grecs mettent à la tête de leurs généalogies, enveloppée des nuages les plus épais. Selon la tradition des Athéniens, telle qu'elle nous a été conservée par Pausanias (2), et Jules Africain (3), Ogygès était *autochthone;* mais cette expression, ainsi que nous aurons souvent occasion de le remarquer, ne signifie rien autre chose, sinon que le peuple ou l'individu auxquels on l'applique, étaient d'une existence antérieure à l'époque où l'on faisait remonter les plus anciennes traditions. Dailleurs, la tradition la plus généralement suivie, attribuait à ce prince une origine orientale. Les anciens auteurs, tels que Hellanicus, Philochore, Castor, Alexandre Polyhistor, dont les témoignages ont été conservés par Jules Africain, et de là empruntés par [illegible] (3), et par Paul Orose (5), rapportaient [illegible] était parti d'Asie; et d'après [illegible] quoique vague et susceptible [illegible]

(1) *Apud* Joseph. *Cont. Apion.* lib. 1; *apud* Euseb. *Præp. Evang.* t. x, c. 10.
(2) Pausan. IX, 5.
(3)
(4)
(5)

prétations, nous pourrions conjecturer qu'il était originaire des côtes de la Phénicie, d'autant plus que Polémon, à l'endroit que nous avons cité plus haut, marque expressément que le plus grand nombre des Pasteurs chassés de l'Egypte, se réfugia dans la Palestine et dans les régions montagneuses du pays de Canaan. Mais le témoignage le plus précis et le plus digne de confiance, est celui que nous a transmis le philosophe Damascius (1), d'après *l'Histoire égyptienne* d'Asclépiade, également citée par Suidas (2). Cet auteur, qui avait puisé dans des sources authentiques, et consulté des monumens nationaux, assurait qu'*Ogygès était parti d'Egypte*, d'où nous pouvons inférer qu'il était chef d'une de ces tribus de Pasteurs qui, se trouvant trop resserrés dans le Delta, prirent le parti d'aller fonder ailleurs des colonies. Tout, en effet, indique dans Ogygès une extraction phé[illegible] Le titre de fils de *Neptune* et d'*Alis*[illegible] lui donne le scholiaste de Lycophron (3), et celui de souverain *d'Egypte*, qui, selon le même [illegible], lui est attribué dans [illegible] ditions, suffiraient seuls [illegible] nom, d'ailleurs, porte [illegible] origine que nous lui sup[illegible] lemment dérivé de ceux

(3) *Ad Alexand.* v. 1206, p. 124, edit. Potter.

d'*Ogèn* et d'*Oga*, deux divinités phéniciennes, citées dans Pausanias (1), et dans les fragmens de Phérécyde (2). Aussi retrouvons-nous l'épithète d'*Ogygienne* fréquemment appliquée dans les auteurs, à des villes ou à des pays originairement peuplés par des colonies phéniciennes. C'est ainsi que Denys le Periégète donne (3) à Thasos et à Tyr le surnom d'*Ogygienne*; et Eustathe, dans le même sens, l'étend à l'Egypte, contrée que les Grecs ne connurent long-temps que par leurs relations avec les colonies phéniciennes émanées de son sein. J'ajouterai à ces raisons une preuve que j'ai déjà fait valoir, c'est que, selon Apollodore, la première divinité qui fut connue et adorée en Attique, ce fut *le dieu Neptune* (4); et comme le plus ancien établissement formé dans ce pays remonte à Ogygès, il s'ensuit que c'est à ce prince seul qu'on doit rapporter l'introduction en Attique du culte de Neptune, et par conséquent, selon les principes que j'ai développés, qu'il était de la même race et parti des mêmes régions qu'Inachus, qui porta également ce culte dans l'Argolide. Si ces argumens ne paraissent pas suffisans pour établir d'une manière incontestable l'origine étrangère et le point de départ de la colonie

(1) Pausan. lib. IX, c. 5, edit. Kuhn.
(2) *Fragmens de Phérécyde*, p. 31.
(3) Dionys. *Perieges.* v. 523; *idem*, v. 911; Eustath. *ad* [illegible] tom. IV, p. 160.
(4) Apollodor. [illegible] c. 1, §. 1.

d'Ogygès, au moins doivent-ils offrir quelques probabilités en faveur de l'opinion que nous avons proposée; et c'est encore un résultat assez satisfaisant, dans des recherches aussi épineuses. Au reste, nous avons cru devoir écarter de cette discussion, les explications trop souvent arbitraires et hypothétiques, que des Critiques modernes ont introduites dans l'examen de la même question. Fidèles au système que nous avons embrassé, de ne recevoir pour des faits anciens, que des témoignages fournis par l'antiquité même, nous ne nous sommes point arrêtés au sentiment de Fourmont, qui reconnaît (1) Ogygès dans *Og*, roi de Basan, ou plutôt dans *Agag*, roi d'Amalech, et qui, sur la foi d'un passage de Suidas (2), prétend que Cadmus était fils de ce prince; d'où il infère l'identité d'*Ogygès* avec *Agénor*, père mythologique de Cadmus. De semblables conjectures, dépourvues d'autorités et sans doute de fondement, ne sauraient trouver place ici, et j'ai dû me borner à les indiquer.

Je crois donc qu'Ogygès partit de la Basse-Égypte, et, en côtoyant les rivages de la Méditerranée, recueillit de nouveaux compagnons dans la Phénicie, où sa nation avait déjà formé un établissement. Il suivit sans doute la route que, depuis l'émigration d'Inachus, fréquen-

(1) *Réflexions critiques sur l'Histoire des anc. Peuples*, t. I, p. 221.

(2) Suidas, v. Ὠγυγος.

taient les navigateurs phéniciens, et aborda dans le golfe d'Argos. Peut-être était-il allié par le sang à la famille des fondateurs de cet état; du moins, M. Clavier suppose (1) qu'Ogygès partit d'Argos, lorsqu'à la tête d'une colonie de Pélasges, il alla s'établir dans l'Attique. Il est vrai que ce point de départ n'est qu'indiqué par le savant historien des *premiers siècles de la Grèce*, et qu'il n'en apporte aucune preuve. Mais cette conjecture ingénieuse nous semble confirmée par le nom d'*Inachus*, que donne Plutarque (2) à un fleuve de la Béotie, pays soumis au sceptre d'Ogygès, et qui est le même que celui d'un fleuve de l'Argolide. Ce nom qui remontait, ainsi que l'atteste encore le même Plutarque, aux plus anciennes origines de la Béotie, ne put y avoir été apporté que par Ogygès, et je crois trouver au moins, dans ce rapprochement, une probabilité à l'appui de l'opinion de M. Clavier. Quant à l'époque de la colonie d'Ogygès, quoique cette question ne paraisse pas moins susceptible de discussion [illegible] de son origine, nous croyons [illegible] M. Larcher (3), devoir nous [illegible] sentiment des chronologistes [illegible] Africain (4), qui tous s'accordent d'Ogygès, 1020 ans avant la [illegible] p. 279 (4)

(1) *Histoire*, tom. I, p. 117.
(2) *Quæstion. græc.* t. II, p. 301.
(3) *Essai de Chronolog.* chap. IX, lib. X

piade, par conséquent 1796 avant l'ère chrétienne. Cette date est précise, autorisée, et se concilie aisément avec tous les témoignages historiques.

III. *Colonie de Lélex.*

(An 1786 avant J. C.)

Dix ans seulement après le départ d'Ogygès, une nouvelle colonie de Pasteurs phéniciens, vint s'établir dans la Laconie, sous la conduite de *Lélex*. Ce personnage est traité d'indigène par Pausanias (1), et par Apollodore (2), sans doute parce qu'il était le plus ancien souverain connu de cette contrée. En effet, le même Pausanias dit ailleurs (3), en rapportant une tradition des Mégariens, que *Lélex* était venu d'Egypte, et qu'il était *fils de Neptune* et *de la nymphe Libye*. Cette tradition est précieuse, en ce qu'elle nous indique que *Lélex* était un des Pasteurs phéniciens, qui, après la destruction de leur empire dans la Haute-Egypte, s'étaient rejetés sur les régions voisines de l'Afrique, et y avaient fondé de nouveaux états. Nous avons déjà indiqué (4) les progrès des colonies phéniciennes, qui, selon Fréret (5), pénétrèrent jusqu'aux environs de la petite Syrte, et nous avons montré que leur premier établissement dans ces parages, avait précédé l'émigration d'*Inachus*.

(1) Pausan. lib. III, c. 1.
(2) Apollod. lib. III, c. IC, §. 3.
(3) Pausanias, lib. I, c. 39, 44.
(4) *Suprà*, p. 91.
(5) *Mémoire sur les anciens Habitans de la Grèce*, p. 36.

Selon les traditions mythologiques, dont on ne peut rejeter entièrement le témoignage, sans saper les fondemens de l'histoire, la postérité de ce prince régnait en Libye, ce qui justifie l'assertion de Fréret, et confirme en même temps l'induction que nous avons tirée du passage d'Hérodote. Apollodore dit expressément (1) que, dans le partage des états de Bélus, Danaüs obtint la Libye; et nous voyons ce même Danaüs appelé *chef des Pasteurs phéniciens*, par Hécatée (2), un des auteurs qui avaient pénétré avec le plus de persévérance et de succès dans les profondeurs de l'ancienne Histoire. C'est de la Libye qu'était originaire ce même *Bélus*, auquel Diodore (3), Pausanias (4), et Nonnus (5), dans le style allégorique et figuré qui convient aux personnages mythiques, assignent pour père *Neptune* et la *nymphe Libye*. Cadmus, auquel tous les auteurs attribuent une origine phénicienne, et qu'Hécatée prétend aussi avoir été le chef d'une des tribus de Pasteurs chassées de l'Egypte; Cadmus, avant de passer dans la Grèce, avait formé *quelques colonies* (6) sur les côtes de l'Afrique, au témoignage de Nonnus (7)

(1) Lib. II, c. I, §. 4.
(2) *Ex lib.* XI. Diod. *ap.* Photium.
(3) Diodor. lib. I, p. 17.
(4) Pausan. lib. IV, p. 261.
(5) Nonnus, *Dionysiac.* lib. XL, v. 397.
(6) *Voy.* sur ces colonies, Marsham (*Canon chronol.* Secul. VIII, p. 110); Bochart (*Præfat. de Col. Phœn.* p. 326.); Sainte-Croix (*de l'Etat des anciennes Colonies*, 34 et sqq.)
(7) Nonnus, *Dionysiac.* v. 333.

souvenir, et les monumens de ces colonies, subsistaient encore au temps de Procope (1) et d'Eusèbe (2), dans les mêmes lieux qui en avaient été le théâtre (3). Ce fut de là sans doute que furent portées dans la Grèce ces fables, communes aux deux régions, des amours de la nymphe Cyrène, et de la naissance de Minerve, aux bords du lac *Triton*, dont le nom se retrouve dans un canton de la Béotie originairement peuplé par les Phéniciens (4). Le culte de Minerve était particulier aux Pasteurs, et venu de la Libye, ainsi que celui de *Neptune;* il fut également introduit dans la Grèce par les colonies de Danaüs et de Cadmus, ce qui seul suffirait pour indiquer le point de départ de ces colonies, dont

(1) *De Bello Vandalic.* l. II, c. 10.

(2) Euseb. *Scalig. chronic. græc.* p. 11.

(3) Suidas, *in v.* Χαναάν. Le Prés. De Brosses conjecture que Carthage fut une de ces colonies fondées par *Cadmus*, sur ce que cette ville porta originairement le nom de *Cadmeia*, au témoignage d'Etienne de Byzance. (*V.* Καρχηδών.) Le même savant (*Œuvres de Salluste*, tom. I, p. 42 et sqq. *notes.*) parle avec beaucoup de détails des établissemens phéniciens formés sur toute la côte septentrionale de l'Afrique, et on le lira avec fruit, quoiqu'il faille quelquefois se défier de ses étymologies, et de son penchant à exagérer ce qui concerne les Phéniciens.

(4) Pausan. lib. IX, p. 593, ed. Sylb. Peut-être devrons-nous aussi considérer comme une preuve du séjour des Phéniciens dans l'Afrique, les fables si connues de *Phorcus*, des *Gorgones*, de *Pégase*, de *Chrysaor*, dont les plus habiles Critiques ont reconnu l'origine phénicienne. (Heyne, *ad* Apollodor. *Biblioth.* p. 296, 297.) En effet, les lieux où sont relégués par les poëtes tous ces personnages mythologiques, n'étaient ni fréquentés, ni même connus des Grecs, au temps d'Homère et d'Hésiode, qui, les premiers, en firent mention (Homer. *Odyss.* lib. I, *v.* 71; Hesiod. *Theogon.* v. 270, 274, 276, 280, 282, 284, 286, 287, 288.) Ils ne purent donc recevoir les notions confuses qu'ils en acquirent que des Phéniciens, les seuls à cette époque dont la navigation s'étendit jusqu'à ces régions éloignées, et dont les communications avec la Grèce soient bien constatées. (*Vid.* Heyne, *de Theogonia Hesiodi, in Commentar. Societat. Gotting.* t. II, p. 142 sqq.)

la marche nous semble d'ailleurs tracée par les témoignages que nous venons d'alléguer.

Il résulte de cette discussion, que les Pasteurs, pendant le cours de leur domination en Égypte, et même dans la décadence de leur empire, avaient formé des établissemens sur la côte de l'Afrique, ce qui nous explique l'origine que Pausanias attribuait à Lélex, et confirme en même temps la tradition vulgaire de laquelle il s'autorisait. De nouvelles probabilités viennent encore à l'appui des idées que nous venons d'exposer. L'usage des sacrifices humains, qui fut partout dans la Grèce l'ouvrage des colonies phéniciennes, était établi dans la Laconie dès les époques les plus reculées (1), et y fut sans doute introduit par Lélex. Les mêmes sacrifices se propagèrent dans la Messénie, habitée aussi dès les premiers temps par les Lélèges. Pausanias nous apprend (2) qu'on immola une jeune fille pendant les guerres contre les Lacédémoniens; et Clément d'Alexandrie (3) parle d'un sacrifice de *trente hommes*, au nombre desquels se trouvait le roi Théopompe, offert par Aristomène à Jupiter Itoméen. Nous voyons d'ailleurs les Lélèges confondus de temps immémorial avec les Cariens (4), peuple qui, selon les traditions

(1) Porphyr. *de Abstinent.* l. II, c. 5.
(2) Pausan. lib. IV, c. 9.
(3) *Cohortat. ad Gent.* §. III, p. 36.
(4) Herodot. lib. I, c. 171 *Geograph.* lib. VII, p. 322.

thologiques, avait reçu son nom de celui d'un fils de Phoronée (1), ce qui semblerait assigner aux deux peuples une origine phénicienne. Le savant Cragius avait entrevu (2) les rapports que nous venons d'indiquer; mais il s'était borné à des conjectures, et cette réserve était du moins préférable aux systèmes bizarres que d'autres Critiques ont bâtis sur le même sujet. Grotius avance, sans en apporter aucune preuve, que Lélex était *Arabe*. Tournemine en fait un *Amalécite* (3), et Shuckford (4), le chef des *Israélites* chassés d'Egypte lors de l'invasion des Pasteurs, bouleversant ainsi d'un seul trait de plume toute la chronologie sacrée et profane. Fourmont ouvre une autre opinion (5) : selon lui, Lélex était un Phénicien qui conduisit au temps de Gédéon, des *Philistins*; des *Madianites*, et des *Ammonites* dans la Laconie. Mais aucun de ces savans n'a suivi avec plus de soin et de détails l'histoire des diverses migrations du *peuple hébreu*, depuis son berceau jusqu'à son passage dans la Grèce, qu'Etienne Morin, dans une dissertation composée à dessein d'établir la contemporanéité des *Lacédémoniens* et des *Hébreux*. Il conclut d'après une induction (6) très-hasardée

---

lib. 1, c. 39; Steph. tom. II, p. 431.
pia. (4) *Histor. mund.* tom. III, l. x,
ublic. Laced. lib. 1, p. 52 et sqq.
(5) Fourmont, *Op. cit.* tom. II,
. II, *ad Possini dis-* lib. III, c. 12.
ther. oper. Menoch. (6) *Dissertat.* 1, p. 14 et sqq.

qu'il tire d'un passage du scholiaste d'Aristophane (1), que des *Iduméens* donnèrent naissance aux *Odomantes* ou *Edoniens* de la Thrace, et de ceux-ci il fait descendre sans difficulté les Lélèges, juifs d'origine, ainsi que les Lacédémoniens, issus d'eux en droite ligne. Ces rapports, qui, au premier coup d'œil, pourraient paraître imaginaires, sont appuyés sur des autorités respectables. On allègue une épître d'Aréus, roi de Lacédémone, à Onias, grand pontife, et une autre de Jonathas, toutes deux conservées par l'historien juif Josephe (2). On se fonde encore sur un traité de paix, conclu et renouvelé entre les *Juifs* et les *Lacédémoniens*, par les rois *Juda* et *Jonathas*, dont parlent l'auteur du *premier livre des Macchabées* (3) et Zonaras (4). Il est fâcheux que ces monumens n'aient pas à nos yeux toute l'authenticité qui serait nécessaire pour établir, d'après eux, des rapports aussi intéressans. Le silence de tous les historiens grecs doit nous rendre suspect le témoignage de deux auteurs juifs, et d'un écrivain tel que Zonaras. Ce traité de paix entre deux peuples aussi éloignés que les Spartiates et les Hébreux, aussi différens de génie, de mœurs, de religion, peut nous sembler au moins fort inutile, et d'ailleurs on

(1) *Ad Acharn.* act. 1, scen. IV.
(2) La première, lib. XII, c. 5; la deuxième, lib. XVI, c. 9.
(3) *Macchab.* lib. 1, chap. 12, §. 5 et sqq.
(4) Zonaras, *Annal.* l. IV, p. 24, edit. Paris.

s'étonnera toujours qu'il n'en soit fait aucune mention, qu'il n'en subsiste aucun vestige dans les annales des Grecs (1). Ces preuves ne nous paraissent donc pas assez péremptoires, pour entraîner notre conviction, et quoiqu'un grave critique, Meursius (2), ait été induit par elles à regarder comme un fait certain l'origine juive des Lacédémoniens, et qu'il cherche à expliquer cette origine, au moyen de l'expulsion des Cananéens sous Josué, et de leur émigration vers la Laconie, nous croyons devoir encore suspendre notre jugement, et attendre des éclaircissements nouveaux. Quant aux autres systèmes que nous avons indiqués, la seule exposition que nous en avons faite doit leur servir de réfutation. Il semble que ces écrivains, en bannissant de leurs recherches les seuls témoignages qui devaient en être la base, aient cherché eux-mêmes à détruire l'autorité; et un semblable abus de l'imagination, s'il n'était pas quelquefois un jeu, suffirait pour discréditer tous les travaux de ce genre.

Rejetons donc les suppositions étrangères à la question, et tâchons de fixer, d'après des don-

---

ne dois pas dissimuler que té du premier Livre des bées, donne à cette tradi- grand caractère d'authen- au reste, on peut consulter jet Grotius (*Annotat. ad hab.* XII, 7); Selden (*de* . lib. II, c. 3); Huet, (*De- at. Evang.* propos. IV, §. 10); et surtout Barbeyrac, qui, dans son *Histoire des anciens Traités*, (Part. 1, §. 313 et 446), a recueilli avec beaucoup de soin tous les passages anciens qui expliquent ou confirment l'existence de ce traité singulier.

(2) *Miscellan. Laconic.* l. 1, c. 7.

nées plus positives, la date de la colonie de Lélex. Si nous nous en rapportons à Pausanias (1), ce personnage était venu d'Egypte douze générations après *Car*, fils de Phoronée, qui descendait lui-même au troisième degré d'Inachus; et comme, selon les calculs de cet auteur, il ne s'était écoulé que dix-neuf générations entre l'époque d'Inachus et celle du siége de Troie, il s'ensuivrait que Lélex vivait quatre générations seulement, ou environ cent trente ans avant ce grand événement. Cependant tous les documens historiques assignent aux peuples lélèges une origine plus ancienne. Nous les voyons fixés avant le temps de Deucalion, sur les deux bords du golfe de Corinthe (2), d'où ils passèrent avec ce prince dans la Thessalie, et leur premier établissement dut nécessairement précéder leurs colonies. D'ailleurs Pausanias lui-même nous offre une autre date plus précise et plus conforme au calcul chronologique que nous venons d'établir. Il rapporte (3) que Lélex maria son fils Polycaon avec Messéné, fille de Triopas; ainsi Lélex était contemporain de Triopas, qui descendait d'Inachus à la septième génération. Il parle encore ailleurs (4) de cette alliance, dont le souvenir, si intéressant pour les deux peuples, s'était sans doute conservé par des monumens authenti-

(1) Lib. 1, c. 39.
(2) Dionys. Halicarn. *Antiquit. roman.* lib. 1, c. 17.
(3) Pausan. lib. IV, c. 1.
(4) *Idem*, lib. II, c. 1.

ques, et dans les traditions nationales. Il résulte de ce synchronisme, dont tout nous garantit la fidélité, que l'émigration de Lélex doit être au moins de l'an 1786 avant notre ère; et c'est à cette époque qu'on doit placer le commencement de la civilisation dans la Laconie et dans la Messénie. Au reste, l'alliance qui m'a servi à fixer ce point important de chronologie, est encore une preuve nouvelle, qui confirme la réalité des rapports d'origine entre les colonies phéniciennes de l'Argolide et de la Laconie.

IV. *Colonie de Danaüs.*

(An 1572 avant J. C.)

Les objections que nous avons eu à combattre pour établir l'origine phénicienne des colonies d'*Inachus*, d'*Ogygès* et de *Lélex*, n'existent plus pour celle de *Danaüs* (1). Nous avons prouvé, d'après le témoignage positif d'Apollodore (2), que ce prince, issu par Io de la famille des sou- régnait en Libye sur les états teurs; mais il est probable que

, p. 283, e les *Nau- Egyptiens* ans l'Argo- ne détruit suffisait à que Danaüs ar être fondé *Egyptiens*, ce nons. Il n'a- pte une étude ce point d'his- toire, pour aller au-delà de cette première induction. D'ailleurs, il ne donne pas ce fait comme étant autorisé par une tradition nationale; c'est une simple conjecture qu'il hasarde avec défiance, et qui ne saurait avoir à nos yeux plus de poids qu'elle n'en avait aux siens : Καὶ δὴ οἱ Ναυπλιεῖς, ἐμοὶ δοκεῖν....

(2) Apollodor. lib. II, c. I, §. 4.

sa domination s'étendait jusque dans le Delta, dont ces mêmes Pasteurs occupaient encore, à cette époque, la principale partie. En effet, le nom de *Danaüs* signifiait *prince de Tanis*, dans la langue égyptienne, ainsi qu'e l'a observé (1) Fréret; et Hérodote rapporte (2) une autre tradition, selon laquelle ce prince était originaire de *Chemmis*. Il est vrai que notre historien place cette Chemmis dans la Thébaïde. Mais comme il exista dans l'Egypte plusieurs villes de ce nom, et que c'est un fait incontestable, que les Pasteurs, de la race desquels était issu Danaüs, étaient depuis long-temps expulsés de la Haute-Egypte, à l'époque où l'on place généralement sa naissance, il est probable qu'Hérodote aura mal à propos appliqué à la Chemmis de la Thébaïde, ce qui appartenait à celle du Delta. Quoi qu'il en soit, il résultera toujours de ces divers témoignages, que Danaüs réunissait sous sa puissance une portion considérable de la Basse-Egypte, lorsqu'il en fut dépouillé par un prince égyptien, nommé *Ægyptus* par les mythologues grecs, *Séthosis* ou *Sésostris* par Manéthon. Apollodore (3) prétend qu'ils étaient frères, et qu'une dispute élevée entre eux, à l'occasion des limites de leurs états, détermina l'émigration de Danaüs. Cette tradition, puisée par Apollodore dans quelque source familière aux écrivains

(1) *Défense de la Chronol.* p. 275.
(2) Herodot. lib. 2, c. 91.
(3) Apollod. *Loco supra laud.*

égyptiens, a sans doute produit l'erreur de Manéthon, qui confond (1) le Sésostris des Egyptiens avec l'Ægyptus des Grecs, et Danaüs avec Armaïs, frère de Sésostris. Mais quoique cette méprise, aveuglément adoptée par la plupart des Critiques anciens, Eusèbe, Josephe, Théophyle d'Antioche, le Syncelle, ait trouvé de nombreux et habiles partisans parmi les modernes, tels que Marsham, Pezron, Fréret, elle ne nous en paraît pas moins contraire à tous les documens historiques qui nous restent sur ces siècles reculés. Le seul point de rapport qu'il y ait eu entre ces deux personnages fameux, et que Fréret a établi, selon nous, de la manière la plus victorieuse et la plus incontestable, c'est leur synchronisme; et il n'en a pas fallu davantage pour que des écrivains, imbus des préjugés des Grecs, aient trouvé entre Sésostris et Danaüs des rapports d'origine, qui ne purent jamais exister. Tout concourt à prouver que ce fut Sésostris qui porta, vers l'an 1570 avant notre ère, les derniers coups à la puissance déjà fort affaiblie des rois Pasteurs, et qui les expulsa entièrement de l'Egypte occupée par eux l'espace de 511 années (2). Or, selon le témoignage authentique et formel d'Hécatée (3), Danaüs était un des chefs de ces étrangers chassés de l'Egypte,

(1) *Apud* Joseph. *contrà Apion.* 1, p. 041.

(2) Fréret, *Défense de la Chronol.* p. 257.

(3) *Ex* Diodor. *apud* Phot. *Loc. suprà laud.*

et l'époque, à laquelle les meilleurs systèmes de chronologie (1) rapportent son passage dans la Grèce, de l'an 1572 avant J. C., se rapproche trop de la date de l'expulsion des Pasteurs par Sésostris, pour ne pas confirmer à nos yeux l'étroite relation de ces deux événemens contemporains.

Je ne m'étendrai pas davantage sur une question, dont les développemens embrasseraient les points les plus épineux de l'ancienne chronologie : les seuls auxquels je doive m'attacher, et qui me paraissent déterminés d'une manière solide, sont l'époque de Danaüs, constatée par le double moyen des autorités historiques, et des monumens originaux, tels que le marbre de Paros, et son origine phénicienne qui résulte évidemment des témoignages comparés d'Hécatée et d'Apollodore, auxquels on peut ajouter celui du scholiaste d'Euripide (2). Quant à la cause de son émigration, Apollodore (3) en indique une qui paraît très probable, et les légères différences entre son récit et ceux du scholiaste de Manéthon (4), et d'un ancien vers nous ont été conservés par Alexandrie (5), confirment plutôt qu'affaiblissent l'autorité de son témoignage.

(1) Larcher, *Chron. d'Hérodot.* chap. x, §. 4, p. 318.
(2) Scholiast. *Euripid. ad Hecub.* v. 885.
(3) Apollodor. lib. II, c. 1, §. 4.
(4) *A* c. 15.
(5) Cl p. 618.

ment de Danaüs dans l'Argolide, y occasiona de grandes révolutions, et l'influence qu'exerça sa colonie sur les arts, la religion et les mœurs de ce pays, s'étendit bientôt à la Grèce entière. Ce fut ce prince qui fit connaître aux Grecs une nouvelle forme de navire, plus propre aux navigations de long cours, que celle dont ils avaient usé jusqu'alors (1). L'introduction des cérémonies religieuses, telles que les *Thesmophories*, fut l'ouvrage des filles de Danaüs (2). Le culte de Minerve et d'Aphrodite, apporté par cette colonie (3), contribua aussi puissamment à adoucir les mœurs d'un peuple encore grossier, que le commerce des premiers Phéniciens n'avait pu dépouiller entièrement de son ancienne barbarie; et l'élévation de Danaüs sur le trône d'Argos, au préjudice de Gélanor (4), donna naissance à de nombreuses émigrations, et à la fondation du royaume d'Arcadie (5).

V. *Colonie de Cécrops.*

(An 1570 avant J. C.)

La date de l'établissement de Cécrops, telle qu'elle a été déterminée par les calculs des plus habiles chronologistes, tombe précisément en

(1) Apollod. *Loc. cit. Marmor. Oxon.* lin. XIV, XV; Hygin. *Fab.* CXLVIII.
(2) Herodot. lib. II, c. 171.
(3) Pausan. lib. II, c. 19; Herod. [illegible], c. 182.
(4) Apollodor. *Loco supra laudato*; Plutarch. *Vit. Pyrrhi*, c. 32; Pausan. lib. II, c. 19.
(5) Clavier, *Histoire des premiers temps de la Grèce*, tom. I, p. 36 et sqq.

la même année, où Fréret place l'expulsion totale des peuples Pasteurs. Ce synchronisme seul semblerait prouver que cette colonie était composée de la même nation, et partit pour les mêmes causes qui produisirent tant d'émigrations à cette époque. Les témoignages historiques justifient cette induction. En effet, à l'exception d'Apollodore (1), d'Hygin (2) et d'Antoninus Liberalis (3), qui le prétendent *autochthone*, la plupart des anciens font venir Cécrops de l'Egypte (4); et de là on a conclu qu'il était Egyptien (5). Mais c'est, je crois, faute d'avoir réfléchi à cette aversion pour la mer, qui était devenue pour tous les Egyptiens un des dogmes de leur religion, un des préceptes fondamentaux de leur politique. Nous voyons d'ailleurs la postérité de Cécrops établie en Phénicie, et, quoique les généalogies d'Apollodore soient en grande partie défigurées par des fables, on ne saurait douter qu'elles ne fussent cependant fondées sur des traditions nationales, où la vérité perce encore à travers les voiles qui la cachent, ou qui la déguisent. Céphale, petit-fils de Cécrops par sa mère Hersé (6), s'établit en Syrie; deux de ses descendans, Sandacus et Cinyras, conduisent des colonie

(1) Apollodor. lib. III, c. 14, §. 1.
(2) *Fabul.* XLVIII.
(3) *Metamorph.* cap. 6.
(4) Schol. *Aristoph. Plut.* v. 773; Suidas, *v.* Περιμήδης; Diodor. l. I, p. 24.
(5) Eu n° CCCCLX p. 153, A.
(6) Apol

l'une à Céléanderis, l'autre à Paphos dans l'île de Chypre. Ces relations de la famille royale d'Athènes, avec celle de la Phénicie, n'indiquent-elles pas, après les autres argumens que j'ai allégués, l'origine phénicienne de la première? Il est certain qu'il y avait des Phéniciens dans l'Attique; et selon une tradition populaire recueillie par Hérodote (1), c'était de ces Phéniciens, que descendaient Harmodius et Aristogiton, ces deux héros de la liberté athénienne. On ne peut douter non plus que l'établissement de ces étrangers ne remontât à une haute antiquité, puisque, selon le même auteur, ils étaient de la suite de Cadmus, et quoiqu'en apparence, les Phéniciens amenés par Cadmus n'aient rien de commun avec la colonie de Cécrops, comment auraient-ils réclamé et obtenu à Athènes le droit de cité, si leur prétention à cet égard n'eût été fondée sur quelque titre? Or, à quel titre purent-ils demander d'être admis au nombre des habitans de l'Attique, si ce n'est comme étant alliés par une origine commune à la colonie de Cécrops, dont ces derniers étaient issus? Si cette raison ne paraît pas convaincante, je ferai remarquer qu'outre ces Phéniciens, appelés depuis *Géphyréens*, le nom des Phéniciens s'était conservé sans altération, aussi bien que leur sang, dans une famille d'Athènes, au té-

(1) Herodot. lib. v, c. 55.

moignage d'Hesychius (1), et que ce nom paraît encore, ainsi que l'a observé le savant Bochart (2), dans le titre d'une *Oraison* de Dinarque, citée par Denys d'Halicarnasse. On ne peut nier que ces Phéniciens, qui avaient retenu le nom propre de leur nation, ne fussent différens des Phéniciens de Cadmus, connus depuis, aussi bien que les Tanagréens de Béotie (3), et pour la même cause, sous la dénomination de *Géphyréens*. Or, à quelle colonie doit-on attribuer leur origine, si ce n'est à celle de Cécrops? Le point qui nous occupe est assez intéressant pour mériter de nouveaux éclaircissemens; et l'on me pardonnera sans doute de m'y arrêter quelques instans encore.

Le culte que Cécrops introduisit dans l'Attique fut celui de *Minerve;* cette divinité était surtout honorée à Saïs, ville de la Basse-Egypte, d'où quelques auteurs, et entre autres Platon (4), Diodore de Sicile (5), et le scholiaste de Lycophron (6), suivis par Jean Tzetzès (7), Suidas (8), Cedrenus (9), et d'autres encore qu'il est inutile de citer ici, prétendent que Cécrops était originaire. La position seule de cette ville indique qu'elle était comprise dans les états des Pasteurs

(1) Hesych. *v.* φοίνικες.
(2) Bochart, *in Chanaan*, lib. I, c. 21.
(3) Strabo, *Geograph.*, lib. IX, p. 404.
(4) *In Timæo*, tom. III, p. 21.
(5) Diodor. Sicul. lib. I, p. 24.
(6) *Ad Cassandr.* v. 111, p. 16, edit. Potter.
(7) *Var. hist. Chiliad.* XVIII, v. 28 et sqq.
(8) *V.* Προμηθεύς.
(9) *Vid. apud* Meurs. *de Reg. Atheniensib.* lib. I, c. 6.

phéniciens. Aussi le premier établissement de ce peuple fut-il formé dans le nome Saïtique, au témoignage de Jules Africain (1) et de Manéthon (2); et ce fut même le premier des rois pasteurs, appelé *Saïtès* par Eusèbe (3), qui donna son nom au *nome Saïtique*. Il est donc vraisemblable, indépendamment des autres preuves que j'ai données, que la colonie de Cécrops était composée de ces Pasteurs de Saïs. Le souvenir de cette ancienne émigration s'était conservé dans les traditions nationales des deux peuples. Diodore dit positivement (4), que les Athéniens étaient issus des Saïtiques de l'Egypte: τοὺς Ἀθηναίους ἀποίκους εἶναι Σαΐτων τῶν ἐξ Αἰγύπτου; et c'est sans doute par allusion à ce fait universellement reconnu, que plusieurs auteurs, parmi lesquels Jules Africain (5) se contente de citer Théopompe, assuraient que *les Athéniens étaient une colonie égyptienne*. Cependant Proclus, dans son *Commentaire* sur le passage de Timée que j'ai cité, dit que les Anciens (6) étaient partagés à ce sujet, et que Callisthène et Phanodème (7) prétendaient au contraire que les Saïtes égyptiens étaient une colonie athénienne; opinion qui, malgré son peu de

(1) *Apud* Syncell. *Chronograph.* p. 61.
(2) *Apud* Joseph. *Cont. Apion.* 1, c. 4.
(3) *Apud* Syncell. *Loc. suprà laudat.*
(4) Diodor. Sic. *Loc. suprà laud.*
(5) *Apud* Euseb. *Præp. Evang.* lib. x, c. 10.
(6) Procl. lib. i, p. 30.
(7) *Epist.* Apollon. Tyanes. *ad Saïtas.*

vraisemblance, a été cependant alléguée par Diodore, dans un autre endroit de son ouvrage; mais la première tradition de cet auteur est la seule qui mérite notre confiance. Il apporte pour preuve de l'origine commune des Athéniens et des Saïtiques, la conformité qu'on remarquait, même de son temps, entre quelques usages particuliers à ces deux peuples. Platon, qui entre encore dans de plus grands détails, ajoute qu'en témoignage de cette antique confraternité, les Saïtiques ont toujours conservé beaucoup de bienveillance pour les Athéniens; *μάλα φιλαθήναιοι καὶ ἵνα τρόπον οἰκεῖοι τῶν ἔ εἶναι φασὶν.* Il nous semble qu'on ne peut refuser sa confiance à des preuves si positives et si multipliées, et qu'il ne doit rester aucun doute sur l'opinion que nous avons cherché à établir. Nous pouvons donc, sans craindre de blesser des préjugés depuis long-temps accrédités, croire que Cécrops était un des princes pasteurs chassés de l'Egypte par Sésostris, aussi bien que Danaüs, son contemporain, avec lequel M. Clavier (1) conjecture qu'il était parti d'Egypte, et dont l'origine phénicienne bien constatée est une nouvelle raison à l'appui de celles que nous venons de développer. Cécrops s'arrêta sans doute en Phénicie, aussi bien qu'en Chypre, où d'affreux sacrifices, institués en l'honneur de sa fille

(1) *Histoire des premiers temps de la Grèce*, tom. I, p. 117 et sqq.

Agraule (1), attestèrent long-temps son passage, et à Rhodes, où il bâtit un temple de Minerve (2). Nous n'avons aucun document particulier sur les circonstances de son établissement dans l'Attique. On lui fait honneur de plusieurs institutions utiles (3), et c'est à lui que Philochore, cité par Strabon (4), attribuait la fondation des *douze dèmes* de l'Attique. Mais l'imagination des modernes a beaucoup embelli le tableau des progrès que la civilisation dut à ce prince; et le désir de trouver en lui un législateur humain et éclairé, les a entraînés dans de chimériques suppositions. Je ne puis croire, par exemple, que les liens du mariage aient été inconnus aux Athéniens, avant que Cécrops leur en eût donné le précepte et l'exemple; qu'un peuple qui n'était pas absolument étranger aux lumières qui se développent si rapidement chez les nations policées, qui avait reçu de la colonie d'Ogygès les premiers principes de la vie sociale, les premiers dogmes de la religion, et qui comptait déjà une longue suite de rois, lorsque Cécrops fut appelé à le gouverner, eût été redevable à ce prince de *ces réglemens, sources d'un nouvel ordre de vertus et de plaisirs, qui lui firent connaître*, selon les expressions de

(1) Porphyr. *de Abstinent.* l. II, *finem.* c. 54.
(2) Diodor. Sicul. lib. V, c. 56.
(3) Cicero, *de Leg.* lib. II; *sub*
(4) Strabo, *Geograph.* lib. IX; p. 397.

l'élégant auteur du *Voyage d'Anacharsis* (1), *les avantages de la décence, les attraits de la pudeur, le désir de plaire, le bonheur d'aimer, la nécessité d'aimer toujours.* L'abbé Barthélemi n'a point cité de texte ancien, pour prouver la réalité de ces progrès de la *civilisation*, au temps de Cécrops (2). Mais ce n'est point avec de telles couleurs, que Plutarque (3), sans doute mieux instruit que nous à cet égard, nous a peint le caractère de ce personnage célèbre; et

(1) *Introduction au Voyage du jeune Anacharsis*, t. I, §. 2, p. 89.

(2) L'institution civile du mariage ne fut attribuée à Cécrops par des écrivains romanesques, tels que Justin (lib. II, cap. 6), que pour rendre raison de l'épithète de διφυὴς, que les Anciens ajoutaient au nom de ce prince; mais cette explication, non moins invraisemblable que toutes celles auxquelles le même mot a donné lieu, est aisément détruite par l'interprétation du nom même de Cécrops, qui, dans la langue des Egyptiens, signifiait *conjunctio, mixtio, complexio.* Le mélange ou union des deux natures, indiquée par ce mot, et dont il serait difficile de donner des raisons plausibles, put conduire les Grecs à ajouter, au nom égyptien de Cécrops, cette épithète de διφυὴς, qui en était la traduction juste et naturelle. Nous croyons du moins que cette conjecture, consignée dans un Mémoire qui fait partie du recueil de la *Société des Antiquaires de Londres* (tom. I, p. 240 et sqq.), est beaucoup plus probable, que toutes celles qui ont été hasardées sur le même sujet. Elle pourrait aussi, jointe à une autre explication proposée par un savant Anglais, dans le *Trésor britannique* de Haym (Part. I, p. 156), nous indiquer l'origine de ces *doubles têtes*, ou *figures adossées*, qu'on voit sur quelques médailles d'*Athènes*, représentations emblématiques, portées sans doute d'Egypte en Grèce, et de là en Etrurie, sur lesquelles on peut consulter l'ouvrage de M. le comte de Caylus (tom. II, p. 149). Mais parmi les institutions dues à Cécrops, je ne dois pas oublier celle dont Tacite (*Annal.* lib. XI, c. 14) lui fait honneur, d'avoir donné un alphabet aux Athéniens. Ces lettres attiques, plus anciennes que celles de Cadmus, selon Pausanias (lib. IV, c. 19), sont appelées *indigènes*, ἐπιχώρια, par Hésychius (*v.* Ἀττικὰ); et c'est avec ces caractères qu'était gravée l'inscription de Mégares, le plus ancien monument de pierre que ce même Pausanias eût vu en Grèce (lib. I, c. 43), et qui fut trouvé dans le tombeau de Corèbus, érigé peu de temps après la mort de Cécrops. (Vid. *apud Miscellaneous Tracts of the Society of Antiquaries of London*, tom. I, p. 247.)

(3) *De his qui serò pun.* tom. II, p. 551.

quoique le portrait sévère qu'il en a tracé puisse affliger nos regards, je crois que dans des recherches qui n'ont d'autre objet que la vérité, le témoignage de cet ancien doit prévaloir sur les fictions brillantes nées de l'imagination de nos modernes.

VI. *Colonie de Cadmus.*

(An 1550 avant J. C.).

La colonie de Cadmus suivit à peu de distance celle de Cécrops, et la date de l'an 1550 avant notre ère, qui lui est assignée dans la *Chronologie* d'Hérodote (1), se concilie, à de très-légères différences près, avec le calcul des générations, et les synchronismes que nous fournit l'histoire des temps mythologiques. Les Pasteurs, à cette époque, étaient chassés de l'Egypte; aussi cette colonie vint-elle directement de la Phénicie, et la tradition qui lui attribue une origine phénicienne, a-t-elle été universellement adoptée par toute l'antiquité. L'opinion du seul scholiaste de Lycophron (2), qui fait venir Cadmus de Thèbes en Egypte, est contraire à cette tradition, et ne suffit pas pour en ébranler l'autorité. Nous ne nous arrêterons donc pas sur un point, que nous devons regarder comme déterminé, et nous tâcherons de tirer des récits, presque toujours différens,

(1) Larcher, *Op. cit.* chap. XI, p. 327. (2) *Ad Cassandram*, v. 1206.

et souvent contradictoires, qui concernent l'établissement de Cadmus, les circonstances véritablement historiques, qui seules doivent nous intéresser. Il paraît que ce personnage si célèbre dans les annales de la Grèce, fut un des chefs de ces colonies, que les Phéniciens, nouvellement accrus des débris de la nation des Pasteurs, envoyaient alors en plusieurs contrées, puisque les fondateurs des colonies de Bithynie, de Cilicie, des îles de Théra, de Céphalénie, de Sardaigne, de Thasos, étaient des frères ou des parens de Cadmus (1). L'historien Evhémère rapporte une anecdote (2), selon laquelle Cadmus aurait été *cuisinier* du roi des Phéniciens, et se serait sauvé avec Harmonie, *joueuse de flûte* au service de ce prince. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de montrer l'invraisemblance et l'absurdité d'un pareil conte. Comment reconnaître dans un esclave, voué aux derniers emplois de la société, et furtivement évadé de la cuisine d'un prince, le fondateur d'un état puissant, le chef d'une colonie qui exerça sur les arts et sur la religion de la Grèce une si grande influence, l'homme enfin auquel tous les historiens ont attribué l'introduction des caractères de l'écriture dans cette belle contrée? Il nous suffirait de ce seul trait, pour juger

(1) Bochart, *de Colon. Phœnic.* lib. 1; *Académ. des Inscript.* tom. XXXIV, p. 173.

(2) *Apud* Athen. *Deipnosoph.* lib. XIV, *sub finem.*

de l'esprit dans lequel avait écrit Evhémère. Cet historien si décrié dans l'antiquité, et dont quelques modernes ont vainement essayé de réhabiliter la réputation, s'était fait un système de rabaisser tout ce qui semblait être en possession de la reconnaissance ou de l'admiration des hommes; et non content de chasser les dieux de l'Olympe, il se plaisait encore à faire subir aux princes de la terre la même dégradation (1). Mais je ne dois pas m'appesantir davantage sur un fait trop formellement démenti par les témoignages contraires de toute l'antiquité, et je n'en aurais même pas fait mention, si Bochart, contre toute raison, n'eût jugé à propos de l'insérer dans l'histoire de Cadmus (2).

Ce prince suivit la route que lui avaient tracée les colonies de Danaüs et de Cécrops. Il relâcha à Rhodes, et à l'exemple de ses prédécesseurs, il y fonda un temple de *Neptune*, au service duquel furent attachés des Phéniciens de sa suite (3). Après avoir laissé de même à Théra (4), à Thasos (5), et dans la Thrace (6), où il aborda successivement, des colonies phéniciennes, il s'établit enfin dans la Béotie, oc-

(1) Diodore de Sicile avait fait l'analyse, et présenté les principaux traits du système d'Evhémère; et Eusèbe nous a conservé un assez long fragment de cette analyse. (*Præparat. Evang.* lib. II, c. 2, p. 59; *Fragment. Diodor. ex lib.* VI, *apud* Wesseling, tom. II, p. 633.)

(2) Bochart, *in Chanaan*, lib. I, c. 19.

(3) Diodor. Sicul. lib. V, c. 58.

(4) Herodot. lib. IV, c. 147.

(5) *Idem*, lib. VI, c. 47; Pausan. lib. V, c. 25.

(6) Strabo, *Geograph.* lib. XIV, p. 966, edit. Almeov.

cupée alors par les *Hyantes*, les *Aones*, les *Temblyces* (1), tribus pélasgiques, dont nous verrons connaître ailleurs l'origine et les migrations. La plupart de ces peuples partagèrent leurs terres, et s'incorporèrent avec les étrangers amenés par Cadmus; les fondemens de Thèbes furent jetés, et cette cité, qui s'accrut sous le règne et par les travaux des rois ses successeurs, porta dans l'origine le nom du prince dont elle était l'ouvrage. Je ne parlerai point des fables qui défigurent le reste de l'histoire de Cadmus. Il est très-probable, ainsi que le pensait M. de Sainte-Croix (2), qu'elles avaient rapport aux révolutions qu'excita son arrivée, et, dans la suite, l'institution du culte de Bacchus. Quant aux émigrations que ces troubles domestiques occasionèrent, j'aurai lieu d'en parler, lorsque je traiterai spécialement de l'*Etablissement des Colonies grecques*.

VII. *Colonies d'Erechthée et de Deucalion.*

(Ans 1520-1541 avant J. C.)

Telles sont les principales *colonies étrangères* qui, dans l'espace de plus de quatre siècles, vinrent successivement se fixer dans la Grèce. Mais nous n'oserions assurer qu'elles eussent été les seules, et quoique le défaut de documens borne le résultat de nos recherches aux points

(1) Strabo, *Geograph.* lib. IX, p. 615; Pausan. lib. IX, c. 5.

(2) *De l'Etat et du Sort des Colonies*, sect. II, p. 67 et sqq.

que nous venons d'indiquer, il ne serait peut-être pas impossible de découvrir encore les traces de quelques autres émigrations. Diodore assure (1) que *Cécrops* ne fut pas le seul Egyptien qui donna des lois aux peuples de l'Attique, et parmi ces chefs étrangers, il cite *Pétée* et *Erechthée*. Il peut y avoir des doutes, à l'égard du premier, dont la généalogie, déduite par d'autres auteurs, paraît plus véritablement appartenir à la Grèce. Mais le témoignage de Diodore, pour ce qui concerne Erechthée, est trop formel, Τὸν Ἐρεχθέα λέγεσι τὸ γένος Αἰγύπτιον ὄντα, et s'accorde trop aisément avec les inductions que nous offrent d'autres passages des auteurs anciens, pour ne pas mériter notre confiance. L'origine de ce prince doit être étrangère à la Grèce, puisqu'il parvint au trône d'Athènes, sans être issu ni allié d'aucune des familles royales, qui l'avaient occupé jusqu'alors. Il était *fils de la Terre*, selon la tradition des Athéniens (2), et cette extraction fabuleuse indique l'ignorance où ils étaient de ses véritables parens. Cependant elle ne suffirait pas seule pour nous faire considérer ce prince, *comme Egyptien*, ainsi que le faisait M. Larcher (3). Mais le témoignage de Diodore autorise assez cette opi-

(1) Diodor. Sicul. lib. I, c. 16.

(2) Apollodor. l. III, c. 14, §. 6; *Magn. etymolog. v.* Ἐρεχθεύς; Lucian. *Dial. Deor.* VIII, tom. I, p. 226; Hygin, *Fabul.* 166.

(3) *Notes sur Hérodote*, liv. VIII, chap. 55.

nion, et d'ailleurs, voici de nouvelles probabilités qui l'appuient. Le culte de Neptune, originairement apporté dans l'Attique par Ogygès (1), avait été remplacé par celui de Minerve, lors de l'établissement de Cécrops ; ce fut Erechthée, successeur immédiat de ce prince (2), qui rendit à Neptune ses honneurs et son temple usurpé par une autre divinité. Apollodore n'a point fait cette distinction, lorsqu'après avoir dit que *Neptune fut le premier dieu qui vint en Attique* (3), il ajoute qu'ayant frappé la terre de son

---

(1) *Voyez* ci-dessus, p. 98.

(2) Je n'ignore pas que quelques Chronologistes insèrent, dans la liste des rois d'Athènes, *Cranaüs* et *Amphictyon*, entre Cécrops et Erichthonius, le même, selon le grand étymologiste (*Magn. etymolog. v.* Ερεχθεύς), et les Scholiastes d'Homère (*ad Iliad.* II, v. 552), qu'Erechthée, dont nous parlons; mais Cranaüs est un personnage imaginaire, inventé uniquement pour donner une origine au surnom de *Cranaëns*, ainsi que l'a fort bien vu M. Clavier (*Notes sur Apollodore*, tom. II, p. 472). Le règne d'Amphictyon dans l'Attique, est encore une fable dont la source est aisée à découvrir, et dont le même savant (*ouvrage cité*, tom. II, p. 84 et 472), et Freret (*V.* à la suite de l'ouvrage de Sainte-Croix : *Des Gouvernemens fédératifs des Anciens.*) avant lui, ont montré l'invraisemblance. Enfin, Isocrate, écrivain national (*Panathen.* p. 258), fait succéder immédiatement Erichthonius à Cécrops; et nous tirons la même induction d'un passage d'Hérodote, où cet historien (Herodot. l. VIII, c. 44), en rappelant les divers noms que les Pélasges de l'Attique portèrent successivement, place Erechthée après Cécrops : Επι δε Κέκροπος βασιλεος επτακληθησαν Κεκροπιδαι· ικδεξαμένου δε Ερεχθεος τον αρχην. Je ne conçois donc pas comment, dans un autre ouvrage, Freret met entre les colonies égyptiennes de Cécrops et d'Erechthée, un intervalle de 170 ans, qui, dans aucun système, ne peut s'accorder avec les successions des rois d'Athènes (*Mémoire sur les anciens Habitans de la Grèce*, p. 45). Ce savant attribue à Erechthée l'introduction du *blé* et de l'*orge* dans la Grèce; et, à la page 22 du même Mémoire, il dit que ce fut *Cécrops à qui la Grèce dut l'huile, le blé et l'orge*. En attendant que l'on explique cette contradiction, je ferai remarquer, à l'appui de mon opinion, que les traditions qui font honneur à Erechthée et à Cécrops également, de l'introduction de ces précieuses semences, supposent nécessairement qu'il s'écoula très-peu de temps entre les règnes de ces deux princes.

(3) *Biblioth.* lib. III, c. 14, §. 1.

ident, il y fit jaillir *une mer* (1) appelée depuis *l'Erechthéide*. Il est clair qu'il rassemble ici sous une même époque, deux faits qui dûrent être séparés par un intervalle de temps considérable; et en effet, la tradition du pays n'eût pas donné à cette fontaine le surnom d'*Erechthéide*, si la connaissance du dieu Neptune, établie d'abord par Ogygès, négligée sous Cécrops, n'eût été depuis renouvelée par Erechthée. Ce fut l'éclat avec lequel, après un oubli de plusieurs siècles, elle reparut sous son règne et par ses soins, qui fit considérer ce prince, comme le fondateur, plutôt que comme le restaurateur d'un culte, dont l'origine se perdait dans l'obscurité des origines mêmes de la nation, et dont la célébration, si long-temps interrompue, avait presque aboli la mémoire. Sans cette explication, j'avoue que le passage d'Apollodore me paraît inintelligible : comment, en effet, le nom de Neptune eût-il été connu dans l'Attique avant Cécrops, si ce n'est par le phénicien Ogygès; et pourquoi cette fontaine eût-elle porté le nom d'*Erechthéide*, si le premier usage de cette dénomination ne se rapportait pas à l'époque du règne d'Erechthée? Il faut donc, pour concilier ces deux traditions, admettre que le culte de Neptune, introduit par Ogygès, fut rétabli par Erechthée : aussi voyons-nous les honneurs de

(1) Hérodote parle aussi de *cette mer*, VIII, c. 55. *Voy.* sur cet endroit, la note de M. Larcher.

Neptune et d'Erechthée consacrés ensemble par une égale vénération, et les noms du héros et du dieu se confondre, dans la langue, comme dans le respect des Athéniens. Pausanias nous atteste (1) que dans le temple d'*Erechthée*, à Athènes, le premier autel était consacré à la fois à Neptune et à ce prince. Le nom d'Erechthée était celui sous lequel les Athéniens invoquaient anciennement Neptune; c'est Hesychius (2) qui nous l'apprend ; Lycophron emploie le même mot dans ce sens, en plusieurs passages de son obscure *Alexandra* (3); et Plutarque, en deux différens endroits, fait mention du sacerdoce de Neptune Erichthonius (4). L'usage des *sacrifices humains* dans la famille d'Erechthée, est encore une preuve que je ferai valoir à l'appui de son origine phénicienne. Nous voyons en effet un prince du même nom sacrifier sa propre fille pour obtenir la victoire contre les Thraces. C'est sur ce sacrifice, rapporté par l'orateur Lycurgue (5), par Démosthène (6) et par Hygin (7), qu'était fondée la fable de la tragédie d'Euripide, intitulée *Erechthée;* et ce même poète y fait encore allusion dans une autre de ses pièces (8), lorsqu'il dit que Créuse fut la seule des filles d'Erechthée que son extrême jeunesse sauva du

(1) Pausanias, lib. 1, c. 26.
(2) Hesychius, *v.* Ἐρεχθεύς.
(3) Lycophr. v. 158, 436; et Schol. *ad H. L.*
(4) *In Vitâ Lycurg.*
(5) Lyc. *Orat.* p. 217, ed. Taylor.
(6) Demosthen. *Orat.* p. 1397, ed. Wolf.
(7) Hygin. *Fab.* XLVI, CCXXXVIII.
(8) Euripid. *in Ion.* v. 279.

trépas. L'histoire de l'Attique offre encore d'autres exemples de cette affreuse superstition. Suidas (1) nomme deux jeunes vierges immolées à l'occasion d'une invasion des Béotiens, et Élien (2) parle de trois filles sacrifiées à Athènes, en vertu d'un oracle de Delphes. Ces raisons m'autorisent à penser, qu'*Erechthée* était de la même race, et venu des mêmes lieux, que les chefs des autres colonies, auxquelles la Grèce dut la connaissance du culte de Neptune, et l'usage des sacrifices humains; l'expulsion des Pasteurs de l'Egypte, n'empêche pas que leur nation eût conservé en Libye, quelques-uns des établissemens, qu'elle y avait fondés au temps de sa domination; et c'est ce qui a fait croire à Diodore que ce prince était Egyptien (3). Quant

---

(1) Suidas, *v.* παρθένοι.

(2) Ælian. *Histor. variæ.* l. XII, c. 18. *Voyez* la note de M. Clavier sur le XVe chap. du IIIe Livre d'Apollodore, II, p. 486.

(3) Le nom même d'*Erechthée* prouve que le prince qui le portait était étranger à la Grèce. L'académicien anglais que j'ai cité plus haut, trouve, dans deux mots de la langue égyptienne, l'interprétation de ce nom, qui revient à *auctor equitatus* (*Mém. de la Société des Antiq. de Londres*, t. I, p. 248; Kirch. Scala, 166, *vers. copte*, *Gen.* XL, 17, XLIX, 19.); et la tradition de toute l'antiquité attribuait en effet à Erechthée, le premier usage des chevaux et l'invention des chars. C'est ce que Virgile déclare dans ces vers (*Georgic.* III, v. 113):

Primus Erichthonius currus et quatuor ausus
Jungere equos rapidisque rotis insistere victor.

reproduits à peu près dans les mêmes termes par Avienus, dans ses *Phénomènes*:

Ille impiger autem
Pulcher Erichthonius currus et quatuor ausus
Junxit equos.

Ce fut, selon la remarque du même académicien, pour éterniser la mémoire de cette invention, qu'Erechthée fut placé au nombre des constellations, et que dans la sphère des Anciens, décrite par Germanicus et par Hygin (Hygin, *Poëti Astronom.* lib. II, c. 13, mss. de Berne German. cit. par l'acad. anglais, *ibid.*), il est représenté sous le nom d'*Heniochus* ou d'*Auriga*.

au motif que cet auteur prête à son émigration, j'avoue qu'il ne me paraît guère vraisemblable, et il serait bien singulier que la mémoire d'un fléau aussi général, que celui dont parle Diodore, ne se fût pas mieux conservée. L'élévation d'Erechthée au trône d'Athènes, est représentée par Apollodore (1) comme une usurpation. Peut-être aussi que la violence et la force, moyens souvent insuffisans chez un peuple libre, eurent moins de part à cette révolution, que le souvenir récent des bienfaits que ce peuple avait reçus de sa nation, et l'influence plus puissante encore de ses lumières et de ses services personnels. Du reste, son histoire ne nous est pas connue, et les Anciens ne nous ont guère transmis sur son compte que des fables, indignes de tout examen. Je crois cependant, que c'est à tort qu'un savant moderne (2), refuse absolument à ce prince les institutions dont les marbres de Paros (3) lui font honneur. Le témoignage de ce monument ancien et original, ne doit être récusé, surtout en ce qui concerne l'histoire de l'Attique, que lorsqu'il est contredit par les autorités les plus graves; et loin qu'ici nous puissions alléguer des preuves contraires, Diodore (4) attribue à Erechthée l'établissement des mystères sacrés d'Eleusis, et assure que sur ce point les tradi-

(1) Apollod. lib. III, c. 14, §. 6.
(2) Clavier, *Histoire citée plus haut*, tom. I, p. 122.
(3) *Marmor. Oxon.* lin. XVIII, XXI.
(4) Diodor. Sicul. lib. I, c. 20.

tions des Athéniens étaient d'accord avec celles des Egyptiens.

Je crois devoir encore ranger *Deucalion* parmi les chefs phéniciens, venus d'Egypte en Grèce, durant le cours de cette même période. Je ne puis, il est vrai, donner des preuves directes, à l'appui de cette opinion, et je ne prétends pas non plus ériger en certitude, une conjecture qui n'a pour elle que quelques probabilités. Les traditions qui nous ont été transmises sur Deucalion, ne remontent pas au-delà de son séjour à *Lycorée* et aux environs du Parnasse (1). Nous pouvons de là suivre les divers établissemens qu'il forma depuis à *Cynus* (2) et à *Opunte* (3), villes du pays des Locriens-Opuntiens; ensuite dans la Thessalie (4), enfin, dans l'Attique (5), et dans quelques autres contrées, où subsistèrent long-temps des monumens de son passage (6). Mais toutes ces traditions gardent sur son origine un silence absolu. Cependant Lucien (7), ou plutôt l'auteur anonyme d'un Traité inséré parmi ses œuvres, assure que Deucalion transporta dans la Grèce, les rites religieux observés à *Hiérapolis* en Egypte.

(1) *Marmor. Oxon. epoch.* II, lin. 4; Euseb. *in Chronic.* lib. II, p. 75.

(2) Strabo, *Geogr.* lib. IX, p. 425; Scholiast. *Pindar. ad Olymp.* IX, v. 64.

(3) Scholiast. *ejusdem, ibidem.*

(4) Strabo, *Geograph.* lib. IX, p. 432, A; *Add.* Scholiast. *Apollon. Rhodii, ad lib.* III, v. 1085; Apollodor. lib. I, c. 7, §. 2; Dionys. Halicarn. *Antiq. rom.* lib. I, §. 17; Herodot. lib. VII, c. 129.

(5) *Marmor. Oxon. epoch.* IV lin. 6.

(6) Arrian. *apud M. Eym. v.* Ἀφισία.

(7) *De Dea Syriâ*, p. 882.

Apollonius de Rhodes ne s'exprime que d'une manière vague et générale sur l'institution de ce culte égyptien (1); mais son scholiaste, qui s'appuie de l'autorité d'Hellanicus (2), et rapporte les propres paroles de cet ancien auteur, dit expressément que Deucalion érigea le premier des autels aux douze grands dieux de l'Egypte. J'ajoute à ces raisons, déjà présentées par le chevalier Marsham (3), que, selon Plutarque (4), ce fut Deucalion qui fonda l'oracle de Dodone; et si nous nous rappelons la tradition recueillie par Hérodote (5), qu'une femme égyptienne, enlevée et amenée en Grèce par des Phéniciens, fut la première prêtresse de cet oracle, la relation qu'offrent ces deux faits contemporains, fortifiera sans doute notre première induction. Bochart a trouvé, dans la langue phénicienne (6), l'origine du récit fabuleux qu'Hérodote prête aux ministres du temple de Dodone; et à la faveur du double sens d'un mot de cette langue, il concilie aisément ce récit avec la tradition des prêtres de l'Egypte (7). C'est encore une preuve qui confirme l'origine phénicienne de l'oracle de Dodone, et par conséquent celle de Deucalion, qui le fonda.

Tels sont les établissemens que des mains étrangères élevèrent dans la Grèce; examinons

(1) Apollon. Rhod. lib. III, v. 1086 et sqq.
(2) Hellanic. *apud* Schol. *ibid.*
(3) *Canon chron.* Sec. IX, p. 115.
(4) Plutarch. *in Vit. Pyrrhi*, c. 1.
(5) Herodot. lib. II, c. 54.
(6) *Phœnic.* lib. II, c. 2, p. 813.
(7) Herodot. lib. II, c. 55.

maintenant quelle fut leur influence sur la population de cette contrée, et en quel état se trouvaient ses habitans, lorsqu'eux-mêmes, à l'imitation des Phéniciens, songèrent à former des colonies au dehors (1).

CHAPITRE V.

Influence des Colonies phéniciennes *sur les Arts, la Langue, les Mœurs, et les Institutions des Pélasges.*

Je ne répéterai point ce qui a été si souvent reproduit sur la barbarie profonde, dans laquelle on suppose qu'étaient plongés les premiers habitans de la Grèce; mais j'avoue que ce tableau, esquissé par le crayon des Anciens, et chargé de nouveaux traits par l'imagination des modernes (2), m'a toujours paru peu conforme à la vérité. Il me semble que la connaissance de la navigation dut, pour ainsi dire, naître avec une

(1) Je regrette beaucoup de n'avoir pas connu, avant que cet ouvrage fût livré à l'impression, une *dissertation latine* de M. H. J. Meyerhoff, *sur les traces du séjour des Phéniciens dans l'ancienne Grèce*. Ce savant s'attache à prouver, par les emprunts que la mythologie grecque a faits à la mythologie phénicienne, par la conformité des caractères de l'écriture chez les deux nations, enfin par les arts qui furent communs à l'une et à l'autre, que les Phéniciens ont été en grande partie les auteurs de la civilisation de la Grèce. C'est aussi mon opinion; mais les preuves, par lesquelles j'ai cherché à l'appuyer, diffèrent de celles qui sont développées dans le Mémoire de M. Meyerhoff; et, comme elles se prêtent un appui mutuel, ceux de mes lecteurs qui conserveraient encore des doutes, pourront consulter avec fruit cette dissertation, imprimée à Gottingue en 1794.

(2) Fréret, dans son *Mémoire sur les premiers Habitans de la Grèce*; Barthélemy, *Introduction au Voyage du jeune Anacharsis*.

nation fixée sur un pays baigné de tous côtés par la mer, entrecoupé de golfes, et environné d'une multitude d'îles, qui rendaient aussi facile qu'avantageuse la voie des communications maritimes. Le commerce des Phéniciens perfectionna sans doute les inventions encore grossières des Pélasges, mais tout porte à croire que ces inventions avaient précédé l'arrivée des étrangers. Il paraît bien en effet que les Grecs avaient une langue formée, puisque la première ville, fondée par le chef phénicien, portait un nom tiré de cette langue (1). Le fleuve, sur lequel elle était située, et qui reçut le nom d'*Inachus*, lors de l'établissement de ce prince, était auparavant connu sous ceux de *Carmanor* et d'*Haliacmon*, mots dont la forme est entièrement grecque (2). Fréret, malgré les préventions qu'il partageait, et que son autorité n'a pas peu contribué à accréditer parmi nous, reconnaît lui-même l'existence d'un langage autochthone, antérieur à l'arrivée d'Inachus, et différent de l'idiome phénicien (3). Or, la formation d'une langue, quelque grossière qu'on l'imagine, suppose toujours un commencement de civilisation, qui dément les hypothèses de nos Critiques modernes. Je dirai plus ; ce peuple peint de si sombres couleurs, connaissait les caractères de

(1) Strabo, *Geograph.* lib. VIII, p. 372.

(2) Pseudo-Plutarchus, *de Fluminibus apud* Hudson *Geograph. Græc. min.* tom. II, p. 34.

(3) Fréret, *Mémoire cité*, p. 37.

l'écriture, dont on attribue l'introduction aux colonies phéniciennes; car les plus anciennes lettres grecques, se nommaient *pélasgiques*, au témoignage de Diodore (1), et Eustathe, expliquant l'épithète de Δῖοι, qu'Homère donne fréquemment aux Pélasges (2), l'interprète en disant que ce furent eux qui, après l'inondation (sans doute de Deucalion), conservèrent, *seuls d'entre les Grecs*, μόνοι Ἑλλήνων, la connaissance des lettres. Je n'oserais affirmer, ainsi que le prétend l'auteur du *Monde primitif*, que cet alphabet pélasgique, soit le même que l'alphabet *runique*, ou *scythique*, qui se conserva long-temps dans divers cantons du Nord, d'où le même savant (3) suppose encore que les Grecs étaient originaires (4). Une question aussi épineuse, et d'ailleurs étrangère à l'objet que je me propose ici, ne saurait être éclaircie avec les élémens qui nous restent; il me suffit d'observer encore que cette épithète même de Δῖοι, affectée si souvent au peuple pélasge, par un poète aussi instruit qu'Homère des traditions de son pays, détruit l'injurieuse opinion de la barbarie attribuée à ce peuple.

Cette manière d'envisager les Pélasges, devait

(1) Diodor. Sicul. *Bibliothec.* lib. III, c. 67.

(2) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 827; Eustath. *ad Eund. Loc.*

(3) Court de Gébelin, *Monde primitif, Origine du Langage et de l'Ecriture*, p. 462.

(4) *Voy.* sur ces caractères runiques, la note première de l'*Essai* de M. Gräberg: *Su gli Scaldi.* (Pis. 1811, in-8.)

naturellement conduire à les regarder comme une race étrangère à la Grèce. Telle est en effet l'idée que quelques modernes s'en sont formée (1). Cependant Eustathe, qui vivait dans un siècle, où subsistaient encore les écrits des anciens, et les monumens propres à diriger son jugement sur ce point historique, reconnaît dans les Pélasges, *la pure source de la nation grecque*, ὡς ἄνωθεν Ἕλληνες (2). D'autres savans prétendent que le nom de *Pélasges* servait à désigner, parmi les Grecs, ceux qui n'étaient pas encore sortis de l'état de barbarie, ceux qui vivaient épars et isolés dans les forêts; lorsqu'il n'en resta plus dans le pays, on cessa de les appeler Pélasges. Ainsi, poursuit Fréret, auteur de ce nouveau système (3), on commença à parler des Pélasges de l'Epire et de la Thessalie, lorsqu'ils eurent disparu dans l'Arcadie. Ce n'est pas, ajoute-t-il, que les habitans de cette contrée l'eussent abandonnée pour passer dans l'Epire et dans la Thessalie; c'est que les Epirotes et les Thessaliens menaient encore, lorsqu'on vint à les connaître, une forme de vie semblable à celle des anciens Arcadiens. Ces suppositions, il faut le dire, ne sont fondées sur aucun témoignage de l'antiquité, et ne sont pas plus conformes à la vraisemblance qu'à la tradition. Si ce nom de *Pélasges* n'eût été appliqué qu'aux tribus sauvages de la

(1) Larcher, *Chronolog. d'Hérod.* ch. VIII, p. 274, dern. édit.
(2) Eustath. *Loco suprà laudat.*
(3) Fréret, *Mémoire cité*, p. 130.

nation grecque, eût-il servi à désigner dès l'origine les habitans de l'Argolide, où la civilisation phénicienne dut exercer une influence plus active et plus directe? S'il était vrai encore que le nom de Pélasges se fût éteint dans la Grèce, à mesure que les lumières y firent des progrès, comment expliquerait-on la permanence de ce nom, à une époque où la civilisation, comparée à ce qu'elle était dans le principe, était déjà portée à un haut degré de perfection? Homère parle (1) d'un peuple *Pélasge* établi en Crète, et d'un autre qui était voisin des Ciliciens de la Troade; il se sert plusieurs fois de la même dénomination pour désigner des peuples qui concoururent au siége de Troie. Parmi les nations qui participèrent à la colonie ionienne, Hérodote cite les *Pélasges* (2) comme une tribu particulière. Cet historien parle encore (3) de deux *cités pélasgiques*, qui subsistaient de son temps, et il les donne comme un démembrement de la grande nation, qui avait occupé la Grèce, avant l'établissement des républiques helléniques. Le nom des Pélasges ne s'appliquait donc pas exclusivement à des *barbares*, puisque les peuples, que nous venons de citer, et à qui ce nom est donné par les anciens auteurs, existaient dans des contrées et à des époques très-civilisées. En admettant même, pour la Grèce, la supposition de

(1) Homer. *Odys.* l. XIX, v. 175; *idem*, *Iliad*, lib. II, v. 840.

(2) Herodot. lib. I, c. 146.

(3) *Idem*, *ibid.* c. 57.

Fréret, il est évident qu'elle ne peut convenir aux peuples d'origine grecque qui s'établirent en Italie, et que les historiens appellent unanimement *Pélasges*; à moins qu'on ne prétende, en suivant le même raisonnement, que les barbares ayant disparu de la Grèce, on donna également le nom de *Pélasges*, à ceux qu'on trouva dans l'Italie. Mais comme ces peuples étaient Grecs, ainsi que Fréret le reconnaît lui-même, quoique la date précise et les circonstances de leur passage fussent ignorés (1), il faut bien les regarder comme une colonie étrangère à ce pays, et alors s'écroule tout le système imaginé par le savant académicien.

L'épithète injurieuse de *barbares* donnée aux Pélasges par les Grecs des temps postérieurs (2), ne devait pas sans doute influer sur l'opinion que les modernes ont adoptée, relativement à l'origine de cet ancien peuple. Qui ne sait que la jalouse vanité des Grecs affectait indistinctement cette expression, à toutes les nations qui ne faisaient point partie du corps hellénique? C'est Fréret qui le déclare, et l'on me permettra de rapporter les propres paroles de ce critique célèbre (3): « Le nom de *barbares*, donné par les » Grecs postérieurs à des peuples, tels que les » *Thraces*, les *Thesprotes*, et autres nations » habitantes de l'Epire, les *Lélèges*, les *Cariens*,

(1) *Mémoire cité plus haut*, p. 86. — II, v. 580.
(2) Schol. *Apollon. Rhod. ad* lib. (3) *Mémoire cité*, p. 69.

» et les *Pélasges*, n'emportait pas la signification » d'hommes d'une langue et d'une race absolu- » ment différentes. Il désignait seulement des » peuples, étrangers au corps hellénique, espèce » de ligue qui ne comprenait qu'un certain » nombre de cités grecques, et dont plusieurs » autres étaient exclues, quoiqu'elles eussent la » même origine, et qu'elles parlassent même des » dialectes de la langue hellénique. » Si l'on n'admettait en effet pour *Grecs*, que les peuples appelés proprement *Hellènes*, l'origine de la nation grecque ne remonterait guère au-delà de l'époque du siége de Troie, et encore, ne la trouverions-nous que dans la *Phthiotide*, petit canton de la Thessalie. Homère ne désignait sous ce nom que les habitans de ce pays (1); c'est Thucydide qui nous l'atteste (2), et les plus habiles critiques, tels qu'Aristarque (3) et Apollodore (4), avaient adopté l'opinion de ce judicieux écrivain. Si donc, dans des siècles plus rapprochés de nous, le nom de *barbares* fut opposé à celui de *Hellènes*, comme l'assure ce même Thucydide (5), il n'en faut pas conclure que les peuples, auxquels on appliquait cette dénomination flétrissante, fussent étrangers à la Grèce, mais seulement qu'ils étaient retran-

(1) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 684.
(2) Thucydid. *Histor.* lib. I, c. 3.
(3) Aristarq. *Ad Homer. Iliad.* lib. III, v. 530.
(4) Apollodor. *apud* Strabon. lib. VIII, p. 370, A.
(5) Thucydid. *Loco suprà laud.*

chés de la ligue, ou confédération hellénique. L'exemple rapporté par Fréret (1), d'un Alexandre roi de Macédoine, qui fut solennellement reconnu pour *Grec*, quoique ses sujets fussent *Pélasges*, prouve invinciblement cette vérité, et je pourrais sans peine la confirmer par d'autres faits de même nature. Mais le témoignage le plus décisif que je puisse alléguer à l'appui de l'origine grecque et autochthone des Pélasges, c'est celui d'Hérodote, qui affirme en *deux endroits* de son histoire (2) que les Athéniens étaient *Pélasges*. Or, on sait que les Athéniens étaient, ou du moins se prétendaient *autochthones*, expression qui ne signifie rien autre chose, sinon qu'ils étaient la nation la plus anciennement établie sur le sol qu'ils occupaient. Cette prétention des Athéniens, a été consignée dans les écrits de leurs poètes et de leurs orateurs (3); le grave Thucydide lui-même n'a pas dédaigné d'y faire de fréquentes allusions (4); et Hérodote paye aussi son tribut à la vanité de ses hôtes, lorsqu'il met dans la bouche de l'ambassadeur athénien auprès de Gélon, ces paroles remar-

(1) Fréret, *Mémoire cité*, p. 69.

(2) Herodot. lib. I, c. 56, et lib. VIII, c. 44; *Add. Scymn.* chap. V, 559; *apud* Hudson. tom. II, p. 32; Eustath. *ad Dionys. Perieget.* v. 564.

(3) Les Athéniens, selon le rhéteur Ménandre, se prétendaient aussi anciens que le soleil (*Vid. Rhetor. Græc.* p. 604, edit. Aldi, 1508). Cette expression, qu'il faut prendre dans un sens figuré, fait allusion à la haute antiquité, dont ce peuple se glorifiait, et que confirment tous les témoignages historiques. *Vide Fragment.* Euripid. *apud* Lycurg. *Advers. Leocrat.* p. 160; Plutarch. *de Exilio*, tom. II, p. 604, D.

(4) Thucydid. *Histor.* lib. II, c. 36 *et alibi.*

quables (1) : « Nous sommes le plus ancien peu-» ple de la Grèce ; nous seuls, entre tous les » Grecs, n'avons jamais changé de sol. » Il ne s'agit point ici d'examiner si l'opinion qu'avaient les Athéniens de leur haute antiquité, était bien ou mal fondée ; la seule induction que je tire de ces passages, c'est qu'au jugement d'Hérodote les termes de *pélasges* et d'*autochthones* étaient synonymes ; car autrement, le discours de l'ambassadeur offrirait la contradiction la plus étrange et la plus manifeste avec les précédentes assertions de l'historien. Je ne dissimulerai pas cependant que M. Larcher tire des mêmes textes dont je m'autorise, une conséquence diamétralement opposée à la mienne (2). Mais il n'a pu le faire qu'en récusant absolument les premiers témoignages d'Hérodote, et j'avoue que je n'aurais jamais osé m'élever dans ce cas contre l'autorité d'un Ancien, qui, par ses relations avec les Athéniens, était sans doute mieux à portée qu'aucun autre de connaître leurs traditions, et qui, vivant au milieu d'eux, ne se fût certainement pas hasardé à les appeler dans le même ouvrage, tantôt *pélasges*, tantôt *autochthones*, s'il n'eût attaché le même sens à l'une et à l'autre dénomination.

Il résulte de ces réflexions, que les Pélasges étaient un peuple indigène dans la Grèce, ou

(1) Herodot. lib. VII, c. 161.
(2) *Chronolog. d'Hérodot.* chap. VIII, § XI.

du moins celui que les traditions les plus anciennes de cette contrée considèrent comme la souche de la nation grecque, au berceau de laquelle nous le trouvons placé dès l'origine. J'ajoute qu'ils étaient déjà réunis en société, lors de l'arrivée de la colonie d'*Inachus*; et c'est ce que démontrent l'existence d'une langue, et l'usage d'un alphabet autochthones (1). Ces deux

(1) Cette langue primitive, dont le génie original ne put être altéré par le mélange des mots orientaux (Clavier, *Hist. des prem. temps de la Grèce*, 1, p. 9), était l'ancien *éolien*, et nous voyons ce dialecte établi chez tous les peuples auxquels les auteurs attribuent une extraction pélasgique. Strabon, dont les recherches avaient eu pour principal objet de découvrir l'origine des diverses tribus helléniques assure que les *Arcadiens*, les *Eléens*, les *Achéens*, les *Etoliens*, les *Béotiens*, les *Thessaliens*, les *Epirotes*, les *Macédoniens*, parlaient un langage commun, qui était l'éolien (*Vid.* Strabon. *Geograph.* lib. VIII, p. 333 et sqq.), et qui se conserva plus ou moins pur dans leurs dialectes particuliers, selon les degrés de communication qu'ils entretinrent avec les Grecs hellènes. Ainsi les Macédoniens se reconnaissaient de la même langue, que les Etoliens et les Acarnanes, au témoignage de Tite-Live (Tit.-Liv. *Histor.* l. XXXI, c. 29); et les Etoliens conservaient encore, l'an 191 avant J. C., leur ancien idiome éolien, comme le prouve leur décret, rendu cette année-là même, en faveur des *Téiens*, et rapporté par Chishull, dans ses *Antiquités asiatiques* (Chishull, *Antiquit. asiatiq.* p. 105). D'un autre côté, les colonies pélasgiques, qui passèrent en Italie, y portèrent avec elles le dialecte éolien; car les Romains, issus de ces colonies, parlaient, selon Denys d'Halicarnasse (*Antiquit. roman.* l. 1, c. 90), un grec dérivé de ce dialecte; et Athénée attribue au même peuple un attachement pour la langue éolienne, qui se manifestait surtout par une manière affectée d'accentuer les mots (Athen. *Deipnosoph.* lib. X, c. 6). L'opinion de ces deux écrivains, sur ce point, paraît avoir été celle de toute l'antiquité. Cependant, Fréret ne reconnaît pas cette analogie du grec avec le latin. *C'est moins*, dit-il (*Mémoire déjà cité*, p. 120), *une ressemblance parfaite, qu'un certain air de famille.* Mais le jugement de ce savant critique peut-il prévaloir sur celui de Denys d'Halicarnasse, qui, possédant mieux que lui sans doute l'un et l'autre idiome, en avait étudié et comparé les rapports; et qui de nous oserait se flatter d'avoir, pour décider cette question, des documens plus amples, et des connaissances plus certaines, que ce grammairien *Tyrannion*, dont le traité, avantageusement cité par Suidas (Suidas, *Lexic. v.* Τυραννίων. Ce grammairien est peut-être le même que celui dont parle Plutarque (*Vit. Luculli*), et qui fut pris à Amisus, lorsque cette ville tomba au pouvoir des Romains.), avait pour but de montrer que *le latin*

caractères ne sont pas les seuls auxquels nous devions reconnaître un commencement de civilisation chez les Pélasges. Les découvertes d'un savant moderne nous autorisent à penser qu'ils possédaient encore un système particulier de construction (1), et les ouvrages, que leur attribuait une tradition populaire, dans le temps même de Pausanias (2), prouvent qu'ils n'étaient point étrangers aux arts, dont la pratique exige le plus de lumières et d'industrie. Ils avaient aussi des idées religieuses, qui ne peuvent se concilier avec l'état d'une barbarie absolue.

n'était qu'un dialecte grec ? Enfin, si l'on compare les anciens caractères de la langue étrusque, tels qu'ils ont été recueillis par Gruter (Gruter, *Corpus*, p. 142-145.) et Bartholins (*Thesaur. Antiq. Græc.* Gronov. tom. XII, p. 74), avec ceux de l'inscription de *Sigée*, publiée par Chishull (*Antiq. asiatiq.* Chishull, p. 4, planche....), on y verra une conformité qui ne laisse aucun doute sur leur origine commune. Or, nous montrerons plus bas, que les *Etrusques* ou *Tyrrhéniens* étaient une colonie des Pélasges de l'Asie mineure, et de la même race que les Pélasges de Lesbos, qui fut elle-même métropole de *Sigée* (Herodot. lib. v, c. 94; Strabon, *Geograph.* lib. XIII, p. 599, D.). Les Etrusques, et généralement tous les Pélasges de l'Italie, parlaient donc l'éolien; et, par une conséquence nécessaire, que nous aurions pu tirer immédiatement du témoignage de Strabon, l'éolien était donc la langue primitive des Grecs autochthones.

(1) Je veux parler ici des recherches, aussi neuves qu'intéressantes, de M. Petit-Radel, sur les *Monumens Cyclopéens de la Grèce et de l'Italie.* Les contradictions qu'ont éprouvées les idées de ce savant, n'ont servi jusqu'à présent qu'à en confirmer la solidité, par les découvertes inattendues auxquelles elles ont donné lieu; et nous attendons avec impatience qu'il nous fasse jouir enfin du fruit de ses nombreux travaux, par une publication, trop longtemps différée, des monumens qu'il a recueillis, et des Mémoires qui les expliquent. Nous ne connaissons encore que des parties isolées de la théorie qu'il a fondée sur ces monumens, et nous avons la satisfaction de voir que le résultat de nos recherches est presque partout conforme aux siennes. Mais ce qui sert aujourd'hui à nous rassurer sur l'imperfection de nos travaux, excite encore plus vivement la curiosité que nous avons de connaître l'ensemble de son système, et la progression historique des faits sur lesquels il est appuyé.

(2) Pausan. lib. II, c. 20.

Varron assure qu'ils adoraient deux divinités principales, *Uranus*, et *Ghé* (1), et Platon prétend encore (2) qu'ils rendaient un culte au *soleil*, à la *lune*, et aux *astres*, sorte d'idolâtrie qui paraît avoir été commune à la plupart des nations de l'ancien et du nouveau monde.

Mais le commerce des Phéniciens développa ces germes grossiers d'une civilisation à peine ébauchée. Ils introduisirent dans la Grèce les sages institutions qui s'étaient formées parmi les peuples de l'Orient. La langue des Pélasges, quoiqu'elle conservât toujours son caractère propre et original, reçut de nouvelles formes, et s'enrichit de nouveaux termes, à mesure que les progrès des lumières étendirent et multiplièrent les idées. Les arts de l'Egypte pénétrèrent peu à peu, et remplacèrent presque partout l'ancien système de construction; les divinités de ce pays, apportées par les mêmes mains, furent également substituées aux premiers objets du culte pélasgique; les Phéniciens communiquèrent à leur tour aux habitans de la Grèce les connaissances qui leur étaient particulières, et, comme leur génie, essentiellement navigateur, se portait presque exclusivement vers le commerce maritime, ce fut aussi de ce côté qu'ils dirigèrent l'activité naissante de leurs hôtes. La navigation des Pélasges avait été jusqu'alors

(1) Varro, *apud* D. Augustin. *Civit. Dei*, lib. VII, c. 28.

(2) Plato, *in Gratilo*, tom. I, p. 397.

extrêmement bornée dans ses entreprises, par l'imperfection même des instrumens qu'ils y employaient; l'exemple et les instructions des Phéniciens suppléèrent promptement à ce défaut; ils apprirent de ces industrieux étrangers les avantages d'un commerce qui consistait en échanges, et qui, fondé sur des besoins mutuels, tendait à une utilité commune; ils connurent par la même voie les objets et les ressources de ce trafic, dont les premiers succès les enhardirent à tenter des opérations plus importantes. De là naquit et se développa parmi les Grecs, ce goût si vif, pour fonder des colonies, dont nous reconnaîtrons bientôt les effets, et qui, chez eux comme chez les Phéniciens, leurs instituteurs, eut pour principal objet d'étendre et de protéger leur commerce. De là l'origine des rapports qu'offre la conduite des Grecs, comparée à celle des Phéniciens, dans les relations qu'entretenaient entre elles les métropoles et les colonies. Les droits et les devoirs respectifs des unes et des autres, étaient, chez ces deux nations, fondés sur les mêmes principes; et l'uniformité de cette partie de leur législation, est la preuve la plus marquée, aussi bien que l'effet le plus important de l'influence que les Phéniciens exercèrent sur la civilisation des Grecs.

LIVRE SECOND.

COLONIES PÉLASGIQUES, DEPUIS LE RÈGNE D'INACHUS JUSQU'A L'ÉPOQUE DE DEUCALION.

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de Tarse et d'Antioche; Colonies pélasgiques établies sur le Tigre, et dans la Gordyène.

(An 1931 avant J. C.)

Si nous pouvons accorder notre confiance aux traditions rapportées par quelques auteurs, les premières émigrations des Pélasges suivirent à peu de distance l'établissement des Phéniciens. Ce fut en effet vers la fin du règne d'Inachus, qu'arriva l'enlèvement d'Io, à la poursuite de laquelle une colonie, envoyée par ce prince, pénétra dans l'Asie, et y fonda *Tarse* et *Antioche*. Je n'ignore pas que plusieurs Critiques modernes ont prétendu que ce n'était point la fille d'Inachus, mais une autre Io, fille d'Iasus, qui fut enlevée par les Phéniciens, et que, dans ce système assez généralement adopté, la colonie qui fonda Antioche, doit être reportée *plus de trois siècles* après l'époque où je la place. Mais, quelque déférence que j'aie pour l'opinion

de ces savans, j'avoue qu'il m'est impossible d'y adhérer, et voici les raisons qui me déterminent à m'en écarter. Le texte d'Hérodote (1) est clair et positif; il dit que la princesse enlevée par les Phéniciens, était *Io, fille d'Inachus*, Ἰὼ τὴν Ἰνάχου. Pour détruire l'autorité d'un pareil témoignage, on suppose que ces mots, τὴν Ἰνάχου, ont été ajoutés par les copistes (2). Cette explication, trop arbitraire en elle-même pour mériter une confiance entière, est absolument renversée par un passage de Plutarque, auquel M. Walckenaër n'a sans doute pas songé, et où cet auteur commence ses accusations contre Hérodote, en lui reprochant d'avoir écrit qu'*Io, fille d'Inachus*, τὴν Ἰὼ, τὴν Ἰνάχου, se laissa enlever par les Phéniciens (3). Dira-t-on que le texte d'Hérodote était altéré avant le siècle de Plutarque, ou bien que le texte de Plutarque a souffert de la part de ses copistes la même interpolation? Il me semble plus naturel et plus raisonnable de penser qu'Hérodote s'est exprimé de cette manière, pour désigner plus clairement l'*Io*, dont il s'agissait, et la distinguer des autres princesses du même nom, avec lesquelles on aurait pu la confondre. Il paraît, en effet, que ce nom d'*Io* fut commun parmi les femmes de la famille des Inachides; outre l'Io, fille

(1) Herodot. *Histor.* lib. I, c. 1.
(2) Walcken. et Wesseling. *ad Herodot. loco laud.*
(3) Plutarch. *de Herodot. malignit.* tom. II, p. 856.

d'*Iasus*, qu'on identifie généralement avec la première, on en cite une autre, qui était fille de *Criasus*, selon Hesychius (1), ou de *Piren*, selon Apollodore (2). Saint Epiphane parle d'une Io, fille d'*Apis*, roi de Sinope (3). Enfin Eusèbe nomme ainsi une fille de *Prométhée* (4), et l'auteur du *grand Etymologique*, une fille de *Cadmus* (5). Ces exemples, qu'il m'eût été facile de multiplier (6), suffisent pour justifier l'addition d'Hérodote, et en montrer le véritable sens.

D'ailleurs, c'est uniquement sur la foi de Pausanias (7), que les modernes attribuent à *Io*, *fille d'Iasus*, ce qu'Hérodote rapporte d'*Io*, *fille d'Inachus*; et je ne vois pas d'après quelles preuves ils préfèrent le témoignage de cet auteur, à celui du père de l'histoire, écrivain d'une bien plus grande autorité, sur de semblables matières, que Pausanias; il est vrai qu'Hygin nomme (8) Iasus le même prince que les autres auteurs appellent Inachus. Mais le témoignage de ce mythographe, fût-il même exempt d'alté-

---

(1) Hesych. *Hâc voce.*

(2) Apollodor. *Bibliothec.* lib. II, c. 1, §. 3.

(3) Epiphan. *in Ancorat.* sect. CVI, p. 107, edit. Paris.

(4) Euseb. *Chronic.* l. II, p. 73, edit. Scaliger.

(5) *Etymolog. Magn. v.* βόσπορος.

(6) L'origine du nom d'*Io* est orientale; il fut donné d'abord à une divinité apportée par la colonie phénicienne. En effet, Cedrenus (Cedren. *Hist. compend.* p. 17) nous assure qu'une ville bâtie par Inachus fut appelée *Iopolis*, du nom de la lune, parce qu'à Argos la lune se nommait *Io*, et c'était le même nom qu'on lui donnait en Egypte. Eustathe (*ad Dionys. Perieget.* v. 92, tom. IV, p. 19; ed. Hudson.) et l'auteur de la *Chronique d'Alexandrie* (*Chronic. Alex.* p. 34, edit. Venet.), rapportent aussi cette tradition.

(7) Pausan. lib. II, c. 16; Hygin. *Fabul.* CXLV; *Add.* Euseb. *Chronic.* lib. II, p. 75.

(8) *Idem, ibidem.*

ration, peut-il prévaloir sur la tradition constante de l'antiquité? On cite encore, à l'appui du système des modernes, un passage d'Apollodore qui s'y rapporte (1). Mais ne peut-on lui opposer un témoignage contraire du même auteur, ou plutôt celui de Castor et des poètes tragiques, allégué par lui, qui faisaient Io, fille d'Inachus? Si l'on objecte la difficulté d'accorder avec cette opinion l'époque d'*Argus Panoptès*, je répondrai que, selon Phérécyde (2), cet Argus lui-même était fils d'Inachus, par conséquent frère d'Io, ce qui change cet argument négatif en une preuve confirmative. En vain, pour concilier ces deux sentimens opposés, imaginerait-on, comme a fait le Syncelle (3), qu'il y eut deux Io enlevées et conduites en Egypte. Il est absurde de supposer que deux princesses du même nom et de la même famille, aient été transportées des bords de l'Inachus, sur ceux du Nil; qu'elles y soient devenues, l'une et l'autre, femme de *Télégonus*, et mère d'*Epaphus;* enfin, que toutes deux y aient été adorées sous le nom d'*Isis Pharia* (4). Le voyage de la dernière, que le Syncelle place vers l'époque de Danaüs, fut sans doute imaginé par quelque écrivain assez récent, afin de la faire cadrer avec un nouveau système de chrono-

(1) Apollodore, lib. II, c. I, §. 3.
(2) *Apud Eumd. ibidem.*
(3) Georg. Syncell. *Chronogr.* p. 162.
(4) Confer. *Eumd. ibid.* et p. 126.

logie; et c'est dans cette source infidèle qu'aura puisé le Syncelle, ne s'apercevant pas qu'il contredisait lui-même sa première assertion, inconséquence ordinaire à Eusèbe, et aux chronologistes qui paraissent avoir servi de guides à celui-ci. Au reste, la tradition de l'antiquité est uniforme et invariable sur ce point; et si c'est une erreur que de s'y conformer, cette erreur, autorisée des témoignages que j'ai cités, et auxquels je pourrais ajouter ceux de Strabon (1), de Diodore (2), de Parthénius (3), et des scholiastes d'Homère (4), est revêtue d'un assez grand caractère d'authenticité, pour qu'on me pardonne de la partager avec ces auteurs.

Il me semble donc hors de doute que l'émigration argienne, qui suivit le rapt de la fille d'Inachus, date des dernières années du règne de ce prince, c'est-à-dire, environ de l'an 1931 avant notre ère, en adoptant les calculs de M. Larcher (5). Le chef de cette colonie est appelé *Triptolème* par Strabon (6) et l'orateur Libanius (7); *Cyrnus* par Diodore (8); *Lyrcus* par l'auteur des *Narrations érotiques* (9); et les récits de ces écrivains, n'offrent pas, dans les princi-

(1) Strabo, *Geograph.* lib. XIV, p. 673.
(2) Diodor. Sicul. *Bibliothec.* lib. I, p. 15, B.; *idem*, l. V, p. 229, A.
(3) Parthen. *Narrat. erotic.* c. I.
(4) Scholiast. *Homer. ad Iliad.* II, v. 103.
(5) Larcher, *Essai de Chronolog.* chap. X, p. 312.
(6) Strabo, *Loco suprà laud.* et lib. XVI, p. 750.
(7) Liban. *Orat.* XI, Ἀγλιοχικὸς; p. 127, edit. Reisk.
(8) Diodor. Sicul. *Bibliothec.* lib. V, p. 229, A.
(9) Parthen. *Loco suprà laud.*

pales circonstances de cette émigration, moins de différence qu'en ce point. Selon Strabon, dont le témoignage me paraît ici d'un plus grand poids, Triptolème, envoyé par les Argiens à la recherche d'Io, erra long-temps dans la Cilicie, où un détachement de sa troupe jeta les fondemens de *Tarse;* le reste poursuivit sa route, et s'avança jusqu'au fleuve Oronte, où, désespérant enfin de retrouver ce qu'ils étaient venus chercher de si loin, ils s'arrêtèrent et bâtirent une ville, dont les habitans furent depuis transportés à *Antioche*, qui en était voisine. On peut sans doute se défier du motif que Strabon, d'après les traditions mythologiques, suppose à cette émigration; mais son existence n'en doit pas paraître moins constatée, et par un témoignage aussi formel, et par les monumens historiques qui le confirmaient, et par le récit de Libanius qui, rappelant aux habitans d'Antioche les antiques traditions de leur ville, doit être considéré ici comme une autorité nationale. Cet orateur s'accorde avec Strabon, sur tout ce que ce dernier raconte de l'établissement de Triptolème, à l'exception de la colonie laissée à Tarse; réticence qui s'explique aisément dans un discours uniquement consacré aux louanges d'Antioche. Du reste, il attribue à Triptolème l'honneur d'avoir fondé la ville, appelée d'abord *Ioné*, du nom de la princesse, dont la fuite l'avait conduit en ces lieux; d'y avoir bâti un

temple de Jupiter, qui reçut dès lors, et conserva toujours depuis le nom de *Néméen;* enfin d'avoir, par cette colonie faible et obscure dans sa naissance, préparé la grandeur et la gloire d'Antioche. Strabon et Libanius assurent également que Triptolème recevait, dans cette ville, les hommages qu'on décernait à la mémoire des héros et des fondateurs. Ce culte, long-temps négligé, reprit un nouvel éclat, lorsque Seleucus agrandit et repeupla Antioche, et l'origine argienne de ses habitans fut à cette époque hautement et généralement reconnue. Une tradition, appuyée sur des preuves aussi authentiques, mérite donc une entière confiance, et il serait presque inutile, après des autorités si graves et si nombreuses, d'alléguer de nouveaux témoignages, s'ils ne servaient encore à confirmer, dans un point important, la narration de Libanius. Cet orateur donne à la ville bâtie par les Argiens le nom d'*Ioné*. Etienne de Bysance dit de même (1) qu'une ville, voisine d'Antioche, fut appelée ainsi en l'honneur d'*Io;* par les Argiens qui la fondèrent, et cette cité est évidemment la même que l'*Iopolis*, que Suidas (2), Eustathe (3), et Cedrenus (4), placent dans la même position, et sur l'origine de laquelle ils rapportent unanimement la même

(1) Stephan. Bysant. *v.* Ιωνη. v. 92, tom. IV, p. 19, ed. Hudson.
(2) Suidas, *Hâc voce.* (4) Cedrenus, *Histor. compend.*
(3) Eustath. *ad Dionys. Perieget.* p. 17.

tradition. Suidas ajoute que le *père* et les *frères d'Io* prirent part à cet établissement, et cette circonstance, peu vraisemblable en elle-même, est confirmée par le Syncelle, qui (1) prétend que deux fils d'Inachus, *Casus* et *Bélus*, vinrent se fixer sur les bords de l'Oronte, et y jetèrent les fondemens d'Antioche. Mais le Syncelle a confondu en une seule deux colonies, venues à des époques différentes; et dont la dernière, très-clairement indiquée par Libanius, eut pour chef un Crétois nommé *Casus;* il est probable que Suidas, puisant aux mêmes sources, aura partagé la même erreur.

Quant à l'établissement formé à *Tarse*, je ne connais que Strabon qui l'affirme en des termes aussi positifs (2). Il ajoute qu'un fils de Triptolème, appelé *Gordys*, partit de là accompagné d'une troupe nombreuse d'*Argiens*, pour aller fonder une colonie dans la (3) *Gordyène;* Etienne de Bysance parle aussi de cette expédition (4). Le nom de *Gordys* se retrouve dans celui d'une petite île située au voisinage de *Tarse*, et oubliée par tous les géographes (5); et cette analogie pourrait servir à confirmer les relations

(1) Syncell. *Chronograph.* pag. 126, A.

(2) Strabo, *Geograph.* lib. XVI, p. 750.

(3) *Idem, ibid.* lib. XVI, p. 747.

(4) Steph. Bysant. *v.* Γορδυαία.

(5) Cette île, dont l'existence n'est indiquée que par l'auteur des *Vies des Papes*, attribuées à Anastase le Bibliothécaire (*Vit. S. Sylvestri*, p. 44), est appelée *Insula Cordionis*, dans l'édition de Rome de 1717. Les *Codd. Reg: et Thuan:* portent : *Insulam Cordianam;* un autre Mss. de la bibliothèque Mazarine, porte : *Insulam Cordianon*, qui me paraît la meilleure leçon.

des colonies argiennes de *Tarse* et de la Gordyène. L'existence d'une ville de *Larissa*, sur le Tigre, me paraît aussi un monument des progrès de cette dernière colonie. Le nom de Larissa fut en effet le premier que porta la citadelle d'Argos, bâtie par Inachus (1), et nous verrons que la plupart des colonies argiennes le donnèrent aux villes qu'elles fondèrent, en l'honneur de leur ancienne patrie. Or cette ville de Larissa, dans une contrée aussi éloignée de la Grèce, et dont l'origine, attestée par Xénophon (2), remontait à une haute antiquité, puisqu'avant d'obéir aux Perses, elle avait été long-temps florissante sous la domination des Mèdes, ne peut appartenir qu'à une colonie argienne des plus anciennes époques; et je ne vois que celle de Gordys, à laquelle on puisse raisonnablement en attribuer la fondation.

Du reste, nous ignorons l'histoire de ces établissemens, qui, par le défaut de communications avec la métropole, et par leur situation au milieu de nations ennemies ou étrangères, perdirent sans doute, après quelques générations, la tradition de leur origine. Ceux qui depuis furent renouvelés par de secondes émigrations parties de la Grèce, en conservèrent seuls le souvenir : telles furent les villes de *Tarse* et d'*Antioche*, dont nous aurons souvent

(1) Stephan. Bysant. *v.* Λάρισσα, et Berkel. *ad Hunc loc.*

(2) Xenoph. *Expedit. Cyri*, l. III, p. 182, edit. græc. Stephan.

occasion de parler dans la suite de cette histoire. Mais les établissemens formés dans la Gordyène, ou émanés de ceux-là, deviennent dès ce moment étrangers à la Grèce, et nous ne nous en occuperons pas davantage.

Je dois encore moins m'arrêter au récit de Diodore et de Parthénius, concernant les établissemens qu'ils prêtent au chef de la colonie argienne. La direction qu'ils donnent à cette colonie est contraire à celle que lui assignent tous les autres auteurs. Le premier fait voyager *Cyrnus* à la tête d'une armée nombreuse, στόλον ἀξιόλογον, dans le continent de l'Asie mineure, où il fonde, en face de l'île de Rhodes, un empire dont la capitale fut *Cyrnus*, ville qui retint le nom de son fondateur. Mais comme cette ville est appelée par tous les géographes Σύρνος (1), et non pas Κύρνος, ainsi que l'écrit Diodore, il paraît, ou que son texte est altéré en cet endroit, ou qu'un faux rapport de nom a induit cet écrivain en erreur. Quant à Parthénius, il suppose que *Lyrcus* s'établit à *Caunus* en Carie, ce qui s'éloigne peu de la marche tracée par Diodore: il attribue ensuite à ce même personnage plusieurs aventures, qui sont contraires à la vraisemblance, autant qu'étrangères à mon sujet, double motif pour que je n'en parle pas.

(1) Nous parlerons ailleurs de cette ville et de sa fondation.

CHAPITRE II.

Colonies Argiennes dans le Péloponèse.

Les premiers germes de civilisation que les Phéniciens avaient apportés dans l'Argolide, s'y développèrent rapidement, et leur influence devint sensible dans les générations suivantes, par l'accroissement de la population. Les habitans de cette contrée commencèrent à porter leur activité au-delà des limites de leur pays; des expéditions furent tentées contre les peuples qui occupaient les régions voisines, et de nouvelles villes s'élevèrent à la suite de ces expéditions. La première entreprise de ce genre, dont l'histoire ait consacré le souvenir, fut dirigée contre les *Telchines* et les *Curètes*, qui avaient fondé un petit état à Sicyone (1). Le voisinage de cette nation, dont l'origine phénicienne paraît assez vraisemblable, quoiqu'elle ne soit pas bien avérée, éveilla sans doute la jalousie des princes phéniciens qui régnaient à Argos, et il est probable que leur expulsion fut un des événemens

(1) L'existence de ce royaume de Sicyone, que l'on fait de plus de *deux siècles* antérieur à celui d'Argos, ne me paraît pas bien constatée. On peut consulter à cet égard les objections proposées par le chev. Marsham (*Canon chronol.* προκαλασκιυή, p. 16); mais le séjour des Telchines à Sicyone est prouvé (*Vid.* Stephan. Bysant. *de Urbib. v.* Τελχίς), et cela suffit pour autoriser ce que je dis ici de leur établissement dans cette contrée.

les plus favorables à l'agrandissement de cette maison. *Phoronée* recueillit le fruit de cette conquête, et établit à la place de ces peuples un fils d'Inachus, que les mythologues nomment *Egialus* (1); mais, selon la judicieuse observation de M. Clavier (2), on peut, sans être taxé de témérité, ranger ce personnage parmi les êtres imaginaires, créés au besoin, pour rendre raison des noms de ville et de pays, dont l'origine était inconnue. Ce qui paraît certain, c'est que Sicyone et le pays dont elle était la capitale, reçurent, après l'expulsion des Telchines (3), une colonie argienne. Ces Telchines passèrent sans doute à Rhodes, dont Strabon (4) et Diodore (5) nous apprennent que les premiers habitans se nommaient ainsi. Quant aux *Curètes*, je conjecture qu'ils allèrent s'établir dans l'Etolie, où nous les retrouverons encore au temps de Deucalion (6); le reste des migrations de ces peuples est étranger à mon sujet.

Phèges fondée en 1922 *avant J. C.* (7).

Je dois indiquer encore, dans le cours de la période qui embrasse les règnes des deux pre-

(1) Istrus, *apud* Stephan. Bys. *v.* Αἰγιαλός; Apollodor. *Biblioth.* lib. II, c. 5.

(2) *Hist. des premiers temps de la Grèce*, p. 21.

(3) Euseb. *Chronic.* lib. II, p. 66; *P. Oros.* lib. I, c. 7; Syncell. *Chronograph.* p. 26, 149.

(4) Strabon, *Geograph.* lib. XIV, p. 653.

(5) Diodor. Sicul. lib. V, c. 55.

(6) Dionys. Halicarn. *Antiquit. rom.* lib. I, c. 17.

(7) *V.* M. Larcher, *Canon chronolog.* p. 566, dernière édition.

miers successeurs d'Inachus, la fondation de quelques autres colonies, telles que *Phèges*, en Arcadie. L'origine de ce nom remonte, selon le scholiaste d'Euripide (1), à *Phégée*, fils d'Inachus, et frère de Phoroné; ce qui suppose l'établissement dans cette ville d'une colonie argienne, dont ce prince aurait été le chef. La même tradition est rapportée par l'historien Charax, dont le témoignage, tiré du IVe livre de ses *Helléniques*, est cité textuellement par Etienne de Bysance (2). La seule différence qui se trouve dans le récit de ces auteurs, c'est que *Phégée* est nommé par Charax *fils* et non *frère* de Phoronée; d'où il résulterait que l'établissement de ce prince serait plus récent d'une génération, que ne le croyait l'auteur, suivi par le scholiaste d'Euripide. Au reste, Pausanias confirme le témoignage de Charax; ce qui semblerait y ajouter un nouveau degré d'autorité (3), et la tradition en elle-même, est conforme à celle des Arcadiens, qui, par le surnom de *Prosélènes*, s'attribuaient la plus haute antiquité (4).

(1) Scholiast. *Euripid. ad Orestem*, v. 1247.

(2) Stephan. Bysant. *v. Φήγεια.*

(3) Pausan. *Descript. Græc.* lib. VIII, c. 24.

(4) Cette épithète signifie *antérieurs à la lune*; et l'explication qu'on a voulu en donner a été, parmi les anciens comme parmi les modernes, la source des suppositions les plus chimériques. S'il m'est permis de hasarder à mon tour une conjecture, je pense que cette épithète fait allusion à cette haute antiquité que revendiquait la nation arcadienne. La colonie phénicienne avait apporté à Argos le culte de la lune sous le nom d'*Io*, ainsi qu'on l'a vu dans une note du chapitre précédent; et il ne serait pas impossible que les Arcadiens eussent employé le mot

Mycènes et Sparte fondées vers l'an 1884 avant J. C. (1).

Les villes de *Mycènes* et de *Sparte*, furent sans doute aussi occupées par des colonies argiennes, à une époque peu éloignée de celle-là. La première existait déjà, aussi bien que celle de Phèges, dont le premier nom avait été *Erymanthe*, selon Charax (2). *Mycènes* s'était d'abord appelée *Argos*, ainsi que le déclare positivement un ancien scholiaste de Sophocle (3), dont le témoignage est encore confirmé par celui du poète Ctésias d'Ephèse (4), et par l'usage des poètes tragiques, qui donnaient indistinctement à Mycènes le nom d'*Argos* (5), et à toute l'Argolide, celui de Mycènes (6). Mais, dans la génération qui suivit l'établissement d'Inachus, elle changea de nom et de maître, en recevant une colonie argienne conduite par un prince Inachide. Les traditions varient sur les circonstances de cette émigration. Les uns attribuaient l'origine du nom de Mycènes, à *Mycéné*, fille d'Inachus, et femme d'Arestor (7); d'autres à

---

de *proselènes*, pour marquer que leur origine remontait encore au-delà de l'époque d'*Io*, ou de l'établissement du culte de la lune.

(1) *V.* M. Larcher, *Canon chronolog.* p. 567.

(2) Charax, *apud* Stephan. Byz. *Loco suprà laudato*

(3) *Apud* Holsten. *in Not. ad Stephan.* p. 213.

(4) *Apud* Pseudo-Plutarch. *de Fluviis*, p. 35, 36.

(5) Æschyl. *Eumen.* v. 657; Euripid. *Electr.* v. 641.

(6) Euripid. *in Supplic.* v. 1131; *idem, in Hercul.* v. 87.

(7) Eustath. *in Iliad.* II, v. 569; Didym. *ibid. et in Odyss.* II, v. 120; Scholiast. *Nicand. in Alexipharm.* v. 103; Pausan. lib. II. c. 16.

Mycénéus (1), fils de Sparton, qui était lui-même fils de Phoronée, selon le scholiaste d'Euripide (2), ou son frère, selon Etienne de Bysance (3) et Eustathe (4). Mais Pausanias combat cette dernière opinion (5), et il serait difficile de prendre un parti entre tous ces sentimens contradictoires. La seule induction plausible qu'on en puisse tirer, c'est que Mycènes, ville rivale d'Argos, et peut-être même antérieure à celle-ci, attira l'attention des princes Inachides, qui s'en emparèrent dès les premiers temps de leur dynastie, et y envoyèrent une colonie, composée de leurs sujets argiens (6).

La fondation de *Sparte* remonte à la même époque, et tient à la même émigration; car le *Spartus* ou *Sparton*, qui en était l'auteur, était père de Mycénéus, et fils de Phoronée, ainsi que nous l'avons déjà vu (7). Au reste, toutes ces colonies, dont la réalité même n'est pas bien constatée, n'eurent point une influence marquée sur la civilisation des pays où elles s'établirent;

---

(1) Scholiast. *Euripid. in Oreste*, v. 1247.

(2) *Idem, ibid.* Stephan. Bysant. *v.* Μυκῆναι.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) Eustath. *Loco suprà laudat.*

(5) Pausan. lib. II, c. 16.

(6) M. Barbié du Bocage, dans un mémoire mss. *sur la plaine d'Argos*, qu'il a bien voulu me communiquer, a traité avec beaucoup de détails tout ce qui concerne l'*origine* et les *diverses fondations de Mycènes*. Ce mémoire m'a été utile dans ce point, ainsi que dans beaucoup d'autres que j'aurai soin d'indiquer, à mesure qu'ils se présenteront.

(7) Aux témoignages de Pausanias, d'Eustathe, d'Etienne de Bysance, et du scholiaste d'Euripide, que j'ai cités plus haut, je dois ajouter celui du Syncelle (*Chronogr.* p. 149, B.), qui donne Phoronée pour père à *Spartus*, et attribue, comme tous les autres, à ce prince, l'origine du nom et de la ville de *Sparte*.

l'Arcadie surtout demeura dans un état peu éloigné de sa première barbarie, jusqu'au moment où Pélasgus y vint fonder un empire, ainsi que nous le dirons plus bas.

CHAPITRE III.

Colonies Argiennes à Sinope et en Egypte.

(An 1866 avant J. C.)

Une colonie bien plus importante, et qui, pour cela même, n'en a paru que moins vraisemblable, est celle qu'Apis, fils de Phoronée, conduisit en Egypte. Si nous en croyons Eusèbe (1), cet Apis, après avoir chassé les Telchines du Péloponnèse, passa en Egypte avec une troupe nombreuse, *cùm populo in Ægyptum navigavit*, et y devint le fondateur d'un puissant état. Saint-Clément d'Alexandrie, qui s'appuie du témoignage de deux auteurs grecs, Aristippe et Aristéas, s'exprime d'une manière plus précise encore (2) : il ajoute que ce fut ce prince qui bâtit Memphis, et qui fut adoré par les Egyptiens sous le nom de *Sérapis*. Ces témoignages sont confirmés par ceux d'Apollodore (3), du grand étymologiste (4), de saint

(1) Euseb. *Chronic.* l. II, p. 67.
(2) Clemens Alexandrin. *Stromat.* lib. I, §. 21, p. 383, et *not. ad Eund. ibid.*
(3) Apollodor. *Bibliothec.* lib. II, c. I.
(4) *Magn. etymologic. v.* Ζευξιδία.

Augustin (1), et du Syncelle (2): ce dernier, il est vrai, qui avait puisé dans les mêmes sources qu'Eusèbe, dit ailleurs (3), que ce fut Epaphus qui fut le fondateur de Memphis. Mais cette apparente contradiction est levée par Hérodote, qui nous apprend (4) que les Grecs confondaient l'argien Epaphus avec l'égyptien Apis; et l'identité de ces deux personnages serait démontrée, s'il en était encore besoin, par les traditions rapportées dans Hygin (5), et dans Lactance (6), qui attribuent à Epaphus la même fondation, dont les autres auteurs font honneur à Apis. Il est difficile de réunir, sur un point historique, des autorités plus graves et plus nombreuses; et nous pourrions, sans pécher par un excès de crédulité, accorder notre confiance à un concours aussi imposant de témoignages puisés aux meilleures sources de l'antiquité. Cependant un genre de preuves, moins susceptible encore de prévention et d'erreur, vient à l'appui de ces traditions mythologiques; je veux parler des monumens religieux. C'est un fait généralement reconnu, qu'à l'exception d'*Isis* et d'*Osiris*, dont le culte était universellement adopté par tous les Egyptiens (7), les divinités de la Haute et

(1) S. August. *Civit. Dei*, lib. XVIII, c. 5.
(2) Syncell. *Chronograph.* p. 118, ed. Venet.
(3) *Idem*, *ibid.* p. 121, 126.
(4) Herodot. *Histor.* lib. III, c. 27.
(5) Hygin. *Fabul.* CXLIX, CCLXXX.
(6) Lactant. *ad Stat. Thebaid.* lib. IV, v. 237.
(7) Herodot. lib. II, c. 42.

de la Basse-Egypte différaient de nom et d'attributs. Ainsi *Apis* était spécialement adoré à Memphis, et *Mnévis* à Héliopolis; c'est ce qu'attestent Strabon (1) et Plutarque (2). Je ne m'arrêterai point à discuter si ces dieux subalternes étaient considérés réellement comme dieux, ou comme symboles consacrés à des divinités supérieures; ce qu'il importe de faire observer ici, c'est que, dans l'opinion des Egyptiens eux-mêmes, *Apis* et *Sérapis* n'étaient point des dieux nationaux, et que leur culte avait été institué en Egypte *par des mains étrangères* (3). Je ne crois pas qu'il faille reconnaître en eux les *Téraphim* des Phéniciens et des Juifs (4), ou les *dieux pénates*, ainsi que le pensaient Kircher (5) et Fourmont (6). Il paraît plus probable, d'après les témoignages historiques que nous avons allégués, que l'origine de ces dieux était grecque, et que l'introduction en Egypte du culte d'Apis, fut l'ouvrage de la colonie argienne conduite par le fils de Phoronée. Toutefois, ce serait à tort qu'on ferait remonter jusqu'à l'époque de cette colonie, l'établissement du culte de Sérapis; car Hérodote (7), qui parle fort au long des divinités égyptiennes, ne prononce

(1) Strabon. *Geograph.* lib. XVII, p. 803.

(2) Plutarch. *de Iside*, tom. II, p. 364.

(3) Origen. *Contrà Celsum*, lib. V, tom. I, p. 605 et sqq. edit. Delarue.

(4) Ezechiel, XXI, 21; Zach. X, 2.

(5) Kircher, *Pantheon ægypt.* p. 261.

(6) Fourmont, *Reflexions critiques sur l'hist. des anciens peuples*, tom. I, liv. II, c. 16, p. 369.

(7) Herodot. lib. II, c. 42.

nulle part le nom de *Sérapis;* ce qui indique que la connaissance de ce dieu était au moins postérieure au siècle où il écrivait; et Tacite, qui invoque à cet égard le témoignage des prêtres égyptiens, assure (1) que le culte de Sérapis, long-temps ignoré dans ce pays, y fut institué par un des Ptolémées. Ce fut de *Sinope*, ville célèbre du Pont, que fut apportée en Egypte cette divinité étrangère, et quoique les historiens ne soient pas d'accord sur le nom du prince, auteur de cette superstition nouvelle, leur témoignage sur sa translation de Sinope à Alexandrie, est formel et unanime (2). Un fait si extraordinaire, et si bien constaté, doit nous faire soupçonner, entre Sinope et l'Egypte, d'antiques rapports de religion, dont la source a jusqu'à présent échappé aux recherches des Critiques modernes; d'ailleurs, l'évidente analogie des noms d'*Apis* et de *Ser-Apis*, et l'étroite connexion de leur culte, qui les a fait considérer par beaucoup d'auteurs comme une seule et même divinité (3), ne permettent pas de méconnaître l'origine commune de ces dieux, dont le premier, anciennement honoré en Egypte,

(1) C. Tacit. *Annal.* l. IV, c. 83.

(2) Clement. Alexandr. *Protreptic.* p. 31, edit. Paris; Dionys. Perieg. v. 255, et Eustath. *ibid.*; Plutarch. *de Iside*, tom. II, p. 362; Idem, *de Solert. Animal*, p. 984; Macrob. *Saturnal.* lib. I, c. 7; Pausan. lib. I, c. 18; Theophyl. Antioch. *ad Autolyc.* lib. I, 14; Origen. *Contrà Cels.* lib. V, p. 257; Cyrill. *Advers. Julian.* lib. I, p. 13 et alii.

(3) Clement. Alexandr. *Stromat.* lib. I, p. 139; Euseb. *Præparat. Evangel.* lib. X, c. 3; Augustin. *Civitat. Dei*, lib. XVIII, c. 5; Ruffin. lib. II, c. 23; Niceph. XV, 8.

conserva, sans altération, sa dénomination primitive; et le second, arraché de son temple de Sinope, apporta dans la capitale des Ptolémées un nom défiguré par son séjour chez les nations étrangères (1).

L'explication la plus plausible qu'on puisse donner d'un rapport aussi étrange, c'est que la même colonie, qui passa en Egypte sous le commandement d'Apis ou d'Epaphus, forma un établissement à Sinope, sous les ordres d'un prince de cette famille; et cette conjecture, autorisée par les nombreuses émigrations phéniciennes, qui, dès les époques les plus reculées, se répandirent sur les rives méridionales et orientales du Pont-Euxin (2), est entièrement confirmée par une précieuse tradition, que nous a conservée saint Epiphane (3). Selon cet auteur, qui ne manquait ni de jugement ni de critique, et qui sans doute avait puisé dans des sources anciennes et authentiques, Sinope eut pour premier souverain Apis, surnommé *Inachus*, et ce nom seul semblerait prouver l'origine phéni-

(1) Cette explication du mot de *Sérapis* est peut-être préférable à toutes celles que des savans ont cru trouver dans des étymologies obscures et incertaines, en les accommodant chacun au système qu'il avait adopté. Je me contenterai d'indiquer ici parmi les Anciens, Clément d'Alexandrie (*Stromat.* lib. I, p. 31), Cyrille (*Advers. Julian.* lib. I, p. 13), Plutarque (*de Isid. et Osirid.* tom. II, p. 362), et Eusèbe (*Præparat. Evangelic.* lib. X, c. 3); parmi les modernes, Jablonski (*Panth. ægyptiac.* pars I, lib. II, c. 5; pars II, lib. IV, c. 2, 3, 4), Kircher (*Panth. ægyptiac.* p. 261), et Fourmont (*Réflexions crit. sur l'Hist. des anciens Peuples*, tom. I, p. 369).

(2) Bochart, *Geograph. sacr. colon. Phœnic.* lib. I.

(3) *Ancorat.* §. CVI, tom. II, p. 107, ed. Paris.

cienne du prince qui le portait; sa fille s'appelait *Io*, aussi bien que celle du fondateur d'Argos, nouveau trait d'une conformité qui devient tout-à-fait certaine par ce qu'ajoute saint Epiphane, que ce prince était le même que celui qui fut mis au nombre des dieux par les Egyptiens. En rapprochant ce témoignage des faits que nous avons cités plus haut, et des probabilités qui l'appuient, il paraîtra vraisemblable qu'Apis, ou tout autre prince de la même famille et de la même époque, que ces rapports, joints à l'identité du nom, auront fait confondre par la suite avec le fils de Phoronée, jeta, vers le temps de l'expédition d'Egypte, une colonie à Sinope, et y introduisit les rites religieux communs à ces deux contrées éloignées. Si l'on adopte ces idées, on ne sera plus surpris de trouver à Sinope, des monumens du genre singulier qu'un savant moderne attribue avec raison, je crois, aux plus anciennes époques de la Grèce, et de voir établis dans le voisinage de cette ville, et dès les temps les plus reculés, des peuples du Péloponnèse, auxquels l'émigration d'Apis avait sans doute indiqué la route, et applani les chemins.

Quant à cette *colonie athénienne*, à laquelle Diodore fait honneur de la (1) fondation de *Saïs*, dans la Basse-Egypte, plusieurs généra-

(1) Diodor. Sicul. lib. v, p. 227, B, edit. H. Stephan.

tions avant Cadmus, j'avoue que j'ai quelque peine à y croire, quoique Platon en confirme la réalité (1), et s'appuie de l'autorité de Solon, qui avait rapporté cette tradition de son voyage d'Egypte. Il est contre toute vraisemblance que la ville d'Athènes ait existé *mille ans* avant celle de Saïs; et, ce qui est encore moins probable, c'est que Solon ait appris d'un prêtre égyptien des traditions si favorables aux orgueilleux préjugés de ses compatriotes. Si des événemens aussi importans que ceux dont parle Platon, s'étaient passés dans la Grèce, le souvenir s'en fût certainement conservé autre part que dans les archives de l'Egypte, et malgré les désastres auxquels il impute la destruction des monumens originaux, il en serait resté des vestiges dans le pays qui en fut le théâtre. Tout s'oppose donc à ce que nous adoptions ces récits de Platon, fruits de cette même imagination qui créa le rêve de l'*Atlantide*, et tant de systèmes, plus brillans que solides, sur la morale et sur la politique. Quant à ce qu'il dit de l'amitié que les Saïtiques avaient conservée pour les Athéniens, de la conformité de quelques-uns de leurs usages, et de plusieurs autres rapports, trop frappans en effet pour ne pas appartenir à deux peuples d'une origine commune, ces rapports s'expliquent trop aisément par la colonie con-

(1) Plato, *in Timæo*, tom. III, p. 21, edit. Serran.

duite de Saïs en Attique par Cécrops (1), pour qu'il soit nécessaire d'en chercher la cause ailleurs que dans cette tradition universellement reçue par l'antiquité.

CHAPITRE IV.

Colonies Pélasgiques en Thessalie et en Arcadie.

Première colonie Pélasgique en Thessalie.

(An 1883 avant J. C.)

La Thessalie fut une des premières contrées où les Pélasges, qui depuis la peuplèrent presque entièrement de leurs colonies, formèrent des établissemens, et la plus ancienne des émigrations qui se dirigèrent de ce côté, est celle dont parle le rhéteur Baton de Sinope (2), s'il est vrai que le *Pélasgus*, qu'il fait chef de cette colonie, soit le premier prince de ce nom, autrement appelé *Argus*, qui descendait d'Inachus à la quatrième génération (3). Il faut avouer que rien, dans le récit qui nous a été conservé par Athénée, n'indique que ce soit ce Pélasgus, plutôt qu'aucun des princes qui portèrent le même nom; mais comme il rapporte cette colonie à l'époque du tremblement de terre, qui

(1) Nous avons parlé de *cette colonie* dans le 4e chapitre du Ier livre de cette Histoire. (*Voyez* ci-dessus, p. 113 et sqq.)

(2) Baton *apud* Athenæum lib. XIV, c. 17.

(3) Apollodor. *Bibliothec.* lib. II, c. 1, §. 2.

favorisa l'écoulement des eaux du Pénée, et découvrit les plaines de la Thessalie, tout nous autorise à croire qu'une date aussi ancienne convient exclusivement au premier Pélasgus.

Il se rendit en Thessalie, à l'invitation d'un habitant de ce pays, qui vint lui apporter la nouvelle de l'écoulement des eaux; il peupla, dit M. Larcher (1), toute la partie de cette région qui est située entre le Pénée et le mont Olympe, et qui forma depuis la *Pélasgiotide*; elle se subdivisait en trois provinces, la *Pélasgiotide* proprement dite, le vallon de *Tempé*, et la *Perrhæbie*, dont la partie maritime fut postérieurement connue sous le nom de *Magnésie*. Au défaut de témoignages anciens, je me trouve obligé de citer les propres expressions de M. Larcher; mais j'avoue que, même en supposant exactes les conjectures de ce savant, je ne puis admettre également la colonie qu'il fait conduire en Arcadie, par ce même Pélasgus, vers l'an 1904 avant J. C. (2). Ce ne peut être sur la foi de Baton de Sinope, dont le récit, tel qu'il nous a été transmis par Athénée, ne renferme, ainsi que je l'ai déjà observé, aucun éclaircissement sur l'âge, la patrie, et les aventures antérieures de ce Pélasgus. Ce ne peut être non plus d'après le témoignage du scholiaste d'Euripide,

(1) *Chronologie d'Hérodote*, c. VIII, §. 2, p. 220, dernière édit.

(2) *Idem*, *ibidem*, p. 218 et sqq.

puisque, selon ce commentateur (1), le Pélasgus, premier roi d'Arcadie, était petit-fils d'Iasus, et par conséquent d'une époque bien postérieure à celle du Pélasgus dont il s'agit ici. Enfin le Pélasgus qui, dans le système de Pausanias (2), fonda le royaume d'Arcadie, était père de Lycaon, et doit également être rapporté à une époque beaucoup plus récente, selon la date assignée à cet établissement par le savant M. Clavier (3). Je pense donc qu'il faut rejeter, au moins parmi les événemens douteux, la colonie conduite en Arcadie par Pélasgus Ier, et qu'il est plus sûr de le faire partir immédiatement de l'Argolide, pour aller s'établir dans la Thessalie. En effet, suivant le scholiaste d'Apollonius de Rhodes (4), les Pélasges de la Thessalie avaient reçu leur nom d'un *Pélasgus*, fils d'Inachus, ce qui confirme la haute antiquité que nous avons assignée à cette émigration, et en même temps l'origine *argienne* de son chef; enfin, un autre témoignage bien plus positif, et qui paraît avoir été inconnu à M. Larcher, celui de Staphylus de Naucratis (5), nous apprend que le *Pélasgus* qui, le premier, donna son nom aux peuples de la Thessalie, y était venu *directement* d'Argos.

(1) Scholiast. *Euripid. ad Orest.* v. 1247.
(2) Pausan. lib. VIII, c. 1, p. 599.
(3) *Histoire des premiers temps de Grèce*, tom. I, p. 37 et sqq.
(4) Scholiast. *Apollon. Rhod.* lib. I, v. 580.
(5) Staphylus *apud Eumd.* ibid.

Colonie Pélasgique en Arcadie.

(An 1796 avant J. C.)

Cette fausse supposition de M. Larcher vient, sans doute de ce qu'il a confondu le *Pélasgus*, dont parle Baton de Sinope, avec un autre personnage du même nom et de la même famille, mais d'une époque plus moderne, qui conduisit effectivement une colonie des Pélasges de l'Argolide, dans un petit canton de l'Arcadie. Cette colonie nous est attestée par Etienne de Byzance (1), qui lui-même en avait puisé la connaissance dans le Ier livre des *Chroniques* de Charax. Voici le passage entier de cet ancien auteur : « Pélasgus, fils d'Arestor, petit-fils » d'Ecbasus, arrière-petit-fils d'Argus, ayant » passé de l'Argolide dans la contrée appelée » alors de son nom *Pélasgie*, et depuis *Arcadie*, » régna vingt-cinq ans, et fonda la ville de *Par-* » *rhasia* ». Cette tradition est confirmée par le témoignage du scholiaste d'Euripide (2), qui donne à ce Pélasgus la même généalogie; et l'on ne peut douter de son origine argienne, puisqu'il assure, en termes positifs, que ce prince était *autochthone Argien*. Je ne crois pas qu'on doive rejeter une tradition appuyée sur de pareilles autorités, et qui d'ailleurs ne contredit

(1) Stephan. Bysantin. v. Παρ-ρασία.

(2) Scholiast. *Euripid. ad Orest.* v. 1646.

ni l'histoire ni la vraisemblance. Il est vrai que M. Clavier n'en a point fait usage, parce qu'elle semblait contrarier son système sur la fondation du royaume d'Arcadie, au temps de Darius; système qu'il a établi par des preuves nombreuses et convaincantes, et que je n'ai pas fait difficulté d'adopter pour une des bases de ma chronologie. Mais comme l'émigration indiquée par Charax, se borna à occuper un petit territoire, et que la suite des descendans de ce Pélasgus, si toutefois il laissa une postérité, n'a rien de commun avec celle que tous les auteurs donnent au Pélasgus, fondateur du royaume d'Arcadie, je crois qu'on peut admettre le récit de Charax, sans que cela nuise à la réalité de l'hypothèse de M. Clavier. Il s'agit seulement de déterminer l'époque précise de cette colonie.

Selon Charax, elle fut postérieure de *quatre générations* à la naissance du premier Pélasgus, et cette date se concilie aisément avec la généalogie qu'Apollodore donne (1) à *Argus Panoptès*. La seule différence qui se remarque dans les généalogies produites par ces deux auteurs, c'est qu'Apollodore appelle *Agénor*, le prince que Charax nomme *Arestor;* mais comme dans l'une et dans l'autre, Agénor et Arestor sont

(1) Apollodor. lib. II, c. I, §. 2. Argus fut père d'Ecbasus, qui le fut d'Agénor, qui le fut d'Argus, surnommé *Panoptès*.

fils d'Ecbasus, et père d'Argus, l'identité de ces deux personnages devient manifeste, et la certitude augmente encore, s'il est possible, par ce que rapporte ailleurs le même Apollodore (1), sur la foi d'Asclépiade, que le père d'Argus Panoptès se nommait Arestor, ainsi que l'appelle Charax. Agénor et Arestor sont donc un seul et même personnage; et nous devons reconnaître dans le *Pélasgus* dont parle ici Charax, le propre frère d'Argus Panoptès. Enfin nous pouvons alléguer encore le témoignage d'Hygin (2), qui donne à Agénor un second fils, nommé Pélasgus, le même, à n'en point douter, que Charax désigne, dans le passage de ses *Chroniques* cité par Etienne de Bysance, comme le conducteur de la colonie pélasgique en Arcadie. L'époque de la naissance d'Argus Panoptès, nous servira à fixer celle de Pélasgus, son frère, et nous ne croyons pas nous écarter de la vérité en rapportant, d'après ces calculs, la date de la colonie de Pélasgus à l'an 1796, puisque sa naissance tombe en l'an 1828 avant notre ère. En nous réglant sur le seul témoignage de Charax, qui fait cette colonie postérieure de quatre générations, ou de 132 ans, à la naissance du premier Pélasgus, nous trouverons également, pour la date de cette émigration, l'an 1796 avant J. C.; et cette concordance

(1) *Idem, ibid.* §. 3, *ex* Asclepiad. (2) Hygin. *Fabul.* CXXIV.

de dates, pour des événemens si éloignés de notre siècle, met l'exactitude de nos calculs à l'abri de toute espèce d'incertitude.

Deuxième colonie Pélasgique en Thessalie.

(An 1733 avant J. C.)

La première colonie pélasgique, qui s'était portée en Thessalie, n'en avait occupé qu'une portion peu considérable; une nouvelle colonie y fut conduite par trois princes, partis également de l'Argolide. Denys d'Halicarnasse, qui trace en détail l'histoire de cette émigration (1), les nomme *Pélasgus*, *Achæus*, et *Phthius*, et les fait descendre, *à la sixième génération*, du premier Pélasgus, dont la date est fixée avec beaucoup de vraisemblance par M. Larcher (2), à l'an 1883 avant notre ère. L'époque de cette seconde émigration, commandée par les princes argiens, est donc de l'année 1733 avant la même ère, puisque, dans l'évaluation de Denys d'Halicarnasse (3), la génération ne remplissait qu'un espace de vingt-cinq années. Cette date est de *six années* antérieure à celle que M. Larcher assigne (4) à la même colonie. J'ignore sur quelle

(1) *Antiquit. roman.* lib. I, c. 17, sqq.

(2) Larcher, *Canon chronolog.* p. 567.

(3) Prideaux a très-bien établi, dans ses doctes *Commentaires sur les marbres de Paros* (p. 189), que Denys d'Halicarnasse ne comptait que 25 *ans* par génération. En effet, cet écrivain évalue, en deux endroits différens de son histoire, à 432 ans les *dix-sept générations* qu'il met entre la prise de Troie et la fondation de Rome. (*Voy.* Prideaux, *loc. citat.*)

(4) *Canon chronologiq.* tom. VII, p. 568.

base ce savant a établi son calcul ; mais comme il n'a pu suivre que les données fournies par Denys d'Halicarnasse, qui m'ont guidé moi-même dans le mien, je doute que son évaluation soit bien exacte. Quoi qu'il en soit, ces princes, fils de Neptune et de Larisse, selon l'auteur des *Antiquités romaines* (1), Eustathe (2), et le scholiaste d'Apollonius (3), se déterminèrent sans doute à cet établissement, par l'usurpation de Crotopus, qu'on peut fixer à peu près vers la même époque : ils étaient suivis d'une troupe nombreuse de leurs compatriotes ; car ils formèrent trois états auxquels ils donnèrent les noms de *Pélasgiotide*, d'*Achaïe* et de *Phthiotide ;* et il paraît bien que cette colonie occupa la plus grande partie de la Thessalie, puisque cette contrée, d'une étendue assez considérable, fut dès lors connue en entier sous le nom de *Pélasgia* (4), et les Thessaliens sous celui de *Pélasges*, ainsi que le dit Hésychius (5). Mais aucun auteur ne dit que *cette seconde colonie ait chassé les descendans de la première, et que les anciens Pélasges, forcés de s'expatrier, se soient dispersés de côté et d'autre, sans qu'on sache ce qu'ils devinrent* (6). Ces suppositions

(1) Dionys. Halicarnass. lib. I, c. 17.
(2) Eustath. *ad Homer. Iliad.* II, v. 679.
(3) Scholiast. *Apollon. Rhod.* I, v. 580.
(4) Eustath. *ad Iliad.* II, v. 681 ; *idem ad Dionys. Perieg.* v. 427, tom. IV.
(5) Hesych. *v.* Πελασγοί.
(6) Larcher, *Essai de Chronol.* ch. VIII, §. 4, p. 233.

sont absolument dénuées de preuves, et j'ose le dire, de vraisemblance. J'ignore également sur quelle autorité Prideaux accorde (1) si libéralement à Achæus, toute la région renfermée entre l'isthme de Corinthe et le mont Æta, et qui ne comprenait pas moins que la *Mégaride*, la *Béotie*, les *deux Locrides* et la *Phocide*, à moins qu'il ne se fonde, ainsi qu'il paraît le croire, sur ce que les Romains appliquèrent à tous ces pays la dénomination commune d'*Achaïe*; *donec Romani..... ut potè à Pelasgis orti, restituerent nomen, et Achæam iterùm appellarent.* Mais on sent ce que vaut une pareille induction, et ce serait perdre du temps que de s'amuser à la combattre.

Il n'est pas aisé de déterminer l'emplacement occupé par chacune de ces colonies; il paraît cependant que Pélasgus, l'aîné des trois frères, régna sur la partie septentrionale de la Thessalie, et y fonda un grand nombre de villes (2), entre autres deux *Larisses*. L'une, située sur les bords du Pénée, portait le nom de la mère de son fondateur (3), et fut aussi connue sous celui d'*Argos pelasgicum* (4). Il est vrai que Strabon pense (5) que ce nom est donné par Homère au pays, et non pas à une ville en particulier, et

(1) Prideaux *ad Marm. Oxon.* p. 129.
(2) *Idem, loco suprà laudat.*
(3) Strabon. *Geograph.* lib. IX, p. 440.
(4) Scholiast. *Apollon. Rhod.* lib. I, v. 40.
(5) Strabon. *Geograph.* lib. IX, p. 431.

effectivement il paraît que, dans les anciens temps, toute la contrée comprise entre les Thermopyles, et le cours du Pénée, s'était appelée *Argos* (1). Mais cela n'empêche pas que ce nom n'ait pu être originairement donné à une ville, et qu'il ait été ensuite appliqué par extension à la région entière, sur laquelle s'étendait sa domination. C'est ainsi que la ville d'*Hellas* communiqua son nom au petit pays dont elle était la capitale, et, par un progrès insensible, à la Grèce entière. Cette explication, qui concilie heureusement les récits des auteurs, est confirmée par le nom d'*Argos Thessalicum*, que le *Catalogue des villes* (2) donne à cette même ville de *Larisse*. L'épithète de *Thessalicum*, fut sans doute substituée à celle de *Pélasgicum*, dans le temps où la race et le nom des Pélasges disparurent de la Grèce; aussi Etienne de Bysance nomme-t-il simplement cette ville *Argos* (3).

Dans le voisinage de Larisse, était une ancienne cité, dont Homère fait mention sous le nom d'*Argissa* (4); Etienne de Bysance, sous celui d'*Argurà* (5), et que Strabon appelle indistinctement de ces deux manières (6). Il est pro-

(1) Scholiast. *Homer. ad Iliad.* x, v. 141; *idem*, Venet. p. 81; Eustath. *ad Dionys. Periget.* v. 347; Hesych. *v.* Πελασγοί.

(2) Manuscrit du Vatican copié par Eustathe (*ad Dionys. Periget.* v. 419).

(3) Stephan. Bysant. *v.* Ἄργος.

(4) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 738.

(5) Stephan. Bysantin. *v.* Ἄργυρα.

(6) Strabon. *Geograph.* lib. IX, p. 440.

bable que sa dénomination primitive retraçait plus fidèlement celle de sa métropole. Eustathe assure (1) qu'il avait vu ce nom écrit *Argia*, et ce qu'il ajoute ne laisse aucun doute sur son origine, ni sur l'époque de sa fondation. En effet il l'attribue aux trois fils de Larisse, qu'il nomme comme Denys d'Halicarnasse, et son témoignage est précieux en ce qu'il confirme la tradition de cet auteur, sur un fait ignoré ou négligé par Strabon.

L'autre *Larisse*, également fondée par la même colonie, était située sur les bords du golfe Lamiaque, et l'épithète de *Pelasgia*, qu'elle porta long-temps, selon Strabon (2) et Etienne de Bysance (3), attestait son origine pélasgique. Elle fut sans doute dans le principe la capitale des états de *Phthius*; mais comme nous ne connaissons que d'une manière très-imparfaite la géographie ancienne de la Thessalie, il nous est impossible de déterminer avec un peu de certitude les limites de ce royaume, aussi bien que de celui d'*Achæus*, qui en était voisin. Strabon nous marque que Deucalion régna sur la Phthiotide (4), et ce pays était sans doute le même auquel Phthius avait donné son nom; mais il n'ajoute aucun éclaircissement sur

(1) Eustath. *ad Homer. Iliad.* lib. II, v. 738.
(2) Strabon. *Geograph.* lib. IX, p. 440.
(3) Stephan. Bysantin, *v.* Λάρισσα.
(4) Strabon. *Geograph.* lib. IX, p. 432.

l'étendue et les progrès de la domination de ces princes. Seulement nous pouvons conjecturer que, sous leur empire, les Pélasges, qu'ils y avaient amenés de l'Argolide, occupèrent la Thessalie toute entière, et que ce peuple, se trouvant bientôt trop resserré dans ses nouvelles demeures, ou poussé peut-être par cette inquiétude qui lui était naturelle, chercha à former des établissemens au dehors. On jugera du nombre de ces colonies par celui des villes de *Larisse*, qui toutes reconnaissaient celle du Pénée pour leur métropole; Étienne de Bysance (1) et Eustathe (2) en comptaient *onze*, que nous indiquerons successivement dans le cours de cet ouvrage. Il en existait une sur le mont *Ossa*, que sa position (3) doit nous faire considérer comme un des premiers établissemens fondés en Thessalie par les Pélasges, et les nouvelles émigrations, que le succès des premières attira sur leurs traces, favorisèrent encore cette extension des colonies pélasgiques. Une de ces émigrations, partie d'Argos, et conduite par un certain *Abas*, n'est qu'indiquée par Strabon (4); et cet auteur, ordinairement si exact, quand il est instruit, nous laisse ignorer les causes et l'époque de cette colonie. Il paraît encore qu'au temps d'Acrisius,

(1) Stephan. Bysant. *loc. suprà laud.*

(2) Eustath. *ad Dionys. Perieg.* v. 419.

(3) Strabon, *Geograph.* lib. IX, p. 440.

(4) *Idem*, *ibid.* p. 431, C.

une troupe d'Argiens vint s'établir à Larisse sur le Pénée; et même Etienne de Bysance (1), dont le témoignage est confirmé par celui du scholiaste d'Apollonius (2), prétend que ce fut Acrisius, lui-même qui fut le chef de cette émigration et le fondateur de Larisse. Cette dernière assertion ne doit cependant pas être interprétée à la rigueur, puisqu'il est constant que la fondation de Larisse remontait au-delà de l'époque d'Acrisius; elle est d'ailleurs démentie par Pausanias (3) et le scholiaste de Lycophron (4), qui assurent que Larisse était la capitale de Teutamius, roi des Pélasges, lorsque Acrisius vint chercher un asile à sa cour. Mais cette erreur d'Etienne de Bysance n'empêche pas que la tradition qu'il rapporte, sur la colonie argienne établie à Larisse postérieurement à la première, ne mérite notre confiance (5).

---

(1) Stephan. Bysant. *v.* Λάρισσα.

(2) Scholiast. *Apollon. Rhod.* 1, v. 40.

(3) Pausan. lib. II, cap. 6, p. 146.

(4) Scholiast. *Lycoph. Cassand.* v. 840.

(5) En traçant l'histoire de cette colonie, je me suis exclusivement attaché au récit de Denys d'Halicarnasse. Je ne dois pas cependant dissimuler qu'il existait, sur l'origine de ses chefs, une tradition différente, qui nous a été conservée par le Scholiaste d'Homère. (*Ad Iliad.* II, v. 681, p. 81, edit. Villois.) Selon ce commentateur, *Thessalus*, qui le premier régna en Thessalie, eut un fils nommé *Æmon*, qui devint père de trois princes, *Pélasgus*, *Achæus*, et *Phthius*. Après la mort du premier de ces princes, ses deux frères partagèrent ses états, et chacun d'eux donna son nom à la portion qui lui échut; mais le Scholiaste ne nous apprend pas quelle était l'origine de ce Thessalus, dont tout nous autorise à regarder l'existence comme fabuleuse; et la narration de Denys d'Halicarnasse, plus conforme à la vraisemblance, est d'ailleurs confirmée par les témoignages des autres auteurs. En effet, il dit que Pélasgus vivait dans la cinquième génération avant Deucalion, et l'on retrouve ces cinq générations dans l'ordre suivant: Chlore succède à Pélas-

CHAPITRE V.

Colonies Pélasgiques dans l'île de Lesbos, dans l'Asie mineure, et en Crète.

Colonie de Macar à Lesbos.

(An 1826 avant J. C.)

DENYS D'HALICARNASSE parle d'une colonie pélasgique établie dans l'île de Lesbos (1), et qui fut, selon le même auteur, la première qui s'y rendit des côtes de la Grèce. Elle avait pour chef *Macar*, fils de *Criasus*, ou *Criasius*. Les noms de ces princes se retrouvent fréquemment dans l'histoire des anciennes familles de la Grèce; ce qui pourrait causer de l'incertitude sur l'époque de ceux dont il est ici question: mais comme la colonie de Macar fut la première qui peupla

gus (Stephan. Bysant. *v.* Αἰμονία); Æmon à Chlore (Stephan. *ibid.*); Thessalus à Æmon (Rhian. *apud* Stephan. *ibid.*, *et v.* Θεσσαλία); Græcus à Thessalus (Stephan. Bysant. *v.* Γραικός); et c'était ce Græcus qui régnait, lorsque Deucalion entreprit et exécuta la conquête de la Thessalie. Ce n'est pas que cette généalogie elle-même soit bien certaine; Eusèbe, et d'après lui le Syncelle (Euseb. *Chronic.* II, p. 66; Syncell. *Chronogr.* p. 126), placent Græcus avant Thessalus, et, selon l'observation que j'ai faite plus haut, je serais porté à croire que cette génération de Thessalus a été intercalée à tort dans la série des anciens rois de la Thessalie, puisqu'il est constant que cette contrée ne prit ce nom que fort long-temps après l'époque dont il s'agit ici. Mais ce qu'il importe de remarquer, à l'avantage de Denys d'Halicarnasse, c'est que la succession de ces princes, quels qu'ils soient, donne, ainsi qu'il l'assure, *cinq générations*, depuis la colonie de Pélasgus jusqu'à l'époque de Deucalion.

(1) *Antiquit. romanæ* lib. I, c. 18.

Lesbos, et dut être par conséquent antérieure à celle de Xanthus, que nous ferons bientôt connaître, le *Criasus*, dont il était fils, ne peut être que le *Criasus*, cinquième roi d'Argos, dont parle saint Augustin (1), et dont M. Larcher rapporte le règne à l'an 1846 avant notre ère (2). Nous pouvons donc fixer, avec assez de vraisemblance, la colonie conduite par son fils, vers l'an 1826 avant la même ère. Quant à la réalité de cet établissement, on ne peut guère en douter, d'après le témoignage de Denys d'Halicarnasse, qui avait fait une étude particulière et approfondie des émigrations du peuple pélasge. Il est vrai que Diodore de Sicile, qui parle aussi de la colonie conduite par Macar (3), qu'il nomme *Macarée*, la rapporte à une époque beaucoup plus récente; mais comme les circonstances de son récit sont absolument contraires à celles du fait raconté par Denys d'Halicarnasse, il faut qu'il ait voulu parler d'une seconde émigration, à laquelle il aurait donné, par une erreur dont on trouverait chez lui plus d'un exemple, le même chef que l'auteur des *Antiquités romaines* assigne à la première. Au reste, tous les monumens attestaient l'existence de Macar, et son séjour à Lesbos. Saint Clément d'Alexandrie rapporte (4), sur la foi de Myrsilus de Lesbos,

(1) *In civitat. Dei*, l. XVIII, c. 8.
(2) Larcher, *Canon chronolog.* p. 567.
(3) Diodor. Sicul. *Biblioth.* lib. V, c. 80.
(4) Clement. Alexandr. *Protrept.* p. 27.

ancien historien souvent cité par Denys d'Halicarnasse, que *les muses avaient été esclaves de Macar, roi de Lesbos*, et cette tradition mythologique ne diminue rien de l'autorité du témoignage d'un écrivain national. La plupart des villes, que renfermait cette île, portaient les noms des filles de Macar (1), ce qui confirme la haute antiquité assignée à cette colonie par Denys d'Halicarnasse. La ville, ou plutôt l'île entière de *Lesbos*, avait reçu son nom, s'il en faut croire le grammairien Probus (2), de *Lesbé*, une des filles de Macar; et, quoiqu'on puisse avec raison douter de l'authenticité de ces étymologies, il est du moins impossible de ne pas voir, dans les témoignages sur lesquels elles sont fondées, la preuve de l'établissement attesté par Denys d'Halicarnasse.

Colonie de Xanthus à Lesbos, et dans l'Asie mineure.

(An 1734 avant J. C.)

Près d'un siècle après l'époque où la colonie de Macar avait occupé Lesbos, il y vint une seconde colonie de Pélasges; le chef de ces Pélasges était *Xanthus*, le plus jeune des fils de Triopas, qui, mécontent sans doute de se voir le

(1) Diodor. *loco suprà laudato.* Stephan. Bysant. *v.* Μυτιλήνη. Ἴσσα. Ἔρεσος. Μήθυμνα. *et alibi.*

(2) Probus, *ad Virgil. Georgic.* lib. II, v. 90.

sujet de son frère Iasus, préféra un établissement éloigné, mais indépendant, à une condition obscure et privée dans sa patrie. Diodore (1), et le scholiaste d'Euripide (2), nous ont transmis les détails de cette expédition; il régna quelque temps dans la Lycie, province de l'Asie mineure, dont les habitans s'étaient moins rendus à la persuasion qu'à la force de ses armes. Cette dernière circonstance rend tout le récit de Diodore suspect à M. Larcher, qui s'attache de préférence, dit-il, à celui de Denys d'Halicarnasse (3). Mais il me semble que ce dernier auteur ne contredit en rien les premiers. Le séjour de Xanthus en Lycie est prouvé par le nom d'un fleuve et d'une cité célèbres de ce pays. Il est vrai qu'Etienne de Bysance dit que la ville de Xanthus en Lycie fut fondée par une colonie crétoise, dont le chef se nommait *Xanthus* (4); mais, comme il ajoute que ce prince, selon d'autres traditions, était d'origine égyptienne, il est évident que ces traditions ne peuvent regarder que Xanthus, fils de Triopas, qui effectivement, en sa qualité d'Inachide, pouvait être considéré comme égyptien. Eustathe ne fait que répéter les propres expressions d'Etienne de Bysance (5); cependant, il dit de plus qu'une

(1) Diodor. Sicul. *Biblioth.* lib. v, c. 81.
(2) Scholiast. *Euripid. ad Orest.* v. 930.
(3) *Chronol. d'Herodot.* ch. VIII, §. 5, p. 249.
(4) Stephan. Bysantin. *v.* Ξάνθος.
(5) Eustath. *ad Homer. Iliad.* lib. II, v. 877.

des villes de l'île de Lesbos portait le nom de *Xanthus*, document précieux qui confirme, contre l'opinion de M. Larcher, la réalité d'une expédition attestée aussi par Eusèbe (1), quoique, dans le système de ce chronologiste, elle se trouve beaucoup trop rapprochée de la date du siége de Troie.

Il est probable que cette colonie fut suivie de quelques autres, à des époques peu éloignées; la route, une fois tracée, ouvrait à l'activité des Grecs une carrière aisée et nouvelle. Aussi voyons-nous des nations pélasgiques établies sur toute la côte de l'Asie mineure, et tous les peuples de cette vaste étendue de pays conservent, à travers leurs mœurs grossières, des traits trop frappans de ressemblance avec les Grecs, pour qu'on puisse douter de leur origine commune. L'époque de leur passage ne peut être, je crois, susceptible d'une discussion bien épineuse, quoique le docte Fréret avance (2) qu'il ne lui paraît pas possible de résoudre une question si embarrassée; car, comme le fonds des nations asiatiques était pélasgique, ainsi qu'il le reconnaît lui-même (3) pour les Cariens, et que le passage de ces colonies ne put s'effectuer que par mer, il est évident qu'il dut être postérieur à l'arrivée des premières colonies orientales, qui, selon Fréret, apportèrent aux

(1) Euseb. *Chronic.* lib. II, p. 74.
(2) *Mémoire sur les anciens Habitans de la Grèce*, p. 104.
(3) *Idem, ibidem*, p. 99.

Grecs la connaissance de la navigation. Cette conséquence est, j'en conviens, entièrement contraire à celle que tire ce savant; mais je l'en crois pas moins fondée, et elle est [illegible] essentiellement avec les faits historiques qui l'ont suggérée, pour qu'on puisse la rejeter.

Je n'hésiterai donc point à regarder la colonie de Xanthus comme la plus ancienne des émigrations pélasgiques, qui s'établirent sur la côte de l'Asie mineure. Les descendans de cette colonie en envoyèrent à leur tour de nouvelles, lorsque l'accroissement de la population, ou l'arrivée successive de leurs compatriotes, leur permit de s'étendre sur le continent. On peut même supposer que le premier établissement des Pélasges dans la Troade, fut l'ouvrage de Xanthus. En effet, nous y trouvons un fleuve de ce nom, et c'est le même qui, selon Dion Chrysostôme (1) et Servius (2), fut depuis appelé *Scamandre*, du nom d'un prince qui conduisit sur ses bords une colonie crétoise. Or, comme la date de cette colonie est antérieure de huit générations à celle du siége de Troie, il faut bien que le nom grec de *Xanthus* soit encore plus ancien; et ainsi je ne vois que la colonie pélasgique de Xanthus qui puisse en avoir introduit l'usage. Homère dit (3) de ce même fleuve, que les dieux l'ap-

(1) Dion. Chrysost. *Orat.* x, *de Servis*, p. 149, B.
(2) Serv. *ad Virgil. Æneid.* lib. III, v. 108.
(3) Homer. *Iliad.* lib. XX, v. 74.

pellent *Xanthe*, et les hommes *Scamandre ;* ce qui, suivant la remarque de Vigenère, sur le *Scamandre de Philostrate*, signifie que le premier de ces noms était aussi le plus ancien, interprétation conforme au fait historique rapporté par Servius, et confirmée par le témoignage de l'auteur du *Traité des fleuves* (1). Les villes de *Sestos et d'Abydos* devaient originairement leur fondation à des *Pélasges de Lesbos*, selon Scymnus de Chio (2), et ces deux villes, ainsi que *Percote*, dont il est fait mention dans Homère (3), formaient un petit état dont *Arisbé* était la capitale (4). On ne peut douter que cet état n'appartînt aux Pélasges, puisque deux des cités qui le composaient, étaient colonies de ce peuple, et qu'*Arisbé* l'était probablement elle-même (5). Si l'on ajoute à ces preuves, plus ou moins directes, la prétention que les Lesbiens faisaient valoir, en vertu d'un ancien établissement, sur la possession exclusive de cette contrée (6), il

(1) Pseudo-Plutarch. *v. Scamand. apud* Hudson.

(2) Scymn. Ch. *Perieg.* v. 708, 709, *ibid.*

(3) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 832.

(4) Strabon (*Geograph.* lib. XIII, p. 590, B.) et Eustathe (*ad Iliad.* II, v. 832.) expliquent l'épithète de Διΐας qu'Homère donne à Arisbé, en supposant qu'elle était la capitale de cet état pélasgique. Cette même épithète, appliquée souvent aux Pélasges par Homère, peut encore offrir une présomption de plus à l'appui de l'origine pélasgique d'*Arisbé*.

(5) Aux probabilités que je viens de produire j'ajoute, que, selon les mêmes auteurs, il y avait dans l'île de Lesbos une ville d'Arisbé (Strabon et Eustath. *loc. suprà laudat.*), et qu'Etienne de Bysance qui en fait mention (Stephan. Bysantin. *voc.* Ἄρισβη), rapportait sa fondation à l'époque de la colonie de Macar, puisqu'il dérive son nom de celui d'une des filles de ce roi.

(6) Strabon, *Geograph.* lib. XIII, p. 599.

sera, je crois, permis de conjecturer que les colonies pélasgiques de la Troade dérivaient de celle que Xanthus avait conduite à Lesbos, et que leur passage sur le continent asiatique fut de très-peu d'années, postérieur à l'établissement de ce prince.

Colonie de Cydon en Crète.

(An 1732 avant J. C.)

Les colonies que l'Arcadie avait reçues de l'Argolide, y avaient apporté avec elles le germe des arts, que des mains étrangères procurèrent à cette dernière région; et ces semences dûrent produire des fruits rapides sur un terrain aussi fertile que celui de l'Arcadie. Aussi devons-nous conjecturer que, peu de temps après l'établissement de ces colonies, elle fut elle-même en état d'en envoyer hors de son sein. La plus ancienne de ces émigrations fut sans doute celle de Cydon, qui partit, selon Eusèbe (1), *deux ans* après la colonie de Xanthus, et par conséquent vers l'an 1732 avant notre ère. Pausanias parle de la même colonie (2), lorsque, rapportant la tradition des Tégéates, il dit que les fils de *Tégéatès*, nommés *Cydon*, *Archidias*, *Catrée et Gortyn*, passèrent en Crète, et y fondèrent les villes de *Cydonie*, *Catrée* et *Gortyne*. Pausanias n'assigne,

(1) Euseb. *in Chronic.* lib. II, p. 74.

(2) Pausan. l. VIII, c. 53, p. 707.

il est vrai, aucune date à cette émigration, et Platon, dont le témoignage confirme son récit (1), ne nous donne pas plus de lumières à cet égard. Nous devons donc regarder comme très-précieuse l'indication d'Eusèbe, qu'il avait sans doute puisée à une source fidèle, et qu'on chercherait vainement ailleurs. Il nous semble aussi que la tradition de Platon, qui fait partir cette colonie d'une ville de *Gortyne* en Arcadie, mérite la préférence sur celle de Pausanias, quoique cette dernière ait été suivie par Etienne de Bysance (2), qui assure que Gortyne en Crète reçut son nom du *héros Gortys ; ἀπὸ ἥρωος Γόρτυος.* En effet, l'existence de ce héros est, sinon fabuleuse, du moins fort incertaine, et l'époque à laquelle le font vivre Pausanias (3) et Apollodore (4), ne saurait se concilier avec la haute antiquité que tout nous porte à attribuer à la Gortyne d'Arcadie (5). Je dois encore relever une erreur d'Etienne de Bysance, qui prétend que le premier nom de la Gortyne crétoise était *Larissa.* Strabon place effectivement une *Larissa* en Crète (6) ; mais il ajoute qu'elle fut par la

(1) Plato, *de Legib.* lib. IV, tom. II, p. 708.

(2) Stephan. Bysantin. *v.* Γόρτυν.

(3) Pausan. lib. VIII, c. 53, *loc. citat.*

(4) Apollod. *Biblioth.* l. III, c. 12.

(5) Cette ville est, en effet, comptée parmi les plus anciennes de l'Arcadie, par Rhianus, dont Etienne de Bysance nous a conservé le témoignage (Rhian. *apud* Stephan. Bysant. *v.* Μίλαιται), par Pline (*Histor. natur.* lib. IV, c. 6), selon la correction d'Hermolaüs, et par Pausanias lui-même (lib. VIII, c. 53, p. 707).

(6) Strabon. *Geograph.* lib. IX, p. 440.

suite des temps réunie à la ville d'Hierapytna, ce qui indique qu'elle en était originairement très-voisine. Or, Gortyne était trop éloignée d'Hierapytna, pour avoir pu jamais se confondre avec elle dans une enceinte commune; et d'ailleurs elle demeura toujours une cité indépendante; ce qui détruit jusqu'à la plus légère présomption de l'identité établie par Etienne de Bysance entre Gortyne et Larissa.

CHAPITRE VI.

Colonies Pélasgiques dans l'Attique et dans la Béotie.

(An 1796 avant J. C.)

Nous avons déjà montré que les Athéniens avaient une origine pélasgique, et nous nous croyons dispensés de répéter ici les preuves que nous avons développées ailleurs (1). Mais à quelle époque et sous quel chef, une colonie de Pélasges vint-elle occuper l'Attique; c'est ce qu'il convient d'examiner ici. Hérodote nous apprend (2) qu'avant l'arrivée de Cécrops, les Athéniens étaient *Pélasges*, et qu'ils se nommaient *Cranaëns*. Nous pouvons conclure de cette seule indication, que l'époque où ces Pélasges étaient établis dans

(1) *Voy.* liv. 1, chap. v, *de cette Histoire*, p. 140, 141, *suprà*.

(2) Herodot. *Histor.* lib. VIII, c. 44.

l'Attique; est au moins antérieure à celle de la colonie de Cécrops; la colonie d'Ogygès, la seule qui ait précédé cette dernière, selon tous les témoignages historiques, est donc aussi la seule qui puisse avoir amené les Pélasges dans l'Attique. Si l'on se rappelle l'origine et le point de départ que nous avons assignés à l'émigration d'Ogygès (1), on pourra conjecturer que ce chef phénicien, en abordant dans l'Argolide, soumise au sceptre des princes de la race d'Inachus, y rassembla une troupe de Pélasges, et qu'à la tête de cette colonie il pénétra dans l'Attique, qui reçut alors le nom d'*Ogygia* (2). Eusèbe assure qu'il y fonda Eleusis (3), qui, si cette tradition est fidèle, doit par conséquent être considérée comme la plus ancienne ville de l'Attique. Mais ce premier établissement dut être peu considérable. La fertilité du sol de la Béotie, comparée à l'âpreté de celui de cette région, qui avait fait donner à ses habitans le surnom de *Cranaëns* (4), détermina sans doute Ogygès à s'étendre du côté de la Béotie, qui le regardait comme son plus ancien souverain, au témoignage du scholiaste d'Apollonius (5), et dont plusieurs villes le reconnaissaient pour leur fondateur. En effet, Pausanias (6)

(1) *Voy.* liv. I, chap. IV *de cette Histoire*, p. 95 et sqq.
(2) Strabon. lib. IX, p. 407; Steph. Bys. *v.* Ὠγυγία.
(3) Euseb. *Chronic.* lib. II, p. 66.
(4) Scholiast. *Pindar. ad Olymp.* VII, v. 151; *Add.* Eustath. *ad Dionys. Perieget.* v. 423.
(5) Scholiast. *Apollon. Rhod. ad* lib. III, v. 1177.
(6) Pausan. *Descript. Græc.* lib. IX, c. 5.

et Varron (1) attestent que ce fut lui qui bâtit *Thèbes*, et le premier de ces auteurs lui attribue encore l'origine de deux villes, situé[es] sur les bords du lac *Copaïs*, qui furent détruites par un débordement de ce lac, à une époque très-reculée. Ces villes sont nommées *Eleusis* et *Athenæ*. Strabon confirme leur existence, et le genre de catastrophe qui causa leur ruine (2) : Etienne de Bysance n'a fait mention que de la dernière (3); et Ammien Marcellin, s'éloignant peu de la tradition reçue par ces auteurs impute à un tremblement de terre la destruction d'Eleusis (4).

Il existait encore d'autres preuves et des monumens subsistans du séjour d'Ogygès en Béotie. La ville d'*Aulis* devait sa naissance à une fille de ce prince (5), aussi bien que celle d'*Alalcomènes* (6). Cette dernière possédait un temple célèbre de Minerve, et la tradition du pays portait que cette déesse y était née; ce qui, dans le système allégorique des Anciens, signifiait que l'origine de son culte remontait à celle de la ville même (7), et confirme ainsi l'antiquité de la fondation attribuée à une fille d'Ogygès. Il paraît donc cer-

(1) *De Re rusticâ*, lib. III, c. I.

(2) Strabo, *loc. cit.*; Stephan. Bys. *v.* Ἀθῆναι.

(3) *Idem*, *ibidem*.

(4) Ammian. Marcell. lib. XVII, c. 7. Je ne doute point que le souvenir de ces anciens accidens transformés par la suite en une vaste inondation, n'ait donné naissance à la tradition du déluge si fameux sous le nom d'Ogygès, et c'était aussi le sentiment de l'illustre Fréret (*Mémoire déjà cité*, p. 14).

(5) Pausan. lib. IX, c. 19.

(6) *Idem*, *ibid.* c. 33.

(7) Homer. *Iliad.* lib. IV, v. 8; *Add.* Strabon. *Geograph.* lib. IX, p. 413.

tain, et nous pouvons conclure de ces faits, que la Béotie dut à la colonie d'Ogygès ses premières cités, comme ses premiers habitans. Ces habitans dont, au témoignage de Strabon lui-même (1), l'établissement avait précédé l'arrivée de Cadmus, étaient, selon cet auteur, les *Aones* et les *Tembryces* qui y étaient venus (sans doute avec Ogygès) du promontoire *Sunium*, et de l'extrémité méridionale de l'Attique; les *Hyantes* et les *Lélèges*. Nous ignorons l'origine des deux premiers peuples, que nous venons de nommer; mais il faut sans doute les regarder comme des tribus pélasgiques, qui faisaient partie de la colonie amenée par Ogygès. Les *Tembryces* émigrèrent tous dans la Béotie; car, depuis cette époque, nous ne retrouvons plus aucune trace de leur séjour en Attique. Les *Aones* y laissèrent une portion de leur tribu, qui s'accrut insensiblement, et produisit ensuite, par une légère altération de son nom primitif, le peuple si connu sous la dénomination d'*Iaones* ou d'*Ioniens*.

Quant aux Hyantes et aux Lélèges, il est évident qu'ils ne forment qu'une même nation distinguée par deux noms différens; car ces Lélèges, que nous trouvons aussi établis dans l'Etolie (2) à une époque très-ancienne, sont appelés Hyantes par Eustathe (3), et Pausanias, énumé-

(1) Strabon. *Geograph.* lib. IX, VII, p. 321. p. 401.
(2) Aristot. *apud* Strabon. lib. X, 643.
(3) *Ad Homer. Iliad.* lib. II,

tant les anciens habitans de la Béotie (1), nomme les *Hyantes* et les *Aones*, sans parler des *Lélèges;* ce qui prouve qu'il les comprenait sous la première de ces dénominations. C'était à *Oncheste* qu'habitaient les Hyantes; car Apollonius de Rhodes (2) et Etienne de Byzance (3) donnent à cette ville l'épithète de *Hyantienne*. L'histoire ne marque pas le siége de la demeure des Lélèges; il paraît qu'ils étaient répandus dans la Béotie, aussi bien que les Aones; ils étendirent probablement leurs colonies dans la Mégaride, dont les habitans, au témoignage de Pausanias (4), étaient *Lélèges*, et qui en conservaient encore le nom à une époque voisine du siége de Troie (5). Ils formèrent sans doute aussi un établissement dans l'île d'Eubée; car Scymnus de Chio nomme les Lélèges, comme le premier peuple qui l'eût habitée (6), et le voisinage où cette île était de la Béotie, rendrait seul cette émigration vraisemblable.

L'arrivée de Cadmus dans la Béotie, et la conquête qu'il fit de ce pays sur les petites nations qui se la partageaient, la leur fit sans doute abandonner; en effet, depuis cette époque, nous

(1) Pausan. lib. IX, c. 5.

(2) Apollon. Rhod. lib. III, v. 1241.

(3) Stephan. Bysantin. *voc.* Ἀσανία. Le même auteur dit, dans un autre endroit (*voc.* Αἰτωλία), que l'*Etolie* avait originairement porté le nom d'*Hyantis*, ce qui confirme le passage d'Eustathe, que nous avons cité plus haut.

(4) Pausan. *Descript. Græc.* lib. I, c. 39.

(5) *Idem*, *ibid.* lib. IV, c. 36, p. 371.

(6) Scymn. Ch. *Perieges.* v. 570, *apud* Hudson, tom. II, p. 33.

n'y retrouvons plus de Lélèges; et comme nous verrons les Hyantes s'établir alors dans la Phocide, il est probable que, ne formant avec ces derniers qu'une même nation, ils suivirent la même route dans leur émigration (1).

C'est ici le lieu de parler de l'origine d'un peuple, qui se rendit puissant sur la côte de l'Asie mineure, et qui partageant toujours le sort et le nom des Lélèges, doit être, comme ceux-ci, issu des colonies pélasgiques de l'Attique et de la Béotie; je veux parler des *Cariens*. Si nous nous en rapportions aux témoignages directs des auteurs, l'origine de ce peuple ne remonterait guère au-delà du temps de la domination de Minos, époque à laquelle nous le voyons passer des îles de la mer Egée sur le continent de l'Asie mineure, et y fonder un grand nombre de villes. Mais, comme ces mêmes témoignages nous le représentent toujours joint

(1) Je n'ai point rapporté les diverses traditions que les auteurs nous ont transmises sur l'origine du nom et de la nation des *Lélèges*. Hésiode (*apud* Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 322,) et Strabon (*ibid.*) pensent que ce nom signifie une *association* qui se serait formée vers l'époque dont nous parlons ici, de différentes peuplades réunies sous un même chef; mais comme l'existence de *Léiex*, qui conduisit en Grèce une colonie de Phéniciens, est de beaucoup d'années antérieure à cette époque, et qu'elle est d'ailleurs attestée par Aristote et par Pausanias (*Arist. apud* Strabon. *loc. supra laud.*; Pausan. lib. III, c. 1), il me semble plus probable d'attribuer à ce personnage l'introduction du nom de *Lélèges*, que portèrent d'abord les peuples qui lui furent immédiatement soumis, et qui se répandit ensuite dans d'autres contrées de la Grèce, à mesure que ces peuples se mélangèrent avec les tribus pélasgiques de même origine qu'eux. J'ai déjà indiqué ailleurs (liv. I, c. 4, p. 105 *de cette Histoire*) l'opinion d'Etienne Morin, qui fait venir les Lélèges de la Laconie des *Iduméens* réfugiés en Thrace. (Voy. *la Dissertat. sur la parenté des Lacédémoniens et des Hébreux*, I, p. 24 et sqq.)

avec les Lélèges, dont le séjour dans la Grèce est d'une époque bien antérieure à celle où leurs colonies s'établirent dans l'Asie, il est nécessaire de faire remonter aussi l'origine des Cariens, jusqu'aux temps où la nation des Lélèges paraît s'être formée dans la Grèce. Et en effet, Strabon qui attribue aux uns et aux autres une extraction commune (1), affirme que les Lélèges, et par conséquent les Cariens, étaient *Pélasges*. Philippus, ancien auteur qui avait fait une étude particulière de l'histoire des Cariens, reconnaît (2) que le fond du langage de ce peuple était hellénique, et que les mots en étaient seulement altérés par une prononciation rude et grossière. C'est ainsi que Strabon (3) et Eustathe (4) expliquent l'épithète de Βαρβαρόφωνοι, qu'Homère donne aux Cariens (5); et je confirmerai cette interprétation par un exemple curieux que me fournit le même Eustathe (6). Il dit des *Erétriens* de l'Eubée, et Strabon le leur reproche également (7), qu'ils affectaient une prononciation bizarre, en multipliant la lettre *R* dans le langage familier, et que cette affectation leur avait fait donner par les autres Grecs l'épithète de Βαρβαρόφωνοι. Nous connaissons d'autres exemples

(1) Strabon. *Geograph.* lib. XIV, p. 661. E.
(2) Philippus *apud* Strabon. *ibid.* p. 662.
(3) Strabon. *loco suprà laud.*
(4) Eustath. *ad Iliad.* lib. II, v. 864.
(5) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 864.
(6) Eustath. *ad Iliad.* lib. II, v. 542.
(7) Strabon. *Geograph.* lib. X, p. 448.

d'un pareil usage, dans le décret des Lacédémoniens contre le musicien Timothée (1), et dans deux scènes de la *Lysistrate* du poète Aristophane. Cette épithète, aussi bien que celle d'ἑτερόφωνῳ qu'Eschyle met dans la bouche d'un chœur de Béotiens, à l'égard de l'armée argienne qui assiégeait Thèbes (2), ne s'appliquait donc pas à des peuples, dont l'origine et la langue étaient étrangères à la Grèce, mais seulement à ceux qui altéraient la pureté de cette langue par une prononciation vicieuse. Or, la langue des Cariens était l'ancien éolien, et c'est Hérodote qui m'en fournit la preuve (3). Cet auteur rapporte qu'un Europien, nommé *Mys*, étant venu consulter l'oracle d'*Apollon Ptoüs*, la prêtresse lui répondit dans un idiome étranger, qu'aucun des assistans ne put comprendre ; mais Mys écrivit sur ses tablettes cette réponse, qui se trouva être du *carien*. Pausanias (4) et Plutarque (5) racontent le même fait; et le dernier de ces auteurs dit que la réponse de la prêtresse était en *éolien*. Plutarque entend sans doute l'ancien éolien, ou le dialecte pélasgique; car l'éolien moderne était un dialecte hellénique qui ne pouvait paraître étranger aux Béotiens qui le parlaient (6).

(1) *Ap.* Chishull, *Antiq. asiatiq.*
(2) Æschyl *Sept. apud Thebas*, v. 172.
(3) Herodot. lib. VIII, c. 135.
(4) Pausan. *Descript. Græc.* lib. IX, c. 33.
(5) Plutarch. *de Defect. orac.* tom. II, p. 414.
(6) Si M. Larcher eût fait cette réflexion (V. *Notes sur Hérodote*,

Le langage carien, conservé dans la Béotie, prouve le séjour que ce peuple y avait fait, et cette conséquence, qu'il sera difficile de ne pas adopter, me ramène naturellement à rechercher l'origine des Cariens.

S'il en faut croire Eustathe (1), elle remonte jusqu'à Phoronée lui-même, puisque *Car*, le chef de cette nation, était fils de ce roi d'Argos. Pausanias (2) et Etienne de Bysance (3) parlent également de ce *Car*, et lui assignent la même extraction. Mais je crois qu'il est inutile de recourir à de pareilles étymologies pour rendre raison d'un nom, dont nous trouvons l'origine dans la langue même parlée par les Cariens. En effet, Strabon (4) et Eustathe (5) assurent qu'ils furent ainsi appelés des *casques* et *aigrettes*, dont ils avaient, les premiers sans doute, introduit l'usage; et selon Hesychius (6), dans l'ancienne langue des Béotiens, on donnait à Jupiter l'épithète de Καρεὸς, parce qu'il *était le plus élevé* des dieux, διὰ τὸ ὑψηλὸς εἶναι. C'était probablement des Cariens, anciens habitans de leur pays, que les Béotiens avaient reçu le culte et le surnom de Jupiter Καρεὸς, le même que le *Jupiter carien*,

tom. V, p. 494 de l'ancienne édit.) il n'eût point accusé Plutarque d'erreur, dans un fait qui nous prouve au contraire son exactitude et sa fidélité. Au reste, je crois que le rapprochement que je viens de faire, paraîtra aussi fondé en raison, qu'il est neuf et intéressant.

(1) Eustath. *ad Homer. Iliad.* lib. II, v. 865.

(2) Pausan. lib. I, c. 39, 40, p. 96-97.

(3) Stephan. Bysantin. *v.* Καρία.

(4) Strabon. *Geograph.* lib. XIV, p. 661. B.

(5) Eustath. *Loco suprà laudat.*

(6) Hesych. *voc.* Καρεὸς.

dont parle Hérodote (1), et qui était la grande divinité des Cariens, des Lydiens et des Mysiens de l'Asie mineure. Une preuve plus forte du séjour que les Cariens avaient fait dans la Béotie, c'est que leur principale divinité, qui recevait à *Mylasa* les hommages de toute la nation (2), est la même que la *Minerve* des Béotiens (3), dont le culte, attribué à la colonie de Cadmus, est bien plutôt l'ouvrage de celle d'Ogygès. Pausanias appelle (4) cette divinité béotienne *Oga* ou *Onga*, et la déesse des Cariens se nommait *Ogoa*, selon le même auteur (5). Strabon parlant de cette divinité, la désigne sous le nom d'*Osogo* (6), nom évidemment corrompu, mais qui conserve encore, à travers cette altération causée par le temps et par l'éloignement, des traces manifestes de son origine. Il subsista long-temps dans la Béotie des monumens du culte d'*Onga* : une des portes de Thèbes s'appelait *Oncaïde*, au témoignage d'Apollodore (7), et le scholiaste de Pindare dit (8) qu'un bourg de la Béotie s'appelait *Onga*, du nom phénicien de la déesse Minerve, qui y était adorée.

Je crois donc pouvoir avancer, avec assez de certitude, que les Cariens étaient, dans l'ori-

(1) Herodot. lib. I, c. 171.
(2) Strabon. *Geograph.* lib. XIV, p. 659.
(3) Pausan. lib. VIII, c. 10.
(4) Pausan. *Descript. Græc.* lib. IX, c. 12.
(5) *Idem, ibid.* lib. VIII, c. 10, p. 619.
(6) Strabon. *Geograph.* lib. XIV, p. 659.
(7) Apollodor. *Biblioth.* lib. III, c. 6, §. 6.
(8) Schol. *Pindar. ad Olymp.* II, v. 39-44.

gine, aussi bien que les Lélèges, une colonie pélasgique, établie conjointement avec ces derniers dans la Béotie, d'où ils s'étendirent probablement dans l'Attique. Comment expliquer autrement le culte qu'une des plus nobles et des plus anciennes familles d'Athènes, rendait au *Jupiter carien* (1)? Σύνοι δὲ Διὶ Καρίῳ. Il est constant du moins que *Mégares* était une de leurs colonies; car, selon Pausanias (2), Eustathe (3) et Etienne de Bysance (4), l'Acropole de Mégares retint toujours le nom de *Caria*, en témoignage de la colonie qui y avait été conduite par *Car*, fils de Phoronée, ou plutôt, du séjour qu'y avaient fait les *Cariens*, puisque rien n'est moins assuré que l'existence de ce personnage mythologique. L'établissement des Lélèges à Mégares (5) favorise cette interprétation, et je puis encore alléguer à l'appui de mon opinion, un vers du poète Archestrate, cité par Athénée (6), où la ville de Mégares est qualifiée de: *ville des Cariens*. *Epidaure* fut également habitée par eux, à la même époque; en effet, elle s'appelait primitivement Ἐπικαρὶς, au témoignage d'Aristote (7), et ce nom lui fut donné, selon lui, lors du séjour qu'y firent les Cariens. Quoiqu'on puisse avec raison douter de la vérité de cette étymo-

(1) Herodot. lib. v, c. 66.
(2) Pausan. lib. i, c. 40, p. 97.
(3) Eustath. *ad Homer. Iliad.* ii, v. 865.
(4) Stephan. Bysant. *v.* Καρία.
(5) *Voy.* ci-dessus, p. 194.
(6) Athen. *Deipnosoph.* lib. iii, c. 13.
(7) Aristot. *apud* Strabon. lib. viii, p. 374.

logie, il me semble difficile de rejeter la tradition, sur laquelle elle repose, et qui est appuyée de l'autorité d'Aristote et de Strabon.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur l'origine et les premiers établissemens d'un peuple, qu'on avait cru jusqu'à présent issu des colonies phéniciennes de la mer Egée. On m'excusera sans doute d'avoir donné quelques développemens à une matière qui m'a paru neuve. Nous verrons bientôt les Cariens établis dans l'Asie mineure, et nous tâcherons d'assigner les causes probables de l'émigration, qui expulsa ce peuple, uni aux Lélèges, dans une région si éloignée de leur habitation primitive.

CHAPITRE VII.

Colonies Pélasgiques occasionées par l'arrivée des Colonies Phéniciennes de Danaüs et de Cadmus.

Je passe sous silence une colonie argienne qui, selon Conon (1), alla s'établir à *Tripodisque*, dans la Mégaride. Crotopus, qu'il donne pour chef à cette émigration, régna paisiblement à Argos, pendant cinquante-trois ans, et il n'est point probable qu'à un âge aussi avancé, que le suppose un règne de cette durée, il ait été tenté

(1) Conon. *Narrat.* XIX; *apud* Phot. cod. CLXXXVI, p. 432.

de fonder lui-même une colonie. L'aventure, qui occasiona cette émigration, porte d'ailleurs tous les caractères de la fable. Pausanias, dont le récit (1) s'éloigne peu, dans ses principales circonstances, de celui que Photius a tiré des *Narrations* de Conon, nomme un Argien *Corébus*, et non le souverain d'Argos, comme le chef de cet établissement; et dans un autre endroit (2), il dit que le tombeau de Crotopus se voyait à Argos, ce qui réfute suffisamment le témoignage de Conon. Si donc, il y eut une colonie argienne conduite à Tripodisque, d'après les motifs rapportés par ces deux auteurs, ce ne peut être que Corébus qui en fut le chef, et on peut en fixer la date par approximation, vers la fin du règne de Crotopus, c'est-à-dire, vers l'an 1630 avant notre ère.

Colonie Pélasgique en Arcadie.

(An 1570 avant J. C.)

L'événement le plus important que produisit l'arrivée et l'établissement de Danaüs dans l'Argolide, ce fut la fondation du royaume d'Arcadie par Pélasgus, le même qui fut obligé de céder son trône à Danaüs. Telle est du moins l'opinion de M. Clavier, qui l'a développée (3), dans son *Histoire des premiers temps de la Grèce*,

(1) Pausan. *Descript. Græc.* l. I, c. 43.

(2) *Idem*, *ibid.* lib. II, c. 23.

(3) Tom. I, p. 37 et sqq.

de manière à ne laisser aucune incertitude. L'antiquité que Denys d'Halicarnasse assigne à ce royaume (1), est réfutée par la série authentique des générations, qui depuis *Pélasgus* jusqu'à *Agapénor*, ne s'élèvent pas au-delà de *dix*, dans Pausanias (2) et dans Apollodore (3). Mais il est inutile d'insister davantage sur un fait, qu'on trouvera beaucoup mieux expliqué dans l'ouvrage que j'ai cité; j'ajouterai seulement une nouvelle preuve, qui paraît avoir échappé au savant auteur, et que je puise dans Strabon (4). Cet écrivain, rapportant les différentes traditions des Anciens sur l'origine des Pélasges, prétend qu'Ephore, qui les croyait Arcadiens, avait emprunté cette opinion d'Hésiode, qui donnait un Pélasgus pour père à Lycaon. Puis il ajoute : « Selon Eschyle, au contraire, ce Pélasgus était » originaire d'Argos (5). » Or le Pélasgus dont il est ici question, est celui qu'Eschyle introduit dans les *Suppliantes*, dont le sujet est l'arrivée de Danaüs à Argos, et puisque le Pélasgus, père de Lycaon, est le même que celui-là, il est évident que le roi dépossédé par Danaüs et le fondateur du royaume d'Arcadie, ne sont qu'un seul et même personnage.

Voilà tout ce que nous pouvons découvrir sur

(1) *Antiquit. rom.* lib. I, c. 13.
(2) Pausan. lib. VIII, c. 1-5.
(3) Apollod. lib. III, c. 8.
(4) Strabo, lib. V, p. 221.
(5) Je suis la leçon de Casaubon, qui lit τὸ γένος ἀυτοῦ, au lieu de τὸ γένος ἀυτῶν, et qui prouve, par d'excellentes raisons, la nécessité de cette correction.

l'époque et les causes de cette émigration, dont les détails nous sont entièrement inconnus. Il est probable qu'elle développa rapidement, les germes de civilisation que les colonies, qui l'avaient précédée dans la possession de ce pays fertile, y avaient répandus, puisque l'époque du règne de Lycaon est celle de la fondation (1) de la plupart des cités arcadiennes, et que, dans le cours du règne suivant, nous verrons sortir de son sein une foule d'émigrations, qui prouvent à la fois et la prodigieuse multiplication de ses habitans et les progrès que la civilisation avait faits parmi eux.

Colonies des Hyantes et des Lélèges.

(An 1549 avant J. C.)

Les Phéniciens que Cadmus amena dans la Béotie y trouvèrent une population nombreuse, divisée en plusieurs tribus, dont les *Aones* paraissent avoir été la plus considérable. Il ne faut, pour le prouver, que citer le témoignage d'Antoninus Liberalis (2), suivant lequel la Béotie entière porta anciennement le nom d'*Aonie*. Cadmus leur permit de s'établir parmi les Phéniciens, et ils se dispersèrent dans des bourgs (3). Mais les *Hyantes* préférèrent l'émigration à une

(1) Pausan. lib. VIII, c. 2. Thomas Gale.
(2) *Narrat.* XXV, p. 452, edit. (3) Pausan. lib. IX, c. 5.

condition servile; vaincus dans un combat qu'ils avaient osé livrer, ils s'échappèrent la nuit même qui suivit leur défaite (1). Pausanias ignorait, ou a négligé de marquer en quelle contrée ces bannis se réfugièrent; mais Strabon supplée à son silence, et nous apprend (2) que c'était à eux que la ville d'*Hyampolis* rapportait son origine et son nom. Il est vrai que Strabon place leur expulsion au retour des Béotiens, soixante ans après le siége de Troie. Mais comme il est certain que la ville d'*Hyampolis* existait avant l'époque assignée par cet auteur à sa naissance, et que d'ailleurs le témoignage de Pausanias prouve que les Hyantes avaient évacué la Béotie immédiatement après l'invasion de Cadmus, il est évident que Strabon a rapporté le fait de la fondation d'Hyampolis, sous une date beaucoup trop moderne, erreur qu'il est permis de relever dans un écrivain en général si instruit et si exact.

Avec les Hyantes, émigrèrent sans doute les Cariens et les Lélèges, dont nous ne retrouvons plus, après cette époque, aucune trace de séjour en Béotie. Il est probable que vaincus, comme les autres peuples de la même contrée, ils se dispersèrent de différens côtés, et je soupçonne qu'ils pénétrèrent alors dans la Laconie, où nous apprenons, par le témoignage des *Inscriptions* (3), que le culte d'*Oga*, ou *Onga*, était établi dès la

(1) Pausan. lib. IX, c. 5.
(2) Strabo, lib. IX, p. 401 et 424.
(3) Voy. *Académ. des Inscript.* tom. XV, p. 400 et *sqq.*

plus haute antiquité, et sous une dynastie inconnue à la plupart des anciens historiens. Nous avons montré en effet que cette divinité était particulièrement honorée en Béotie, et si l'on rapproche cette conjecture d'une tradition des Lacédémoniens, eux-mêmes, qui nous a été transmise par Pausanias (1), et selon laquelle les premiers habitans de la Laconie auraient été des *Lélèges*, il sera impossible, je crois, de ne point admettre le rapport que j'indique entre les deux contrées. Nous savons d'ailleurs que, suivant une autre tradition recueillie par Timagoras (2), la fondation de Sparte était attribuée aux Spartes, à ces fameux *enfans de la terre*, dont l'origine a tant été défigurée par les fables des poètes, et dans lesquels nous ne devons voir que les peuples indigènes et ennemis de Cadmus, interprétation qui s'applique naturellement aux Lélèges. C'est dans le même sens qu'Hésiode (3) appelle aussi les *Lélèges*, *enfans de la terre*; et l'on ne me reprochera pas sans doute d'avoir choisi un exemple étranger au peuple dont je parle. L'expression même de Timagoras, ἐκπεσόντας, vainement attaquée par Saumaise, qui lit ἐκποδισθέντας, est entièrement conforme à la conjecture que je propose, puisqu'elle prouve que ces *Spartes* ou *Lélèges*, avaient été chassés d'un pays avant de parvenir dans la Laconie. Enfin le

(1) *Descript. Græc.* lib. III, c. 1. *v.* Σπάρτη.
(2) Timagoras, *apud* Stephan.
(3) *Apud* Strabon. VII, p. 321.

nom de *Caricus*, que portait un fleuve de la Laconie, en témoignage du séjour que des Cariens avaient fait sur ses bords (1), achève de confirmer une émigration dont le souvenir, négligé par l'histoire, n'a été accueilli parmi les traditions mythologiques, qu'avec les altérations qui en sont inséparables.

Mais le plus grand nombre de ces Lélèges se dirigea vers les deux *Locrides*, l'*Etolie*, et l'*Acarnanie*, dont ils occupèrent sans doute les endroits maritimes. Aristote (2), qui avait fait une étude approfondie des migrations des peuples grecs, dans son traité *des Républiques*, donnait le nom de *Lélèges* au peuple qui depuis porta le nom de *Locriens*; cette tradition est confirmée par Denys d'Halicarnasse (3) et par le témoignage de l'auteur anonyme, cité dans Etienne de Bysance (4). Sous le nom de *Locriens*, ces auteurs entendent sans doute ceux qui furent depuis distingués par les surnoms d'*Opuntiens* et d'*Epicnémidiens*; car Scymnus de Chio (5) assure que les *Locriens Ozoles* étaient une colonie de ceux qui habitaient en face de l'Eubée, île occupée elle-même par les Lélèges, au témoignage du même auteur (6). Effectivement c'était des deux Locrides, voisines de l'Eubée, qu'était

(1) Scholiast. Lycophron. *Ad Alex.* v. 156.
(2) Aristot. *apud* Strabon. lib. VII, p. 321, D; 322, A.
(3) *Antiquit. roman.* lib. 1, c. 17.
(4) *V.* Θέσπιαι.
(5) Scymn. Ch. v. 480-1, tom. II, p. 88, edit. Hudson.
(6) *In Perieges.* v. 570, tom. II, p. 83, edit. Hudson.

partie, suivant Plutarque (1), la colonie qui fonda *Physcus* et *Hyantea*, dans le pays des Locriens Ozoles. Le chef de cette colonie était ce même *Locrus*, roi des Lélèges, dont parle Hésiode (2), et les noms mêmes des deux villes bâties à cette époque attestent que leurs fondateurs étaient des *Lélèges*. En effet, *Physcus* était une *ville des Lélèges*, selon Etienne de Bysance (3), et *Hyantea* rappelle évidemment le nom des Hyantes, peuple de même race que les Lélèges. Ces différens témoignages, auxquels j'en pourrais ajouter d'autres, tracent la route suivie par ces colonies depuis la Béotie jusqu'aux environs de Naupacte, et une ville d'*Hyampolis*, différente de celle dont nous avons parlé plus haut, et située sur le Parnasse (4), dut sans doute son origine et son nom à l'une de ces colonies.

Arrivés à ce point, il paraît que ces peuples se répandirent rapidement dans l'Etolie, aux environs de Calydon, où ils étaient établis lorsque Deucalion les conduisit dans la Thessalie (5). Eustathe (6) les appelle *Hyantes*, ainsi que nous l'avons déjà remarqué; et Aristote dit (7) qu'ils occupaient la partie la plus occidentale de cette région. Leurs colonies s'étendirent presque jus-

(1) Plutarch. *Quæst. rom.* tom. II, p. 294.
(2) Plutarch. *ib.*; Hesiod. *apud* Strabon. VII, 322.
(3) *V.* Φύσκος.
(4) Strabo, lib. IX, p. 424.
(5) Dionys. lib. I, c. 17.
(6) *Ad Iliad.* II, *v.* 643.
(7) *Apud* Strabon. lib. VII, 321.

qu'au golfe d'Ambracie; en effet, Lélex, qui paraît à Aristote (1) avoir été le chef de cette nation, eut pour petit-fils *Téléboas*, dont la postérité occupa *Leucade*. Ainsi les *Téléboëns*, que nous verrons établis dans les îles *Echinades* et *Taphiennes*, seraient une colonie des Lélèges de l'Acarnanie, et cette tradition est confirmée en partie par Apollodore (2) et par le scholiaste d'Apollonius (3). Tels sont les principaux établissemens formés par ces Lélèges dans l'intérieur de la Grèce. Nous les en voyons peu à peu disparaître, à mesure que les révolutions se multiplient dans son sein, et en renouvellent la population; soit que mêlés avec d'autres races, ils aient emprunté des noms différens, soit que de continuelles émigrations les aient insensiblement dispersés au loin parmi les nations étrangères. Deucalion en emmena une grande partie dans la Thessalie, et c'est ce qui fait dire à Servius (4), d'après Lucain, que les *Lélèges étaient le même peuple que les Thessaliens*. Nous les retrouverons établis dans l'Asie mineure, conjointement avec les Cariens, et il est probable que les révolutions, occasionées par la conquête de Cadmus, les firent passer d'abord dans les îles, et de là sur le continent de l'Asie. Ce fut sans doute de l'Eubée, où le peu de monumens

(1) *Apud* Strabon. l. VII, p. 321.
(2) Lib. II, c. 4, §. 5.
(3) Schol. Apollon. l. I, v. 747.
(4) *Ad* Virgil. *Eneid.* lib. VIII, v. 725.

qui nous en restent, attestent qu'ils ne firent pas un long séjour, et qu'ils ne purent connaître que par mer, qu'ils se hasardèrent à tenter, dans les îles dont l'Archipel est semé, de nouveaux établissemens.

Colonie arcadienne à Céos.

(An 1516 avant J. C.)

Je crois devoir placer ici une colonie d'une date un peu plus moderne que celles que je vais rapporter, mais qui paraît liée avec les événemens de l'histoire de Cadmus. Une grande sécheresse ayant presque anéanti la population de l'île de Céos, et de quelques autres îles voisines, le peu d'habitans qui échappèrent au fléau, sollicitèrent Aristée, qui faisait son séjour dans la Phthiotide, de leur amener une colonie; il se mit donc à la tête d'une troupe de *Parrhasiens* d'Arcadie, et alla s'établir à Céos. Tel est le récit d'Apollonius et de son scholiaste (1), dégagé de tous les accessoires mythologiques dont l'imagination des poètes s'est plu à l'embellir (2). Salluste avait recueilli la même tradition, au témoignage de Servius (3), et Héraclide de Pont (4) atteste aussi le séjour d'Aristée dans

(1) Apollon. Rhod. lib. II, v. 518; Schol. *ibid.* v. 500.

(2) Diodore (lib. IV, c. 33), qui rapporte en détail les traditions mythologiques concernant les voyages d'*Aristée*, parle aussi de son établissement à *Céos, à la suite d'une peste qui désolait la Grèce, et par un ordre exprès d'Apollon.*

(3) *Ad* Virgil. *Georg.* l. I, v. 14.

(4) *Fragment.* IX, p. 210, edit. Coray.

l'île de Céos. Le sentiment de Pindare qui, selon Servius (1), prétendait au contraire qu'Aristée passa de l'île de Céos en Arcadie, où il fut honoré comme un dieu (2), ne pourrait détruire cette tradition, puisqu'il en résulterait toujours, qu'avant de passer en Arcadie, Aristée était établi à Céos. Quant à l'époque où se fit cette colonie, Pausanias (3) nous aide à la fixer. Il dit, et le scholiaste d'Apollonius confirme son témoignage (4), qu'Aristée épousa Autonoé, fille de Cadmus, et qu'il quitta Thèbes après la mort d'Acteon. C'est aussi après ce tragique événement que Salluste (5) place l'émigration d'Aristée à Céos : or l'arrivée de Cadmus étant de l'an 1549 avant J. C., le mariage d'Aristée avec Autonoé et son départ de Thèbes, ne peuvent être rapportés plus tôt qu'une génération après, c'est-à-dire, vers l'an 1516 avant notre ère.

---

(1) Servius, *ad* Virgil. *Georg.* lib. 1, v. 14.
(2) Pindar. *Pyth.* od. IX, v. 103 et sqq.
(3) Pausan. lib. X, c. 17.
(4) Schol. Apollon. l. II, v. 516.
(5) *Apud* Servium, *ibid.*

LIVRE TROISIÈME.

COLONIES PÉLASGIQUES, DEPUIS L'ÉPOQUE DE DEUCALION JUSQU'A CELLE DE PÉLOPS.

CHAPITRE PREMIER.

Etablissemens des Pélasges en Epire, et dans les îles voisines.

Il est certain que, dès les plus anciens temps, l'Epire fut occupée par des Pélasges, et de là vient sans doute que les Romains, issus des colonies pélasgiques de l'Italie, étendaient le nom de *Grecs* jusqu'aux peuples de l'Epire et de Macédoine, qui parlaient comme eux un dialecte dérivé de l'éolien, tandis que les peuples *hellènes* les retranchaient du corps de la nation grecque. Mais d'où venaient ces Pélasges? à quelle époque, sous quel chef, et pour quelles causes passèrent-ils en Epire? enfin quels sont les établissemens qu'ils y formèrent? C'est ce que nous allons essayer de découvrir.

Première Colonie des Pélasges en Epire.

(An 1529 avant J. C.)

Les Pélasges, que les premières conquêtes de Deucalion dans la Thessalie forcèrent à s'en bannir, et qui se dirigèrent vers l'Epire, s'y réfugièrent, selon Denys d'Halicarnasse (1), auprès des Dodonéens, qui leur étaient alliés par le sang, σφῶν συγγενεῖς. Dodone était donc déjà fondée à cette époque, et par conséquent le premier établissement des Pélasges en Epire précéda l'invasion de la Thessalie par Deucalion. Ces Pélasges y avaient sans doute passé à la suite de l'inondation qui ravagea la Phthiotide (2), pays appelé alors *Grèce*, du nom des *Græci*, Γραικοὶ, qui l'occupaient (3), et qui étaient un peuple pélasge. En effet, il paraît prouvé que ce fut surtout dans cette contrée (4) que le déluge, si connu sous le nom de Deucalion, exerça ses ravages; et les peuples qui l'habitaient transportèrent sans doute leur demeure et leur nom en Epire, contrée voisine où nous retrouvons une ville et un fleuve du même nom (5) qu'une ville et un fleuve de l'Helladè, *Dodone* et l'*Achelοüs*, et dont les habitans furent toujours connus des Romains sous le nom de *Grecs*.

(1) *Antiq. rom.* lib. 1, 18.
(2) Aristot. *Meteorol.* lib. 1, 14.
(3) *Id. ibid.*; *Marm. Oxon.* ep. IX.
(4) M. Clavier, *Notes sur Apollod.* tom. II, p. 82 et suiv.
(5) *Id. ibid.*

Plutarque confirme cette conjecture, lorsqu'il nous apprend (1) que le passage des Pélasges en Epire suivit immédiatement le déluge de Deucalion ; il leur donne pour chefs *Pélasgus* et *Phaëton*. Le premier de ces noms paraît avoir été particulièrement affecté aux chefs des colonies, ou même à tous les chefs de la nation (2). Ainsi il n'en désigne aucun en particulier ; mais l'époque indiquée ici par Plutarque nous dispense de recourir aux généalogies souvent incertaines de ces temps obscurs, pour fixer la date de cette colonie ; et ce qu'il ajoute (3), que les traditions attribuaient à Deucalion la fondation de l'oracle de Dodone en Epire, prouve qu'en effet cette fondation est contemporaine du déluge, qui précéda son établissement dans la Thessalie. J'ajouterai à ces témoignages, sur lesquels je ne saurais trop insister, ceux de Thrasybule et d'Acestodore (4), qui assurent que Dodone et son territoire furent occupés par *ceux qui avaient échappé au déluge*, et ces expressions s'appliquent manifestement aux Pélasges, qui étaient les seuls que ce déluge eût pu atteindre. Enfin, ce qui achève de démontrer l'origine thessalienne de ces Pélasges, c'est que, suivant un scholiaste d'Homère (5), les *Selles*, prêtres du temple de Dodone, avaient reçu leur nom de

(1) *Vit. Pyrrhi sub. init.*
(2) Strabo, *Geogr.* l. VII, 221, B.
(3) Plutarch. *loco suprà laud.*
(4) *Apud* Schol. Homer. *Iliad.* XVI, v. 233, edit. Villoison.
(5) *Ibid.* v. 234, B.

Selli's, thessalien de naissance. Que cette étymologie soit fondée ou non, il en résulte toujours que, dans l'opinion du commentateur, les *Selles*, et par conséquent les Pélasges *dodoniens*, étaient originaires de la Thessalie. J'aurais pu tirer immédiatement cette conclusion du passage de Denys d'Halicarnasse que j'ai cité plus haut; mais j'ai mieux aimé, pour la rendre plus sûre, la fortifier de nouvelles autorités.

Il résulte des témoignages que je viens d'exposer, que le déluge arrivé dans la Phthiotide, en chassa les *Grecs pélasges*, et que cette colonie, sous la conduite de Pélasgus et de Phaéton, alla s'établir dans l'Epire, où elle occupa le territoire de Dodone : cette contrée qui renfermait une ville de même nom, selon Eustathe (1), avait fait anciennement partie de la *Thesprotie*, au témoignage de Strabon (2); et de là vient que la Thesprotie est appelée *Pélasgie* par Hérodote (3) et le scholiaste d'Homère (4). Callimaque (5) atteste également le séjour des Pélasges à Dodone; et l'oracle si fameux, que possédait cette ville, devait sa fondation à ce peuple, ainsi que nous l'apprennent les vers d'Hésiode (6) cités par Strabon, et que le confirment les témoignages réunis d'Ephore et du scho-

(1) *Ad* Dionys. *Perieges.* v. 428, tom. IV, p. 79, edit. Hudson.
(2) Strabo, *Geograph.* lib. VII, p. 328, C.
(3) Herodot. lib. II, c. 56.
(4) Schol. *ad Iliad.* XVI, v. 233.
(5) Callimach. *Hymn. ad Delum*, v. 284.
(6) *Apud* Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 327.

liaste d'Homère (1). Je ne conçois donc pas comment un Critique moderne peut faire la fondation de ce temple postérieure au siége de Troie (2); comment, après des autorités si nombreuses et si décisives, il a pu en reculer l'origine jusqu'à l'établissement de Pyrrhus en Epire. Le passage seul de Plutarque, que nous avons rapporté, suffit pour affaiblir cette opinion; et comme nous verrons le nom de *Dodone* porté en Italie par la colonie Enotrienne, il faut bien que ce nom ait existé en Epire antérieurement à son départ, et par conséquent à l'époque bien plus récente qui lui est assignée par le Critique. Quant à la date de cette première colonie, elle résulte naturellement des témoignages qui la font contemporaine du déluge de Deucalion, et je crois pouvoir, fondé sur ces mêmes témoignages, la fixer vers l'an 1529 avant J. C.; date assignée à ce déluge par la chronique de Paros (3).

Deuxième Colonie des Pélasges en Epire.

(An 1527 avant J. C.)

Cette colonie était à peine formée, qu'une seconde partie de l'Arcadie, pays fertile alors en révolutions, vint chercher un asile au milieu d'un peuple de même origine. *Nictymus*, l'aîné

(1) Schol. *ad Iliad.* l. XVI, v. 233.
(2) Clavier, *Notes sur Apollodore*, tom. II, p. 81.
(3) *Marm. Oxon.* ep. IV.

fils de Lycaon, avait succédé à son père, et la nombreuse famille que ce prince laissait après lui (1), chercha bientôt à se faire des établissemens, soit dans l'intérieur, soit au dehors de l'Arcadie (2). La plupart de ces princes, si nous en croyons Pausanias, qui en a dressé une liste nombreuse, quoique incomplète encore, furent les fondateurs d'un grand nombre de villes arcadiennes. Quelques-uns, réunissant autour d'eux une foule d'habitans, avides d'objets nouveaux, ou mécontens de leur situation présente, préférèrent un établissement éloigné à la condition de sujets, et allèrent fonder des états indépendans : de ce nombre furent les *Thesprotes* et les *Chaones*.

On ne peut douter de l'origine arcadienne du premier de ces peuples, puisque Plutarque (3) les comprend parmi les Pélasges qui passèrent en Epire après le déluge de Deucalion, et que, selon Apollodore (4) et le scholiaste de Lycophron (5), *Thesprotus*, qui leur donna son nom (6), était un des fils de Lycaon. Le témoignage de ces auteurs supplée au silence de Pausanias qui ne fait point mention de ce Thesprotus. Mais j'ai déjà remarqué que sa liste était inexacte, et en effet la généalogie de Thesprotus, telle qu'elle

(1) Pausan. lib. VIII, c. 3.
(2) Dionys. *Antiq. rom.* lib. I, c. II.
(3) *In vit. Pyrrhi sub. init.*
(4) *Bibliothec.* lib. III, c. 8.
(5) Schol. Lycoph. *ad Cassandram*, v. 486.
(6) Eustath. *ad* Dionys. *Perieges.* v. 492, tom. IV, p. 91.

nous a été conservée par Etienne de Byzance (1), confirme l'origine que donnent à ce personnage Apollodore et le scholiaste de Lycophron; nous ne pouvons donc, d'après de pareilles autorités, hésiter encore à l'admettre. Quant aux *Chaones*, outre que nous verrons une de leurs colonies passer en Italie avec les Enotriens, Strabon nous assure (2) qu'ils étaient le même peuple que les *Thesprotes*, et par conséquent arcadiens comme eux : aussi la Chaonie portait-elle anciennement le nom de *Pelasgia*, au témoignage d'un auteur cité par Etienne de Bysance (3), et le nom particulier de *Chaones*, qu'ils prirent pour se distinguer des Thesprotes, selon l'usage de ces peuples, leur vint sans doute du mont *Chaon* (4), situé sur les confins de l'Argolide et de l'Arcadie, au pied duquel ils avaient habité.

Il est donc probable que Thesprotus, suivi d'une colonie de Pélasges arcadiens, s'attacha à la fortune d'Enotrus et de Peucetius, ses frères, dont l'expédition, comme nous le verrons bientôt, prit sa route par l'Epire; que tous les trois s'y arrêtèrent avec le dessein de s'y fixer, et que, lorsque les difficultés d'un pareil projet eurent forcé les chefs de la colonie Enotrienne à l'aban-

(1) *V.* Ἔφυρα. Le texte porte : *fils de Pelasgus, petit-fils de Lycaon.* Mais il est évident qu'il y a transposition, ainsi que l'a observé le savant *Paulmier de Grenteménil.*

(2) Strabo, lib. VII, p. 324, A.

(3) Stephan. *v.* Χαονία.

(4) Pausan. lib. II, c. 24, p. 166.

donner, une partie des Arcadiens préféra de rester en Épire, sous les ordres de Thesprotus. Leur principal établissement fut *Ephyre*, qui reçut son nom d'un petit-fils de Thesprotus, selon la généalogie rapportée dans Etienne de Bysance (1). Mais comme, selon le même auteur (2), l'Arcadie renfermait une ville d'*Ephyre*, qui paraît avoir été aussi la métropole de celle d'Elide, il est plus probable que ces Arcadiens donnèrent à leur colonie un nom qui leur rappelait la ville d'où ils étaient partis. Quoi qu'il en soit, il paraît certain, d'après les témoignages réunis d'Etienne de Bysance (3), de Suidas (4), d'Hésychius (5) et d'Harpocration (6), que cette ville fut comprise dans l'ancienne Thesprotie, et qu'elle devint même le siége de ses monarques (7); ce qui a fait peut-être imaginer la tradition rapportée dans Etienne de Bysance, parce qu'un petit-fils de Thesprotus y fixa sa résidence. Elle était située sur le fleuve Achéron, près de l'endroit où ce fleuve, en se jetant dans la mer, forme le marais appelé de son nom *Acherusia*. Sur le même fleuve était la ville de *Pandosia* (8), dont la fondation fut sans doute l'ouvrage de la même colonie, puisque nous verrons son nom porté en Italie par la colonie Enotrienne,

(1) *V.* Ἔφυρα, *vid.* Holstein. *ad Stephan.* p. 124.
(2) *Idem*, *ibid.*
(3) *V.* Ἔφυρα.
(4) Suidas, *in Lexic. v.* Ἔφυρα.
(5) Hesych. *v.* Ἔφυρα.
(6) Harpocrat. *v.* Ἔφυρα.
(7) Pausan. lib. 1, c. 17, p. 40.
(8) Pausan. *loco cit.*

ainsi que celui de l'*Achéron*. Enfin cette colonie étendit ses établissemens jusqu'au golfe d'Ambracie, où elle fonda la ville de ce nom. En effet *Ambracie*, selon Etienne de Byzance (1), Eustathe (2) et l'auteur des *scholies* sur Denys Périégète (3), publiées par Hudson, avait été bâtie par *Ambrax*, fils de Thesprotus.

Les *Cassopéens* et les *Dryopes* firent aussi partie de cette émigration; car Strabon, parlant des premiers, dit (4) qu'ils étaient *Thesprotes*, et *Buchette*, une de leurs villes, fut fondée, suivant Philostephanus (5), dès le temps du déluge de Deucalion. Ils occupaient un petit pays enclavé de toutes parts dans la Thesprotie (6), et qui s'étendait jusqu'au golfe d'Ambracie. La géographie ancienne de cette contrée nous est trop peu connue pour que nous puissions assigner les positions occupées par ce peuple. Les Cassopéens modernes possédaient *Buchette* (7), place maritime, et *Cassiopé* ou *Cassopé*, port sur la côte de la Thesprotie; *Pandosia*, *Elatée* et *Batiæ*, un peu plus enfoncées dans les terres. Ce fut sans doute en mémoire des anciens rapports qui unissaient cette contrée avec le Péloponèse, que des colonies éléennes vinrent par la suite s'établir dans ce lieu (8). Quant aux

(1) *V.* Ἀμβρακία.
(2) Eustath. *ad* Dionys. v. 492.
(3) *Schol. inédit. apud* Hudson, tom. IV, p. 36.
(4) *Geograph.* lib. VII, p. 324.
(5) *Apud* Harpocrat. *v.* Βύχετα.
(6) Strabo, *loco suprà cit.*
(7) *Id. ibid. adde :* Ptolem. *Geograph.* lib. III, c. 14.
(8) Hegesipp. *de Halonn.* p. 73.

Δρύοπες, peuple qui joua par la suite un rôle assez considérable sur le théâtre de la Grèce, et dont les fréquentes migrations ont appelé l'attention de Strabon (1), il paraît que c'est aussi à la même époque qu'il faut rapporter leur établissement en Epire. En effet, Antoninus Liberalis (2) parle de la conquête de ce pays par *Ménalée*, roi des Dryopes, et ce Ménalée est le même que Pausanias (3) nomme parmi les enfans de Lycaon, aussi bien qu'Apollodore (4). Les Dryopes étaient originaires de l'Arcadie, et ce nom leur avait été donné, selon les traditions mythologiques, par *Dryops*, petit-fils de Lycaon (5), qui conduisit une colonie de ce peuple sur les bords du fleuve Sperchée. Ce Dryops était donc fils de Ménalée, et le premier établissement des Dryopes fut formé en Epire, où Pline (6), ainsi que Ptolémée (7), les place immédiatement après les *Cassopéens*. Il est probable qu'ils faisaient d'abord partie de la colonie Thesprotienne; et voilà sans doute à quoi se réduisait

(1) *Geograph.* lib. VII, p. 321, B.
(2) *Narrat. erotic.* IV, p. 411, edit. Gale.
(3) Pausan. lib. VIII, c. 3.
(4) Lib. III, c. 8, §. 1. Cet auteur nomme deux fois *Ménalus*; il est évident qu'au lieu du second Ménalus, il faut lire *Ménalée*, ainsi que l'a observé M. Clavier (*Notes sur Apollodore*, tom. II, p. 411).
(5) *Magn. Etymolog. v.* Δρύοπ. Schol. Lycoph. v. 480.
(6) Plin. lib. IV, c. 1.
(7) Ptolem. *Geograph.* l. III, c. 14. On lit Δόλοπες dans le texte de Ptolémée. Mais comme la situation qu'il leur assigne, au-dessus des Cassopéens, ne peut convenir qu'aux *Dryopes*, que Pline place dans leur voisinage, je lis Δρύοπες, et je crois cette correction nécessaire. Lucain, dans sa *Pharsale* (l. III, v. 182), parle également des *Dryopes* en Epire, qu'il place après les *Thesprotes*.

sit la conquête imaginée par Antoninus Liberalis. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que, suivant des traditions différentes, rapportées par cet auteur (1) et par Etienne de Byzance (2), la première fondation de la ville d'*Ambracie* était également attribuée à la fille du roi des Dryopes, et à un fils de Thesprotus; d'où nous pouvons inférer qu'il existait entre les deux peuples une union intime, fondée sur leur origine commune. Dans la génération suivante, ils prirent le nom de *Dryopes*, de celui du fils de leur souverain, et ce fut alors qu'ils fondèrent, sur les bords du Spercheé, une colonie dont nous nous occuperons bientôt.

Colonie arcadienne dans les îles des Téléboëns.

(An 1528 avant J. C.)

La proximité du lieu, autant que l'identité d'origine, m'autorise à placer ici l'établissement des *Téléboëns*, dans les îles qui portèrent leur nom. J'ai déjà indiqué la tradition, selon laquelle ce peuple était issu des *Lélèges* (3). Suivant une autre tradition, qui ne paraît pas moins probable, ils étaient originaires d'Arcadie, et leur chef *Téléboas*, dont ils reçurent ce nom,

---

(1) *Narrat. erotic.* c. IV, p. 411.
(2) *V.* Ἀμβρακία.
(3) *Suprà*, p. 209.

était un des enfans de Lycaon (1); d'où l'on peut conjecturer que leur émigration se rapporte à la même époque et aux mêmes causes qui occasionèrent le départ des Thesprotes et des Enotriens. Si l'on adopte cette hypothèse, l'établissement des Téléboëns dans l'Etolie, expliquerait comment une colonie pélasgique put porter en Italie un usage des peuples de l'Etolie. Cependant la généalogie de *Téléboas* est rapportée d'une manière différente par le scholiaste d'Apollonius (2), qui s'appuie du témoignage de l'historien Hérodore. Selon cet auteur, *Téléboas* et son frère *Taphius* descendaient de Persée, et étaient originaires d'Argos; ils conduisirent une colonie dans l'Acarnanie, d'où ils passèrent dans les îles Echinades, et le nom de Téléboëns fut donné à leurs sujets à cause de l'éloignement où ils vécurent de leur patrie, ou plutôt de celui de leur chef (3). On sent qu'il est difficile de se décider entre des récits aussi opposés, et qui paraissent néanmoins appuyés d'autorités respectables. Il est certain qu'il exista des relations très-intimes entre Argos et ce peuple éloigné, et la tradition d'Hérodore nous découvrirait la source de ces rapports. D'un autre côté, nous trouvons en Etolie, dans les lieux occupés par les Téléboëns, une ville de

(1) Apollod. lib. III, c. 8, §. 1; Scholiast. Lycophron. *ad Cassandr.* v. 486.

(2) *Ad Argonautic.* lib. I, v. 747.

(3) Schol. Apollon. *ibid.*

Psophis (1), du même nom qu'une ville d'Arcadie; ce qui semblerait prouver l'origine arcadienne des Téléboëns, comme ce même nom de *Psophis* donné à la citadelle de Zacynthe, attestait, selon Pausanias (2), le séjour d'une colonie arcadienne dans cette île; et il est certain aussi que cette origine arcadienne se lie plus aisément aux émigrations parties à cette époque de l'Arcadie, ce qui n'empêcherait pas que les îles Taphiennes et Echinades n'eussent reçu, à des époques postérieures, une colonie argienne.

Quoi qu'il en soit, nous devons toujours considérer cette nation comme une colonie issue du Péloponèse; elle occupa une partie de l'Acarnanie, qui, selon Aristote (3), était alors partagée entre trois peuples, les *Curétes*, les *Léleges* et les *Téléboëns*, et la région où ces derniers étaient établis, était sans doute la plus occidentale, puisque, au témoignage du même auteur (4), ils habitaient aussi l'île de *Leucade*. Il paraît qu'ils étendirent leurs établissemens jusque dans l'île de Céphallénie, dont les habitans, au témoignage de Strabon (5), passaient pour être le même peuple que les *Taphiens* ou *Téléboëns*; nous les verrons peu à peu chassés par de nouvelles colonies arrivées du Pélopo-

(1) Steph. Bys. *v.* Ψωφίς.
(2) Pausan. lib. VIII, c. 24.
(3) *Apud* Strabon. *Geograph.* lib. VII, p. 321, D.
(4) *Apud Eumd.* p. 322.
(5) *Geograph.* lib. X, p. 456, A.

nèse et des autres régions de la Grèce, et une partie de ce peuple se réfugier dans l'île de Corcyre, au voisinage de l'Italie.

CHAPITRE II.

Énotriens en Italie.

(An 1547 avant J. C.)

Mais la plus importante des colonies qui sortirent à cette époque de l'Arcadie, ce fut sans contredit celle qu'*Enotrus* et *Peucetius*, fils de Lycaon, conduisirent en Italie. Comme c'est de cette colonie que la plupart des peuples de cette belle contrée, et les Romains eux-mêmes, ont tiré leur origine, et que des mémoires, lus récemment dans le sein d'une illustre académie (1), ont appelé l'attention des savans sur cette célèbre émigration, on me permettra de développer avec quelque étendue son origine, sa marche, et ses progrès.

Et d'abord, il est important de fixer l'époque précise où elle a eu lieu. Si nous nous en rapportons au témoignage de Denys d'Halicarnasse (2), qui nous a transmis le plus de détails sur ce point, elle précéda de *dix-sept générations* la date de la prise de Troie. Pausanias confirme (3)

(1) *Mémoires de* M. Petit-Radel, dans les *rapports de la troisième classe de l'Institut*, pour les années 1809, 1810 et suiv.

(2) *Antiq. roman.* lib. I, c. 13.

(3) Pausan. lib. VIII, c. 3.

en quelque sorte une si prodigieuse antiquité, lorsqu'il affirme que cette émigration *est la plus ancienne qui sortit de la Grèce*; mais il ajoute qu'elle est aussi la plus ancienne de toutes celles qui eurent lieu chez les barbares, et l'étendue qu'il donne à son assertion, la rend inadmissible. Il se contredit ailleurs (1), lorsqu'il dit qu'avant l'émigration des Ioniens, il n'y avait que deux colonies sorties du sol de la Grèce, celle qu'Iolaüs conduisit en *Sardaigne*, et celle qui sous les ordres de Théra s'établit dans l'île *Calliste*. Quant à Denys d'Halicarnasse, son erreur, qui a été très-bien relevée par Rickius dans une savante dissertation *sur les premiers habitans de l'Italie* (2); son erreur, dis-je, provient de ce qu'il a confondu le Pélasgus, fondateur du royaume d'Arcadie, avec le premier Pélasgus, qui descendait d'Inachus à la quatrième génération. S'il était nécessaire d'ajouter quelques nouvelles raisons aux preuves déjà données par Rickius, et récemment encore par M. Clavier (3), je ferais remarquer que Nictymus, et par conséquent Enotrus, son frère, étaient contemporains de Deucalion, puisque le déluge, si connu sous le nom de ce dernier, porte également chez les Anciens le nom de Nictymus; et il me suffira de citer à cet égard le témoignage

(1) Pausan. lib. VII, c. 2, p. 524. *ad Steph. Byz. de Urbibus.*
(2) *Ad Calcem not.* Luc. Holsten. (3) *Ouvrage cité*, tom. I, p. 37.

du scholiaste de Lycophron (1). Enfin l'établissement d'Enotrus en Italie, suppose nécessairement l'établissement antérieur d'une colonie pélasgique en Epire, puisque nous verrons ces Enotriens transporter en Italie plusieurs dénominations locales de l'Epire. Or, nous croyons avoir prouvé que le passage des Pélasges en Epire ne peut remonter au-delà de l'époque de Deucalion.

Quant aux causes de cette émigration, nous les trouverons aisément dans les révolutions qu'excitèrent entre les nombreux enfans de Lycaon le partage de ses états, et l'établissement d'un nouveau règne. D'ailleurs Denys d'Halicarnasse nous dit (2) qu'Enotrus, mécontent du patrimoine qui lui était échu, résolut pour cette raison de quitter le Péloponèse. Il reçut une flotte et des hommes de son frère Nictymus (3), plus jaloux de favoriser son émigration, que d'y apporter des obstacles; et cette colonie, composée en grande partie d'Arcadiens, auxquels s'étaient joints d'autres Grecs, selon le même auteur (4), prit sa route par l'Epire, où elle séjourna quelque temps. Cette dernière circonstance ne se trouve, il est vrai, ni dans Denys d'Halicarnasse, ni dans Pausanias; et le premier se contente de dire que la colonie traversa le golfe Ionien; mais à l'aide de cette seule indica-

(1) Schol. Lycoph. *ad Alex.* v. 72.
(2) *Antiq. rom.* lib. I, c. II.
(3) Pausan. lib. VIII, c. 3.
(4) Dionys. *loco suprà cit.*

tion, nous pouvons assurer que les Enotriens côtoyèrent les rivages de l'Acarnanie et de l'Etolie, et sans doute quelques habitans de ces contrées se joignirent à eux, puisque les Pélasges Enotriens introduisirent en Italie un usage particulier aux peuples de l'Etolie. De nouvelles raisons viennent confirmer cette conjecture; nous retrouvons en Italie plusieurs dénominations qui lui sont communes avec l'Epire, et comme ces dénominations remontent aux époques les plus reculées des origines italiques, il faut bien qu'elles y aient été portées par la colonie Enotrienne. Nous verrons bientôt qu'une tribu considérable de cette colonie portait, ainsi que sa ville capitale, le nom des *Chaones* de l'Epire. On a déjà fait remarquer, dans les mémoires que j'ai cités (1), que la ville de *Pandosia*, et le fleuve *Achéron*, se reproduisent également dans la carte de l'Epire et dans celle de l'ancienne Enotrie; j'ajouterai à ces recherches qu'il y avait en Italie une ville du nom de *Dodone*, et, quoiqu'Etienne de Bysance, qui nous l'apprend (2) sur la foi de Mnaséas, ait négligé d'en fixer la position, il est probable qu'elle se trouvait dans le voisinage de Pandosia et du fleuve Achéron. Les *Elymes*, peuple commun à l'Epire et à l'Italie, étaient établis dans cette dernière région environ un siècle avant la prise de Troie (3), lorsqu'ils

(1) *Mémoire de* M. Petit-Radel.
(2) *V.* Δωδωνη.
(3) Hellanicus *apud* Dionys. *Antiquit. rom.* lib. 1, c. 53.

furent obligés de passer en Sicile, où leur nom se retrouve toujours joint à celui des *Sicules*, peuple d'origine pélasgique, ainsi que nous le montrerons plus bas. Je découvre encore une autre homonymie commune aux deux contrées.

Harpocration parle d'une ville de *Drys* (1) en Epire, et Etienne de Bysance fait aussi mention (2) d'une ville de ce nom en Enotrie; mais le passage est très-corrompu, et Pinédo n'a pas cru pouvoir en donner une correction satisfaisante. Bercklei lit tout simplement : ἔστι καὶ πόλις τῶν Οἰνωτρῶν, au lieu de : ἔστι καὶ πλωκωστῶν Οἰνωτρῶν, qui ne forme véritablement aucun sens. Je soupçonne qu'il faut lire : ἔστι καὶ τῶν Χώρων Οἰνωτρῶν. Si l'on adopte cette correction, que je crois fondée, on regardera la ville de *Drys* en Italie, comme issue de celle d'Epire, et l'on pourra conjecturer, avec assez de certitude, que dans l'une et dans l'autre contrée, les deux villes étaient situées sur le territoire des *Chaones*. Si la carte de l'ancienne Epire nous était mieux connue, nous ne doutons pas qu'il ne dût résulter de sa comparaison avec celle de l'Enotrie, des rapports plus nombreux et mieux suivis; mais dans la disette de documens où nous sommes à cet égard, on doit s'étonner encore que nous ayons pu recueillir *six homonymies* aussi frappantes entre deux régions dont les

(1) *Hâc voce.* (2) Stephan. *v.* Δρῦς.

rapports géographiques avaient long-temps échappé aux recherches de nos savans. Enfin nous pouvons produire le témoignage de Nicander (1), qui, attestant que la colonie Enotrienne recueillit dans sa route des Illyriens, et autres peuples de cette côte, prouve en même temps qu'elle se dirigea par l'Epire.

Il paraît, d'après le récit de Denys d'Halicarnasse (2), que toute la colonie aborda au dessus du promontoire *Iapygium*, et M. Petit-Radel, dans les mémoires que j'ai cités, place le lieu précis du débarquement entre *Barium* et *Ignatia ;* les *Peucétiens seuls* s'y établirent, sous la conduite de *Peucetius*, frère d'Enotrus. L'existence de ce dernier est attestée par Pausanias (3), Antiochus de Syracuse et Phérécyde, cités par Denys d'Halicarnasse (4), Strabon (5) et plusieurs autres. Nicander (6) ajoute aux chefs de la colonie, *Iapyx* et *Daunius*. Mais je crois que ces deux personnages ont été imaginés pour trouver l'étymologie des noms d'*Iapyges* et de *Dauniens*, que portèrent des peuples issus de cette colonie, ainsi que nous le verrons (7).

(1) *Apud* Anton. Liber. *Metam.* XXXI, p. 461, 462, edit. Gale.
(2) *Antiquit. rom.* lib. I, c. 11.
(3) *Descript. Græc.* lib. VIII, c. 3.
(4) *Apud* Dionys. Hal. *Antiq. rom.* lib. I, c. 12 et 13.
(5) Strabo, *Geograph.* l. VI, 283.
(6) *Apud* Antonin. Liberal. *loco cit.*

(7) Je dois ajouter ici deux homonymies qui me paraissent confirmer d'une manière évidente la route que j'ai tracée à *ces colonies ;* l'une est *Budruntum*, près *Bari* (*Itiner. Anton. August.* pag. 25), qui offre le même nom que *Buthrotum*, très-ancienne ville d'*Epire ;* l'autre est *Iapygia*, vil-

Denys indique clairement (1) la séparation des deux colonies. Quant à Enotrus, dit-il, ramenant à sa suite la portion la plus considérable du peuple, il passa dans l'autre golfe qui baigne le flanc occidental de l'Italie. On peut conjecturer qu'à cette époque la Sicile était jointe encore à l'Italie; autrement il serait difficile de concevoir comment, dans la traversée du détroit, ils ne tentèrent point d'établissement dans cette île. D'ailleurs, le nom de *Rhegium*, donné à une ville voisine de ce détroit, prouve qu'elle fut fondée dans un temps peu éloigné de cette grande révolution, et où les Grecs habitaient déjà l'Italie. Enotrus débarqua, selon M. Petit-Radel, au-dessus du promontoire Palinure. C'est en effet dans ce golfe que Pline place (2) les îles *Ænotrides*, dont le nom attestait encore de son temps la réalité de la colonie d'Enotrus. C'est à ce point que je fixe une nouvelle division de la colonie Enotrienne, dont une partie redescendant vers les régions méridionales de l'Italie, y fonde un état qui eut pour capitale *Pandosia*, tandis que le reste, sous les ordres d'Enotrus, poursuivant sa marche vers le centre de cette vaste contrée, va former dans la Sabine la nation des *Aborigènes*. Suivons d'abord la marche de cette dernière.

qui existait à la fois et en *Illyrie*, et en *Italie*, au témoignage d'Hécatée (Steph. *v.* Ἰαπυγία).

(1) *Antiquit. roman.* lib. I, c. II.

(2) *Histor. natur.* lib. III, c. 7; *Ænotrides, in argumentum possessæ ab Ænotris Italiæ.*

§. 1er.

Enotriens dans la Sabine.

L'origine et le nom de ces *Aborigènes* ont été de tout temps l'objet des hypothèses les plus invraisemblables, et des étymologies les plus absurdes. Rickius, qui combat (1) par d'excellentes raisons le sentiment de Denys d'Halicarnasse sur la haute antiquité de la colonie Enotrienne, tombe à son tour dans le défaut qu'il lui reproche, en supposant que les Aborigènes, issus de *Javan*, étaient établis en Italie, à une époque qui se perd dans la nuit des temps. Une pareille conjecture, dépourvue de témoignages authentiques, ne peut être la matière d'une discussion sérieuse.

Mais l'opinion qui paraît avoir prévalu parmi les modernes, et même chez les Romains, c'est celle de l'ancien Caton et de Sempronius (2), qui regardaient les Aborigènes comme un *peuple grec*. Quelque poids cependant que puisse avoir le sentiment de ces savans personnages, le peu de documens qui l'accompagnent devrait en affaiblir l'autorité. « En effet, ajoute Denys » d'Halicarnasse, ils ne nous apprennent ni de » quel pays venaient ces Aborigènes, ni à quelle » époque s'effectua leur passage en Italie, ni

(1) *De Primis Ital. incolis*, c. 3; *ad calcem not.* Holsten.

(2) *Apud* Dionys. Halic. *Antiq. rom.* lib. 1, c. 11.

» quels furent les motifs et les chefs de cette ex-
» pédition; enfin, en rapportant une tradition
» aque, ils n'indiquent même pas dans quel
» l torien grec ils l'ont puisée. » Il faut l'avouer, une tradition dénuée à ce point de preuves et d'autorités, nous paraîtrait justement suspecte, si l'existence de la colonie Enotrienne, bien constatée, ne résolvait les difficultés que se propose l'auteur des *Antiquités romaines*. Si donc les Aborigènes étaient un peuple grec, ainsi que le prétendaient Caton et Sempronius, ils ne pouvaient descendre que des Pélasges Arcadiens, amenés par Enotrus; et le nom d'*Aborigènes* ne leur fut donné, que lorsque les Romains, fouillant dans les archives de leur ancienne histoire, y retrouvèrent les traces d'un peuple grec, qui avait apporté dans leur contrée sauvage les premiers germes de la civilisation. En effet, ce nom d'*Aborigènes* appartient tout entier à la langue des Romains, et ne signifie rien autre chose, que le peuple qui, dès l'origine, *ab origine*, occupa le pays des Latins. Virgile, si savant dans les antiquités de son pays, fait évidemment allusion à cette étymologie, dans ces vers de son *Enéide* (1):

Italusque paterque Sabinus,
Saturnusque senex, Janique bifrontis imago,
Vestibulo adstabant, aliique *ab origine* reges.

(1) Lib. VII, v. 178; et Servius, *ad H. loc.*

Cependant il nous restera toujours à savoir, comment et par quelle voie les Enotriens ont pu propager leurs colonies dans le pays des Aborigènes. Denys d'Halicarnasse nous apprend (1) qu'ils occupèrent, après l'expulsion des Sicules, toute la région comprise entre le *Liris* et le *Tibre;* et les Enotriens, fixés dans l'extrémité méridionale de l'Italie, étaient séparés de cette contrée par un immense intervalle. Il paraît néanmoins que cet intervalle fut rapidement franchi, puisqu'au temps où une seconde colonie pélasgique vint s'établir en Italie, à la distance d'une génération, ainsi que nous le dirons plus bas, les Enotriens étaient déjà établis dans la Sabine. Il faut donc supposer que, dans ce court espace de temps, les Enotriens s'étaient frayé une route à travers les terres, et avaient fondé des villes dans le centre de l'Italie. Ces progrès rapides de la colonie arcadienne peuvent seuls expliquer la tradition rapportée par Varron (2), qu'*Enotrus* était roi de la Sabine, et le passage où Servius (3) assure que l'*Enotrie* était proprement le *pays des Sabins*. Ailleurs ce commentateur, qui paraît avoir eu sous les yeux les savans ouvrages de Varron et de Caton, dit (4) que l'*Italie* proprement dite était le royaume de Turnus, et nous venons de voir que Virgile

(1) *Antiquit. rom.* lib. 1, c. 9.
(2) *Apud* Servium, *ad Eneid.* lib. 1, v. 536.
(3) *Ad Eneid.* lib. VII, v. 85.
(4) *Ad Eneid.* lib. 4, v. 537.

place un *Italus* parmi les premiers rois aborigènes. Or cet *Italus* fut roi des Enotriens, au témoignage d'Antiochus de Syracuse (1), et Thucydide atteste son *origine arcadienne* (2). Il faut donc que la colonie arcadienne ait pénétré dans le *Latium*, sous les ordres d'Enotrus lui-même, puisque ce nom ne se retrouve plus dans la liste des princes de la même famille, qui nous a été conservée par Antiochus (3); le peu de traces que ce nom d'*Enotrie* laissa dans la Sabine, puisque Varron et Servius sont les seuls qui le lui appliquent, provient sans doute de la prompte invasion des Pélasges de la Thessalie, et confirme l'intervalle très-court que nous placerons entre l'arrivée de ces Pélasges, et celle des Enotriens.

Mais quelle route put conduire cette colonie, du golfe où nous la faisons aborder, jusque dans la Sabine? Tous les auteurs se taisent à cet égard, et leur silence est, à mon sens, la preuve la plus forte, de la rapidité avec laquelle s'effectua ce passage. Je crois cependant avoir découvert quelques points qui peuvent nous guider dans cette recherche. En partant du cap Palinure, et remontant la côte, nous trouvons établie sur les bords du *Sarnus*, fleuve qui se jette dans le golfe *Crater*, une *colonie pélas-*

(1) Antioch. *apud* Dionys. *Antiquit. rom.* lib. I, c. 12.
(2) Lib. VI, c. 2 : ἀπὸ Ἴταλοῦ Βασιλέως ἀνδρὸς Ἀρκάδος.
(3) *Apud.* Dionys. lib. I, c. 13.

gique venue du Péloponèse. Servius, qui nous a conservé cette précieuse tradition (1), a négligé de nous transmettre l'époque et les détails de la colonie qu'elle concerne; mais le peu qu'il en donne, et l'antiquité qu'il lui suppose, nous permettent de la regarder comme un détachement de la colonie Enotrienne, qui, poursuivant sa marche vers le centre de l'Italie, aurait jeté un établissement sur le *Sarnus*. *Nuceria* et quelques autres villes devaient leur naissance à cette colonie, selon le même Servius; et cette origine est confirmée par le témoignage de Strabon (2), qui, parlant d'*Heraclium* et de *Pompeïa*, dit que ces villes, et généralement les bords du *Sarnus*, furent occupés par des *Tyrrhéniens* et des *Pélasges*. La seule chose qu'il y ait à reprendre dans ce passage de Strabon, c'est que, dans la succession des peuples qui habitèrent cette contrée, il place les *Tyrrhéniens* avant les *Pélasges*; et c'est le contraire qu'il fallait dire.

En pénétrant plus avant dans les terres, nous trouvons *Abella*, ville citée par Virgile (3), parmi les plus anciennes villes de l'Italie, puisqu'elle prit parti dans la querelle d'Enée et de Turnus. Son premier nom avait été *Mœra* (4), mot qui, dans la langue grecque d'où il est tiré, signifie *détachement*. On ne s'étonnera point de

(1) Conon, *apud Servium*, *ad Eneid.* lib. VII, v. 738.
(2) *Geograph.* lib. V, p. 247, A.
(3) *Eneid.* lib. VII, v. 740.
(4) Servius, *ad Eneid.* lib. VII, v. 740.

nous voir chercher l'étymologie de ce mot à une source étrangère, puisque Servius assure positivement que *les premiers habitans d'Abella étaient Grecs, Græcos primò eam incoluisse;* et une pareille étymologie est sans doute plus admissible que celle de Servius lui-même, qui fait venir ce nom de celui d'un prince fabuleux qu'il appelle *Muranus*. Sur la même côte de la Campanie, et près de l'embouchure même du Liris, nous trouvons *Sinuessa*, ville d'origine grecque, au témoignage de Pline (1) et de Tite-Live (2), et dont l'ancien nom était *Sinope*, selon les mêmes auteurs. Le singulier rapport de ce nom et de cette origine pélasgique, avec une ville célèbre du Pont, fondée également, et à une époque peu éloignée, par une colonie pélasgique, ne nous permet-il pas de regarder Sinuesse comme une des villes fondées par les Enotriens, avant de pénétrer dans le Latium? Enfin, *Terracine* pourrait bien aussi avoir dû son origine à ces Pélasges; car son premier nom Τραχινὴ (3), qui lui fut donné à cause de sa situation sur un sol âpre et rocailleux, semblerait lui assigner des Grecs pour fondateurs.

Les points que je viens d'indiquer suffisent sans doute pour tracer, au moins d'une manière vraisemblable, la route suivie par la colonie Enotrienne, surtout si l'on observe que

(1) Plin. *Hist. natur.* lib. III, c. 5.
(2) Tit.-Livius, lib. X, c. 21.
(3) Strabo, *Geograph.* lib. V, p. 233, A.

la marche rapide de cette colonie ne lui permit pas de marquer son passage sur la côte de l'Italie, par un plus grand nombre d'établissemens. Nous osons donc croire que ces seules indications peuvent suppléer au silence des historiens, et en partie à la perte des monumens si justement déplorée par un savant de nos jours, qui, recherchant de quelle manière la colonie Enotrienne s'est étendue jusque dans la Sabine, et doutant si ce fut par mer ou par terre, ajoutait (1) : « Si ce fut par mer, elle » a pû laisser le territoire des Ausones, peuple » qui paraît plus anciennement établi en Italie, » pour aller débarquer sur les côtes du mont » *Circé*. Nous nous permettons même de hasar- » der l'indication de ce point, parce que toute » la contrée des Volsques était réputée occupée » par les Aborigènes, selon un fragment de Ca- » ton (2), et il paraît assez naturel de penser » que les établissemens des Enotriens se seraient » propagés jusque dans la Sabine par une con- » tinuité de villes aborigènes. » Si le savant, dont je viens de citer les propres expressions, eût observé la liaison des faits que nous avons rapportés, avec la progression des colonies Enotriennes, j'ose croire qu'il ne se fût pas borné à énoncer une simple conjecture, et que la route qu'il fait tenir à ces colonies, lui eût paru moins

(1) *Mémoire de* M. L. Petit-Radel, *lu à l'Institut.*

(2) Cato *apud* Priscian. lib. VI.

sûrement établie que celle que nous proposons.

Le fragment de Caton, cité précédemment, confirme encore notre conjecture, puisque la contrée des Volsques, dont les frontières s'étendaient presque jusqu'au *Liris*, est aussi celle où cet auteur nous représente les Aborigènes anciennement établis. Que si, en suivant la même méthode, nous pénétrons dans les terres, à partir de ce point, pour parvenir dans la Sabine, nous trouvons d'abord le peuple *Hernique*, dont l'origine pélasgique (1), attestée par Hygin (2), doit remonter à cette époque. En effet, à quelle autre émigration rapporterions-nous celle de *Hernicus*, chef des Pélasges, qui fonda *Anagnia*, et introduisit en Italie cette singulière coutume que Virgile (3) attribue aux Herniques, et qui, selon Euripide (4), était particulière aux peuples de l'Etolie? Au-dessus des Herniques, était *Préneste*, aujourd'hui *Palestrine*, dont l'origine grecque est attestée par Strabon (5), et dont le nom ancien, πολυσέφανον, rendait lui-même témoignage.

Parvenus à ce point, il paraît que les progrès des Enotriens s'étendirent rapidement vers

(1) Ce fut sans doute à cause de l'opinion généralement répandue de l'origine grecque des villes herniques que Plaute (*in Captiv.* act. IV, sc. 2, *edit. ad usum D.*) interrompait le style latin de ses drames pour nommer en grec les villes herniques, telles que *Sora*, *Prænestе*, *Segnia*, *Frusino*, *Alatri*. (*Voy.* les *Mémoires de* M. Petit-Radel.)

(2) *Apud* Macrob. *Saturnal.* lib. V, c. 18.

(3) *Eneid.* lib. VII, v. 690.

(4) *Apud* Macrob. *ibid.*

(5) *Geograph.* lib. V, p. 238.

la Sabine, puisqu'Enotrus, selon Varron, y établit le siége de ses états. Ces contrées étaient alors ou désertes ou peu peuplées, ainsi que l'assure Denys d'Halicarnasse (1); et cette circonstance nous explique la déviation des Enotriens, qui, pressés de se former des établissemens, se rejetèrent vers les terres incultes de la Sabine, laissant à leur gauche les campagnes fertiles du Latium, occupées alors par les *Sicules*, nation guerrière et nombreuse, qu'ils ne parvinrent à chasser qu'avec le secours des Pélasges.

Après avoir suivi la marche des Enotriens, depuis la côte où ils débarquèrent jusqu'aux environs de *Reate*, où se formèrent, selon Denys d'Halicarnasse (2), leurs principaux établissemens, je vais indiquer rapidement, d'après le même auteur, les villes reconnues de son temps pour être d'origine *aborigène;* je n'aurai pour cela qu'à extraire les chapitres XIV, XV et XVI du premier livre de son Histoire.

Ces villes situées, ainsi qu'il était marqué dans les *Antiquités* de Varron, à une petite distance de l'Apennin, et sur le territoire de Rieti, étaient : *Palatium*, à 25 stades de Rieti; *Trebula*, bâtie sur une éminence, distante de la même ville de 60 stades; *Vesbola*, à 60 stades de *Trebula; Suna*, ville célèbre par un temple

(1) *Antiquit. rom.* lib. 1, c. 13. (2) *Antiquit. rom.* lib. 1, c. 14.

antique de Mars, à 40 stades de cette dernière; *Mephyla*, à 30 stades de *Suna*: les ruines et les vestiges de ses murs subsistaient encore au temps de notre auteur. A 40 stades de *Mephyla*, se trouvait *Orvinium*, ville grande, et l'une des plus considérables de ce territoire; les constructions de cette ville, les tombeaux qu'elle renfermait, et un temple de Minerve, bâti dans sa citadelle, appartenaient par le style de leur architecture aux plus anciennes époques de l'Histoire. A 80 stades de Rieti, sur la voie *Juria*, était *Cursula*; puis venait *Marruvium*. A 30 stades de Rieti, sur la voie *Latine*, était *Batia*, et à 300 stades, *Tiora*, appelée aussi *Matiora*, ville renommée par un ancien oracle de Mars, institué selon le même rit que celui de Dodone, particularité très-remarquable, et qui confirme les rapports que nous avons établis entre l'Epire et l'Enotrie. A 24 stades de cette ville, était *Lista*, la principale ville des Aborigènes, qui, à une époque très-reculée, fut surprise et emportée d'assaut par les Sabins partis d'Amiternum. Enfin, dans une autre direction, se trouvait la ville de *Cutilia*, fameuse dans l'histoire des Pélasges de l'Italie (1).

(1) Je n'ai pas besoin de rappeler ici les recherches que la *troisième classe de l'Institut* a fait faire dans toute la région située entre *Rieti* et *Turano*. Le résultat de ces recherches a été de confirmer la *réalité* des traditions de Denys d'Halicarnasse, par les *monumens* trouvés dans cette région, aux lieux et aux distances indiqués par cet historien.

La plupart de ces places avaient été conquises sur les *Ombres*, ou du moins fondées sur leur territoire (1). Je conjecture que ce fut dans une de ces excursions, qu'une colonie des Aborigènes s'établit sur les bords de l'*Æsis*, et y forma un peuple considérable, connu sous le nom d'*Asisi*. En effet, Silius Italicus, si versé dans les antiquités de sa nation, dit (2) que la contrée, comprise entre le *Vomanus* qui baigne les murs d'Hadria, et l'*Æsis* qui se jette dans l'Hadriatique au-dessus d'Ancône, avait été originairement occupée par les Pélasges, appelés *Asisi*, du nom de leur chef *Æsis*.

Antè, ut fama docet, tellus possessa Pelasgis.

On ne peut guère attribuer cet établissement qu'aux Pélasges Enotriens ou Aborigènes, puisque, selon la tradition fabuleuse, *Picus*, un des rois aborigènes (3), fut le fondateur d'*Asculum*, une des villes de cette région (4); et d'ailleurs, le nom d'*Æsis*, chef de ces Pélasges, selon Silius Italicus (5), rappelle trop évidemment celui d'*Æzeus*, un des ancêtres d'Enotrus, selon Denys d'Halicarnasse (6), pour qu'on doive chercher ailleurs l'origine de cette colonie pélasgique. Elle occupait un territoire dont les habitans furent depuis connus sous le nom de

(1) Dionys. lib. 1, c. 13 et 16.
(2) *Bell. punic.* lib. VIII, v. 442 et sqq.
(3) Virgil. *Eneid.* lib. VII, v. 171.
(4) Silius Italic. lib. VIII, v. 438.
(5) *Id. ibid.* v. 443.
(6) *Antiq. rom.* lib. I, c. II.

Piceni; Strabon les croyait (1) originaires de la Sabine, et ils vinrent former cette colonie sous les auspices d'un oiseau appelé *Picus* (2). Ce dernier trait, évidemment emprunté à la mythologie romaine, n'empêche pas que la tradition ne soit fidèle, et cet oiseau merveilleux n'est autre que le roi des Aborigènes dont parle Silius Italicus. Ainsi ce passage de Strabon confirme l'origine que nous avons assignée aux *Asisi*.

Je crois que l'on doit aussi regarder *Luna*, la dernière ville de l'Etrurie du côté de la Ligurie, comme une colonie des Pélasges Aborigènes. En effet, nous apprenons de Strabon (3), que les Grecs appelaient cette ville et son port Σελήνη; nom qui, dans leur langue, signifiait *Lune*, et, transporté dans celle des Romains, se changea en celui de Λύνα. Cependant cette dénomination barbare n'avait pas tellement prévalu, qu'il ne restât des traces de la première, puisqu'Etienne de Byzance fait mention (4) de *Sélène* en Etrurie, et que Ptolémée (5) place dans le voisinage de Luna, le promontoire de *Sélène*. La lune étant, comme je crois l'avoir montré, une des plus anciennes divinités des Arcadiens Pélasges, dont une tribu portait même le nom de *Sélénites* (6), la fondation de cette ville ne peut être attribuée qu'aux Pélasges Enotriens.

(1) *Geograph.* lib. v, p. 240, D.
(2) Strab. *loc. supra cit.*
(3) *Geograph.* lib. v, p. 222, A.
(4) Stephan. Byz. *v.* Σελήνη.
(5) Ptolem. *Geograph.* l. III, c. 1.
(6) Schol. vet. Apollon. *ad* lib. IV, v. 264, ex Ariston. Chio, et Dionys. Chalcid.

§. 2.

Enotriens dans la partie méridionale de l'Italie.

Le pays qu'occupa la deuxième division de la colonie Enotrienne, était vaste et peu peuplé; l'historien ne nous apprend pas (1) quelle nation y était établie; c'étaient sans doute des sauvages, tels que les premiers habitans de l'Italie, décrits par Salluste (2). Nous voyons en effet que, même après l'époque de l'arrivée des Enotriens, les farouches habitans de cette contrée suivaient encore la vie nomade (3), et qu'ils ne connurent et n'embrassèrent l'agriculture, que par les soins d'Italus, un des rois Enotriens. Ces barbares ne purent opposer qu'une faible résistance à des étrangers mieux disciplinés, et les Grecs fondèrent de petites villes très-rapprochées les unes des autres, et sur les montagnes, sans doute afin d'être plus à portée de se secourir mutuellement, dans le cas d'une surprise de la part des indigènes. Nous ignorons les noms des villes qui dûrent leur origine à cette ancienne émigration, et peut-être cette connaissance est-elle peu importante à acquérir. *Pandosia*, qui fut le siége des princes Enotriens, mérite seule d'être exceptée. Strabon, qui nous apprend cette

(1) Dionys. Halic. *Ant. roman.* lib. I, c. 12.

(2) *Catilin. conjurat.* c. 3.

(3) Arist. *politic.* lib. VII, c. 10.

particularité curieuse (1), donne à cette ville le titre de φρούριον, et l'épithète de τριπόρυφον par laquelle il la désigne, confirme bien l'idée que nous donne Denys d'Halicarnasse des premiers établissemens Enotriens.

Quant à l'étendue et aux limites de l'ancienne Enotrie, il nous paraît impossible de les fixer d'une manière sûre et exacte, parce qu'elles changèrent à mesure que la colonie fit des progrès, ou fut arrêtée dans sa marche. Selon Aristote (2), elle comprenait toute la partie de l'Italie, bornée d'un côté par l'isthme que forment les golfes *Scylacius* et *Lameticus*, jusqu'au détroit de Sicile. Mais ce territoire est nécessairement trop circonscrit, et ne fut sans doute compris sous le nom d'Enotrie, que parce qu'une colonie des *Morgètes* et des *Sicules*, peuples pélasges (3), vint s'y établir. Antiochus de Syracuse dit (4) que l'Enotrie avait les mêmes limites que le pays des Bruttiens, et s'étendait d'un côté jusqu'au golfe *Laüs*, de l'autre jusqu'au territoire de *Métaponte*. Strabon va plus loin encore, et selon cet habile géographe (5), les Anciens appelaient *Enotrie*, toute la région qui s'étendait depuis le détroit de Sicile, jusqu'aux golfes de *Tarente* et de *Posidonia*. Ainsi le pays, connu depuis sous le nom de *Lucanie*, aurait

(1) Strabo, lib. VI, p. 256, B.
(2) *Politic.* lib. VII, c. 10.
(3) Strabo, lib. VI, p. 257, D.
(4) *Apud* Strabon. lib. VI, p. 255.
(5) Lib. V, p. 209, D.

fait partie du vaste territoire occupé par les Enotriens. Strabon confirme lui-même cette assertion, lorsqu'il dit (1) que les rivages de la mer Tyrrhénienne, depuis couverts de cités lucaniennes, avaient été auparavant sous la domination des *Enotriens* et des *Chônes*, qui en furent chassés par les Samnites. Denys d'Halicarnasse assigne également pour bornes à l'Enotrie, les golfes de *Tarente* et de *Posidonia*; enfin, Hérodote dit (2) que *Velia* était située dans l'Enotrie, et Pline assure (3) que le territoire des Lucaniens et des Bruttiens fut occupé par des *Pélasges Enotriens, Itales, et autres peuples grecs.*

Il paraît donc que l'*Enotrie*, bornée dans le principe à un territoire dont Pandosia était la capitale, s'étendit progressivement, d'un côté, jusqu'au détroit de Sicile; de l'autre, jusqu'aux golfes de *Tarente* et de *Pæstum*. Cette dernière ville, occupée depuis par une colonie dorienne, reçut sans doute sa première origine des Pélasges Enotriens. En effet, elle conserva toujours un usage attribué par Aristote (4) à un de ces peuples, celui des *Syssities*, dont l'antiquité remontait, selon cet auteur, jusqu'au règne d'Italus. Aristoxène, dont Athénée nous a transmis un précieux fragment (5), atteste que la

(1) *Geograph.* lib. VI, p. 253, B.
(2) *Histor.* lib. I, c. 167.
(3) *Histor. natur.* lib. III, c. 5.
(4) Aristot. *Politic.* lib. VII, c. 10.
(5) *Deipnosoph.* lib. XIV, c. 7, p. 632.

pratique de ces *repas communs* s'était maintenue sans altération chez les Posidoniates, et que ce peuple était grec avant d'être soumis aux Tyrrhéniens et aux Romains; ce qui, suivant la judicieuse réflexion d'un savant moderne (1), fait nécessairement remonter leur origine au temps de la domination pélasgique, qui fut détruite par les Tyrrhéniens. Cette conséquence est confirmée par les monumens (2). Une médaille étrusque, reconnue par le style des caractères de sa légende, et la manière de sa gravure, pour être une des plus anciennes productions de l'art, donne le nom de *Pistulis* à Posidonia, et celui de *Tyrrhénien*, appliqué au golfe (3) sur lequel était bâtie cette ville, atteste, ainsi que les inscriptions en caractères étrusques, découvertes dans les ruines de *Pæstum* (4), le séjour des Tyrrhéniens sur ce territoire. Or, comme les Tyrrhéniens, à l'époque du passage des colonies helléniques en Italie, étaient déjà renfermés au-delà du Tibre, et que le style des monumens cités plus haut leur assigne une antiquité voisine de l'enfance même de l'art, on ne peut rapporter l'existence du peuple dont ces monumens sont l'ouvrage, qu'à des temps antérieurs au siége de Troie, et, par conséquent, qu'à l'époque de l'établissement des Enotriens sur cette

(1) *IIe Mém. de* M. Petit-Radel.
(2) Hamilton, *Antiq.* tom. I, p. 96, 98.
(3) Aristoxen. *Fragment. apud* Athen. *loco suprà laud.*
(4) *Antiq.* Hamilt. *loc. cit.*

côte. *Rhegium*, située à l'extrémité de l'Italie, voisine du détroit, et dont un scholiaste atteste (1) l'*ancienne origine grecque*, fut sans doute fondée par les mêmes mains, et à une époque peu éloignée de celle où la Sicile fut *déchirée* de l'Italie.

Du sein de ces Enotriens sortirent successivement d'autres peuples, qui propagèrent leurs colonies au-delà des limites de l'Enotrie. Tels furent les *Chônes* dont nous avons déjà indiqué l'origine (2), et qui, d'après le témoignage positif de Strabon (3) et d'Aristote (4), étaient le même peuple que les Enotriens, ἦσαν δὲ καὶ οἱ Χῶνες Οἰνωτρὸὶ τὸ γένος. Ils formaient, selon le premier de ces auteurs (5), une nation nombreuse et policée, qui occupait toute la côte depuis *Métaponte* et *Siris* comprises dans leur territoire, jusqu'aux environs de Crotone, où nous apprenons d'Apollodore (6) qu'il existait une ville de *Chôné*, et un peuple de même nom. Cette ville était située près du *Crimisus* et d'une ville de *Crimisa*, qui fut depuis, ainsi que *Chôné*, rebâtie par Philoctète (7); et comme nous retrou-

(1) Probus *ad* Virgil. *Georg.*

(2) Je ne m'arrête pas à la tradition chimérique qui fait descendre les Chônes d'une colonie égyptienne amenée en Italie par l'*Hercule* égyptien, nommé *Chon* dans la langue de ces peuples (Antiochus *apud* Phavorin. *lexic. v.* Χῶνες). Je m'arrête encore moins à celle qu'ont suivie l'auteur du *Grand étymologique* (*v.* Χῶνες), Eusèbe (*in Græc.* Scaliger, p. 84), et le Syncelle (*Chronograph.* p. 54, édit. Paris); ils retrouvent la région ou la ville appelée *Cochon* par le dieu *Chon*, dans la ville de *Gosen*, dont il est question dans l'histoire de Moise (*Voy.* Jablonski, *Panth. ægypt.* lib. II, c. 3, §. 3, p. 186, sqq.)

(3) *Geograph.* lib. VI, p. 255, B.

(4) Aristot. *Polit.* VII, 10.

(5) Strabo, *ibid.*

(6) *Apud* Strabon. VI, 254, B.

(7) Strabon. *loc. suprà laud.*

verons les mêmes dénominations en Sicile, dans la région occupée par les *Elymes*, il est permis de croire que ces Elymes, peuple d'origine épirote, ainsi que les Chônes, étaient fixés dans le voisinage de ces derniers, avec lesquels ils demeurèrent confondus jusqu'au temps de leur émigration en Sicile.

Les *Morgètes* et les *Sicules*, dont l'origine pélasgique est attestée par Pline (1), occupèrent, selon Strabon (2), la région qui se prolongeait depuis l'isthme *Scylacius* jusqu'au détroit de Sicile. Nous verrons par la suite ces peuples passer dans l'île à laquelle ils donnèrent leur nom, et où ils fondèrent, selon le même auteur (3), une ville de *Morgantium*. Il paraît aussi qu'ils étendirent leurs établissemens dans l'intérieur des terres, où nous trouvons une ville du même nom de *Morgantium*. On ne peut douter de son antiquité, puisque nous la voyons figurer comme une place très-forte dans les anciennes guerres des Romains (4); et son nom seul, joint à la marche des colonies Enotriennes vers le centre de l'Italie, nous prouve qu'elle dut son origine aux Morgètes Enotriens. Quant à l'époque où l'on doit rapporter sa fondation, il ne sera pas difficile de la fixer, au moins d'une manière approximative; d'après Antio-

(1) *Histor. natur.* lib. III, c. 5.
(2) *Geograph.* lib. VI, p. 257, D.
(3) Strab. *ibid.*
(4) Tit.-Liv. *Hist. rom.* l. X, c. 17.

chus (1). Dans la liste qu'il nous a donnée des rois Enotriens, Italus vient après Enotrus, et précède immédiatement *Morgès;* et comme le règne de ce dernier n'est antérieur que de peu d'années à l'usurpation de *Siculus*, sous lequel eut lieu l'émigration des Sicules, trois générations avant le siége de Troie, il s'ensuit que nous devons rapporter vers la quatrième génération, c'est-à-dire vers l'an 132 avant cet événement, et 1402 ans avant notre ère, l'établissement de la colonie des *Morgètes* dans le *Samnium*.

§. 3.

Etablissemens des Peucétiens.

Le plus fidèle témoignage que nous puissions produire sur la réalité de la colonie de Peucétius, c'est celui de Strabon, qui, non content d'assigner les limites du territoire qu'elle occupa, assure (2) que les *Peucétiens* étaient *originaires de l'Arcadie*. En effet, à quelle autre émigration pourrions-nous rapporter l'établissement de ces Arcadiens, si ce n'est à celle d'Enotrus, dont Antiochus, le guide ordinaire de Strabon, quand il s'agit des anciens peuples de l'Italie, nous trace l'origine et les progrès? Ces *Peucétiens*, dont le géographe Scylax (3) a déterminé la région, comme le fait Strabon, ne joui-

(1) *Apud* Dionys. *Antiq. rom.* lib. 1, c. 12. 283, B.

(2) Strabo, *Geograph.* lib. VI, p. 1, p. 6[illegible] Hudson.

(3) *Geograph. græc. minor.* tom.

rent jamais d'une aussi grande étendue de pays et de renommée que les Enotriens; mais ils eurent, dans l'état qu'ils avaient fondé, une permanence que n'obtinrent point les premiers. En effet, ils subsistaient encore comme peuple libre et indépendant vers la fin du cinquième siècle avant J. C., ainsi que l'a prouvé un savant moderne (1), par des passages réunis de Pausanias et de Diodore de Sicile (2), et le témoignage de Strabon démontre qu'ils occupaient alors le même pays qu'ils avaient habité cinq siècles auparavant, à l'époque où florissait Scylax, selon l'opinion la plus vraisemblable (3).

Les limites que Strabon assigne au territoire des Peucétiens, s'étendent, sur la côte, depuis *Barium*, jusqu'à *Brundusium*, et dans les terres, jusqu'à *Silvium*. Cette région est différente de celle que Nicander reconnaît pour l'*ancienne Peucétie*. Selon cet auteur (4), les *Messapiens*, qui faisaient partie de la colonie Peucétienne, occupèrent l'espace qui sépare Tarente de l'extrémité de l'Italie; les *Peucétiens* s'établirent sur le territoire même de Tarente, et les *Dauniens*, autre portion de la même colonie, eurent le pays compris entre Tarente et la mer. Cette division est confirmée, en ce qui concerne le territoire

(1) *IIIe Mém. de* M. Petit-Radel.
(2) Pausan. IX, c. 13; VIII, c. 42; Diod. Sicr lib. XI, c. 52.
(3) Vossius, *de Histor. græc.* c. XIX, p. 94.
(4) *Apud* Antonin. Liberal. *Metam.* c. XXXI.

des Peucétiens, par le témoignage d'Antiochus de Syracuse (1), qui exclut Tarente du territoire de l'Enotrie, et l'attribue à l'*Iapygie*. Or, les peuples que nous venons de nommer, étaient tous compris généralement sous le nom d'*Iapyges*, au témoignage du même Nicander. Il paraît donc que les Peucétiens s'étendirent d'abord jusqu'à *Tarente*, et ils perdirent probablement cette portion de leur pays, lors de l'arrivée des colonies crétoises qui précédèrent les colonies des Hellènes dans cette partie de l'Italie. La région des Peucétiens était âpre et montagneuse, selon Strabon (2); celle des Messapiens, au contraire, était fertile, et fut autrefois couverte d'opulentes cités, que des calamités de toute espèce réduisirent à un état misérable. Tous ces peuples étaient issus de la colonie pélasgique de Peucetius. Et en effet, Strabon assure (3) que les Apuliens parlaient la même langue que les Dauniens et les Peucétiens, et même de son temps ils ne paraissaient différer en rien les uns des autres. Quoique nous connaissions peu les événemens de leur histoire, nous voyons par le trait rapporté dans Pausanias (4), qu'il exista toujours entre les Peucétiens et les Iapyges, une union intime; ce qui confirme les rapports établis par Strabon. Il est vrai que cet auteur soupçonne qu'il y eut autrefois entre eux

(1) *Apud* Strabon. VI, 254, D.
(2) *Geograph.* lib. VI, p. 283, C.
(3) *Geograph.* lib. VI, p. 285, C.
(4) *Descript. Græc.* lib. IX, c. 13.

quelque dissemblance d'origine, parce qu'ils portaient des noms différens : mais cette conséquence ne me paraît pas juste. Des tribus d'une même nation pouvaient porter des noms différens, pour se distinguer les unes des autres, sans cesser pour cela de lui appartenir; et l'identité de langage que Strabon attribue à ces peuples, est un argument irrécusable en faveur de leur extraction commune.

CHAPITRE III.

Emigration de Dardanus.

(An 1547 avant J. C.)

Nous avons rapporté sans interruption les établissemens arcadiens formés dans l'Epire et dans l'Italie, pour ne point détruire l'ordre chronologique qui lie ensemble des faits, dont les rapports avaient été négligés ou inaperçus jusqu'à présent; nous allons maintenant remonter quelques années plus haut, pour suivre dans son origine et dans tous ses progrès, une colonie à laquelle un peuple célèbre de l'Asie mineure dut sa naissance, et qui devint elle-même l'occasion et la mère de plusieurs autres émigrations.

§. 1er.

Colonie à Zacynthe.

Quelle que soit la cause qui força Dardanus à se bannir de sa patrie (1), il paraît du moins certain, qu'à une époque où l'Arcadie produisit une foule de colonies, ce prince en conduisit une dans l'île de *Samothrace* (2). Un détachement de cette colonie se porta dans l'île de *Zacynthe*, à laquelle, si nous en croyons Eustathe (3), un fils de Dardanus donna son nom. Cette étymologie est confirmée par Etienne de

(1) Il y avait plusieurs traditions sur l'origine de ce personnage célèbre. Quelques anciens, tels que Messala Corvinus (*de Progen. Augusti*), et les auteurs extraits par Servius (*ad Eneid.* lib. III, v. 167) le faisaient originaire de *Crète*; mais cette opinion paraît n'avoir eu d'autre fondement que l'alliance de ce prince avec Teucer, chef d'une colonie crétoise. Les mêmes auteurs (*ibid.*) le faisaient aussi venir de l'*Etrurie*, et les académiciens de Cortone n'ont pas manqué d'embrasser et de soutenir cette opinion. (*Mém. de l'académ. de Cortou.* tom. IV, dissert. 1, p. 8 et sqq.). Il y avait encore une tradition différente; c'était celle de Ptolémée Hephæstion (*Nov. histor.* lib. IV; *apud* Phot. cod. CXC), qui, selon la judicieuse réflexion d'un Critique moderne (Kanne, *ad Con.* p. 108), semble n'avoir été dirigé, dans tout le cours de son livre, que par le désir de s'éloigner des idées reçues, et qui le faisait *Thessalien*. D'autres enfin le prétendaient originaire de l'*Arcadie*. Tel était le sentiment d'Hellanicus (*apud* Eustath. *ad Iliad.* III, v. 639), de Denys d'Halicarnasse (lib. I, c. 61), et de Diodore de Sicile (lib. V, c. 48); telle était l'opinion constante de Varron et de tous les historiens grecs, au témoignage de Servius (*loco cit.*). Les mythologues (Apollod. lib. III, c. 12, §. 1) s'accordaient à le faire descendre d'Atlas, dont les états étaient en Arcadie, ainsi que nous l'assure Denys d'Halicarnasse (*loc. cit.*). Enfin Strabon rapporte une tradition qui le faisait naître dans l'Elide, au-dessous de Maciste (lib. VIII, p. 346, C.), et l'Elide faisait originairement partie de l'Arcadie. Nous avons dû nous déterminer pour celle de ces opinions qui était soutenue des témoignages les plus nombreux et les plus imposans.

(2) Dionys. *Antiq. roman.* lib. I, c. 61.

(3) *Ad Iliad.* lib. II, v. 639.

Byzance (1), et Pausanias nous a transmis (2) les détails du fait sur lequel elle est fondée. Selon lui, *Psophidius* et *Zacynthus*, fils de Dardanus, s'étant mis à la tête d'une colonie arcadienne, passèrent dans l'île, à laquelle l'un donna son nom, tandis que l'autre imposa le sien à la ville qu'ils y bâtirent. Etienne de Byzance appelle également *Psophis* (3) la citadelle de l'île de Zacynthe; et, comme, suivant ce même auteur (4), *Psophis*, de qui lui vint son nom, était un des fils de Lycaon, on ne peut douter que l'émigration dont il s'agit ici, ne doive être rapportée aux mêmes causes et à la même époque que toutes celles dont nous avons précédemment parlé. Cette île renfermait plusieurs monumens de l'origine arcadienne de ses premiers habitans, entre autres, un lieu nommé *Arcadia*, dont Diodore de Sicile fait mention (5), et la tradition qui attribuait (6) aux Zacynthiens la fondation de Sagonte en Espagne, deux cents ans avant l'époque du siége de Troie, confirme encore la haute antiquité que les auteurs donnent à la colonie arcadienne établie à Zacynthe.

(1) *V.* Ζάκυνθος.
(2) Pausan. l. VIII, c. 24, p. 645.
(3) *V.* Ψωφίς.
(4) *Ibid.*
(5) *Biblioth.* lib. XV, c. 45.
(6) Bocchus, *apud* Plin. lib. XVI,

§. 2.

Colonie dans l'île de Samothrace.

Dardanus, suivi de la portion la plus considérable de ses sujets, alla s'établir dans l'île de Samothrace (1). Cette colonie est attestée par le nom de *Dardanus*, que porta originairement cette île, au témoignage de Pausanias (2) et d'Eustathe (3), et parce que tous les auteurs s'accordent à faire partir de Samothrace (4) la colonie que ce même *Dardanus* conduisit quelques années après dans la Troade. De là vient aussi l'erreur du scholiaste d'Apollonius, qui regarde (5) ce prince comme originaire de Samothrace. Je fixe l'époque de cette émigration vers l'an 1547 avant J. C., par la même raison qui me fait rapporter celle qui la suivit à l'an 1529 avant J. C. En effet, Eustathe dit (6) que Dardanus partit de Samothrace à la suite d'une inondation, et je conjecture que cette inondation est le déluge même de Deucalion; non que les effets de ce déluge aient pu s'étendre jusqu'à l'île de Samothrace; mais Eustathe aura dit qu'il *partit à la suite de ce déluge*, pour marquer que son départ était de la même époque. Si cette interprétation paraît probable,

(1) Dionys. Halic. lib. I, c. 61.
(2) *Descript. Græc.* lib. VIII, c. 4.
(3) Eustath. *ad Dionys. Perieg.* v. 524, tom. IV, p. 98.
(4) Arrian. *apud* Eustath. *ad Iliad.* II, v. 818.
(5) Schol. Apollon. *ad* l. I, v. 916.
(6) *Ad Dionys. Perieg.* v. 524.

blissement de Dardanus dans la Troade sera de l'an 1529 avant J. C.; date sous laquelle les marbres rapportent cette inondation, et j'appliquerai à la colonie de Samothrace, qui nécessairement dut précéder l'autre de plusieurs années, la date que M. Larcher assigne au règne de Dardanus, de l'an 1547 avant J. C.

Colonie dans la Troade.

Ce fut donc l'an 1529 avant notre ère, que Dardanus passa de Samothrace dans la Troade (1), où venait de s'établir *Teucer*, chef d'une colonie *crétoise*, selon quelques auteurs; *athénienne*, selon quelques autres. Ce prince, charmé de partager son territoire avec des Grecs, lui permit de fonder une ville qui porta le nom de *Dardanum*. La nouvelle colonie reçut un rapide accroissement, s'il en faut croire Diodore (2), qui prétend que Dardanus étendit son empire sur un grand nombre de peuples de l'Asie; mais il me semble que cette extension de puissance ne peut être attribuée à un état, nécessairement faible et borné dans sa naissance, et que Diodore, par un anachronisme qui lui est assez ordinaire, a faussement accordé au premier établissement de Dardanus, l'étendue qui ne put être que le résultat des conquêtes progressives des souverains de Troie. *Batiée*, ville de la Troade, dut son

(1) Dionys. lib. I, c. 61; Strabo, *excerpt.* lib. VII, p. 331; Eustath. *ad Iliad.* lib. XI, v. 818 *et alii.*

(2) Lib. V, c. 49, tom. I, p. 369.

origine à cette colonie (1), aussi bien que [illegible] *rium*, s'il est vrai que cette ville fut fondée par *Parius*, neveu de Dardanus (2).

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'histoire de cet établissement, dont parlent fort au long Strabon (3), Etienne de Bysance (4), les scholiastes d'Homère (5), et une foule d'autres auteurs. Il est fâcheux que leurs récits soient mêlés de fables qui en obscurcissent la vérité, et affaiblissent ainsi l'autorité de leurs témoignages. Cependant quelque défigurées que soient les traditions qui nous sont parvenues, il me paraît difficile de nier l'existence d'une colonie grecque dans la Troade. Le docte Fréret, malgré toutes ses préventions contre la véracité de Denys d'Halicarnasse, ne peut s'empêcher de reconnaître (6) dans les Troyens des traits nombreux et frappans de ressemblance avec les Grecs; et quelque intéressé que l'on suppose l'historien grec à flatter la vanité des Romains, doit-on raisonnablement lui prêter cet unique motif, lorsqu'il affirme, d'après les témoignages les moins suspects, l'origine grecque des Troyens : ὡς μέν δὴ καὶ τὸ Τρωϊκὸν γένος Ἑλληνικὸν ἀρχῆθεν ἦν (7)?

(1) Eustath. *ad Iliad.* lib. II, v. 818.

(2) Arrian. *apud* Eustath. *ad Dionys.* v. 517, tom. IV, p. 96; Stephan. *v.* Πάριον; Amm. Marcell. lib. XXII, c. 8.

(3) Strabo, l. XIII, p. 592 *et alibi.*

(4) Stephan. *v.* Δάρδανος.

(5) Schol. Hom. *ad Iliad.* l. XX, v. 215.

(6) *Mém. déjà cité*, p. 101 et suiv.

(7) Dionys. Hal. *Antiq. rom.* lib. I, c. 61.

Colonie des Dardaniens en Thrace.

(An 1496 avant J. C.)

Il faut croire que l'état conquis ou formé par Dardanus, devint bientôt la métropole de plusieurs colonies, et c'est le seul moyen de justifier l'assertion exagérée de Diodore. Du nombre de ces colonies paraissent avoir été les *Dardaniens*, peuple de Thrace qui habitait au-delà du mont Orbelus (1). En effet, Hérodote assure (2) qu'avant *les événemens de Troie*, une armée nombreuse de *Teucriens* soumit toute la Thrace, et pénétra dans la Macédoine. Cette tradition d'une colonie des *Teucriens* de la Troade, établie en Macédoine, subsistait encore, au temps d'Hérodote, parmi les Péoniens du Strymon; car cet historien dit, dans un autre endroit (3), que ces Péoniens du Strymon *étaient une colonie des Teucriens de la Troade*, et son témoignage est confirmé par celui d'Eustathe (4). Or ces Teucriens étaient, ainsi que nous le verrons, le même peuple que les Dardaniens; quoique venus de contrées différentes, et sous d'autres chefs (5); mais leur union fut autant l'effet d'une origine commune, que celui de la politique et de l'alliance qui se forma entre leurs souverains.

(1) Plin. IV, 1; Stobæus, *Serm.* VI, p. 66, edit. Tugur.
(2) Hérodot. lib. VII, c. 20 et 75.
(3) *Idem*, lib. V, c. 13.
(4) *Ad Iliad.* lib. II, v. 845.
(5) Hom. *Iliad.* lib. II, v. 815.

A ces probabilités, qui seules ont déterminé l'opinion du savant Fréret (1), j'en ajouterai de nouvelles, appuyées de témoignages plus décisifs. 1°. Nous trouverons établi sur les bords de l'*Axius*, un peuple pélasge qui y prit le nom de *Péoniens*, et la ressemblance du nom, jointe à la marche tracée par Hérodote de l'expédition des Teucriens, pourrait faire soupçonner qu'ils avaient avec les Péoniens du Strymon une même origine, et par conséquent aussi avec les Teucriens de la Troade. Or, les Péoniens de l'Axius étaient le peuple le plus voisin des *Dardani* de l'Orbelus. 2°. Nous apprenons d'Homère (2) qu'ils envoyèrent du secours aux Troyens dans la guerre contre les Grecs; ce qui prouve assez clairement l'extraction commune des uns et des autres. En effet, seraient-ils venus de si loin, τηλόθεν ἐξ Ἀμυδῶνος, suivant l'expression d'Homère, s'ils n'avaient eu avec les Troyens les relations les plus étroites? 3°. Je crois trouver dans la *Troade* elle-même l'origine de ce nom de Péoniens, porté en Thrace, selon Hérodote, par une colonie *de la Troade*. Strabon, en effet, fait mention (3) d'une ville située entre *Andeira* et *Gargara*, qui se nommait *Pionia*, et ce nom se rapproche assez de celui de *Pœonia*, pour justifier le rapport que nous établissons

(1) *Mém. déjà cité*, p. 106.
(2) *Iliad.* lib. II, v. 852.
(3) *Geograph.* lib. XIII, p. 610.

entre les deux peuples. Pline (1) et Pausanias (2) en font aussi mention, et le dernier de ces auteurs rapporte une tradition qui assignerait à cette ville une origine grecque fort ancienne. 4°. Enfin, Diodore assure positivement (3) que les Dardaniens de Thrace étaient les *descendans des anciens Pélasges établis par Dardanus dans la Troade* : καὶ τοὺς ὑπὲρ Θράκης Δαρδάνους ἀποικίσαι; et Solin confirme cette assertion (4), *homines ex TROJANA PROSAPIA in mores barbaros efferati.* J'ose croire que si l'illustre Fréret eût rassemblé ces différens témoignages, il ne se serait point borné à proposer une simple conjecture; et ce fut sans doute en se rappelant ces anciennes traditions, que le judicieux Strabon (5) remarqua chez les *Galabres*, tribu des Dardaniens de la Thrace, une ville qui portait tous les caractères d'une haute antiquité et d'une origine étrangère.

Colonie des Caucons en Bithynie.

(An 1745 avant J. C.)

Je crois que l'émigration des *Caucons* vers les bords du Pont-Euxin, doit se rapporter aux mêmes causes et à la même époque que celle de Dardanus. En effet, ils paraissent avoir été, dès

(1) Plin. lib. v, c. 30.
(2) Pausanias, lib. IX, c. 18.
(3) Lib. v, c. 48.
(4) Cap. II, p. 16, edit. Salm.
(5) Strabo, lib. VII, p. 316.

la plus haute antiquité, établis dans l'Elide, d'où, selon l'opinion la plus généralement suivie, était partie la colonie de Dardanus. Artémidore et Aristote, cités par Strabon, attestent (1) qu'ils en occupèrent la plus grande partie, et un faible reste de ce peuple habitait encore la Triphylie, vers le temps du retour des Minyens, au témoignage d'Hérodote (2) et d'Etienne de Bysance (3). Hérodote leur associe les *Paroréates*, et Strabon (4) place dans le même lieu un peuple du même nom. Or ces *Paroréates* étaient une peuplade arcadienne, puisque Pausanias (5) et Etienne de Bysance (6) nomment une *Parorea* parmi les plus anciennes villes de l'*Arcadie*. Il est donc vraisemblable que les *Caucons*, cités conjointement avec eux par Hérodote, avaient la même origine, et par conséquent étaient aussi *Pélasges Arcadiens*.

Cette conjecture est confirmée par le scholiaste de Lycophron, qui nomme pami les enfans de Lycaon, *Caucon, qui donna son nom à un peuple de l'Elide* (7). Ces *Caucons* étaient donc primitivement une tribu arcadienne, dont une

(1) *Apud* Strabon. lib. VIII, 345.
(2) Herodot. lib. IV, c. 148.
(3) Stephan. Bysant. *v.* Μάντινεια.
(4) Strab. *ibid.* p. 346.
(5) Pausan. lib. VIII, c. 27.
(6) Stephan. *v.* Παροώρεια. Je soupçonne qu'il s'est glissé une faute dans le texte de Pausanias. Cet auteur, faisant mention des villes arcadiennes qui contribuèrent à la formation de *Megalopolis*, nomme *Cnauson*, et *Parorea*. Comme aucun autre auteur, que je sache, ne parle d'une ville de ce nom en Arcadie, je pense qu'il faut lire, au lieu de la première, Καύκων, ville qui dut exister dans le voisinage de *Parorea*.
(7) *Ad Cassand.* v. 486.

[illegible]lla sans doute s'établir en Elide, dans le même temps qu'une autre division s'embarqua avec Dardanus pour aller former une colonie au-dehors de la Grèce. En effet Strabon, après nous avoir représenté (1) les *Caucons du Péloponèse* sous les mêmes traits que les Pélasges, nous assure (2) que, selon une tradition qu'il paraît approuver, les *Caucons du Pont-Euxin* étaient issus de ces Pélasges. Ailleurs (3) il s'exprime plus clairement encore, lorsqu'il dit de ces Caucons, qu'ils étaient *Pélasges*, et *originaires d'Arcadie*, et Eustathe en parle de même dans son Commentaire (4) sur les deux vers ajoutés par Callisthène au texte d'Homère : Ἀρκαδικὸν τε ἔθνος οἱ Καύκωνες. Il me paraît donc hors de doute, que les Caucons étaient une colonie pélasgique, sortie de l'Arcadie. Ils occupèrent, sur le Pont, les rives du fleuve *Parthenius*, et formèrent un petit état, dont la principale ville était *Tium* (5). Les noms grecs des villes et des localités de cette région sont un argument de plus en faveur de l'origine grecque de ce peuple. Le fleuve *Parthenius*, sur les bords duquel il était établi, rappelle le mont *Parthenium*, en Arcadie (6). Etienne de Bysance fait mention (7), sur la foi d'Artémidore, savant

(1) Lib. VII, p. 321.
(2) Lib. XII, p. 542.
(3) Lib. VIII, p. 455.
(4) *Ad Iliad.* lib. II, v. 850.
(5) Strabo, lib. XII, p. 542.
(6) Pausan. lib. VIII, cap. ultim.
(7) V. Παρθένιος.

géographe, du cap *Parthenius*, dans le voisinage d'*Héraclée* et des *Caucons*, ainsi que d'un bourg situé sur les rives du Pont (1), et nommé *Parthenia*, qu'il faut sans doute chercher aussi dans la région occupée par ce peuple (2).

Colonie arcadienne en Bithynie.

(An 1745 avant J. C.)

Cette colonie ne fut pas la seule que la Bithynie reçût à cette époque de l'*Arcadie*. Du moins, je ne vois que cette émigration à laquelle nous puissions rapporter la colonie des *Mantinéens*, qui, selon Pausanias (3), alla s'établir dans la Bithynie : οἱ δὲ Βιθυνεῖς Ἀρκάδες τε εἰσὶ καὶ Μαντινεῖς τὰ ἄνωθεν. C'était en mémoire de cette

(1) Stephan. v. Παρθένιος.

(2) Les *Caucons* sont les plus éloignés des peuples d'origine pélasgique établis sur la côte du Pont-Euxin. On pourrait cependant soupçonner que quelques-unes des tribus du *peuple pélasge* se répandirent au-delà. *Sinope*, par exemple, fut, dès l'époque la plus reculée, occupée par un prince phénicien de la même famille que ceux qui régnaient à Argos; et ce qui le prouverait encore mieux, si l'on pouvait avec certitude employer ce genre de preuves, c'est que l'on a retrouvé à *Sinope* des monumens du genre dit *Cyclopéen*, qu'un savant moderne croit être fondé à regarder comme l'ouvrage des colonies pélasgiques. *Trapézonte*, colonie de Sinope, comme nous le verrons plus bas, fut dans l'origine fondée par une colonie pélasgique, partie de l'Arcadie, au témoignage de Pausanias (lib. VIII, c. 27); et lorsqu'à la fondation de *Megalopolis*, les Trapézontins de l'Arcadie eurent refusé d'y prendre part, ils firent voile vers le Pont, et allèrent se réunir à leurs anciens colons (*Idem*, *ibidem*). Les médailles de cette ville présentent le même type que celles d'une ville de Carie, nommée *Trapezopolis*, ainsi que l'a observé Eckhel (*Doctrin. num.* tom. II, p. 593); et comme cette contrée fut de bonne heure fréquentée par des colonies pélasgiques, on pourrait croire que ce type leur était propre, et fut communiqué à ces deux villes du même nom, que sépare un si immense intervalle. Eckhel, qui remarque cette analogie, n'en soupçonne point la cause.

(3) Pausan. lib. VIII, c. 9.

ancienne colonie que l'empereur Adrien ordonna (1) aux Mantinéens de rendre un culte particulier à Antinoüs, né sur les bords du *Sangarius*, en Bithynie. Quelques homonymies communes aux deux régions peuvent en outre servir à confirmer cette tradition. Nous trouvons en effet une ville de *Phialée* (2), en Bithynie et en Arcadie; et les cartes de d'Anville offrent au voisinage du *Billæus*, une *Mantinium*, qui rappelle d'une manière manifeste le nom de sa métropole arcadienne.

Colonie arcadienne en Lycaonie.

(An 1745 avant J. C.)

Enfin, je rapporterais aussi à la même époque une colonie arcadienne conduite dans la *Lycaonie*, et qui donna le nom de son chef à cette portion de la Phrygie, si cette tradition était appuyée d'une plus ancienne autorité que celle d'Eustathe (3). Étienne de Bysance assure (4) que ce pays reçut son nom d'un certain *Lycaon*; mais comme il n'ajoute nul éclaircissement sur son origine, on ne peut tirer de son témoignage aucun argument favorable à la véracité d'Eustathe.

(1) Pausan. lib. VIII, c. 9.
(2) Stephan. *v.* Φιγαλία.
(3) *Ad Dionys.* v. 857, tom. IV, p. 162, edit. Hudson.
(4) Stephan. *v.* Λυκαονία.

Colonie de Teucer.

(An 1530 avant J. C.)

Peu de temps avant l'arrivée et l'établissement de Dardanus dans la Troade, *Teucer*, chef d'une autre colonie, y avait déjà fondé un petit état. Cette colonie était composée d'*Athéniens* et de *Crétois*. En effet, parmi les Anciens, les uns, tels que Callinus, poète élégiaque cité par Strabon (1), et les auteurs suivis par le scholiaste de Lycophron (2) et Servius (3), font venir ce prince de Crète, et dérivent le nom de l'*Ida*, de celui d'une montagne de Crète; d'autres, au contraire, tels que Phanodème (4), écrivain laborieux et exact, qui avait composé un traité particulier sur les *Antiquités de l'Attique*, et quelques autres que Strabon cite (5), sans les nommer, le font venir de l'Attique, et par un grand nombre de preuves, fortifient cette opinion, que Denys d'Halicarnasse paraît avoir embrassée (6) : *καὶ πολλὰ παρέχονται τοῦ λόγου τεκμήρια*. S'il fallait opter entre deux traditions, qui sont également appuyées sur des autorités respectables, on serait sans doute très-embarrassé; et la réserve de Strabon, qui les rapporte sans rejeter l'une ni l'autre, ne serait pas propre à

(1) Strabo, lib. XIII, p. 604, C.
(2) Schol. Lycoph. *ad* v. 1303.
(3) Servius, *ad Eneid.* lib. I, v. 42.
(4) *Apud* Dionys. *Antiq. rom.* lib. I, c. 61; Strabon. *ibid.*
(5) *Loco suprà laud.*
(6) Dionys. lib. I, c. 61.

ter ni:ner les doutes que fait naître une pareille diversité de sentimens. Il est certain que cette colonie était composée de *Pélasges*, puisque le nom de *Sminthium* qu'elle donna à son premier établissement (1), se retrouve dans tous ceux que les Pélasges formèrent sur la même côte, dans le voisinage d'*Hamaxite*, de *Parium*, de *Larisse*, et jusque dans l'île de *Rhodes* (2). Mais comme il y avait des *Pélasges* en Crète et dans l'Attique, on ne peut rien conclure de ces rapports de noms, pour attribuer à l'une ou à l'autre de ces contrées la colonie dont il s'agit ici. Il me semble cependant, sans oser me croire plus éclairé qu'un savant moderne, qui a tout récemment recueilli et comparé ces mêmes témoignages (3), que de leur opposition même résulte une opinion nouvelle qui les explique et les concilie. Ne peut-on pas supposer que *Teucer*, chef d'une colonie athénienne, se joignit à *Scamandre*, chef d'une colonie crétoise, et que tous les deux, liés par un intérêt commun, gouvernèrent ensemble l'état formé par la réunion des deux peuples? Il n'y a nul doute sur l'origine crétoise de *Scamandre*, et l'on peut consulter là-dessus les témoignages unanimes de Servius (4), du scholiaste de Lycophron (5), et

(1) Strabo, lib. XIII, p. 605, A.
(2) Strabo, *ibid.* Philonnestus *apud* Athen. lib. III, c. 3.
(3) M. Clavier, *Not. sur Apoll.* tom. II, p. 45.
(4) Servius, *ad Eneid.* l. I, v. 42.
(5) Schol. Lycoph. *ad Cassand.* v. 1295.

les auteurs du *Grand Etymologique*, et du *Traité des Fleuves*, attribué à Plutarque (1). L'union de Teucer avec ce prince, dont quelques auteurs le prétendent *fils*, et d'autres, *père*, fit sans doute imaginer par des écrivains peu attentifs, l'extraction crétoise du premier. Mais les noms qu'ils donnèrent à deux villes de leur domaine attestent l'origine diverse des deux princes qui les fondèrent. Etienne de Bysance place (2) dans la Troade une ville de *Polichna*, du même nom qu'une ville de Crète, de laquelle il paraît qu'étaient issus ses habitans. Cet auteur parle (3) aussi d'un bourg de l'Attique appelé *Troïa*, et depuis *Xypété*, d'où partit Teucer, selon Denys d'Halicarnasse (4), et qui sans doute donna son nom à la fameuse *Troie*. J'aurai souvent occasion de recourir à ce moyen pour concilier des témoignages en apparence contradictoires, et j'ose croire qu'on aurait évité bien des erreurs et de fausses suppositions, si, au lieu de rejeter l'une ou l'autre de deux traditions opposées, on eût cherché à en reconnaître l'accord, et à en montrer la liaison.

---

(1) *Magn. Etymol.* et Plutarch. *de Fluviis*, voce Σκάμανδρος.
(2) Stephan. v. Πολίχνα.
(3) *Idem.* v. Τρωϊ.
(4) Dionys. lib. 1, c. 61.

CHAPITRE IV.

Colonies occasionées par l'invasion de Deucalion.

(An 1529 avant J. C.)

La conquête que Deucalion fit de la Thessalie, est regardée par Denys d'Halicarnasse (1) comme la principale cause qui chassa les Pélasges de cette vaste contrée, et dispersa leurs colonies dans les autres parties de la Grèce, et parmi les nations étrangères. On ne peut refuser sa confiance à un témoignage si positif d'un auteur si instruit des migrations du peuple pélasge; cependant on se tromperait, si on concluait de son récit que ce peuple disparut alors de la Thessalie. Le premier établissement formé par Deucalion fut dans la *Phthiotide* (2), pays qu'il trouva désert, par suite de l'inondation qui venait de le couvrir, ainsi que nous l'avons dit (3). De là il étendit probablement sa domination sur quelques contrées voisines, et l'empire qu'usurpèrent ses descendans, fit sans doute penser à Strabon (4) et à Hellanicus (5), que ce prince avait conquis la Thessalie toute entière.

(1) *Antiq. rom.* lib. I, c. 17.
(2) Strabo, IX, 432, A. Conon. Narr. XXVII; Apollod. lib. I, c. 7.
(3) *Voyez* ci-dessus, p. 213.
(4) Strabo, *loco suprà laud.*
(5) Hellanic. *apud* Schol. Apollon. lib. III, v. 1085.

Mais il resta toujours dans la Thessalie des tribus considérables du peuple pélasge, et même après le siége de Troie, nous verrons qu'une partie de cette région conservait encore le nom de *pays des Pélasges*.

Il paraît donc que Deucalion, ou par faiblesse ou par politique, laissa les Pélasges maîtres en grande partie des différens états qu'ils s'étaient formés. Les *Curètes* et les *Lélèges*, qui composaient son armée, étaient alliés par le sang au peuple qu'il venait conquérir, et ces rapports d'origine firent le succès de son établissement. Ceux des Pélasges, que l'inquiétude naturelle à ce peuple portait à de nouvelles émigrations, saisirent cette occasion de se bannir d'un pays dont le gouvernement passait à des mains étrangères; et leur troupe, grossie de tous les mécontens, que fait toujours un changement de domination, se répandit en colonies, dont nous allons rapidement indiquer la marche et les progrès. Mais la plus grande partie des Pélasges demeura, soit dans des états indépendans, soit confondue parmi les sujets de Deucalion; ce qui le prouve, c'est que dans la plupart des colonies envoyées par les princes *helléne*s, les auteurs nomment des *Pélasges* (1), et les alliances de la famille d'*Hellèn* avec les rois pélasges de la Thessalie, attestent à la fois et la pe-

(1) Vide Hom. *Odyss.* XIX, v. 175; Diodor. lib. IV, c. 60 *et alios*.

manence de ce peuple, et l'union qui régnait entre les deux nations, ou, pour mieux dire, entre les membres divers de ce vaste corps. Nous développerons plus amplement ces idées, lorsqu'il sera question des établissemens des Hellènes. Nous ne nous occuperons maintenant que des colonies formées de *ces Pélasges*, que les conquêtes de Deucalion chassèrent de la Thessalie.

Colonie des Pélasges en Crète.

Il est fâcheux que Denys d'Halicarnasse se soit borné à indiquer brièvement quelques-uns des établissemens d'un peuple, dont il avait recueilli les principales traditions avec tant de soin et d'exactitude. Tâchons du moins de mettre à profit les fragmens qui nous restent de cette histoire, en y joignant les témoignages épars que nous pourrons recueillir.

Une colonie des Pélasges se dirigea vers la Crète (1), et s'établit sans doute aux environs de *Hierapytna*, où nous trouvons une ville de *Larisse* (2), dont le nom seul indique son origine thessalienne. Ce même nom de *Larisse* fut aussi porté par la ville de *Cydonie* (3), et pourrait faire soupçonner que cette ville avait reçu à la même époque une colonie pélasgique.

(1) Denys. lib. 1, c. 18.
(2) Strabo, lib. IX, p. 440.
(3) Stephan. v. Κύδων.

Strabon (1) et Eustathe (2) parlent également des Pélasges établis en Crète ; mais comme ces deux auteurs ne s'appuient que du témoignage d'Homère, je pense qu'il faut appliquer ce qu'ils disent à la colonie que *Tectamus* conduisit dans cette île. Nous prouverons en effet qu'Homère n'a connu que celle-là. Diodore s'exprime plus clairement (3). Il place avant l'arrivée de Tectamus en Crète, une *colonie pélasgique* qui ne peut être autre que celle dont l'existence en cette contrée est attestée par Denys d'Halicarnasse, et les détails qu'il ajoute, sur les fréquentes migrations du peuple auquel elle appartenait, achèvent de lever toute incertitude à cet égard.

Colonies des Pélasges dans les Cyclades.

Denys d'Halicarnasse (4) place aussi des Pélasges dans les îles *Cyclades*. *Délos* fut probablement une de ces îles occupées par eux ; car nous savons qu'elle porta anciennement le nom de *Pelasgia* (5), et ce nom ne put lui être imposé que par une colonie pélasgique. Elle avait déjà reçu, s'il faut en croire quelques traditions, une colonie des *Pélasges de l'Attique*. Erisychthon, fils de Cécrops, y avait passé à une époque très-reculée, et y avait fondé le temple d'Apollon (6).

(1) *Geograph.* lib. v, p. 221.
(2) Eustath. *ad Dion.* v. 347.
(3) Lib. v, c. 80.
(4) Lib. i, c. 18.
(5) Stephan. *v.* Δῆλος.
(6) Euseb. *Chronic.* lib. i, Syncell. *Chronogr.* p. 153.

Mais ce récit doit être rejeté parmi les fables inventées pour flatter la vanité des Athéniens, et justifier les prétentions qu'ils faisaient valoir à la possession de cette île. La date de cette émigration est d'ailleurs très-incertaine, puisque, selon un premier calcul, Eusèbe la fixe à l'an 338 avant le siége de Troie, et d'après une seconde évaluation, à l'an 312 avant le même événement, ce qui donne une différence de vingt-six ans; et le savant Scaliger (1) n'a pas cru pouvoir éclaircir cette difficulté, qui provient, selon nous, de ce qu'Eusèbe avait tiré ces deux dates de deux auteurs différens; inadvertance dont on trouve bien d'autres exemples dans son ouvrage (2). C'est en vain que Pausanias confirme la même tradition, et attribue à cette colonie la fondation du *temple d'Apollon* à Délos (3). Nous montrerons que l'établissement du culte d'Apollon dut être l'ouvrage d'une colonie crétoise, et qu'il est par conséquent d'une époque beaucoup plus récente. Les témoignages d'Athénée (4) et de Cedrenus (5) n'ajoutent aucun poids à une opinion, que réfutent les monumens rapportés par Pausanias lui-même, qui assure qu'Erysichthon mourut à *Prasies*, dême de l'Attique, où se voyait son tombeau (6). Ainsi, il nous paraît

(1) *Animadv. ad* Euseb. p. 29, 54.
(2) *Voy.* entre autres, à l'époque de la fondation de *Cyrène*.
(3) Pausan. lib. I, c. 18, 31.
(4) Athen. lib. IX, c. 15.
(5) Cedren. *Compend.* 67, 16.
(6) Pausan. lib. I, c. 31.

démontré que cette colonie se réduit à un voyage d'Erysichthon dans l'île de Délos (encore ne le regardons-nous pas comme avéré), et les premiers habitans de Délos furent des *Pélasges* qui s'y réfugièrent à l'époque de Deucalion.

Les îles de *Scyros* et de *Sciathos* reçurent sans doute aussi, vers le même temps, des colonies pélasgiques. Outre que leur voisinage de la Thessalie et des lieux envahis par Deucalion, nous autorise à le croire, Scymnus de Chio nous apprend (1) qu'elles furent peuplées par des *Pélasgiotes*, et son témoignage est confirmé par celui de Dicéarque (2), qui donne à l'île de *Scyros* l'épithète de *Pelasgia*. Nicolaüs, dans le Ve Livre de son Histoire, attestait également (3) que cette île avait eu des *Pélasges* pour premiers habitans, Σκύρον δὲ τὸ μὲν παλαιὸν ᾤκουν Πελασγοί, et lorsque les Dolopes vinrent s'y établir, avant le siége de Troie, ils y trouvèrent des *Pélasges*, au témoignage de Diodore de Sicile (4).

Colonies des Pélasges en Béotie et en Eubée.

Un faible détachement de *Pélasges* se porta aussi dans la Béotie, et dans l'île d'Eubée, qui en est voisine; mais Denys d'Halicarnasse, qui nous apprend cette particularité curieuse, nous

(1) V. 582, 3, 4, tom. II, p. 32, edit. Hudson.
(2) *In statu Græc.* v. 38, tom. II, p. 26, edit. Hudson.
(3) *Apud* Steph. *v.* Σκύρος.
(4) Diod. Sicul. lib. XI, p. 5

laisse ignorer les détails de cet établissement (1). M. Larcher prétend (2) que c'est de cette émigration qu'a voulu parler Strabon, lorsqu'il décrit les révolutions de la Béotie, et que ce fut alors que les Béotiens chassés allèrent se réfugier à *Arné*, en Thessalie. Mais la colonie indiquée par Strabon (3), fut postérieure de quelques années à la guerre des Epigones; et M. Larcher fixe cette colonie des Pélasges vers l'an 1536 avant J. C. Ainsi il résulterait de son propre calcul, que les Béotiens seraient demeurés plus de trois siècles en Thessalie; ce qui est vraiment insoutenable. Au reste, nous pouvons, à l'aide de quelques fragmens épars, retrouver les traces du séjour de ces Pélasges dans l'Eubée et dans la Béotie. En effet, la ville d'*Orope*, en Eubée, avait porté le nom de *Græa*, au témoignage d'Aristote, dont Etienne de Bysance rapporte le passage entier (4); et l'on ne peut douter que ce nom ne lui eût été imposé par les *Græci* ou *Græi*, que l'invasion de Deucalion fit sortir à cette époque de la Thessalie, où depuis on ne retrouve aucune trace de leur existence. Nous verrons bientôt le nom de *Græès* affecté à une peuplade éolienne de l'Asie mineure, et selon

(1) *Ant. rom.* lib. I, c. 18.
(2) *Chronolog. d'Hérod.* ch. VIII, §. 5 [illegible]38.
(3) Strabo, lib. IX, p. 401, C.
(4) Ὠρωπὸς et *v.* Τάναγρα. M. d'Anville, sur la foi d'un passage corrompu de Strabon, lit *Orobiæ*; mais la véritable leçon est celle que donne Etienne de Bysance aux mots Ὠρωπὸς, et Κορώπη.

la judicieuse observation de Prideaux (1), le mot de *Græi* était, dans la langue des Grecs, synonyme de celui de *Græci*, comme dans la langue des Romains on disait indifféremment *Graïi* et *Græci*. Homère (2) fait mention d'une ville de *Græa*, parmi les anciennes villes de la Béotie. Etienne de Bysance, qui la cite sous ce nom (3), nous apprend ailleurs (4) qu'elle était la même qui prit par la suite le nom de *Tanagra*, nom qui, même sous sa nouvelle forme, et surtout selon la manière d'écrire de Callimaque, Ταναγραία (5), attestait encore son origine, et dispense de recourir aux étymologies fabuleuses de Pausanias (6). Nous devons donc regarder ces deux villes d'*Orope* et de *Tanagra*, qui furent depuis renouvelées par des colonies éoliennes, comme ayant dû leur première origine aux Pélasges bannis de la Thessalie, qui, selon Denys d'Halicarnasse, cherchèrent un asile en Eubée et en Béotie. Cet auteur ajoute qu'ils pénétrèrent aussi dans la *Phocide ;* mais je n'ai pu, jusqu'à ce moment, découvrir aucune trace de cet établissement.

(1) Prideaux, *ad Marm. Oxon.* p. 131 et sqq. Il remarque très-bien que ce nom de *Græci* appartint aux Pélasges, qui le portèrent en Italie. Mais il ne soupçonne pas le rapport qui lie l'existence de ce nom en Béotie et en Eubée, avec des colonies Pélasgiques.

(2) *Iliad.* lib. II, v. 498.

(3) *V.* Γραία.

(4) *V.* Τάναγρα.

(5) *Idem, ibid.*

(6) Pausan. lib. IX,

Colonies des Pélasges dans l'Asie mineure.

Une partie considérable de ces Pélasges se transporta sur les côtes de l'Asie mineure; Denys d'Halicarnasse assure (1) qu'ils *occupèrent presque toute la côte de l'Hellespont, et qu'ils s'établirent même dans les îles voisines du continent, entre autres à Lesbos, où ils se réunirent à la colonie pélasgique qui l'habitait.* A l'aide de cette légère indication, nous allons tâcher de démêler et de faire connaître les divers établissemens que les Pélasges formèrent sur cette côte.

Apollodore parle (2) d'une colonie pélasgique établie aux environs de l'Æsépe et de Cyzique; et ces *Pélasges*, sur l'origine desquels il ne nous a transmis aucun détail, avaient de fréquentes disputes, sans doute pour la démarcation de leurs frontières, avec les *Dolions*, peuple venu de Thessalie à une époque plus récente. Le poète Apollonius parle également (3) de ces Pélasges, et il leur donne l'épithète de Μακρίων, que le scholiaste, sur la foi de Dénys de Chalcis, interprète ainsi : ἐπειδὴ Εὐβοέων εἰσὶ Μάκρωνες ἄποικοι (4). Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre une réfutation de ce passage, qui trouvera ailleurs sa place. J'observerai seulement que le

(1) *Antiq. rom.* lib. 1, c. 18.
(2) Lib. 1, c. 9, §. 18.
(3) Lib. 1, v. 1024.
(4) Scholiast. *ad loc. cit.*

voisinage où l'Eubée était du Péloponèse, anciennement appelé *Pelasgia*, et l'épithète de μακρὶς donnée à l'île d'Eubée, n'étaient point des raisons suffisantes pour autoriser l'interprétation de ce commentateur. Il faut donc chercher une autre origine à l'épithète de [illegible] χρεών; et peut-être la trouverons-nous dans la forme du territoire occupé par cette colonie, qui était une lisière étroite depuis *Parium* jusqu'à l'*Æsépe*, le long de la mer. Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir avancer que ces Pélasges étaient une colonie des *Græci* de la Thessalie, dont nous venons de voir qu'une partie émigra vers la Béotie. En effet, Etienne de Bysance assure (1), d'après Céphalon, qui, dans ses *Troïques*, avait fait une étude approfondie de la topographie et de l'histoire de la Troade, que le *Granique* avait reçu son nom d'une colonie de *Grecs* établis sur ses bords. L'auteur du *Grand Etymologique* rapporte (2) sur l'origine de ce nom la même tradition, et il ajoute qu'il lui fut donné à l'occasion d'une victoire remportée par ces *Græci* sur les barbares de cette région. Les traces de l'existence de ce peuple y subsistèrent long-temps, au témoignage du même auteur (3), puisqu'une tribu des Eoliens de

(1) Stephan. *v.* Γραικὸς.

(2) *Magn. Etymol. v.* Γρανικος.

(3) Stephan. *ibid.* Les livres imprimés portent Γραῖες; mais le manuscrit palatin consulté par Saumaise donne Γραῖκες, qui est la véritable leçon. Au reste, cette différence ne prouve rien, après l'observation que nous avons faite plus haut. *Orope*, appelée Γραία

Parium retint le nom de Γραῖκες. L'empereur Constantin Porphyrogénète fait mention de ces *Græci* établis dans le voisinage de la mer et de Cyzique (1); ce qui prouve invinciblement que le nom de ce peuple se conserva dans cette contrée, ainsi que dans les colonies d'Italie, où les Romains le reçurent comme le nom propre et générique de la nation grecque; et l'existence de ces diverses colonies peut seule expliquer l'usage où ce nom fut encore dans la langue poétique, après la dispersion du peuple qui l'avait porté. Quant à l'emplacement occupé par cette colonie, il ne paraît pas difficile de le déterminer. Nous avons vu qu'ils habitaient le long des bords du Granique; ils s'étendaient au-delà (2), d'un côté, jusqu'à l'*Æsepe*, qui les séparait des Dolions; de l'autre jusqu'à *Parium*, dont ils étaient maîtres, et qu'ils enlevèrent sans doute, ou qu'ils partagèrent avec les Pélasges arcadiens amenés par Dardanus. Ces deux limites conviennent très-bien au territoire qui leur est assigné par Constantin Porphyrogénète (3), savoir, les environs de Cyzique et la région maritime. Les villes situées au-delà de *Parium*, sur la même côte, appartenaient aux Pélasges de Lesbos, comme nous l'avons vu. Il est probable que ces Grecs entretinrent avec ceux-ci des rela-

par Aristote, est nommée Γραικὴ dans Thucydide (*Vide* Stephan. *v.* Σίμπρος).

(1) *Themat.* lib. i, c. 4 et 17.
(2) Schol. Apollon. lib. i, v. 936.
(3) *Themat. imper.* lib. i, c. 4.

tions étroites, fondées sur des besoins réciproques, et sur une origine commune; peut-être même se confondirent-ils avec eux, et c'est ce qui expliquerait le silence des auteurs sur l'existence de cette colonie.

Mais la première et la plus considérable des *colonies pélasgiques* qui s'élevèrent à cette époque, dans les îles et sur le continent de l'Asie mineure, ce fut sans doute celle qui s'établit aux environs de Cumes, et fonda un vaste état, qui survécut à la ruine de Troie, et ne fut détruit qu'à l'arrivée des colonies helléniques. Les Pélasges passèrent d'abord dans l'île de *Chios*, dont les habitans, au témoignage de Strabon (1) et d'Eustathe (2), se prétendaient issus des Pélasges de la Thessalie, et cette origine est confirmée par le nom d'une montagne de cette île, *Pellinæum*, qui dérivait, selon le scholiaste de Pindare (3), de celui de *Pelliné*, ville de Thessalie. On pourrait peut-être élever quelques doutes sur l'époque et les causes de cette émigration; mais ils seront bientôt détruits par le témoignage d'Ephore, dont Athénée nous a conservé un précieux fragment (4). *Les premiers habitans de Chios*, dit cet auteur, *furent des Pélasges, qui y émigrèrent après s'être sauvés du déluge arrivé sous Deuca-*

(1) Lib. XIII, p. 622, C.
(2) *Ad* Dionys. v. 535, tom. IV.
(3) *Ad Pythic. Od.* X, v. 6. On peut consulter à ce sujet Etienne de Byzance (*vv.* Χίος et Πελλήνα), et Saumaise (*ad Solin.* p. 8[illegible]).
(4) Ephor. lib. I, *apud* Strabon. lib. III, c. 13.

lion. Il est impossible de marquer plus clairement l'époque et les causes de cette colonie, aussi bien que le peuple dont elle fut composée. De cette île, ils passèrent sur le continent opposé, où ils fondèrent *Larisse* (1), ville qui porta le nom de leur métropole, et devint bientôt celle d'une foule de colonies éparses sur la même côte, désignées par Homère (2) sous le titre de φῦλα Πελασγῶν. Deux de ces colonies, donnèrent le même nom de *Larisse* à deux villes fondées par elles, l'une dans la Troade, au voisinage d'Hamaxite (3); l'autre sur le territoire d'Ephèse, dans la plaine arrosée par le Caïstre (4). Cette

(1) Je m'éloigne à regret de l'opinion de M. Clavier, qui fait descendre ces Pélasges de ceux que Xanthus avait amenés dans l'Asie mineure (tom. I, p. 295). En effet, je n'ai trouvé nulle part que ces Pélasges aient formé un établissement dans l'ancienne Ionie. Si, comme le prétend ce savant, avec beaucoup de vraisemblance, *Larisse* fut le premier établissement de ces Pélasges, il ne paraît pas probable que ce nom ait été apporté par Xanthus, qui, lorsqu'il quitta l'Argolide, devait avoir laissé sa nièce *Larisse* encore jeune; et l'on ne conçoit guère comment il aurait donné à sa première ville, le nom d'un enfant, dont la destinée ne pouvait être encore intéressante. Mais ce nom étant devenu depuis celui de la métropole des Pélasges de la Thessalie, on comprend aisément que leurs colonies durent en transporter l'usage dans les contrées où elles s'établirent. D'ailleurs, les princes Pélasges de Larisse descendaient, selon Homère (*Iliad.* l. II, v. 843), de *Teutamius*, nom qui paraît avoir été affecté aux rois pélasges de la Thessalie, et que portait le prince, sous le fils duquel eut lieu la dispersion de ces Pélasges (Hellan. *apud* Dionys. lib. I, c. 28). Enfin un passage d'Eustathe achève de décider la question. Ce savant commentateur dit que les Pélasges qui fondèrent *Larisse*, avaient été chassés de Thessalie par les Eoliens, ἀπὸ τῶν Αἰολέων μεταναστάντες (*ad Iliad.* lib. II, v. 838). Il donne par anticipation aux sujets de Deucalion, le nom qu'ils portèrent en effet sous l'aîné des petits-fils de ce prince.

(2) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 840 et sqq.; Strabon. XIII, p. 620, B.

(3) Strabo, *ibid.* C. et D.

(4) Strabon (lib. IX, p. 440, D.) cite comme deux villes différentes, la Larisse *éphésienne*, et celle qui était située dans la plaine du *Caïstre*. Il est évident qu'il a divisé la même ville en deux, erreur qui peut surprendre dans un géographe aussi savant.

dernière était située dans la région intérieure, et plus près du Tmôle que d'Ephèse, dont elle était séparée, suivant le même Strabon, par un intervalle de 180 stades. Cela nous prouve que ces colonies pélasgiques ne se bornèrent pas à occuper la partie maritime, et qu'elles formèrent aussi des établissemens dans l'intérieur des terres. Il est vrai que Strabon ne paraît pas sûr de l'antiquité à laquelle il fait d'abord remonter la fondation de cette ville; mais son doute n'est appuyé que sur l'origine plus récente d'Ephèse, et l'on sent que cet argument est de nulle valeur, puisque l'existence de ces deux villes n'était pas tellement liée, que l'une n'ait pu être antérieure à l'autre. Ces progrès des Pélasges expliquent la tradition rapportée par Agathias (1), de la fondation de *Tralles* par une colonie pélasgique : ἐς γῆν Τραλλεις Τὸ μὲν παλαιὸν Πελασγῶν γέγονεν ἀποικία. Il est vrai que Strabon assure (2) que cette même ville fut fondée par une colonie argienne. Mais il est facile d'expliquer cette tradition, en l'appliquant à une seconde colonie, qui aurait été postérieure à la première; et Agathias favorise lui-même cette interprétation (3), lorsqu'il ajoute quelques lignes plus bas, que *les Tralliens ne pouvaient plus s'appeler Pélasges, depuis qu'ils avaient changé leur langue en un grec plus pur.* Mais l'établissement des Pélasges à Tralles n'en

(1) Agath. lib. II, p. 54.
(2) Strabo, lib. XIV, p. 649.
(3) Agath. *loc. cit.*

est pas moins certain, et par le témoignage d'Agathias, et par celui du scholiaste d'Homère, qui affirme (1) également que *les Pélasges* dont parle Homère, *étaient ceux-là mêmes qui habitaient Tralles.* J'ajoute que l'ancien nom de *Larissa,* donné à cette ville par le Grand Etymologiste (2), confirme ces traditions historiques; et l'épithète de Δῖα, qui lui est appliquée par le même auteur, appartient aussi aux Pélasges.

Je ne crois pas que les établissemens de ce peuple se soient propagés dans les terres au-delà de *Tralles*, et sur la côte, au-delà du promontoire *Mycale.* Du moins ce dernier point est la borne assignée à l'état des Pélasges, par Ménécrate d'Elée (3), et cet état comprenait toute la région maritime, appelée depuis *Ionie;* il s'étendait, dans une autre direction, jusqu'au *Caïque*, puisqu'Homère dit positivement (4) qu'ils étaient voisins des *Ciliciens de la Troade.* Cette dernière contrée est celle qui appartint depuis aux Eoliens, et voilà sans doute pourquoi Hérodote (5) et Eustathe (6) disent que *les Eoliens de l'Asie mineure étaient Pélasges.* Mais M. Larcher

(1) *Ad Iliad.* lib. x, v. 429, edit. Villoison.

(2) *Magn. Etymol. v.* Εὔδωρος. Etienne de Bysance fait mention (*v.* Λάρισσα) d'une ville de Larisse en Lydie, qui ne peut être que *Tralles;* et cette conjecture, si confirme la tradition alléguée par le *Grand Etymologiste*, a déjà été proposée par Holstein (*in Not. ad Stephan. Byz.* p. 189).

(3) *Apud* Strabon. lib. XIII, p. 621, B.

(4) *Apud* Strabon. lib. V, p. 221, C; et lib. XII, p. 620, A; Eustath. *ad Dionys.* v. 347.

(5) Herodot. lib. VII, c. 95.

(6) Eustath. *loco suprà cit.*

s'est certainement trompé en n'attribuant (1) aux Pélasges de Larisse que le territoire borné de l'Eolide, et sans parler des deux établissemens que j'ai signalés dans l'Ionie et la Lydie, le témoignage de Ménécrate est trop positif pour qu'on puisse révoquer en doute l'étendue que j'assigne à cet état.

Mais ce fut surtout aux environs de l'*Hermus* que se formèrent les principales colonies des Pélasges (2). Le voisinage de *Larisse*, leur capitale, et la fertilité de la terre (3), déterminèrent sans doute la préférence qu'ils donnèrent à cette contrée; ils y jetèrent les fondemens de *Cumes*. Effectivement, nous lisons dans Strabon (4), que les Eoliens qui vinrent dans la suite s'établir à Cumes, trouvèrent le pays occupé par les Pélasges, qui, malgré les pertes qu'ils avaient essuyées à Troie, possédaient encore un petit état aux environs de *Larisse;* et c'est probablement à ces Pélasges qu'il faut appliquer les traditions rapportées par l'auteur *de la vie d'Homère* (5), de la fondation de *Cumes* par une colonie thessalienne. Nous verrons en effet que les Eoliens qui fondèrent *Cumes*, pour la seconde fois, y étaient

(1) *Chronol. d'Hérod.* chap. VIII, §. 5, p. 236.
(2) Strabo, lib. XIII, p. 621, A.
(3) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 841.
(4) Strabo, *ibid.*
(5) *Ad Calcem Herod.* edit. H. Stephan. p. 637, D. Ce passage me paraît mériter d'être éclairci, mais je ne pourrais le faire sans sortir des bornes que je puis donner à cette note. Je me contente d'indiquer ici le sens qu'a, selon moi, la phrase que j'ai alléguée : « Thésée » descendait de ces Thessaliens qui » avaient, dans l'origine, fondé *Cumes.* » J'expliquerai plus amplement ma pensée à l'article de *Cumes.*

venus de la Locride; et les Thessaliens, dont il est ici question, ne peuvent être autres que les Pélasges thessaliens qui avaient bâti Larisse. C'est encore à cette même émigration (1), si je ne me trompe, que fait allusion le trait rapporté par Athénée, d'une colonie partie de *Tricca* en Thessalie, qui s'établit sur le territoire de Cumes (2). Il est vrai qu'Athénée rejette cette tradition comme erronée; mais il n'en apporte aucune raison, et lorsqu'un fait historique, qui ne choque en rien la vraisemblance, se lie naturellement avec d'autres faits de même nature, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher de l'admettre. *Smyrne* fut sans doute aussi l'ouvrage de la même colonie; car elle porta primitivement le nom de *Naulochus* (3), nom qui seul attesterait une origine grecque, quand bien même Etienne de Bysance (4) et l'orateur Aristide (5) ne nous assureraient pas qu'elle dut sa naissance à *Tantale*, prince qui régnait sur les Pélasges du mont Sipyle. Cette ville, dit l'orateur que je viens de citer, fut bâtie à trois reprises différentes (6); semblable aux excellentes

(1) Héraclide de Pont (*de Polit. in Antiq. græc.* tom. VI, p. 2829.) prétend que ce fut *Hermodicé*, femme de Midas II, qui apprit aux *Cuméens* à battre de la monnaie. Comme ce prince précéda la guerre de Troie, on ne saurait douter que cette tradition d'Héraclide ne confirme la haute antiquité que nous attribuons ici à la première fondation de *Cumes;* et ce qui semblerait également justifier notre opinion, c'est que les premiers Grecs qui frappèrent de la monnaie, selon Lucain, furent des Thessaliens (*vid. in Pharsal.*).

(2) Athen. lib. VI, c. 6.

(3) Stephan. Bys. *v.* Σμύρνη.

(4) Stephan. *ibid.*

(5) Aristid. *Monod.* p. 64; *Palinod.* p. 67 *et alibi.*

(6) *In Orat.* Σμυρναϊκὸς πολιτικός, p. 69.

statues, qui ont besoin, pour devenir parfaites, d'être souvent retouchées, il fallut qu'à trois époques, et par des mains diverses, elle reçût de nouveaux remparts, pour atteindre au degré de beauté dont elle était susceptible. La première ville fut fondée sur le mont Sipyle; elle fut le berceau de toutes les fables mystiques que la crédulité de ses citoyens honora depuis d'un culte superstitieux. La seconde ville fut bâtie plus bas, dans l'emplacement intermédiaire entre l'ancienne et la nouvelle. Quant à ses habitans, on les regardait comme *autochthones*, et les premiers colons qu'elle reçut, y vinrent du continent opposé de la Grèce. L'orateur ne nous apprend pas de quelle contrée de la Grèce était partie cette colonie, ni à quelle époque elle vint se fixer à Smyrne; il dit seulement qu'elle s'y établit avec une *facilité merveilleuse* : καὶ συνεκράθη δαιμονίως τοῖς ἀνθρώποις Ἕλλησιν. Cette dernière circonstance prouve que cette colonie ne fut point celle des Eoliens, puisque, selon Strabon (1), ces Eoliens eurent besoin de construire, contre les Pélasges, un mur de défense pour protéger leur établissement naissant. D'ailleurs le même orateur ajoute (2) que cette colonie précéda de plusieurs années la guerre contre les Amazones et le siècle de Thésée. On ne peut donc interpréter son témoignage que de

(1) Lib. XIII, p. 621, A.

(2) Aristid. *loco suprà laud.*

l'établissement formé par les *Pélasges*, qui y vinrent de l'île de Chios; et la seconde ville fut sans doute l'ouvrage de ces Pélasges, ou de Tantale, suivant la tradition mythologique.

C'est ici le lieu d'examiner l'origine de ce prince, dont la postérité régna long-temps sur une des plus belles provinces de la Grèce, et dont l'histoire a tant été embellie, ou plutôt défigurée par les poètes. Si nous nous en rapportons au témoignage du scholiaste de Pindare (1), qui a recueilli les traditions les plus vraisemblables sur l'origine de Pélops, son fils, ce dernier était *Achéen* (2), issu de la ville d'*Olenum*, et, par conséquent, d'une race thessalienne. Il est donc probable, ainsi que l'a déjà conjecturé M. Clavier (3), que Tantale était roi d'une des tribus pélasgiques qui reconnaissaient *Larisse* pour leur métropole, et qu'il descendait des rois pélasges de l'Asie mineure. L'établissement de Pélops dans la péninsule, et la prépondérance qu'il y obtint par lui-même et par ses enfans, confirment cette conjecture. Les liens qui unissaient cette famille à la Grèce, quoique relâchés par le temps et par l'éloignement, n'étaient sans doute pas oubliés, et favorisèrent son établissement, aussi puissamment que les grandes richesses que Thucydide attribue à ce prince (4). A ces raisons générales j'en ajouterai

(1) *Ad Olympic. Od.* 1, v. 37.
(2) Autesion, *apud* Schol. *ibid.*
(3) *Ouvrage cité*, tom. I, p. 236.
(4) Thucydid. lib. 1, c. 9.

de plus particulières. Nous trouvons en effet dans l'île de Lesbos un lieu appelé *Polium*, où était un temple dédié à *Tantale* (1), et une montagne de cette même île portait le nom de *Tantale* (2). Le culte et le nom de ce héros n'avaient pu être portés à Lesbos que par les colonies pélasgiques de l'Asie mineure, et nous verrons bientôt, que ces Pélasges de Lesbos obéissaient aux mêmes princes que ceux de *Larisse*. Enfin la proximité même où se trouvaient de cette dernière ville, les états que tous les auteurs accordent à Tantale, savoir, les environs du mont Sipyle, et les bords du golfe Herméen, serait seule une raison de lui assigner une origine pélasgique. *Smyrne* fut sans doute la capitale de cet état, qui se prolongeait plus avant dans les terres, et une ville de *Pelopé*, qu'Etienne de Bysance (3) place dans les parties supérieures de la Lydie, lui servait probablement de limite, du côté de la Phrygie. Le territoire, où fut depuis bâtie Thyatire, y était également compris; car cette ville, au témoignage du même Etienne de Bysance (4) et de Pline (5), porta dans le principe le nom de *Pelopie*.

Je considère comme une dépendance de ces colonies un établissement formé en Syrie, quoiqu'il en soit séparé par des intervalles considé-

(1) Stephan. Bys. *v.* Πόλιον.
(2) *Idem*, *v.* Τάνταλος.
(3) Stephan. *v.* Πελόπη.
(4) *V.* Θυάτειρα.
(5) *Histor. natural.* lib. v, c. 29.

rables de temps et de lieu. Le chef de cet établissement était *Ascalus*, frère de Tantale, et la fille qui lui dut sa naissance, porta le nom d'*Ascalon*. Au reste, je me contente d'indiquer cette tradition que nous a conservée Etienne de Bysance (1) sur l'autorité de Xanthus de Lydie, et de Nicolas de Damas (2).

L'état des Pélasges de Larisse s'étendait jusqu'au Caïque; bientôt une de leurs colonies franchit ce fleuve, s'établit à l'entour du golfe d'Adramytte, et pénétra dans la Troade. En effet *Atramyttium*, qui donna son nom à ce golfe, fut fondée par des *Pélasges*, dont le chef s'appelait *Adramus* ou *Adramystis*, selon les uns; *Granicus*, selon les autres (3). Cette dernière tradition indique qu'il existait des relations entre les Pélasges de Larisse et ceux du Granique, et pourrait servir à confirmer les rapports d'origine que j'ai établis entre eux. *Thébé*, qui donna son nom à une ville voisine d'Adramytte, était fille de ce chef pélasge (4); ce qui veut dire sans doute que *Thébé* était une colonie d'Adramytte; car il y

(1) *V.* Ἀσκάλων.

(2) La cause que ces auteurs attribuent à cette émigration ne me paraît guère probable; et l'époque qu'ils lui assignent, en la faisant contemporaine du règne d'*Aciamus* en Lydie, est sujette à beaucoup de difficultés. Cet *Aciamus*, qui ne nous est pas connu d'ailleurs, est sans doute le même personnage que l'*Alcimus*, souverain de la même contrée, au témoignage de Xanthus, et qui, selon Suidas (*v.* Ξάνθος), vivait du temps de la guerre de Troie. Cependant des Critiques modernes, dont je respecte les lumières, l'Abbé Sévin (*Académ. des Inscript.* tom. V.), et Fréret (*ibid.* tom. VI, p. 532 et suiv.), font d'Aciamus et d'Alcimus deux personnages différens.

(3) Schol. Homer. *ad Iliad.* l. VI, v. 396, 397.

(4) Schol. *ibid.*

avait une ville de Thèbé dans la région de Thessalie, d'où *ces Pélasges étaient originaires*, et nous savons d'ailleurs, par le témoignage de Varron (1), que ce mot était de la langue des anciens Eoliens ou Pélasges, et qu'ils en introduisirent l'usage dans plusieurs de leurs colonies. *Antandros*, voisine de ces deux villes, fut probablement bâtie par le même peuple et à la même époque, puisqu'Hérodote atteste (2) qu'elle était anciennement ville *pélasgique*. Le Grand Etymologiste assure également qu'elle fut habitée par des Pélasges, et Photius commence ainsi l'extrait de la *quarante-unième narration* de Conon; ὡς Ἀνταν δρον ᾤκησαν Πελασγοί. Il est vrai que ces Pélasges, selon une tradition rapportée par ces deux auteurs, et par Pomponius Méla (3), ne s'y établirent qu'après la guerre de Troie, cette ville leur ayant été cédée par Ascagne, qui en était souverain. Mais ce récit, évidemment fabuleux, paraît n'avoir été imaginé que pour amener une étymologie, assez indifférente en elle-même. La seconde tradition, selon laquelle cette ville aurait reçu son nom, et ses premiers habitans, d'une colonie de l'île d'*Andros* (4), doit être rejetée parmi les fables nées du même motif, qui en a tant produit chez les anciens et chez

(1) Varro, *de Re rusticâ*, lib. III, c. 1.

(2) Herodot. l. VII, c. 42. *Magn. Etymol. v.* Ἀνταν δρος.

(3) *Magn. Etymol.* Conon, *ibid.* Méla, lib. I, c. 18.

(4) Conon, *ibid.* Méla, *ibid.*

les modernes, celui de trouver une origine à des noms qui furent souvent les fruits du caprice ou du hasard. Mais ce que l'on ne peut révoquer en doute, après le témoignage d'Hérodote, et des auteurs mêmes qui ont défiguré cette tradition par des circonstances fabuleuses, c'est que des *Pélasges* habitèrent *Antandros*, et ils appartenaient probablement à la même colonie dont nous venons d'indiquer quelques établissemens. Enfin, *Larisse*, dans la Troade, paraît également avoir dû sa naissance à cette colonie, et son nom seul est un argument en faveur de son origine pélasgique.

Il faut sans doute rapporter à la même émigration, une colonie *pélasgique* formée sur les bords du *Rhyndacus*. Aucun auteur ne parle directement de cette colonie; mais en rassemblant plusieurs traits épars dans les écrits des Anciens, je crois pouvoir jeter quelque lumière sur son existence. Lycophron, dans son langage obscur et énigmatique, fait allusion (1) à un établissement des Pélasges sur le Rhyndacus. Ce passage, il est vrai, est un des plus ténébreux de son inexplicable poëme, et son scholiaste, suivant la méthode trop ordinaire aux commentateurs, n'a point cherché à dissiper les nuages qui l'enveloppent; je crois pourtant avoir découvert, qu'il s'agit des guerres

(1) *In Alexand.* v. 1357.

qui chassèrent les Pélasges de l'Italie, et forcèrent une partie de ces peuples à se réfugier parmi ceux du *Rhyndacus*. Vis-à-vis l'embouchure de ce fleuve, était une île nommée *Besbicus*, qui, selon Etienne de Byzance, ou plutôt Agathocle qu'il cite (1), avait reçu son nom du chef d'une colonie pélasgique; et l'auteur des *Narrations érotiques* place (2) sur l'Hellespont les états d'un roi des Pélasges, dont la fille épousa le roi de Cyzique. Le mot d'*Hellespont* n'empêche pas qu'il ne s'agisse ici d'une colonie située sur le bord de la Propontide, puisque souvent les Anciens comprenaient cette mer sous le nom d'Hellespont. D'ailleurs, Conon place (3) sur le Rhyndacus les états du prince dont Cyzicus épousa la fille. Il est vrai que Strabon (4), et Eustathe (5) qui l'a suivi, font régner ce *Piasus* à *Larisse Phriconide;* mais cette contradiction apparente ne sert qu'à confirmer ma conjecture, puisque *Piasus*, par des révolutions qu'il est facile d'imaginer, put successivement régner à Larisse d'abord, puis sur le Rhyndacus, et cette explication me donne le point de départ de la colonie établie dans cette dernière position. A l'appui de ces observations, je remarquerai que deux fils de Tantale, roi Pélasge des

(1) Agathoc. *apud* Steph. *v.* Βέσβικος.
(2) *Narrat. erotic.* XXVIII.
(3) *Narrat.* XLI *apud* Phot.
(4) Strabo, *Geograph.* lib. XIII, p. 621, C.
(5) Eustath. *ad Iliad.* lib. II, v. 838.

environs du Sipyle, fondent des colonies, l'un dans la Phrygie (1), l'autre sur les bords du Rhyndacus, où *Dascylium* portait son nom en témoignage de son origine; et cette dernière tradition (2), entièrement conforme aux conjectures que j'ai développées, ajoute à mon opinion un nouveau degré de certitude.

Le vaste état que les Pélasges avaient fondé dans l'Asie mineure, ne comprenait pas seulement les régions maritimes; il s'étendait encore, selon Ménécrate d'Elée, dans les îles voisines du continent (3). Nous avons vu que *Chios* avait été occupé par ce peuple, et j'aurais dû faire précéder cet établissement de celui qu'ils formèrent à *Andros*, une des Cyclades, où Conon nous apprend (4) que les *Pélasges* allèrent se fixer, à la suite d'une sédition qui en expulsa les habitans. *Samos* reçut sans doute aussi à cette époque une colonie pélasgique, qui lui donna un des noms qu'elle portait avant de prendre celui-là (5). D'ailleurs, Eustathe dit positivement (6) qu'*elle avait été habitée par des Pélasges*, et que Junon était révérée dans cette île sous le nom de *Pelasgia*. *Lesbos* est spécialement nommée dans Denys d'Halicarnasse (7), et Strabon confirme (8) son témoignage. Selon

(1) Stephan. *v.* Ἄζανις.
(2) *Apud* Schol. *Apollon.* lib. II, v. 764.
(3) *Apud* Strabon. lib. XIII, p. 621, C.
(4) *Narrat.* XLI, *apud* Phot.
(5) *Vide* Stephan. *v.* Σάμος.
(6) Eustath. *ad Dionys. Perieg.* v. 533.
(7) *Antiq. rom.* lib. I, c. 18.
(8) Strabo, *loc. supra laudat.*

cet auteur, la tradition des Lesbiens eux-mêmes, portait qu'ils avaient été au siége de Troie, sous le commandement de *Pylæus*, et ce héros était le même qu'Homère nomme (1) parmi les chefs des Pélasges de Larisse. Il est bien certain que ce Pylæus régnait à Lesbos, puisqu'une montagne de cette île conserva toujours son nom (2): or, comme il était, ainsi qu'Hippothoüs, qui partageait avec lui le commandement des Pélasges au siége de Troie, le fils du souverain de Larisse (3), on doit en conclure que l'île de Lesbos avait été occupée par la même colonie qui fonda Larisse, et que ces divers établissemens ne formaient qu'une seule nation, réunie sous des chefs communs, telles que furent les colonies helléniques, qui, plusieurs siècles après, vinrent dominer à la place de ces Pélasges, dans la même contrée.

CHAPITRE V.

Colonies des Pélasges en Italie.

(An 1496 avant J. C.)

Ceux des Pélasges qui avaient échappé à l'inondation de leur pays, furent bientôt obligés de reculer devant le nouveau peuple amené

(1) *Iliad.* lib. II, v. 842.
(2) Strabo, lib. XIII, p. 621, C.
(3) Homer. *loc. cit.* v. 843.

par Deucalion ; et dans la détresse où les jeta cette invasion imprévue, ils cherchèrent un asile auprès de leurs compatriotes établis à Dodone. Denys d'Halicarnasse nous apprend (1) que cette colonie fut la plus nombreuse de celles qui sortirent à cette époque de la Thessalie, et que leur séjour à Dodone fut d'assez longue durée (2). Mais s'apercevant bientôt que le pays ne pouvait suffire à une pareille augmentation d'habitans, et qu'ils devenaient à charge à leurs hôtes, ils tournèrent leurs yeux vers l'Italie, dont les Dodonéens leur apprirent sans doute la route, traversèrent la mer Ionienne, et s'efforcèrent d'aborder, en suivant la voie tracée par les Enotriens, sur la côte la plus voisine de l'Italie. Mais l'ignorance qu'ils avaient de ces parages, et la violence d'un vent du midi, les repoussèrent dans la haute mer, et après une navigation pénible, ils prirent terre à l'une des bouches du Pô, appelée *Spinétique*. Ils y

(1) *Antiq. rom.* lib. 1, p. 18.

(2) Il ne fixe point la durée de ce séjour ; mais l'expression dont il se sert indique que cette durée fut assez considérable : χρόνον μέν τινα σύμμεῖξον ; et les progrès de la colonie enotrienne confirment l'induction que je tire de ce passage. Ainsi je ne crois pas m'éloigner de la vérité, en fixant à une génération, ou environ trente-trois ans, l'espace de temps que ces Pélasges demeurèrent parmi les Dodonéens, et leur arrivée étant de l'an 1529 avant J. C., leur départ de l'Epire doit être par conséquent de l'an 1496 avant J. C. M. Larcher ne met qu'*un an* d'intervalle entre l'arrivée des Pélasges à Dodone, et leur embarcation. Mais, outre que les expressions mêmes de Denys combattent ce calcul, ce savant n'ayant pu se déterminer que par conjecture, ainsi que moi, je soumets à mes lecteurs les raisons qui m'ont porté à m'en éloigner. J'observe ici que l'émigration des Pélasges vers la Tyrrhénie, dont parle Charax (*apud* Stephan. Bys. *v.* Δώδωνη), ne peut être que celle-ci.

laissèrent leurs vaisseaux sous la garde d'une partie d'entre eux, que leur âge rendait moins propres aux fatigues d'une expédition militaire; et la portion la plus belliqueuse s'avança dans les terres, après avoir assuré sa retraite, dans le cas où sa marche serait arrêtée par des obstacles. Les Pélasges laissés en réserve entourèrent leur camp de murs, et subsistèrent quelque temps de piraterie; mais jugeant, par l'absence prolongée de leurs concitoyens, que l'entreprise avait réussi, ils résolurent de se fixer, d'une manière plus solide, sur le sol qu'ils occupaient, et bâtirent une ville, qui reçut le nom de la bouche du Pô, sur laquelle elle fut fondée (1).

(1) Le savant Fréret a entrepris de réfuter la partie du récit de Denys d'Halicarnasse qui concerne la fondation de *Spiné* (*Mém. déjà cité*, p. 85 et suiv.); et quoique nous nous soyons imposé la loi de ne point entrer dans des discussions, qui sortiraient des bornes de notre sujet, nous ne croyons pas devoir passer sous silence les objections de ce savant. Ces objections se réduisent à trois: 1°. si la ville de Spiné eût été fondée par les Pélasges, elle eût envoyé la dîme de ses profits au temple de Dodone, et non à celui de Delphes; 2°. Strabon dit que de son temps, elle n'était plus qu'un simple village; donc elle n'avait pas été détruite par les barbares; 3°. enfin elle avait sous Philippe, père d'Alexandre, le titre de ville *hellénique*; donc elle n'était pas ville *pélasgique*. De pareils argumens se détruisent presque par la seule exposition qu'on en fait; mais suivons-les dans l'ordre où ils se présentent: 1°. la chapelle que la ville de Spiné possédait à Delphes (Strabo, *Geograph.* lib. v, p. 214, A.; Plin. lib. III, c. 16), se voyait dans le nouveau temple, dont la fondation est certainement postérieure au sixième siècle avant J. C. et par conséquent à celle où les Pélasges ont fondé *Spiné*. Donc cette chapelle ne peut être l'ouvrage que des *Grecs hellènes*, établis à Spiné au retour du siége de Troie (Plin. *loco supr. laudat.*), et même postérieurement à it. Il se peut faire que Spiné, fondée d'abord par des *Pélasges*, et occupée ensuite par des *Hellènes*, ait envoyé à Delphes la dîme de ses profits, et le titre d'*Hellénique* qui lui est donné, n'empêche pas qu'elle n'ait été auparavant ville *pélasgique*. 2°. Loin de réfuter le récit de Denys d'Halicarnasse, il me semble que le témoignage de Strabon ne fait que le confirmer; car dire d'une ville qu'elle a été détruite par les barbares, ou bien, que

Quant à ceux qui avaient dirigé leur marche vers l'intérieur du pays, ils parvinrent (1), après avoir franchi les montagnes, dans la région des *Ombres*, nation ancienne et puissante, dont l'établissement des Aborigènes avait resserré le territoire. Mais réunissant leurs forces contre ces nouveaux agresseurs, les Ombres les menaçaient d'une destruction prochaine, lorsque les Pélasges, effrayés d'un si pressant danger, et n'osant s'engager dans une lutte trop inégale, tournèrent leurs pas et leurs espérances vers le pays des Aborigènes, dont l'extraction leur était connue. Ceux-ci, trompés d'abord sur l'origine et les desseins des Pélasges, s'apprêtaient à les recevoir en ennemis; mais désarmés par la soumission de ce peuple, attendris par la peinture de ses malheurs, et par le souvenir d'une origine commune, ils les accueillirent comme des amis et des frères, et leur assignèrent une portion considérable de terrain, dans le lieu appelé *Félia*, ou Marais, selon l'ancien idiome grec.

J'ai abrégé le récit de Denys d'Halicarnasse, pour n'en présenter que les traits les plus essentiels et les plus historiques. Je pense qu'il est

déchue d'un état très-florissant, elle n'est plus qu'un misérable village, la différence est-elle si grande? 3°. J'ai déjà répondu à la troisième objection; une colonie hellénique, telle que celle de Diomède, attestée par Pline, détruit-elle l'existence d'une colonie pélasgique antérieure de plus de deux siècles?

(1) Dionys. *Antiq. roman.* lib. 1, c. 18, 19 et 20.

inutile d'insister sur la réalité de cette colonie, dont l'existence a pourtant trouvé plus d'un incrédule parmi les critiques modernes; mais la narration de l'historien porte tous les caractères de la fidélité la plus scrupuleuse, et elle se trouve d'ailleurs confirmée par d'autres témoignages, et par une autorité moins suspecte encore, celle des monumens et des usages allégués par Denys d'Halicarnasse. Parmi les villes, dont il attribue la fondation à ces Pélasges, quelques-unes, habitées de son temps par les Romains, conservaient encore des vestiges de leur origine pélasgique. La forme des armes était évidemment empruntée aux usages guerriers de l'Argolide. Une coutume extrêmement remarquable, celle de faire précéder l'invasion du territoire ennemi, ou la défense de ses propres frontières, par l'intervention d'hommes réputés sacrés, et chargés de proposer des conditions de paix ou des moyens de conciliation; la structure des *enceintes sacrées*, la forme des temples, les cérémonies des expiations et des sacrifices, tous ces usages et d'autres encore, étaient imités de ceux de la métropole *pélasgique*. Je pourrais citer encore, à l'appui du récit de Denys d'Halicarnasse, la ressemblance des rites du temple de Junon à Phalère, avec ceux qui s'observaient dans le temple de cette divinité à Argos, si je ne croyais apercevoir quelque erreur dans cette partie des

preuves de cet auteur, qui attribue aux *colonies pélasgiques* des usages qui, selon moi, furent l'ouvrage des *colonies argiennes* postérieures au siége de Troie. Mais, au reste, Denys d'Halicarnasse n'est pas le seul qui atteste l'établissement de ces Pélasges, et qui se fonde sur des monumens pour prouver leur séjour en Italie. Virgile fait plusieurs fois dans son poëme allusion à ces antiques monumens, et je citerai le passage où ce grand poète place aux environs d'Agylla un bois consacré à *Sylvain* par *les anciens Pélasges*.

Sylvano fama est veteres sacrâssè Pelasgos,
. . . . . .
Qui primi fines aliquandò habuêre Latinos (1).

Servius a cherché (2) à recueillir les opinions les plus accréditées sur l'origine de ce peuple; et l'on va voir combien son témoignage confirme celui de Denys d'Halicarnasse. « Les sentimens, dit-il, sont partagés sur ce point; les » uns les font venir des *Athéniens*, les autres » des *Lacédémoniens;* d'autres, enfin, des *Thessaliens;* ce qui est plus probable, car les Pélasges » possédèrent certainement un grand nombre » de cités dans cette province. » Les deux premières traditions n'avaient sans doute d'autre fondement que la célébrité dont jouissaient les deux peuples dont elles concernent, au lieu que

(1) *Eneid.* lib. VIII, v. 600 et sqq. (2) Servius, *ad H. loc.*

l'autre était appuyée sur un ensemble de faits historiques. Strabon parle plusieurs fois de l'établissement de ces Pélasges ; et comme j'aurai occasion de rapporter ses différens témoignages, je me contenterai d'indiquer ici le passage où il cite la résidence royale de Malæotus, roi des *Pélasges, sur la côte tyrrhénienne* (1). Pline nomme souvent les *Pélasges* parmi les plus anciens habitans de l'Etrurie et du Latium ; et pour éviter qu'on ne les confonde avec les Arcadiens, qui étaient aussi Pélasges, et qui vinrent en Italie avec Evandre, il a soin de les distinguer (2). Solin n'est pas moins exact ; les plus anciennes villes de l'Italie, dit cet auteur (3), reconnaissent pour leurs fondateurs les Aborigènes, les Auronces, les *Pélasges*, les Arcadiens, les Sicules, tous peuples *étrangers et venus de la Grèce : Totius postremò Græciæ advenæ.* Enfin, j'excéderais de beaucoup les bornes de ce chapitre, si je voulais rapporter tous les témoignages qui viennent à l'appui du récit de Denys d'Halicarnasse, et je passe à l'examen de la partie de ce récit, qui concerne les colonies fondées par les *Pélasges seuls*, ou en commun avec les *Aborigènes*.

Cortone. Les Pélasges n'eurent pas plus tôt ci-

(1) Strabo, *Geograph.* lib. v, p. 226, A. Macrobe (*Saturnal.* lib. I, cap. 5) cite ces *Pélasges* comme les plus anciens habitans de l'Italie : *Pelasgorum qui primi coluisse in Italiâ dicuntur.*

(2) Lib. III, c. 5.

(3) Cap. II, p. 12, edit. Salmas.

menté leur alliance avec les Aborigènes, qu'ils les entraînèrent dans une guerre contre les Ombres, et le premier événement de cette guerre fut la prise de *Cortone*, cité riche et puissante, dont ils firent leur place d'armes (1). L'origine de cette ville a été obscurcie par les fables; elle porta d'abord le nom de *Corytus*, de celui d'un prince chimérique, mari d'Electre; mais cette opinion, vainement adoptée par les académiciens de Cortone (2), n'est fondée que sur des traditions purement mythologiques, dont il nous paraît imprudent de s'autoriser. D'autres Critiques ont cru retrouver dans ce nom, qui lui est fréquemment donné par Virgile et Silius Italicus, celui d'une tribu pélasgique de l'Arcadie, les *Corythæens* dont parle Pausanias (3); et cette conjecture ferait considérer Cortone comme l'ouvrage des Enotriens issus de l'Arcadie. Quoi qu'il en soit, il paraît que le premier nom qu'elle porta, après avoir été enlevée aux Ombres, fut celui de *Cyrtonium*; en effet, Polybe (4) et Etienne de Bysance (5) l'appellent ainsi, et peut-être ce nom lui fut-il donné par les Pélasges en mémoire d'une ville de Thessalie, dont le nom est le même, et de laquelle une partie d'entre eux pouvait être originaire. Cette antiquité était assez satisfaisante pour la vanité des

(1) Dionys. lib. I, c. 26.
(2) *Mém. de l'Académ. de Cortone*, tom. IV; *Dissertat.* I, p. 8.
(3) Lib. VIII, c. 45.
(4) Polyb. lib. III, p. 254.
(5) Stephan. v. Κυρτάνιος.

académiciens de Cortone, et devait les dispenser de recourir à une colonie d'*Egyptiens*, ou de *Moabites*, qui n'est ni vraie ni vraisemblable. Au reste, *Cortone* demeura toujours depuis aux Pélasges, même après que leur domination eut été détruite, et leurs villes occupées par les Tyrrhéniens. Denys d'Halicarnasse observe qu'elle ne perdit ses anciens habitans que lorsqu'elle reçut une colonie romaine, peu de temps avant l'époque où il écrivait; et il est probable que ces habitans demeurèrent confondus avec les colons envoyés de Rome.

Perusia. Maîtres de *Cortone*, ils étendirent bientôt leurs colonies sur le fertile territoire que la retraite des Ombres laissait à leur disposition (1); et c'est sans doute de cette manière qu'il faut interpréter le titre de *métropole de la Tyrrhénie*, qu'Etienne de Bysance lui donne (2), puisqu'il est certain que Cortone ne fut jamais au pouvoir des Tyrrhéniens; mais il a voulu dire qu'elle devint mère de plusieurs colonies qui depuis passèrent dans les mains de ce peuple. *Perusia*, voisine de Cortone, fut probablement une de ces colonies. En effet, les traditions rapportées par Servius (3), quoique dénuées de vraisemblance, confirment du moins la haute antiquité qu'Appien attribue (4) à cette ville; et le culte de Junon, qui était honorée

(1) Dionys. Hal. lib. 1, c. 20.
(2) Steph. Κρότων.
(3) *Ad Eneid.* lib. x, v. 198.
(4) Appian. *Bell. civ.* v, p. 699.

d'une manière particulière par ses habitans, semble déposer en faveur de son origine pélasgique. Nous savons d'ailleurs qu'elle fut une des douze villes *lucumoniques* à l'arrivée des Tyrrhéniens; et puisqu'elle existait avant cette époque, on ne peut attribuer sa fondation qu'aux *Pélasges*.

Denys d'Halicarnasse se tait sur les autres établissemens formés par les Pélasges, et nous pouvons conjecturer de ce silence, qu'ils furent peu nombreux, ou du moins peu considérables. La guerre longue et difficile que les deux peuples réunis firent aux Sicules, pour les chasser du territoire fertile qu'ils occupaient, réclama l'emploi de tous leurs moyens, et tant que dura cette sanglante lutte, il est peu vraisemblable qu'ils aient cherché à affaiblir leurs forces en les disséminant dans des villes conquises, ou nouvellement fondées. Mais l'issue de la guerre mit les Aborigènes en possession du pays abandonné par les Sicules, et ce fut alors qu'en reconnaissance des services que leur avaient rendus les Pélasges, ils leur cédèrent le territoire situé aux environs de *Cotylie*, terre qu'un oracle, rapporté par Denys d'Halicarnasse (1) et par Macrobe (2), leur avait ordonné de chercher.

Cette époque est celle où les Pélasges et les Aborigènes, délivrés enfin de la crainte de deux

(1) Dionys. lib. 1, c. 15, 19. (2) Macrob. *Saturnal.* lib. 1, c. 7.

puissans adversaires, les *Ombres* et les *Sicules*, établirent plus solidement leur empire par des colonies multipliées. La plupart de ces colonies, ainsi que l'atteste Denys d'Halicarnasse (1), furent formées en commun par les deux peuples. Quelques-unes avaient été enlevées aux Sicules, et la population en fut seulement renouvelée; quelques autres dûrent, au contraire, leur première origine aux Grecs Pélasges, et de ce nombre, notre historien cite *Agylla* ou *Cære*, *Pises*, *Saturnia*, *Alsium*, et quelques autres, qui furent depuis occupées par les Tyrrhéniens, *Phalère* et *Fescenninum*.

Agylla. Denys d'Halicarnasse n'est pas le seul qui atteste l'origine pélasgique d'*Agylla*. Nous avons vu que telle était aussi l'opinion de Virgile. Pline (2) et Solin (3) ne sont pas moins précis, et ce dernier ajoute que les *Pélasges*, *fondateurs d'Agylla*, *apportèrent les lettres en Italie*. Etienne de Bysance (4) confirme leur témoignage; mais Strabon, d'où ce dernier paraît avoir tiré jusqu'aux expressions dont il se sert, mérite une attention particulière. Cette ville, dit-il (5), fut fondée sous le nom d'Agylla, par des Pélasges venus de la Thessalie; les Lydiens, qui furent appelés Tyrrhéniens, lui faisant la guerre, s'approchèrent de ses remparts, en de-

(1) Dionys. lib. I, c. 20.
(2) Plin. lib. III, p. 5.
(3) Solin, c. II, p. 13.
(4) Stephan. *v.* Ἀγύλλα.
(5) Lib. V, p. 226; et *ibid.* p. 220, *fusè*.

mandant son nom ; quelques Thessaliens répondirent à cette demande en les saluant dans leur langue du mot χαῖρε ; et les ennemis, charmés d'une réponse qu'ils regardèrent comme un augure favorable, donnèrent à cette ville le nom de *Cœré*. Je ne m'arrêterai point à cette étymologie, quoiqu'elle soit répétée par Etienne de Bysance (1) et par Servius (2), sur la foi d'Hygin, non plus qu'à celle du nom d'*Agylla*, que le même Servius (3) tire de celui d'un chef des Pélasges appelé *Agella*. De pareilles discussions sont sans intérêt, comme sans utilité. Je me borne à faire remarquer l'accord unanime de tous ces auteurs, à regarder *Agylla* ou *Cœré* (4), comme une colonie des Pélasges de la Thessalie. Au reste, il paraît que, depuis son envahissement par les Tyrrhéniens, elle fut occupée par une des colonies helléniques qui remplissaient l'Italie ; car Strabon nous apprend (5) qu'elle avait un trésor à *Delphes* ; mais nous n'avons pu recueillir aucune autre lumière à cet égard.

Pises. *Pises* est nommée parmi les villes pélasgiques fondées à cette époque. Mais un savant moderne (6), dont l'opinion a d'autant plus de

(1) Stephan. *v.* Ἀγύλλα.

(2) Servius, *ad Eneid.* lib. VIII, v. 597.

(3) Servius, *ibid.*

(4) Elle était indifféremment connue sous ces deux noms. Hérodote (lib. I, c. 167), et Diodore (lib. XV, c. 14), l'appellent toujours *Agylla*. Le nom moderne n'avait donc pas entièrement prévalu, et c'est ce que confirme l'inscription du trésor de cette ville à Delphes, lequel portait le nom des *Agrilléens* (Strabo, *Geograph.* lib. V, p. 220, C.)

(5) Strabo, *Geograph.* lib. V, p. 220, C.

(6) M. Petit-Radel (Note sur le

poids dans ces matières, que ses travaux ont le plus contribué à prouver la véracité, et à éclaircir la narration de Denys d'Halicarnasse, conjecture que le texte de cet auteur est altéré, et propose de lire *Cosa*, ville que sa situation, au milieu de cités pélasgiques, et le genre de ses monumens, lui font regarder aussi comme pélasgique. Quelque déférence que je doive à ses lumières, j'oserai observer que les manuscrits défendent invariablement la leçon des livres imprimés, et les témoignages des Anciens viennent à l'appui de celui de Denys d'Halicarnasse. En effet, *Pises* existait déjà avant l'arrivée des Tyrrhéniens, selon Lycophron (1), puisqu'elle fut au nombre de leurs conquêtes; et le fragment de Caton, cité par Servius (2), le prouve également. Caton déclare, il est vrai, qu'il ignore le peuple qui fonda *Pises* avant l'arrivée de ces Tyrrhéniens; mais comme il ajoute que les *Teutanes, peuple grec de langage*, occupaient cette région, il est probable qu'elle fut l'ouvrage de ce peuple. Cette opinion paraît avoir été généralement adoptée, puisque d'autres auteurs (3) nommaient également *Teutanes* les premiers habitans de cette ville, et *Teutha*, la ville elle-même, avant qu'une colonie hellénique lui eût imposé le nom de *Pises*. Pline

---

20e chapit. du 1er livre de Denys d'Halicarnasse, dans un *Mémoire communiqué*.

(1) *In Alexand.* v. 1241, p. 128.

(2) *Ad Eneid.* lib. x, v. 179.

(3) *Apud* Servium, *ad Eneid.* ibid.

avait sans doute puisé dans les mêmes sources, lorsque, rapportant les diverses traditions sur la fondation de Pises, il ajoute (1) : *Sive à Teuthanis, græcâ gente.* Mais quel était ce peuple, dont l'origine grecque est attestée par Caton et Pline, et dont le nom cependant n'a que des rapports si éloignés avec la langue des Grecs? Adopterons-nous la conjecture d'Hardouin (2), qui fait venir ce nom de *Titana*, plaine du territoire de Sicyone (3), ou celle du cardinal Noris (4), qui croit trouver son origine dans celui de *Teuthis*, ville ancienne d'Arcadie, dont parle Pausanias (5)? Mais qu'est-il besoin de chercher dans la Grèce la racine d'un mot (6), qui fut sans doute l'ouvrage des colonies pélasgiques de l'Etrurie? Nous savons que ces démembremens particuliers d'une grande nation changeaient aussi fréquemment de nom que de chef; et prétendre assigner la véritable source de cette dénomination, c'est s'exposer à l'erreur, sans profit pour la vérité. Qu'il nous suffise de reconnaître dans les *Teuthanes*, un peuple grec antérieur à l'arrivée des Tyrrhéniens; ce qui lui donne le caractère d'un peuple pélasgique,

(1) Lib. III, c. 5.
(2) *Ad Plin.* tom. I, p. 150.
(3) Stephan. *v.* Τίτανα.
(4) Noris, *Cenotaph. Pisana, dissertat.* I, cap. I.
(5) Pausan. lib. VIII, c. 27, p. 655.
(6) Quelques éditions de Pline donnent *Stintani*, leçon qui n'éclaircit rien, et qui d'ailleurs est contredite par Servius. C'est sans fondement que Cluvier (*Ital. Antiq.* lib. II, p. 494) fait de ces Teutanes une nation germanique, uniquement sur ce que les Germains adoraient le dieu *Theuth*. Le témoignage de Pline et de Caton est positif.

et confirme le témoignage de Denys d'Halicarnasse.

Saturnia. Ce nom, donné à une ville fondée par les Pélasges, rappelle celui de *Saturnia* que portait la contrée des *Aborigènes*, dans l'oracle rapporté par Denys d'Halicarnasse (1), et reproduit par Macrobe (2), sur la foi du savant Varron. Virgile confirme (3) également l'antiquité de cette ville. L'origine mythologique qu'il lui assigne, ainsi que Solin (4), n'est qu'une fable allégorique qui désigne évidemment les Pélasges. On sait, en effet, que le *Saturne* des Latins, le même que l'ancien Χρόνος des Grecs, était la divinité particulière du peuple pélasge, et la fondation de *Saturnia* par le dieu *Saturne*, indique, selon nous, l'introduction du culte de Saturne par les Pélasges, et la haute antiquité de la ville où ce culte fut établi. L'érection de l'autel de Saturne remontait au règne de Tullus Hostilius, selon Macrobe (5). Mais l'institution de son culte était bien plus ancienne, puisque, au témoignage du même auteur, les rites sacrés qui se pratiquaient en l'honneur de cette divinité, avaient été établis,

(1) Lib. I, c. 19.

(2) Varro *apud* Macrob. lib. I, c. 7.

(3) *Eneid.* lib. VIII, v. 358.

(4) Solin, c. II, p. 12, édit. Salm. Le plus ancien nom de la mer Adriatique avait été *Saturnius* ou *Chronius*, ainsi qu'on le voit dans Apollonius (lib. IV, p. 509, 548); et M. Micali (*L'Italia antica*, par^e I^a, cap. X^o, p. 115) remarque que ce nom venait de celui de *Saturnia*, donné au *pays des Pélasges*.

(5) Macrob. *Saturnal.* lib. I, c. 7.

d'abord par les Pélasges, puis par Hercule : *primò à Pelasgis, post ab Hercule.* Les usages grecs s'y conservèrent toujours : *Illic græco ritu, capite operto, res divina fit.* On ne peut désirer un témoignage plus clair ni plus précis, à l'appui de la tradition rapportée par Denys d'Halicarnasse, qui assignait à Saturnia *une origine pélasgique.*

Alsium. Nous n'avons sur la fondation pélasgique de cette ville, d'autre autorité que celle de Denys d'Halicarnasse (1). Nous la verrons bientôt occupée par une colonie argienne, et successivement possédée par les Tyrrhéniens et les Romains, qui y envoyèrent une colonie l'an de Rome 506; mais elle était peu considérable au temps de Strabon (2), et il ne paraît pas qu'elle ait jamais joué un rôle bien important.

Tarquinii. Il faut ajouter *Tarquinii* aux villes fondées à cette époque par les *Pélasges* Thessaliens. En effet, l'abréviateur de Trogue-Pompée (3) assure qu'elle fut fondée par des *Thessaliens.* Les *Spinambres* qu'il leur ajoute sont un peuple inconnu; mais le récit de Denys d'Halicarnasse prouve qu'au lieu de *et Spinambris*, il faut lire, *è Spinâ urbe;* et cette correction nous semble préférable à celle de Vossius, qui propose, *e Spinâ in Umbris;* car il est difficile de croire que les frontières de l'Ombrie

(1) Lib. I, c. 20.
(2) Lib. V, p. 226, A.
(3) Lib. XX, c. 1.

aient jamais pu s'étendre jusqu'à Spina. *Phalère* et *Fescenninum* sont également citées par Denys d'Halicarnasse, parmi les villes pélasgiques de l'Etrurie : elles avaient été auparavant occupées par les Sicules, et tombèrent au pouvoir des Pélasges, lors de l'expulsion de ce peuple. Les Romains y habitèrent depuis; mais elles conservaient encore au temps de notre historien quelques vestiges de leur origine pélasgique (1); Strabon confirme (2) lui-même ce témoignage, lorsqu'il dit que les *Phalisques* n'étaient point Tyrrhéniens, mais qu'ils formaient *un peuple à part*, qui avait sa langue particulière. Toutefois les monumens et les usages allégués par Denys d'Halicarnasse (3), à l'appui de cette origine, appartiennent, comme je le prouverai plus bas, à une colonie argienne d'une date plus récente.

En suivant la côte depuis *Cosa* jusqu'au port d'*Ostia* (4), nous rencontrerons plusieurs des villes citées précédemment comme villes pélasgiques, et d'autres que Denys d'Halicarnasse passe sous silence : telle est *Graviscæ*, Γραυίσκιον, à 300 stades de Cosa. Cette ville, dont nous retrou-

(1) *Antiq. rom.* lib. I, c. 21.

(2) Strabo, *Geograph.* lib. V, p. 226, B.

(3) Dionys. *ibid.*

(4) Strabo, *Geograph.* lib. V, p. 225, D. Jean Villani, célèbre historien florentin du XVe siècle, dit dans sa *Chronique* (lib. I, c. 55), que *Volterre*, *ville très-ancienne d'Italie*, avait été bâtie par les descendans d'*Italus*, et que, dans l'origine, elle avait porté le nom d'*Antonia*. J'ignore dans quelles sources il avait puisé cette tradition, que je me borne à citer d'après lui.

ons l'homonyme en Espagne, me paraît appartenir à l'émigration que j'ai décrite, et sans doute qu'elle reçut son origine et son nom de ces *Græi* ou *Græci*, qui à cette époque dûrent le porter en Italie. C'est, en effet, une opinion généralement adoptée, que le nom de *Grecs*, sous lequel les Romains connurent toujours le peuple *Hellène*, ne put être introduit en Italie que par les colonies pélasgiques parties de la Thessalie, dans un temps où il était celui d'un de leurs souverains et d'une de leurs principales tribus. Si cette opinion est fondée, nous devons sans doute reconnaître dans *Gravisci*, nommée par Virgile parmi les plus anciennes villes d'Italie (1), l'un des établissemens formés par ces *Græci*. Strabon cite (2) encore au nombre des peuples successivement domptés par les Romains, et qui composaient l'ancien Latium, une tribu d'Aborigènes qu'il nomme *Ræci*, Ραῖκοι; peut-être faut-il lire, par une légère addition, Γραῖκοι, et nous aurons les *Græci* dans le Latium; ce que toutes les probabilités nous invitent à croire. A peu de distance de *Gravisci*, et dans l'espace intermédiaire qui la séparait de *Pyrgi*, Strabon place (3) la résidence royale de *Malæotus*, roi des Pélasges qui habitèrent cette côte; *et les mêmes*, ajoute ce savant géographe, *qui furent les fondateurs d'Agylla* (4).

(1) *Eneid.* lib. x, v. 184.
(2) Lib. v, p. 231, A.
(3) Lib. v, p. 225, D.
(4) *Idem, ibid. p.* 226, A.

Pyrgi, dont le nom seul indique l'origine grecque, et dont Virgile atteste la haute antiquité (1), *et veteres Pyrgi*, dut sa fondation au même peuple; aussi voyons-nous dans Diodore (2) qu'elle servait de port aux Agylléens, et que leur trésor y était *déposé*; et quoique cet écrivain se soit trompé, en regardant Pyrgi comme le port des Agylléens, erreur que partage Servius (3), il n'en résulte pas moins de son témoignage, qu'il existait d'étroites relations entre ces deux villes. A 50 stades de Pyrgi était, selon Strabon (4), le port d'Agylla, remarquable par un temple de la déesse *Lucine*, bâti par les Pélasges, Πελασγῶν ἵδρυμα. Les richesses de ce temple excitèrent la cupidité de Denys, qui le pilla la première année de la 99e Olympiade (5); et le titre de *Metropolis* que lui donne Servius (6), pourrait faire soupçonner que ce *temple*, ou plutôt la ville dont il dépendait, était regardée comme la *métropole* des villes pélasgiques de cette côte. Enfin, dans un intervalle de 260 stades, qui séparait Pyrgi d'Ostia, Strabon place les villes maritimes d'*Alsium* et de *Fregenæ*, que leur situation et le témoignage de Denys d'Halicarnasse concernant la première, invitent à nous faire regarder comme des *cités pélasgiques*.

Il résulte des observations que nous venons

(1) *Eneid.* lib. x, v. 184.
(2) Diodor. Sicul. lib. xv, c. 14.
(3) *Ad Eneid.* lib. x, v. 184.
(4) Lib. v, p. 226, D.
(5) Strabo, *ibid.* Diod. Sic. *loco cit.*
(6) Servius, *loco suprà laud.*

présenter, que les Pélasges, après l'expulsion des Sicules, dominèrent sur toute la région comprise entre l'*Apennin*, le *Tibre*, l'*Arno*, et *la mer inférieure*. Il faut ajouter sans doute à ce territoire les places situées aux environs de *Cutilie*, qui leur furent cédées par les Aborigènes, et *Pises* sur l'Arno, qui paraît avoir été la dernière de leurs villes du côté de la Ligurie. Cependant, quelque vaste que soit ce territoire, nous trouvons encore au-delà de ses limites des établissemens pélasgiques, dont la première fondation doit remonter à cette époque. En effet, *Ravenne*, située au-dessous de la bouche spinétique du Pô, fut l'ouvrage d'une *colonie thessalienne*, au témoignage du grave Strabon (1); et l'on ne peut douter que ces Thessaliens ne soient les mêmes que les *Pélasges sortis de la Thessalie* (2). Car Strabon ajoute, que lorsque les Tyrrhéniens voulurent les soumettre à leur empire, ils préférèrent l'exil à un pareil asservissement, et cédèrent leur ville aux Ombres, qui en demeurèrent toujours maîtres depuis cette époque. Or, puisque l'expulsion des Pélasges par les Tyrrhéniens est antérieure au siége de Troie, il faut bien que ces

(1) Lib. v, p. 214, B.

(2) Diodore (lib. XIV, c. 113) dit que la région comprise entre les Alpes et l'Apennin fut occupée par des *Pélasges sortis de la Thessalie au temps du déluge de Deucalion*, et ce passage confirme les traditions que nous avons rapportées d'après Denys d'Halicarnasse, aussi bien que notre conjecture sur l'origine des fondateurs de Ravenne.

Thessaliens soient le même peuple que les Pélasges. Je conjecture donc qu'une colonie de *Pélasges de Spiné*, s'était établie à *Ravenne*, et qu'elle n'en partit que lors de l'agrandissement des Tyrrhéniens. Ils s'étendirent aussi au-delà du Tibre, jusque sur les rivages de la Campanie; car ce furent eux qui fondèrent *Capoue* (1), ville occupée depuis par les Tyrrheniens, et ensuite par une colonie Troyenne. Denys d'Halicarnasse atteste également (2) leurs progrès dans la Campanie, dont ils envahirent une grande partie, après en avoir chassé les Auronces. Ils y bâtirent plusieurs villes, entre autres une *Larissa*, du même nom que leur métropole du Péloponèse, ou plutôt de Thessalie. La plupart de ces villes subsistaient encore au temps de cet historien, quoique ayant vu souvent renouveler leurs habitans. Mais Larisse, déserte depuis de longues années, n'offrait aucune trace visible d'ancienne habitation, et son nom ne s'était conservé que dans la mémoire d'un petit nombre d'érudits. Elle était située sur la côte à peu de distance de *Popilia*.

Je n'ai relaté, parmi les *villes pélasgiques*, que celles que j'ai trouvé citées comme telles dans Denys d'Halicarnasse, ou du moins sur lesquelles j'ai pu recueillir des témoignages assez

(1) Servius, *ad Eneid.* lib. x, v. 145. (2) *Antiq. rom.* lib. 1, c. 21.

authentiques. J'aurais pu en grossir de beaucoup la liste, en profitant des recherches d'un savant moderne, qui, au moyen des monumens, a découvert un plus grand nombre de ces villes ; mais je n'ai pas cru devoir m'engager dans une discussion que l'on pourrait trouver étrangère à mon sujet ; et il faut attendre que les faits sur lesquels repose cette théorie nouvelle, soient entièrement constatés, et plus généralement connus.

L'époque à laquelle ces divers établissemens doivent être rapportés, n'est pas facile à déterminer avec exactitude ; mais je crois qu'il faut la placer après l'expulsion entière des Sicules. Denys d'Halicarnasse ne nous indique en aucun endroit le temps que dura la guerre entre ce peuple et les Aborigènes aidés des Pélasges. Nous savons seulement que cette lutte fut très-sanglante, par conséquent, que le cours en fut prolongé par des alternatives de bons et de mauvais succès, et d'après cela nous pouvons conjecturer que l'expulsion des Sicules fut postérieure d'une douzaine d'années à l'arrivée des Pélasges. Les colonies fondées par ces derniers, sont donc au moins postérieures à l'an 1484 avant J. C., et sans doute leur fondation à toutes s'éloigne peu de cette époque.

Quant aux *Aborigènes*, nous voyons dans Denys d'Halicarnasse (1) qu'ils occupèrent,

(1) *Antiq. rom.* lib. 1, c. 9.

après l'émigration des Siculès, toute la région comprise entre le *Tibre* et le *Liris*. La plupart des villes dont ils s'emparèrent, reconnaissaient les Siculès pour fondateurs, et les Aborigènes y établirent leurs colonies; quelques-unes leur devaient leur première origine; et Denys d'Halicarnasse, parmi celles qui subsistaient de son temps, cite (1) *Antemnæ*, *Tellena* et *Ficules*. Ils agrandirent aussi *Tibur*, dont un quartier conserva toujours depuis le nom de *Sicilio*, en mémoire de ses anciens habitans (2).

Il paraît que ces établissemens et quelques autres furent formés au milieu même de la guerre contre les Siculès, et que leur première destination fut de servir de place d'armes aux Aborigènes contre leurs implacables ennemis. Il faut ajouter aux villes fondées à cette époque par les Aborigènes, *Cœnina* et *Crustumerium*. La première avait été, ainsi qu'*Antemnæ*, enlevée par ce peuple aux Siculès, et ce que dit ailleurs Denys d'Halicarnasse (3), que ces Aborigènes *faisaient partie des Énotriens issus de l'Arcadie*, Οἰνώτρων μοῖρα ἐοῦσαν ἐξ Ἀρκαδίας ἀφικομένων, prouve bien qu'il avait entièrement adopté l'opinion des savans romains, relativement à l'origine énotrienne des Aborigènes. *Crustumerium* fut fondée postérieurement par les Albains, à ce que prétend Denys (4); mais

(1) *Idem, ibid.* cap. 16.
(2) *Idem, ibid.*
(3) Lib. II, c. 35.
(4) *Loco suprà cit.*

cette colonie albaine n'empêche pas que *Crustumerium* n'ait existé long-temps avant; car Virgile en fait mention (1) parmi les villes qui envoyèrent des secours à Turnus; et ce poète, si instruit des antiquités du Latium, ne l'eût sans doute point nommée, si elle n'eût existé au moins à cette époque. D'ailleurs Servius rapporte (2) une tradition qui attribue sa fondation aux Sicules; et cette tradition confirme et justifie l'épithète de *Priscum*, que le poète Silius donne à *Crustumerium* (3).

Les *Aborigènes* furent dépouillés d'une partie de ce territoire par les *Sabins*, dont l'invasion paraît avoir précédé de peu d'années le siége de Troie, et qui fondèrent des établissemens entre le *Nar*, le *Tibre* et l'*Anio*. L'origine de ce peuple, que quelques Anciens ont regardé comme Grec, et dont les états se formèrent aux dépens de la contrée des Aborigènes, mérite d'être discutée. Mais nous remettons à nous en occuper, lorsque nous serons arrivés à l'époque où s'effectua son passage dans le Latium.

(1) *Eneid.* lib. VII, v. 631.
(2) *Ad loc.* Virgil. *cit.*
(3) Lib. VIII, v. 367.

CHAPITRE VI.

Colonie des Pélasges en Sardaigne.

(An 1451 avant J. C.)

C'est sous une date peu éloignée de celle-là que nous devons placer les premiers établissemens que les Pélasges formèrent en Sardaigne. Le plus ancien nom sous lequel cette île fut connue, celui d'*Ichnusa* Ἰχνοῦσα, lui fut donné, selon Pausanias (1), par des navigateurs grecs qui y abordèrent pour trafiquer. Pline (2) et Isidore (3), *dans ses Origines*, confirment cette tradition, et Silius y fait allusion dans ce vers :

Indè Ichnusa priùs Graiis memorata colonis.

Bell. Punic. lib. XII, v. 358.

Mais quels étaient ces Grecs qui, à une époque aussi reculée, vinrent fonder des établissemens dans cette île ? Pausanias n'éclaircit point cette question, et se contente de dire (4) que ses premiers habitans furent des Libyens,

(1) Pausan. lib. X, c. 17 ; *vide* Stephan. *v.* Σαρδώ ; Hygin. *Fab.* CCLXXV ; *Emendat. ad Agathem.* p. 13 ; Eustath. *ad Dionys.* v. 157 et 458.

(2) Plin. lib. III, *c.* 7.

(3) Isidor. *In origin.* lib. XIV, c. 6.

(4) Pausanias, *ibid.* L'étymologie du mot *Ichnusa* est confirmée par Salluste, qui dit en propres termes, que les *premiers Grecs qui abordèrent en Sardaigne pour leur commerce, lui donnèrent le nom d'Ichnusa, parce qu'elle a la forme de la plante du pied d'un homme* (Sallust. *Fragment.* 359, 39, 43). *Voy.* la Note du Présid. de Brosses, tom. I, p. 474.

dont le chef *Sardus* était fils de *Macétis*, l'Hercule des Libyens et des Egyptiens. Je ne doute point que cette colonie ne fût composée des mêmes Pasteurs Phéniciens, qui avaient long-temps habité dans le Delta et sur la côte de la Libye, et je suppose qu'elle partit à la même époque, et sans doute pour les mêmes causes qui conduisirent dans la Grèce quelques-unes des émigrations de ce peuple. Quoi qu'il en soit, les auteurs nous laissent ignorer quels étaient les Grecs qui succédèrent à la colonie phénicienne, et nous sommes réduits au secours faible et incertain des conjectures. Si l'on suppose que la colonie d'Aristée, dont parle également Pausanias (1), soit la première que reçut cette île, on se trouve en contradiction manifeste avec cet auteur, et même en admettant la réalité de cette colonie, qui dut être de l'an 1510 avant J. C., il faudrait croire que les voyages des premiers Grecs, qui l'ont précédée de beaucoup d'années, remontent au moins jusqu'à l'an 1610, antiquité prodigieuse qui ne peut se concilier avec les traditions historiques et avec l'époque où s'établirent en Italie, contrée plus voisine des Grecs, les premières colonies de ce peuple. On doit conclure de ces difficultés, que la colonie d'Aristée est d'une époque beaucoup plus moderne que ne le

(1) *Descript. Græc.* lib. x, c. 17.

pense Pausanias, et que l'opinion de ceux qui la faisaient contemporaine de Dédale, méritait d'être préférée. Ce n'est pas que Pausanias n'eût rigoureusement raison, s'il était prouvé qu'Aristée fût lui-même le chef de cette colonie. Il est certain en effet qu'Aristée étant au plus postérieur d'une génération à l'arrivée de Cadmus, ne put être contemporain de Dédale, qui florissait au temps de Minos. Mais quelle confiance peut-on accorder aux traditions fabuleuses et contradictoires que la superstitieuse antiquité nous a transmises sur ce personnage? Et n'est-il pas plus probable que, si cette colonie a véritablement eu lieu dans des temps postérieurs, le culte d'Aristée, porté par elle en Sardaigne, fit imaginer aux Grecs vains et crédules, qu'Aristée lui-même en avait été le conducteur? C'est ainsi que sans citer d'exemples étrangers, le culte de ce personnage introduit dans la Sicile (1), dans la Thrace, au pied du mont *Hæmus* (2), dans l'île de Corcyre, ainsi que l'a doctement établi Eckhel (3), et dans d'autres lieux que Diodore ne nomme pas (2), μετὰ δὲ ταῦτα, ἄλλας τε νήσους ἐπελθεῖν, fit croire que ce personnage mythologique avait fondé des établissemens dans chacune de ces contrées.

(1) Diod. lib. xv, p. 196; Cicer. *In IVa Verrin.*
(2) Diod. *ibid.*
(3) *Numi vetores*, p. 109.
(4) Diod. *ibid.*

Si donc la colonie d'Aristée a eu lieu, ce que j'examinerai ailleurs, elle doit être contemporaine de Dédale, et se rattacher à l'ensemble des émigrations qui furent occasionées par les conquêtes de Minos. Cherchons maintenant à découvrir quels étaient les Grecs qui, déjà avant cette époque, trafiquaient avec la Sardaigne. Il me semble peu probable que de pareilles expéditions aient pu partir des ports de la Grèce; et je ne vois guère que les Pélasges, établis sur la côte tyrrhénienne, auxquels puissent s'appliquer les expressions de Pausanias: La proximité où ils étaient de la Sardaigne, le penchant connu de ce peuple pour le commerce et la navigation, nous induisent naturellement à le croire; et si à ces causes on ajoute les révolutions qui dûrent souvent les forcer à des émigrations, il ne paraîtra pas hors de vraisemblance que les Grecs de Pausanias et de Silius soient les Pélasges de la *Tyrrhénie*. Strabon nous apprend (1) qu'avant l'arrivée de la colonie hellénique d'Iolaüs, dont nous parlerons en son lieu, le pays était occupé par des *Tyrrhéniens*; et l'on sait que les Tyrrhéniens étaient confondus par les Grecs avec les Pélasges d'Italie. D'ailleurs, ce que Strabon ajoute prouve qu'il existait des relations intimes entre les deux colonies. *Ces Tyrrhéniens*, dit-il, *partagèrent leurs*

(1) *Geograph.* lib. v, p. 225, A.

terres avec les nouveaux colons, et la plus grande union s'établit entre eux. Si ces *Tyrrhéniens* eussent été des *Phéniciens de Tyr*, auraient-ils si aisément partagé leur territoire avec des étrangers, et la facilité que les Grecs d'Iolaüs trouvèrent à s'incorporer avec eux, ne prouve-t-elle pas qu'il existait entre ces deux peuples des rapports d'origine, qui ne peuvent convenir qu'aux Pélasges? On pourrait objecter que si les Grecs de Pausanias étaient les mêmes que les Pélasges, il serait surprenant que Strabon leur eût donné le nom de *Tyrrhéniens*, à une époque où ce nom n'était pas encore connu en Italie. Mais Myrsilus de Lesbos (1) n'appelait-il pas *Tyrrhéniens* les mêmes peuples que Denys d'Halicarnasse appelle *Pélasges*, et cela à une époque où les Pélasges seuls occupaient la côte depuis envahie par les Tyrrhéniens? Enfin, dans le fragment de Sophocle cité par Denys d'Halicarnasse (2), le nom de *Tyrrhéniens* n'est-il pas donné aux habitans grecs d'Argos, du temps d'Inachus? Je persiste donc à croire que les Tyrrhéniens de Strabon sont des Pélasges de la côte étrusque, que des intérêts de commerce amenèrent dans la Sardaigne, environ une génération après leur établissement final en Italie, c'est-à-dire vers l'an 1451 avant notre ère.

(1) *Apud* Dionys. lib. 1, c. 28. (2) *Idem*, lib. 1, c. 25.

CHAPITRE VII.

Colonies des Dryopes sur le Sperchée, et dans la région du Parnasse.

(An 1496 avant J. C.)

Nous avons déjà indiqué l'*origine arcadienne* de ce peuple; et il est difficile de la révoquer en doute d'après les autorités réunies d'Aristote (1), des scholiastes d'Homère (2), d'Apollonius (3) et de Lycophron (4), de l'auteur du *Grand Etymologique* (5), de Scylax (6), et de quelques autres. Aussi Strabon (7) l'assimile-t-il aux *Pélasges*, aux *Caucons*, aux *Lélèges*, et aux autres peuples pélasgiques qui habitaient dans les premiers temps en deçà de l'isthme. Les auteurs que j'ai cités placent, d'un consentement unanime, le premier établissement des *Dryopes* sur les bords du fleuve *Sperchée*; et ces témoignages, qu'il serait téméraire à nous de récuser, paraissent contradictoires avec la tradition que j'ai suivie, en les faisant arriver dans l'Epire. Mais comme ils ne portèrent en effet le nom de *Dryopes* que dans la génération qui

(1) Aristot. *apud* Strabon. lib. VIII, p. 373.
(2) Eustath. *ad Iliad.* lib. II, v. 365.
(3) Schol. *Apollon. ad* lib. I, v. 1212, 1218.
(4) Schol. *Lycophron. ad Cassandr.* v. 480.
(5) *Magn. Etymol. v.* Δρύοψ.
(6) Scylax, p. 10, edit. Hudson, tom. I.
(7) Strabo, lib. VII, p. 321.

suivit leur passage en Epire, on voit que la colonie qu'ils conduisirent à cette époque sur le territoire arrosé par le *Sperchée*, fut réellement la première qui porta le nom des *Dryopes*. Ce premier établissement ne fut sans doute ni considérable ni de longue durée. On peut croire qu'il excita la jalousie des nouveaux souverains de la Phthiotide; et le peu de traces que laissa dans cette contrée l'habitation des Dryopes, confirme notre conjecture.

Bientôt après, une colonie de ce peuple alla se fixer dans la région comprise entre l'Eta et le Parnasse. C'est en effet dans cet endroit que Pausanias (1) nous les représente établis *trois générations* avant leur roi *Phylas*, qui était contemporain d'Hercule. Le peu d'intervalle que je place entre ces colonies est autorisé par ce que dit le scholiaste de Lycophron (2), que *Dryops*, qui donna son nom à ce peuple, était roi *des environs du Parnasse*; et je tire la même induction d'un passage d'Antoninus Liberalis (3), selon lequel Dryops était *fils du fleuve Sperchée*. Cette origine allégorique signifie, selon moi, qu'il était parti des bords de ce fleuve pour s'établir sur le mont Eta; et le reste de son récit favorise, ou plutôt confirme cette interprétation (4).

(1) Pausan. lib. IV, c. 34.
(2) *Ad Cassandr.* v. 485.
(3) *Metamorph.* c. XXXII, p. 403, edit. Gale.
(4) M. Clavier suit une autre tradition (*Histoire des premiers*

C'est donc dans la contrée située entre le Parnasse et l'Eta que se forma le principal établissement des Dryopes. Aussi cette contrée, qui fut depuis occupée par les Doriens, porta-t-elle originairement le nom de *Dryopide*; au témoignage d'Hérodote (1); et ce document est bien précieux, puisque l'établissement des Doriens ayant eu lieu, comme nous le verrons, sous un fils d'Hellen (2), et celui des Dryopes l'ayant précédé, selon Hérodote, il faut bien que les colonies du Spercheé et de l'Eta aient été conduites dans la même génération. Quoi qu'il en soit, ce petit état qui, selon Strabon (3), s'étendait jusqu'à la *Trachinie*, comprenait trois villes principales, *Lilæa*, *Carphé* et *Dryopé*. Il est vrai que le scholiaste de Pindare (4) en attribue la fondation aux Doriens; mais comme il est certain que l'état des Doriens ne renfermait

---

temps de la Grèce, tom. I, p. 212), selon laquelle l'établissement des Dryopes sur l'Eta daterait du temps d'Hercule; mais elle n'est appuyée que du témoignage du seul scholiaste d'Apollonius (*Ad* lib. I, v. 1212), et est démentie par Pausanias. D'ailleurs, elle se concilie moins aisément avec les autres traditions historiques; car, comme il est certain que ce fut aussi Hercule qui les chassa du Parnasse, il faudrait supposer deux expéditions de ce héros contre eux, dont ne parlent ni Pausanias, ni Diodore, ni même Apollodore. Quelque intervalle d'ailleurs que l'on suppose entre ces deux guerres, en admettant leur réalité, il est impossible que dans cet espace, nécessairement fort court, les Dryopes aient eu le temps de s'affermir au point de former un état considérable, et s'ils n'y avaient fait qu'un séjour d'aussi courte durée, Strabon aurait-il dit (lib. IX, p. 434) que la Dryopide de l'Eta doit être regardée comme la métropole de celle du Péloponèse?

(1) Herodot. lib. I, c. 56; lib. VIII, c. 31.

(2) Conon. *Narrat.* XXVII.

(3) Lib. IX, p. 434.

(4) *Ad Pythic.* od. I, v. 121; Etienne de Byzance (*v.* Δρυόπη.) fait mention de la dernière; mais il la place dans le voisinage d'Hermione, où elle n'exista jamais.

que *quatre villes*, au nombre desquelles ne sont jamais citées celles que je viens de nommer, et que le nom de la dernière atteste évidemment son origine dryopienne, je suis le sentiment de M. Clavier, qui les regarde (1) comme étant toutes trois l'ouvrage des Dryopes.

CHAPITRE VIII.

Colonie des Pélasges à Cyzique.

(An 1384 avant J. C.)

Les usurpations successives des princes helènes forcèrent plusieurs tribus pélasgiques à quitter la Thessalie pour aller s'établir en d'autres contrées; mais la connaissance de ces diverses émigrations ne nous est point parvenue. Nous savons seulement que les environs de Cyzique furent occupés par une de ces colonies, qui y prit le nom de *Dolions*. Ephore (2), dans *le neuvième livre de son histoire*, rendait lui-même témoignage de l'origine pélasgique de ce peuple, et assurait qu'il partit de la Thessalie lorsque les enfans d'Eolus s'établirent dans la *Magnésie*. A cette autorité, j'ajouterai celle du savant commentateur d'Apollonius, qui pré-

(1) *Ouvrage cité*, tom. II, p. 8, note 1re.

(2) Ephor. *apud* Schol. *Apollon.* lib. I, v. 1039.

tend (1) également que les *Dolions* étaient une *colonie thessalienne* : ils vinrent se fixer dans la région voisine de l'Hellespont, sous la conduite d'*Ænée*, dont l'origine nous est inconnue, mais dont la naissance thessalienne est attestée par ce même scholiaste : Αἰνεὺς ὢν τὸ γένος Θεσσαλὸς (2). Cet Ænée épousa la fille d'un roi de Thrace dont il eut *Cyzicus*, qui régnait au temps de l'expédition des Argonautes (3). Conon a suivi une autre tradition, selon laquelle ce fut *Cyzicus*, roi d'une des tribus pélasgiques de *la Thessalie*, qui fut le chef de cette colonie (4); mais la différence qui règne entre ces deux opinions est trop légère pour mériter une discussion, et Conon a voulu dire sans doute que la fondation de Cyzique fut contemporaine de l'expédition des Argonautes; ce qui n'empêche pas que l'établissement des Dolions n'ait été antérieur à cette époque. Le scholiaste d'Apollonius nous donne une description assez fidèle du terrain occupé d'abord par cette colonie (5). C'était une langue de terre étroite, réunie au continent par un isthme, et qui en avait été séparée, (6) par un de ces accidens physiques, si communs dans les anciens temps.

(1) *Ad Apollon.* lib. I, v. 962.
(2) *Ad Apollon.* lib. I, v. 948.
(3) Schol. *ibid.* v. 936 et 948.
(4) *Narrat.* XII, *apud* Phot. Ovide fait bien évidemment allusion à l'origine thessalienne de Cyzique, dans ce vers :

Cyzicon Æmoniæ nobile gentis opus.
Trist. lib. I, *eleg.* X, v. 30.

(5) *Ad* lib. I, v. 936.
(6) *Vide orator.* Aristidem, *Panegyric. Cyzic.* p. 61.

L'établissement des Dolions éprouva d'abord des difficultés de la part des *Pélasges* fixés dans le voisinage (1). Ce fut pour se maintenir contre les fréquentes attaques de ces dangereux voisins, que Cyzicus fit alliance avec un roi des *Pélasges*, que Parthénius (2) nomme *Piasus*, et épousa *Larissa* sa fille. La protection de ce prince lui permit d'asseoir son état naissant sur une base plus solide, et il fonda la ville qui porta depuis son nom, et en perpétua la mémoire. *L'Æsépe* fut reconnu pour la limite naturelle des deux peuples rivaux (3); et les Dolions débarrassés de la crainte que leur inspiraient leurs ennemis, occupèrent tout l'espace compris entre l'*Æsépe*, le *marais Dascylia* et le *Rhyndacus* (4). Outre la péninsule de Cyzique qu'ils avaient possédée dès le principe, et *Panorme*, qui faisait partie du même territoire, ils possédaient encore une ville appelée *Scyrmus*, dont parle Etienne de Bysance (5). Quant à l'époque de cette colonie, je l'ai fixée, selon le scholiaste d'Apollonius (6), *une génération* avant l'expédition des Argonautes, c'est-à-dire, à l'an 1384 avant notre ère. M. Larcher la place (7) parmi les autres *colonies*

(1) Apollodor. lib. 1, c. IX, §. 18.

(2) *Erotic. narrat.* XXVIII.

(3) Schol. *Apollon. ad* lib. 1, v. 916. Il le déclare ailleurs encore plus clairement ἡ δὲ Δολιονία, ἀφ' ἧς μὲν ἀπὸ Δολίονος. (*Ad* lib. 1, v. 1115.)

(4) Schol. *ibid.* v. 1115; Eustath. *ad Iliad.* lib. 1.

(5) Stephan. Byzant. *v.* Δολίονες; *idem*, *v.* Σκύρμος; *Add. Magn. Etymol. H. v.*

(6) Schol. Apollon. *ad* lib. 1, v. 954.

(7) *Chronol. d'Hérod.* chap. VIII, p. 233.

thessaliennes que Deucalion força à émigrer; mais je n'ai trouvé nulle part que l'établissement des Dolions remontât à cette époque, et d'ailleurs le témoignage d'Ephore est contraire à cette supposition.

CHAPITRE IX.

Colonies Pélasgiques en Arcadie et hors de l'Arcadie.

Dans le tableau rapide que nous avons présenté des émigrations pélasgiques qui précédèrent ou suivirent l'avénement de *Nictymus*, nous avons négligé de parler de quelques colonies, qui, quoique liées au même enchaînement de faits, nous ont paru moins avérées. Telles sont les colonies que *Lyctus*, *Lébadus* et *Eleuther*, tous trois fils de Lycaon, conduisirent, le premier en *Crète*, et les deux autres en *Béotie*. Les noms de ces princes ne se trouvent point dans les listes de Pausanias et d'Apollodore. Cependant l'existence et la colonie du premier sont attestées par Anticlide, dont Etienne de Bysance (1) et saint Clément d'Alexandrie (2) nous ont conservé le témoignage; et l'autorité de cet écrivain, que Strabon (3) cite avantageu-

(1) Stephan. *v.* Λύκτος. §. III, p. 36.
(2) Clem. Alexand. *in Protrept.* (3) Strabo, *Geograph.* v. 221, D.

sement parmi ceux qui avaient traité des *émigrations pélasgiques*, peut paraître ici de quelque poids. D'ailleurs un usage qui, selon la remarque que nous en avons faite (1), fut particulier au peuple pélasge, s'était conservé chez les *Lyctiens*, et cette observation vient encore à l'appui de la tradition d'Antiélide. *Lébadus* et *Eleuther* furent les fondateurs de deux villes de Béotie, auxquelles chacun d'eux donna son nom. Ce fait intéressant nous a été transmis par Plutarque (2), qui, en sa qualité d'écrivain national, acquiert ici un double titre à notre confiance. Les Lébadéens, en témoignage de leur origine arcadienne, accordaient le droit de cité parmi eux aux Arcadiens, et en jouissaient chez ces derniers; et un usage singulier, rapporté par le même Plutarque (3), confirme également l'origine arcadienne des Eleuthériens. Cependant Pausanias se tait sur cette tradition, et attribue même à une colonie athénienne, dont le chef se nommait *Lébadus*, l'origine du nom et de la ville de *Lébadée* (4). Mais comme il ajoute qu'on ne savait ni quel était son père, ni le motif qui lui fit entreprendre cet établissement, on ne doit tenir aucun compte d'une tradition incertaine, réfutée par le témoignage authentique et circonstancié d'un écrivain national.

(1) *Voy.* ci-dessus, lib. 1, c. 4, p. 76.
(2) Plutarch. *Quæst. græc.* tom. II, p. 300.
(3) Plutarch. *ibid.*
(4) Pausan. lib. IX, c. 39, p. 768.

Établissement des Arcadiens.

(An 1496 avant J. C.)

Nictymus n'ayant point laissé de postérité, un prince nommé *Arcas* monta sur le trône, et fut le fondateur d'un nouvel empire et d'une nouvelle dynastie. L'origine de ce prince et du peuple qui s'établit avec lui dans la contrée, qui porta depuis son nom, est couverte des mêmes obscurités qui enveloppent le berceau de toutes les nations célèbres. Suivant des généalogies confuses et incertaines (1), il descendait de *Lycaon* par *Callisto* sa mère; mais tout nous prouve que son usurpation fut le fruit d'une conquête, et que son origine était étrangère à la famille de *Lycaon*. En effet, les *Arcadiens*, dont il était le chef, s'emparèrent à main armée du territoire paisible occupé alors par les *Pélasges* (2), selon la tradition de Duris, rapportée par le scholiaste d'Apollonius (3); et ce qui prouve encore mieux que cette conquête se fit par la voie des armes, c'est que, selon un écrivain d'une grande autorité (4), ces Arcadiens subjuguèrent le pays, et en chassèrent la plupart des habitans. Le Syncelle (5) nous

(1) Pherecyd. *apud* Apollod. lib. III, c. 8; Ariæth. *apud* Hygin. *Poët. Astronom.* l. II, c. 6; Pausan. lib. VIII, c. 3.

(2) Pausan. *ibid.*

(3) *Ad* lib. IV, v. 269.

(4) Aristot. *in Republ. Tegeat. apud Eumel. ibid.*

(5) *Chronograph.* p. 158, A.

donne la même idée de l'invasion d'*Arcas*. *Ces aventuriers*, c'est ainsi que les qualifie M. Larcher (1), étaient sans doute sortis de l'Argolide, suivant la conjecture du même chronologiste. Et en effet, ce pays paraît seul capable à cette époque d'avoir produit de pareilles émigrations; mais je ne puis de même approuver la date que le respectable académicien assigne à cette colonie, de l'an 1834 avant notre ère. *Cette erreur*, s'il m'est permis de parler ainsi, vient de ce qu'il a donné au règne du père de Lycaon une date beaucoup trop reculée, et tous les règnes suivans ont dû se trouver nécessairement hors de leur époque véritable. Celle de Nictymus nous aide à fixer, au moins d'une manière approximative, la date de l'invasion des *Arcadiens*, puisqu'elle lui fut postérieure d'une génération; et comme le Syncelle rapporte cet événement (2) à peu près sous la même date que l'arrivée de *Cadmus*, il confirme, s'il en était besoin encore, la date assignée, d'après M. Clavier, à la fondation du premier royaume d'Arcadie.

On peut conjecturer avec assez de vraisemblance, que l'usurpation d'*Arcas* occasiona quelque émigration hors de l'Arcadie. Ce n'est pas qu'il faille croire que tous les habitans en furent chassés, ainsi que l'affirme le scholiaste d'Apollonius (3); tous ces peuples étant probablement

(1) *Chronol. d'Hérodot.* ch. VIII, §. 3, p. 221.

(2) *Chronograph.* p. 158, A.

(3) *Ad* lib. IV, v. 269.

de la même origine, comme issus de l'Argolide, ils se confondirent aisément ensemble, et les vainqueurs firent adopter leur nom aux vaincus (1); mais il dut nécessairement se trouver parmi ces derniers des mécontens qui aimèrent mieux s'expatrier que de rester soumis à leurs conquérans. Cependant nous n'avons aucune lumière sur ces émigrations. La génération suivante vit sortir de l'Arcadie quelques colonies, entre autres celle d'*Elatus*, un des fils d'Arcas, qui, mécontent sans doute de son patrimoine, ou forcé par quelque révolution, se transporta dans le pays appelé depuis *Phocide*, et y fonda la ville d'*Elatée* (2); et celle des *Azani* qui, pour quelque motif semblable, allèrent s'établir dans cette partie de la *Phrygie* (3), qui est arrosée par le fleuve *Peucalas*. Pausanias parle encore en un autre endroit de la colonie d'*Elatus* (4); mais la cause qu'il lui assigne doit nous rendre sa narration suspecte. Il dit, en effet, que ce prince était venu secourir les Phocéens attaqués par les *Phlégiens d'Orchomène*. Les Phlégiens n'étaient certainement point établis en Béotie à l'époque d'Elatus, et le temple de Delphes est également d'une fondation beau-

(1) Pausan. lib. VIII, c. 3.
(2) Pausan. *ibid.*
(3) *Idem*, *ibid.*
(4) Pausan. lib. X, c. 34. Ce qui prouve qu'*Elatée* fut, du moins à cette époque, une ville peu considérable, c'est qu'Homère n'en parle pas (Strabo, lib. IX, p. 424), et le silence de ce poète est un argument négatif, qu'on pourrait faire valoir avec succès contre la tradition de Pausanias.

coup plus moderne. Nous ne devons donc recevoir qu'avec défiance cette tradition de Pausanias, et celle qui concerne l'établissement des *Azani* en Phrygie, ne paraît pas non plus appuyée sur des preuves bien authentiques. Ainsi nous ne nous y arrêterons point davantage.

CHAPITRE X.

Pélasges en Carie et dans l'île de Rhodes.

Colonie pélasgique en Carie.

(An 1392 avant J. C.)

Les colonies pélasgiques de l'Asie mineure ne s'étaient point propagées au-delà du promontoire de Mycale. La Carie, que nous verrons bientôt occupée par un peuple insulaire qui lui donna son nom, reçut, à peu près vers l'an 1392 avant J. C., une colonie des Pélasges de la Thessalie : le chef de cette colonie était *Triopas.* (1), petit-fils d'Eolus, qu'un sacrilége com-

(1) On ne trouve qu'incertitude et que confusion dans les récits des auteurs touchant la généalogie et l'origine de ce prince. Diodore, qui en a parlé avec le plus d'étendue (lib. v, c. 58, 61), n'est nullement d'accord avec lui-même, et n'a pas cherché à concilier les différentes traditions qu'il avait recueillies sur ce point. Sans m'enfoncer dans ces ténèbres mythologiques, qui m'écarteraient trop de la route que je dois suivre, je vais tâcher d'éclaircir ce qui appartient à mon sujet, et de montrer que le Triopas, père de Phorbas, qui conduisit une colonie dans l'île de Rhodes, était originaire de la Thessalie. Quelque contradiction qui règne dans les diverses traditions rapportées par Diodore (*Loco cit.*), il paraît cependant que Triopas était

mis par son fils aîné obligea de s'expatrier avec *Phorbas* son second fils (1). Il se mit à la tête d'une troupe de Pélasges, ses sujets, auxquels se réunirent quelques *Achéens*, et s'établit d'abord sur la Chersonèse où fut bâtie Cnide. Cette tradition, qui nous a été conservée par Diodore (2), est confirmée par Callimaque (3). Selon cet auteur, dont le témoignage doit avoir ici d'autant plus de poids, qu'il joignait au talent de poète une étude approfondie de l'*origine des villes*, Triopas, avant de s'établir à Cnide, régnait à *Dotium*, sur les Pélasges; et en effet, nous savons par Etienne de Bysance (4) que *Dotus*, fils de Pélasgus, avait été le fondateur

descendant d'Eolus, soit qu'on lui donne pour père *Lapithus*, soit qu'il fût fils de *Canacé*, fille d'Éolus. Cette dernière tradition étant la plus adoptée, puisqu'elle est suivie par Callimaque (*Hymn. ad Cererem*, v. 100.) et confirmée par un monument antique, l'inscription d'Hérode Atticus (Saumaise a fait sur cette *inscription* un savant commentaire, où il prouve que le Triopas dont il y est fait mention est le même que celui de Callimaque, et qu'il descendait d'Eolus.), mérite d'être préférée. Cependant le savant M. Clavier, dans ses *Notes sur Apollodore* (tom. II, pag. 96), est d'un autre sentiment, et pense que ce Triopas était de la branche des rois d'Argos qui était établie en Thessalie. Cette distinction est peu importante, et je ne la crois pas nécessaire. Rien n'est plus commun dans l'histoire de ces anciens temps, que de voir des princes de la famille d'Hellen régner sur des tribus pélasgiques, et nous en verrons beaucoup d'exemples dans la seconde partie de cette histoire. Il résulterait toujours également de cette opinion, que Triopas était originaire de la Thessalie (Callimach. *ad Cerer.* v. 25), et en effet, les auteurs nous le représentent primitivement établi à *Dotium*. Cette ville était située dans le voisinage des Perrhæbes (Strabo, *Geograph.* lib. IX, p. 442), et Eustathe parle (*ad* Homer. *Iliad.* lib. IV.) d'un *Triopas*, tyran des Perrhæbes; ce qui prouve que ce nom était aussi en usage chez ce peuple, et n'était pas exclusivement affecté aux princes de la maison d'*Argos*.

(1) *Vide* Callimach. *Hymn. ad Cererem*, v. 32 et seqq.

(2) Diod. Sicul. lib. V, c. 61.

(3) Callimach. *loc. cit.* v. 25.

(4) Musæus et Herodian. *apud* Stephan. v. Δώτιον.

de cette ville. Ce passage de Callimaque a été mal interprété par son scholiaste, et l'erreur de ce dernier a causé celle d'Etienne de Byzance (1), qui, citant le vers de Callimaque, parle d'une *colonie de Cnidiens* établie à *Dotium*, au lieu d'une colonie de Pélasges de Dotium établie à Cnide; mais cette erreur a été réfutée par le savant Saumaise (2). Au reste, les témoignages que nous avons cités ne sont pas les seuls qui attestent la réalité de cette colonie. Pausanias y fait également allusion, lorsque, citant les monumens consacrés à Delphes par les Cnidiens, il fait mention de la statue de *Triopas, le fondateur de Cnide*, Τριόπαν οἰκιστὴν τῆς Κνίδου (3), et le nom de *Triopium* donné à un cap voisin de cette ville, était également un monument qui attestait le séjour de ce prince dans la Carie. D'autres villes du même pays dûrent leur origine à cette colonie, et dans ce nombre on doit mettre *Halicarnasse*. Il serait difficile, en effet, d'expliquer autrement le *Jupiter Dodonéen*, qui paraît sur ses médailles (4), et dont le culte ne put y avoir été porté, avant l'établissement des colonies helléniques, que par des Pélasges de la Thessalie. Mais l'arrivée des Cariens arrêta sans

(1) *In v.* Δώτιον.

(2) *Not. ad inscript. Herod. Attic.* p. 28. Voyez aussi les notes de Grævius et de Spanheim sur cet endroit de Callimaque.

(3) Pausan. lib. x, c. 2.

(4) Eckhel en cite plusieurs dans son grand ouvrage (tom. II, p. 582). Spanheim (*de Præstant. et usu num.* tom. I, p. 626), et Holstein (*ad Stephan.* p. 26) en citent aussi qui portent toutes le même type.

doute les progrès de cette colonie, et détruisit un état à peine formé. Il paraît qu'alors les Pélasges, obligés de chercher une nouvelle demeure, se dispersèrent dans les îles voisines du continent qu'ils avaient occupé : l'île de *Symé* reçut une de leurs colonies sous les ordres de *Chthonius* (1); l'île de *Cos* fut également peuplée par eux; et le nom de *Méropes* que portaient ses anciens habitans (2), leur vint de celui de *Mérops*, chef de cette colonie, et l'un des fils de *Tribpas* (3). Trois petites îles situées entre la Cnidie et Symé, et connues sous le nom d'*Aræ* (4), reçurent aussi, à la même époque, une colonie de ces mêmes Pélasges, selon Dieuchidas; écrivain dont Athénée nous a transmis le témoignage (5); mais la plus grande partie se transporta à *Rhodes*, qui, récemment abandonnée des eaux qui l'avaient submergée, appelait de nouveaux habitans.

Colonies des Pélasges à Rhodes.

(An 1376 avant J. C.)

Il est difficile de démêler la vérité à travers les fables incohérentes qui obscurcissent l'ancienne histoire de cette île fameuse. Selon les traditions les plus vraisemblables, les *Telchines*

(1) Diod. Sic. lib. v, c. 53.
(2) Stephan. *v.* Κῶς. Anton. Liberal. *Metamorph.* §. xv; Strabo, lib. xv, p. 686 *et plurimi.*
(3) Stephan. *v.* Μέροψ.
(4) Stephan. *v.* Ἀραί.
(5) Athen. lib. vi, c. 7.

furent les premiers qui l'habitèrent : le titre de *fils de la mer* que leur donne Diodore (1), nous les fait reconnaître pour *Phéniciens;* et il est probable, selon le témoignage d'Orose (2), qu'ils vinrent s'établir à Rhodes lorsque Phoronée les chassa du Péloponèse. A ces *Telchines* succédèrent les *Gnètes* ou *Ignètes* (3), que Bochart conjecture (4), avec assez de raison, être le même peuple que le précédent; et lorsque Cadmus, en se rendant dans la Grèce, débarqua à Rhodes, il y laissa quelques-uns des Phéniciens de sa suite, pour desservir le temple qu'il avait bâti à Neptune, et qui trouvèrent d'autant plus de facilité à s'établir parmi les habitans de cette île, que leur origine à tous était la même (5). La première colonie grecque qu'elle reçut fut celle de *Leucippus*, fils de *Macar*, le même qui avait conduit des Pélasges à Lesbos. Diodore atteste cette seconde colonie (6), et son témoignage est confirmé par Pline (7), qui, rapportant les anciens noms de l'île de Rhodes, cite entre autres celui de *Macaria*, qu'elle porta sans doute en mémoire du prince, dont était fils le chef de la colonie pélasgique. Leucippus étant postérieur d'une génération à Macar, son

(1) Diod. Sic. lib. v, c. 55.

(2) Oros. lib. I, c. 7; Euseb. *Chronic.* p. 67; *vide et* Diod. *loc. laud.* Strabon. *Geograph.* lib. XIV, p. 654.

(3) Stephan. *v.* Γνῆς; Hesych. *v.* Ἰγνήτες. *Vide* Meursium *in Rhodo.*

(4) Bochart, *de Phœnic. colon.* lib. I, c. 7.

(5) Diod. Sic. lib. V, c. 56.

(6) Diod. lib. V, c. 81.

(7) Plin. *Histor. natur.* lib. III, c. 31.

émigration doit donc être fixée vers l'an 1793 avant notre ère.

Cette colonie resta en possession de l'île de Rhodes, jusqu'au temps où un nouvel établissement de Pélasges s'y forma sous les ordres de Phorbas, fils de Triopas (1). La mythologie paraît s'être exclusivement emparée de ce fait. S'il en faut croire Diodore (2), l'île était ravagée par des serpens d'une grandeur prodigieuse, qui dévoraient un grand nombre d'habitans. Pour se délivrer de ce fléau, ils consultèrent l'oracle, qui leur conseilla d'appeler à leur secours *Phorbas*, alors banni et errant loin de sa patrie. Le héros se rendit à leur invitation, purgea le pays des monstres qui l'infestaient, et fonda une colonie dans l'île qui lui devait sa délivrance. Il est assez singulier de trouver, à une époque aussi ancienne, l'origine des fables qui reparaissent dans l'histoire moderne de *Rhodes*, lorsque cette ville était déjà au pouvoir des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ces fables avaient sans doute un fondement réel, exagéré par l'imagination des Grecs; et nous devons penser de même de l'ori-

(1) Selon l'historien Dieuchidas cité plus haut, après la mort de Triopas, il survint une sédition parmi ses sujets, occasionée sans doute par les prétentions de ses deux fils *Phorbas* et *Periergus*. La nation se partagea entre ces deux chefs; les uns, sous les ordres de *Phorbas*, demeurèrent dans les îles *Aræ*. L'autre partie alla s'établir à Rhodes, sous les ordres de *Periergus*, qui ne laissa à son frère pour adieux que des *imprécations*, d'où vint à ces îles le nom d'*Aræ*.

(2) Diod. lib. v, c. 58, tom. I, p. 377.

gine si peu connue des *Héliades*, dont le règne est attesté par tous les mythologues.

Les Anciens paraissent avoir négligé d'approfondir cette question, et, parmi les modernes, M. Clavier conjecture (1) qu'ils étaient *une colonie venue de l'Orient.* Mais quel pouvait être ce peuple oriental, si ce n'est les Phéniciens, dont les colonies s'étaient étendues depuis l'île de Chypre jusque dans la presqu'île du Péloponèse? Or, Conon nous marque (2) que ces *Héliades* furent chassés par les Phéniciens. Ils n'étaient donc pas eux-mêmes originaires de la Phénicie. Il me semble que sans chercher si loin la source d'une fable purement religieuse, on pourrait les regarder comme issus de la colonie pélasgique de Phorbas. En effet, les noms que Diodore (3) et le scholiaste de Pindare (4) donnent à ces Héliades sont entièrement Grecs; parmi ces noms, ceux de *Triopas* et de *Macarée* sont les mêmes que les noms des conducteurs des colonies pélasgiques, dont les fils *Phorbas* et *Leucippus* s'établirent à Rhodes; et pour qu'il soit impossible de douter de l'identité de ces personnages, les *Héliades Triopas* et *Macarée*, conduisent également, selon Diodore, des colonies en Carie, et dans l'île de Lesbos, comme les princes de même nom.

(1) *Ouvrage cité*, tom. I, p. 283 et 55.
(2) *Narrat.* XLVII, *apud* Phot. (4) Schol. Pindar. *ad Olympic.*
(3) Diodor. Sicul. *Biblioth.* lib. V, VII, V. 131, 2, 5.

L'époque de la naissance mythologique de ces Héliades s'accorde aussi avec la date de la colonie de Phorbas; et, quoique cette partie du récit de Diodore soit évidemment la plus défectueuse, c'est cependant lui qui m'en fournira la preuve. Entre la colonie des Telchines et la naissance des Héliades, il place l'arrivée de *Lycus*, fils de Pandion; dans la contrée appelée depuis *Lycie*. Comme ce fait n'a aucun rapport avec l'histoire de Rhodes, dont il interrompt inutilement le cours, je crois que Diodore ne le cite que pour rapporter le dernier de ces événemens à un point de chronologie connu. Or, l'époque de l'établissement de Lycus est d'environ un siècle avant le siége de Troie, et celle où nous plaçons la colonie de Phorbas ne s'éloigne de cette date que de *six années*. C'est donc dans ce dernier établissement qu'il faut chercher l'origine de la fable des *Héliades;* et quant à la cause qui leur fit donner ce nom, je crois pouvoir hasarder une conjecture, qui ne paraîtra peut-être pas dénuée de fondement. Ces *Héliades* parurent dans l'île de Rhodes, ainsi que le rapporte Diodore, à la suite d'une inondation dont de fortes chaleurs avaient arrêté les progrès. Il est certain que cette île, par le peu d'élévation de son sol au-dessus du niveau de la mer, dut être fréquemment exposée à ces sortes d'accidens, et de là venait sans doute le culte particulier qu'elle avait voué au soleil. Je crois

que les Pélasges (1) prirent possession de cette île immédiatement après une de ces alluvions, qui peuvent seules nous expliquer l'insalubrité et les phénomènes décrits par Diodore; et comme l'imagination poétique des Grecs les portait à donner un air de merveilleux aux événemens les plus naturels, ils appelèrent sans doute *enfans du soleil*, le peuple qui, favorisé par l'heureuse influence de cet astre, ayait rétabli la population, et institué son culte dans cette île.

On me pardonnera sans doute cette courte digression, qui, d'ailleurs, n'était point totalement étrangère à mon sujet; je reprends le cours de mon récit. Phorbas passa donc à Rhodes, d'après l'invitation des Rhodiens eux-mêmes, et lorsque l'invasion des *Cariens* le forçait à partir de Cnide. Diodore dit (2) qu'il était en Thessalie; mais il n'est pas vraisemblable que les Rhodiens aient été chercher si loin un remède à leurs maux; et il paraît bien qu'il avait quitté depuis long-temps la Thessalie, puisqu'au témoignage de Diodore lui-

(1) On peut encore tirer une induction favorable à l'existence de cette colonie, de deux vers cités par Etienne de Byzance (*v.* Δωτιον); l'un est tiré d'un poëme d'Apollonius de Rhodes, *sur les colonies qui vinrent s'établir dans cette île*, ἐν Ῥόδου κτίσει; et il y est question des *Æmoniens de la ville de Dotium, et d'une ville fondée par eux*; ce qui, je crois, doit s'entendre de la colonie de Phorbas. L'autre vers est du poëme d'Antimachus *de Lyde*, et fait mention des *Pélasges de Dotium qui fuient loin de leur patrie*. De pareilles inductions ne suffiraient pas seules, je l'avoue, pour établir une opinion; mais, réunies aux preuves que j'ai développées, elles peuvent servir à les appuyer.

(2) Lib. v, c. 58.

même, Triopas son père avait formé un établissement en Carie. Il faut donc croire que son texte est altéré dans cet endroit, et je proposerai de lire περὶ Ἰὴν Καρίαν, au lieu de περὶ Θετταλίαν. Quoi qu'il en soit, le nom d'*Achæa*, donné à une des villes fondées par cette colonie (1), attestait l'origine du peuple qui l'avait bâtie. Il y eut toujours depuis, et même à des époques beaucoup plus récentes, des *Achéens* dans l'île de Rhodes. En effet, Strabon parlant de la fondation de *Soles* en Cilicie, dit qu'elle dut son origine à des *Achéens* et à des *Rhodiens de Linde*. Nous montrerons à l'article de cette ville, que les Rhodiens seuls s'en attribuaient la fondation; on ne peut donc entendre par ces *Achéens* que ceux qui habitaient dans Rhodes même, et y étaient venus de la Thessalie avec *Triopas*. Ils y fondèrent encore une autre ville, celle d'*Astyra*, dont parle Étienne de Bysance (2), et dont une médaille, citée par Pellerin et par Eckhel (3), atteste l'existence. Il paraît que ce nom fut affecté à quelques villes d'origine pélasgique; car Strabon (4) fait mention d'une ville d'*Astyra* dans la Troade, sur le territoire d'*Abydos*; et nous avons vu que cette contrée

(1) Diod. lib. v, c. 56. Il attribue sa fondation aux Héliades, et comme il y avait des *Achéens* dans la colonie de Phorbas, ce passage confirme l'identité que nous avons établie entre ces personnages, dont l'un est certainement *historique*, et les autres *allégoriques*.

(2) *V.* Ἄστυρα.

(3) *Doctrina num.* tom. II, p. 606.

(4) Strabo, *Geograph.* lib. XIII, p. 691.

avait été de tout temps occupée par des colonies pélasgiques. Le même auteur (1) et Etienne de Bysance (2), placent aux environs d'Adramytte une ville de ce nom, qui paraît être identique avec celle dont parle Pausanias (3), et que Scylax (4), Méla (5) et Pline (6) placent dans la même situation. Quant à l'époque où cette colonie s'établit à Rhodes, je l'ai fixée par conjecture, *seize ans* après celle de la colonie conduite à Cnide par *Triopas*. Je sais qu'Eusèbe rapporte (7) cet établissement, dont il nomme le chef *Phorbas*, ainsi que les auteurs que j'ai cités, à l'an 395 avant la prise de Troie, dix ans avant la colonie de *Xanthus*. Mais je ne suis point un calcul qui ne peut se concilier avec aucune des traditions historiques, et Scaliger ou n'a point senti, ou n'a point cherché à expliquer la difficulté.

(1) Strabo, *Geograph.* lib. XIII, p. 606.
(2) Stephan. *v.* Ἄδραμυττα.
(3) Pausan. lib. IV, p. 284, edit. Sylb.
(4) Scylax, *Perip.* tom. I, p. 36.
(5) Mela, lib. I, c. 18.
(6) Plin. lib. V, c. 30.
(7) *Chronic.* lib. II, p. 74.

LIVRE QUATRIÈME.

COLONIES PÉLASGIQUES, DEPUIS L'ÉPOQUE DE PÉLOPS JUSQU'A LA DISPERSION DES PÉLASGES EN ITALIE.

CHAPITRE PREMIER.

Etablissement de Pélops dans le Péloponèse.

(An 1362 avant J. C.)

L'ÉTABLISSEMENT de Pélops, dans la presqu'île qui reçut son nom, est un des événemens qui dûrent influer le plus sur la destinée de cette belle partie de la Grèce. Mais les détails, qu'il nous eût été si intéressant de connaître, ne nous sont point parvenus. On sait seulement que Pélops, fils d'un roi de l'Asie mineure, apporta dans la Grèce de grandes richesses, à l'aide desquelles il asservit des hommes pauvres et peu industrieux (1). Nous allons tâcher d'assigner les véritables causes de son émigration et d'en tracer la marche, ainsi que les progrès qu'elle fit dans le Péloponèse.

Nous avons déjà indiqué l'origine pélasgique

(1) Thucyd. lib. 1, c. 9.

de Tantale, et la situation des états de ce prince. L'agrandissement de cette famille dut inspirer quelque jalousie aux souverains de Troie, qui prétendaient à une domination universelle sur les tribus pélasgiques de l'Asie mineure, et parvinrent enfin à l'obtenir. Telle fut sans doute la cause qui força Pélops à se bannir des états paternels. Hérodien, en effet, nous apprend (1) qu'une guerre qui s'éleva entre le phrygien Ilus, et Tantale, roi de Lydie, pour la démarcation de leurs frontières, fut suivie d'un grand massacre; et il est probable que ce fut ce revers qui détermina l'émigration de Pélops, ainsi que le dit aussi Pausanias (2). Il passa de là dans la Thessalie, où il rassembla une armée nombreuse avec laquelle il vint envahir le Péloponèse. On peut croire que ses richesses seules n'auraient pas suffi pour lui assurer l'empire qu'il y fonda, et les forces que Strabon lui attribue rendent ses succès plus vraisemblables. Une partie de ses sujets asiatiques l'avait accompagné dans son exil, ainsi que l'atteste Tacite (3), et que l'insinue Strabon (4); son séjour en Thessalie et ses libéralités attirèrent sous ses

(1) Herodian. lib. I. Il y a dans le texte : περὶ ἐλῶν; mais je traduis selon la correction du docte Méziriac (*Comment. sur les épîtres d'Ovide*, tom. II, p. 334) περὶ ὄρεων.

(2) Pausan. lib. II, c. 22, p. 161. Cependant le même auteur (v. 13) assure que *Tantale* fut un des chefs de la colonie conduite en Grèce, après avoir dit plus haut que son tombeau se voyait sur le mont Sipyle.

(3) Tacit. *Annal.* lib. IV, c. 56.

(4) Strabo, *Geograph.* lib. VII, p. 321, B.

étendards une armée d'*Achéens-Phthiotes*, qui, selon le même Strabon (1), s'établirent ensuite dans la Laconie. A ces Achéens se joignirent sans doute quelques habitans d'*Olenum* et de *Pylène*, villes situées sur les confins de la Thessalie et de l'Etolie (2); et dont l'historien Autésion (3) le faisait partir avant d'envahir le Péloponèse. Nous trouverons en effet une ville d'*Olenum* dans l'Achaïe, et sur la frontière de l'Elide; et cette proximité, jointe à l'identité des noms, pourrait nous faire soupçonner que la dernière avait dû sa naissance aux Thessaliens amenés par Pélops. Ce qui tendrait à confirmer cette conjecture, c'est ce que Pausanias rapporte (4) de l'étroite amitié qui exista toujours entre les Etoliens et les habitans de Patrées, alliés et voisins d'Olenum; et ce passage est très-remarquable, en ce qu'il nous prouve que ce furent les seuls de tous les Achéens qui conservèrent ces relations (5).

Le premier établissement de Pélops fut dans la *Pisatide*, et les fables qui enveloppent cet événement ne doivent point en détruire à nos

(1) Strabo, *Geograph.* lib. VIII, p. 365.

(2) Stephan. *v.* Ὤλενος et Πυλήνη.

(3) Autesion. *apud* Schol. Pindari, *ad Olympic.* I, v. 37.

(4) Pausan. lib. VII, c. 18, p. 569.

(5) Pausanias nous apprend au même endroit, que de tous les bienfaits dont Auguste combla cette cité, celui qui flatta le plus ses habitans, fut le présent d'une statue de Diane surnommée *Laphrienne*, que le conquérant leur envoya de *Calydon*. Ils avaient aussi une vénération profonde pour Bacchus *Calydonien*, dont la statue leur avait été apportée également de Calydon. Est-ce former une conjecture trop hardie que d'assigner à cette colonie de Pélops l'origine des rapports qui subsistèrent entre les Patréens et les Etoliens?

yeux la réalité. Mais ces fables, introduites dans les fastes de l'histoire, ont usurpé la place des notions utiles qui nous manquent, et sans lesquelles nous ne pouvons assigner les divers établissemens qui furent l'ouvrage de cette colonie. Il serait difficile cependant de révoquer en doute la puissance dont jouit Pélops, et l'étendue de sa domination. Thucydide (1) est une autorité qu'il est difficile de récuser en ces matières, et les témoignages d'Isocrate (2), de Plutarque (3), du Syncelle (4), pourraient être allégués à l'appui du sien, si ce secours lui était nécessaire. Selon des traditions rapportées par Pausanias, plusieurs villes du Péloponèse lui devaient leur naissance. Strabon cite, entre autres (5), celles de *Leuctres*, de *Charadra*, et de *Thalami*, surnommée *Béotienne*, parce qu'il vint s'y établir une *colonie béotienne* à la suite de l'alliance contractée par Pélops avec Amphion. Ces villes, situées en Messénie, sur les frontières de la Laconie, peuvent avoir été l'ouvrage et la demeure d'une partie des Achéens-Phthiotes qui, selon le même Strabon (6), accompagnèrent Pélops, et s'établirent en Laconie.

Mais ce fut surtout par ses fils (7) que Pélops étendit sa domination; il en eut un grand

(1) Thucyd. *Histor.* lib. 1, c. 9.
(2) Isocrat. *Helen. encom.* §. 30, p. 219, et *Panathen.* §. 29, p. 248, edit. Coray.
(3) Plutarch. *vit. Thes.* c. III.
(4) Syncell. *Chronog.* p. 160.
(5) Strabo, lib. VIII, p. 360, B.
(6) *Geograph.* lib. VIII, p. 365.
(7) Pausan. lib. V, c. 13.

nombre, et ce fut à eux, selon la réflexion de Plutarque (1), qu'il dut en partie l'accroissement rapide de sa puissance. Le scholiaste de Pindare (2) en nomme six, *Atrée*, *Thyestes*, *Pitthée*, *Alcathoüs*, *Plisthènes* et *Chrysippe*. L'existence de ces deux derniers n'était pas authentique, et on leur substituait, selon le même auteur, un *Hippalemus* et un *Pélops II*, personnages également inconnus. Il paraît qu'*Atrée* et *Thyestes*, obligés de se bannir pour un meurtre qu'ils avaient commis (3), allèrent fonder un état dans la *Triphylie*. En effet, ils étaient établis dans cette contrée, lorsqu'ils furent appelés au gouvernement de la ville de *Midée* (4); et comme Agamemnon possédait *sept villes* aux environs de *Pylos* de Triphylie (5), il ne pouvait les avoir reçues que de ses ancêtres, qui sans doute les avaient fondées ou acquises dans leur exil. Ces villes, dont Homère ne parle point dans le *Catalogue*, étaient *Cardamyle*, *Enopé*, *Hire*, *Phères*, *Anthée*, *Æpeia* et *Pédase*. La plupart de ces villes, à l'exception de *Cardamyle* et de *Phères*, changèrent de nom par la suite des temps; et nous voyons entre autres *Æpeia* reparaître dans l'histoire sous le nom de *Corone*,

(1) *In vitâ Thesei*, c. III.

(2) *Ad. Olympic.* I, v. 14. J'ai oublié de parler d'un *Sicyon*, fils de Pélops, selon Ibycus (*apud* Pausan. lib. II). C'est le 19e roi de Sicyone, selon Eusèbe. (*Chronic.* n° DCLXVII.)

(3) Thucyd. lib. I, c. 9; Hygin. *Fabul.* LXXXV.

(4) Schol. Euripid. *ad Orest.* v. 5.

(5) Homer. *Iliad.* lib. IX, v. 149 et sqq. *Voy.* M. Clavier, *Hist. des premiers temps de la Grèce*, tom. I, p. 256.

qu'elle reçut d'une colonie thébaine (1). Les mêmes causes opérèrent sans doute le même changement dans les autres. *Pitthée* et *Trœzen*, deux fils de Pélops, selon Pausanias, vont ensemble fonder une colonie dans le pays qui, depuis, porta le nom de *Trœzénie;* et Pitthée, élevé sur le trône par un concours de circonstances que nous ignorons, fonde la ville de *Trœzène*, à laquelle il donne le nom de son frère, mort peu de temps après son établissement (2). *Epidaure* reçut également son origine et son nom d'un fils de Pélops, au témoignage du même Pausanias (3); et *Letrini*, ville d'Elide, située à 180 stades d'Elis, rapportait aussi sa fondation et son nom à *Letreus*, fils du même prince (4). Elis même, mais cette tradition ne paraît nullement probable, attribuait son origine à un frère de Pélops, nommé *Elis* (5). La ville de *Mégares* reçut aussi à la même époque une colonie sous les ordres d'*Alcathoüs*, un des fils de Pélops (6); et cette tradition, qui

(1) Pausan. lib. IV, c. 34. Des auteurs (Euseb. *in* Χρονικ. p. 30, 31, 120.) prétendent que Pélops régna à *Mycènes;* mais l'autorité du texte grec d'Eusèbe est nulle aux yeux de la saine critique, et l'épithète de *Pelopeiades* qu'Ovide (*Metamorph.* lib. VI, *fab.* 10; *fastorum*, lib. III, v. 83) donne à Mycènes, indique seulement, selon l'observation de M. Barbié (*Mém. MS. sur la plaine d'Argos*) que la race de Pélops s'établit à Mycènes. C'est dans le même sens que Sénèque appelle le palais de Mycènes *Pelopia domus* (*in Thyest.* v. 641, *in Agamemn.* v. 7).

(2) *Apud* Pausan. lib. I et II, c. 30; Eustath. *ad Iliad.* lib. II, v. 566; Stephan. *v.* Τροιζήν; Plutarch. *in Vitâ Thesei.*

(3) Pausan. lib. II, c. 26.

(4) *Idem*, lib. VI, p. 388, Sylb.

(5) Eustath. *ad Iliad.* lib. II, v. 619.

(6) Pausan. lib. I, c. 41.

était celle des Mégariens eux-mêmes, mérite d'être suivie de préférence à celle des Athéniens, dont la fidélité est justement suspecte aux yeux de M. Clavier (1). Le poète Théognis, qui était de Mégares, rapporte cette tradition (2); et comme aux yeux des Grecs, et surtout des poètes, les plus simples événemens de la vie humaine prenaient un caractère merveilleux, il feint qu'Apollon lui-même contribua à élever la citadelle de cette ville. La plupart des poètes font allusion à cette origine, et la croyance en était devenue si générale, qu'Ovide, parlant d'une colonie mégarienne établie sur les bords du Pont-Euxin, en désigne les habitans par ces mots :

Et quos *Alcathoi* memorant à mœnibus ortos.
Trist. lib. I, *eleg.* X, v. 39.

Enfin, un autre fils de Pélops, *Cléone*, fonda la ville de *Cléones* (3), dont l'existence, au temps de ce héros, est encore attestée par Ovide (4).

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur l'établissement de Pélops et les colonies qui en résultèrent. L'état fondé par ce prince passa bientôt après en des mains étrangères, et les Eoliens de la Thessalie occupèrent presque toute l'Elide qu'il avait conquise.

(1) *Ouvrage cité plus haut*, tom. I, p. 240, 241.
(2) Theognis, *Gnom.* v. 771, 772.
(3) Pausan. lib. II, c. 15.
(4) *Metamorph.* lib. VI, *Fab.* X, v. 6.

CHAPITRE II.

Etablissement des Tyrrhéniens en Italie.

(An 1370 avant J. C.)

On a beaucoup disserté sur l'origine de ce peuple célèbre, et la curiosité des savans de tous les siècles s'est d'autant plus vivement attachée à la découvrir, qu'elle était enveloppée de ténèbres plus épaisses. Dans l'opinion du père de l'Histoire (1), les *Tyrrhéniens* étaient originaires de la Lydie; Hellanicus de Lesbos et Myrsilus prétendaient (2) qu'ils étaient les mêmes que les Pélasges. D'autres enfin les croyaient *autochthones*, et c'était l'opinion de Denys d'Halicarnasse. De ces sentimens divers et contradictoires, le plus généralement suivi a été celui d'Hérodote; aussi voyons-nous qu'il a été embrassé par Strabon (3); Scymnus de Chio (4), Plutarque (5), Velléius Paterculus (6), Justin (7), Valère Maxime (8), et quelques autres.

Parmi les modernes (9), Maffei regarde les

(1) Herodot. lib. 1, c. 94.
(2) Hellanicus et Myrsilus *apud* Dionys. Hal. lib. 1, c. 28.
(3) Strabo, *Geograph.* v. 219.
(4) Scymn. Ch. v. 224.
(5) Plutarch. *Quæst. rom.* p. 277.
(6) Velleius, lib. 1, c. 3.
(7) Justin. lib. xx, c. 1.
(8) Val. Maxim. lib. II, c. 4, §. 4.
(9) Symmach. *Dissertat.* vol. II, Corton. 1741. Consult. les *Dissertat.* de Mazzochi : *Sylv. Phaleg.* part. 1, §. 5, et *in Auctar.* c. 1, p. 253; *Dissertat. de Origin. Tyrrhen.*, et *diatrib.* 1, *Acad. Corton.* tom. III.

Tyrrhéniens comme originaires de la terre de *Chanaan*; Mazzochi, induit en cette opinion par un passage de Solin, conjecture que les Étrusques étaient descendus des *Phéniciens*, et que c'est dans la langue et dans l'écriture de ceux-ci, qu'il faut chercher les racines de la langue des Etrusques. Mais cette opinion, quoique adoptée par Guarnacci et quelques autres a été réfutée par Bochart (1), dont la répugnance à les considérer comme *Phéniciens*, est d'autant plus digne de remarque, que cet habile homme, trop souvent entraîné par une prévention contraire, devait être naturellement porté à soutenir ce système, s'il lui eût paru avoir quelque fondement. Nous ne nous croyons pas capables de décider une question que les travaux de tant de savans hommes ont laissée encore incertaine; mais nous allons, suivant la méthode que nous avons suivie jusqu'ici, exposer les témoignages des Anciens, qui nous autorisent

(1) *Phaleg.* lib. 1, c. 33. Je ne parle point des systèmes de Bonarotti qui les faisait venir d'*Egypte*; de Pelloutier et de Fréret qui les prétendaient *issus des Celtes* (*Voy.* Micali, *Italia Antica*, part. I, c. 10, pl 100, *note*), ni enfin de l'opinion de M. Micali lui-même, qui les croit *indigènes*. Cet écrivain, dont je respecte les lumières, paraît s'être fait un système exclusif de ne voir dans l'Italie *aucune nation étrangère*; et sa vanité nationale s'accommode trop de l'opinion de Denys d'Halicarnasse pour ne pas l'embrasser quand elle lui est favorable. Aussi l'appelle-t-il (*loc. laud.* p. 101) *critico giudiziosissimo, que avea à fondo esaminato...*; tandis que partout ailleurs il le combat comme un écrivain *crédule* et *romancier*. M. Micali convient cependant, et cet aveu est précieux dans sa bouche, que *d'autres plus fidèles aux citations des anciens les assimilent aux Pélasges, et n'en font qu'un seul peuple.* (*Altri poi più fedeli alle citazioni degli Antichi, gli accomunarono coi Pelasghi, e ne fecero un popol solo.*)

à regarder les *Tyrrhéniens* comme *Pélasges d'origine*. Nous demandons grâce d'avance, si nous donnons quelque étendue à cette discussion; qu'excuse suffisamment l'importance de la matière, et qui d'ailleurs, relativement au point de vue sous lequel nous la considérons, se rattache essentiellement à notre sujet.

Le principal et même le seul argument qu'emploie Denys d'Halicarnasse pour combattre le sentiment d'Hellanicus, est tiré de la différence des langues qui existait entre les *Pélasges* et les *Tyrrhéniens;* et cet argument repose tout entier sur un passage d'Hérodote, fort connu, que je n'ai pas besoin de reproduire ici. Mais le raisonnement de Denys d'Halicarnasse tombe de lui-même, si l'on montre qu'il manque de base. Or, c'est une chose depuis long-temps prouvée, que le passage d'Hérodote, sur lequel il se fonde, n'est pas fidèlement rapporté, soit qu'il ait eu sous les yeux un manuscrit altéré, ou plutôt que, citant de mémoire, il ait lui-même altéré les mots dans le sens le plus favorable à son système (1). Il lit Κροτωνιᾶται, au lieu de Κρηστωνιᾶται, que porte le texte d'Hérodote; et l'on a remarqué avant nous que ces *Crestoniens*, dont parle Hérodote, étaient établis dans la Thrace, où se trouvaient aussi des *Pélasges-Tyrrhéniens*;

(1) *Voyez* les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres* (tom. XIV, p. 154 et *suiv.*), où cette erreur de Denys d'Halicarnasse a été savamment réfutée par M. de Lanauze.

que Thucydide assure (1) avoir habité *Athènes* et *Lemnos*. Ce passage ne prouve autre chose, sinon que les *Crestoniens* parlaient la même langue que les *Placiens*, qui étaient Pélasges, selon Hérodote, et que par conséquent ils étaient Pélasges eux-mêmes. Il n'y a donc rien là qui puisse autoriser la conclusion qu'en tire Denys d'Halicarnasse, relativement aux Tyrrhéniens d'Italie. Si l'on nous objecte que, dans l'opinion d'Hérodote, la langue des *Crestoniens* n'a de rapports avec celle d'aucun des peuples voisins, parmi lesquels étaient compris les *Tyrrhéniens de Thrace*, ce qui exclurait ces derniers d'une origine pélasgique; nous répondrons d'abord en opposant à l'autorité d'Hérodote, celle de Thucydide qui les reconnaît Pélasges, et que d'ailleurs il se peut faire que, des Pélasges établis en Thrace, Hérodote n'ait connu que les *Crestoniens*, ou qu'il ait confondu sous une seule dénomination des peuples qui habitaient la même contrée et qui avaient la même origine.

Après avoir montré le vice du système embrassé par Denys d'Halicarnasse, nous ne nous arrêterons pas à l'opinion de Cicéron (2) et de Macrobe (3), qui, induits sans doute en erreur par la haute antiquité où remontait l'établissement des Tyrrhéniens en Italie, les croyaient *autochthones* de cette contrée. Quant aux deux

(1) Thucyd. lib. IV, c. 109.
(2) Cicero, *de naturâ Deor.* lib. II.
(3) Macrob. *Saturnal.* lib. I, c. 7.

premières traditions, nous allons tâcher d'en montrer l'accord, et d'en prouver ainsi la réalité.

Le seul obstacle qu'aient trouvé les modernes (1) à adopter le récit d'Hérodote, c'est l'époque beaucoup trop récente que ce récit fait assigner à l'établissement des Tyrrhéniens. Cet établissement, en effet, précéda de plusieurs années les événemens de Troie (2); et comment concilier ce fait certain avec la tradition qui attribue à la colonie tyrrhénienne un *Héraclide* pour chef? Velléius la fait contemporaine de l'assassinat de Pyrrhus (3), ce qui s'accorde avec la généalogie que Strabon donne (4) à *Tyrrhénus*. Mais cette date de Velléius et cette généalogie de Strabon sont également inadmissibles (5), puisque les Tyrrhéniens étaient établis et déjà puissans en Italie, avant l'époque dont ils parlent. Je crois que l'erreur d'Hérodote et de tous ceux qui l'ont suivi, vient de ce qu'ils ont confondu en une seule deux émigrations diverses, dont l'une fut antérieure d'environ un siècle au siége de Troie, et l'autre fut conduite, après

(1) *Voy. surtout* M. Clavier, tom. II, p. 217; M. Micali, tom. I, p. 103, 104.

(2) Menod. Samius, *apud* Athen. lib. XV, c. 3; Possis Magnus, *apud Eumd.* lib. VII, cap. 12.

(3) Vell. Patercul. lib. I, c. 3.

(4) Strabon. *Geograph.* lib. V, p. 219.

(5) Ryckius (*de prim. Ital. incolis*) a senti la difficulté; mais il l'élude plutôt qu'il ne la détruit, en faisant arriver les Lydiens sous les ordres de *Tyrrhenus*, trois générations avant le siége de Troie; car si, d'un côté, il concilie l'existence de cette colonie avec les traditions qui la font antérieure au siége de Troie, de l'autre il rejette ces mêmes traditions qui donnent à *Tyrrhenus* un Héraclide pour père.

cet événement, par un Héraclide. Mais l'une et l'autre était également partie de la *Lydie*, et c'est ce qui a trompé Hérodote. En séparant donc du récit de cet historien la circonstance peu importante de la naissance de Tyrrhénus, qui cause seule l'embarras chronologique, nous concilierons aisément les autres circonstances de cette émigration avec la tradition d'Hellanicus de Lesbos qui lui attribue une *origine pélasgique*.

En effet, selon une précieuse tradition qui nous a été conservée par Plutarque (1), quoique noyée parmi des fables, les Tyrrhéniens étaient un *peuple venu primitivement de la Thessalie en Lydie, et qui, de cette dernière contrée, avait passé en Italie*. La même origine, puisée sans doute aux mêmes sources, est également indiquée par le scholiaste d'Homère (2), qui prétend que les *Selles*, peuplade pélasgique établie à Dodone, *étaient issus des Tyrrhéniens*. Ce passage nous apprend de plus que le départ des Tyrrhéniens de la Thessalie fut produit par les causes qui occasionèrent l'émigration des Pélasges d'Epire, et que leur établissement en Lydie date de la même époque que celui des colonies pélasgiques sur la côte de l'Asie mineure. Nous savons aussi, par un fragment d'Hellanicus de Lesbos (3), que dans l'île de ce nom

(1) Plutarch. *vit. Romul.* 2.
(2) *Ad Iliad.* lib. XVI, v. 235.
(3) *Apud* Stephan. Byzantin. v. Μίλητος.

il existait anciennement une ville appelée *Métaum*, et fondée par le Tyrrhénien *Métas*. Comme aucun auteur ne parle d'une colonie de *Tyrrhéniens* à Lesbos, postérieure à leur établissement en Italie, il faut donc croire qu'elle lui fut antérieure, et par conséquent, que ces *Tyrrhéniens*, dont le nom existait déjà à Lesbos avant qu'il fût connu en Italie, étaient le même peuple que les Pélasges qui, à diverses reprises et dès les temps les plus reculés, s'étaient, exclusivement à tout autre peuple, établis à Lesbos. L'origine assignée à ce peuple par Plutarque; la date que le scholiaste donne à son émigration de la Thessalie, concourent donc avec la tradition d'Hellanicus, pour nous faire reconnaître dans les Tyrrhéniens un *peuple pélasge* chassé de la Thessalie vers le temps de Deucalion, et qui, à une époque fort ancienne, était établi à Lesbos et en Lydie. Or, c'est dans cette contrée d'où Hérodote (1) fait partir les Tyrrhéniens, que nous trouvons répandues en plus grand nombre les *colonies pélasgiques*, qui reconnaissaient *Larisse* pour leur métropole; c'est dans l'intérieur de ce pays, depuis *Smyrne* jusqu'aux confins de la Phrygie, que s'étendaient les états de Tantale, roi pélasge; et c'est du pied du Tmole et des rives du Pactole que Lycophron (2), dans son langage figuré, marque le point de

(1) *Hist.* lib. 1, c. 94. (2) Lycophr. v. 1344 et sqq.

départ des Tyrrhéniens. Enfin, c'est dans cette même région que se trouvait *Sardes*, bâtie au pied du Tmole, et arrosée par le Pactole, qui traitait les Étrusques de *frères*, *consanguinei*, et dont un monument authentique, produit devant le sénat de Rome (1), attestait l'alliance avec les Tyrrhéniens d'Italie. Il me semble, d'après tous ces témoignages réunis, que nous pouvons considérer les Tyrrhéniens comme un peuple pélasge établi en Lydie, aux environs de Sardes; et comme ce territoire faisait nécessairement partie du royaume de Tantale, nous pouvons présumer que, soumis au sceptre de Pélops, les mêmes causes qui produisirent l'émigration de ce prince, occasionèrent celle des Tyrrhéniens.

Ici, de nouvelles raisons viennent à l'appui de notre sentiment. La colonie des Tyrrhéniens est fixée par M. Larcher (2), *trois générations* ou un siècle avant le siége de Troie, 1370 ans avant notre ère; et l'arrivée de Pélops dans la Grèce est rapportée, selon le même savant, à l'an 1362 avant J. C., époque qui n'est postérieure que de *huit années* à celle du départ des Tyrrhéniens.

Si l'on considère que Pélops demeura longtemps dans la Thessalie pour se faire des partisans,

(1) *Decretum Etruscorum apud* Tacit. *Annal.* lib. IV, c. 56.

(2) *Chronol. d'Hérod.* chap. VIII, §. 6, p. 247. Cependant ce savant met l'arrivée des Tyrrhéniens à l'an 1344 avant notre ère, ce qui réduit l'espace d'un siècle à 74 ans; mais c'est une de ces inadvertances qui échappent aisément dans un travail aussi vaste.

rassembler des troupes, et préparer les moyens de son invasion, on conclura sans doute avec nous, que l'intervalle entre les deux dates, loin de former une difficulté, est au contraire un motif de plus en faveur de notre opinion. Ce fut du port de *Smyrne* que partit Pélops (1), accompagné, selon Tacite (2) et Aristide (3), d'un peuple nombreux; et c'est également au port de *Smyrne* que s'embarqua, selon Hérodote (4), la flotte tyrrhénienne. La conformité du lieu et de l'époque du départ, jointe aux preuves que nous avons développées plus haut, n'est-elle pas un argument solide à faire valoir à leur appui? Comment expliquer un passage de Pline (5), où cet auteur assure que *Pises*, ville occupée par une des premières colonies tyrrhéniennes (6), *était issue de Pélops*, si ce n'est en supposant qu'elle fut habitée par les *Tyrrhéniens, sujets de Pélops?* Comment enfin expliquer les rapports d'origine qui existaient, au témoignage de Lycophron (7), entre les Tyrrhéniens d'Italie et les Pélasges du Rhyndacus, issus d'une colonie conduite par un fils de Tantale (8), si nous ne reconnaissons la source de ces rapports dans l'habitation commune des deux peuples en Lydie, sous la domination d'un prince pélasge?

(1) Aristid. *Lament. super Smyrn.* p. 65, edit. Florent. 1517.
(2) Tacit. *Annal.* lib. IV, c. 56.
(3) Aristid. *loco suprà laud.*
(4) Herod. lib. I, c. 94.
(5) *Hist. natural.* lib. III, c. 5.
(6) Lycophron, v. 1344; Cato, *apud* Servium *ad Eneid.* lib. X, v. 179.
(7) Lycophron. *loco suprà citat.*
(8) *Voy.* ci-dessus, p. 291, 292.

Il résulte de ces observations que, si les Tyrrhéniens étaient un peuple pélasge, comme le prétendaient Hellanicus et Myrsilus de Lesbos, ils étaient issus de ces Pélasges thessaliens, établis en Lydie, ainsi que le rapporte Hérodote; et c'est ainsi que nous trouvons le moyen de concilier deux traditions, dont avant nous on n'avait point saisi le rapport. Sans recourir aux circonstances fabuleuses, ou du moins peu probables, qu'Hérodote ajoute à son récit, et qui n'ont pas peu contribué à le discréditer aux yeux des modernes (1), nous trouvons dans les usurpations des princes troyens, une raison suffisante pour expliquer l'émigration des Tyrrhéniens; et tous les détails de leur premier établissement en Italie confirment leur origine pélasgique.

Pendant les *cinquante* années qui s'écoulèrent, selon les calculs que nous produirons plus bas, entre l'arrivée des Tyrrhéniens et la dispersion des Pélasges de cette même plage de l'Italie, ces deux peuples habitèrent constamment ensemble (2); et cette union n'est pas une des moindres preuves que nous puissions alléguer à l'appui de l'extraction commune des uns et des autres. Strabon confirme indirecte-

(1) *Voy.* M. Micali, tom. I, p. 101. Cependant cet *accessoire*, quelque absurde qu'il paraisse, ne devait pas influer sur le jugement porté par ce Critique sur le *fond même* du récit.

(2) Scymn. Ch. *in Perieges.* v. 218; Dionys. *Perieg.* v. 349.

ment cette induction, lorsqu'il dit (1) que *Populonia* fut la seule ville maritime fondée par les Tyrrhéniens ; car, comme il est certain qu'ils furent dès l'origine établis à *Agylla* et *Vises* (2), deux villes maritimes fondées et occupées par les Pélasges, il faut bien qu'ils les aient habitées conjointement avec ces *Pélasges*. L'habitude constante de tous les auteurs grecs (3), d'appeler *Tyrrhéniens* les *Pélasges* qui se dispersèrent dans la Grèce deux générations avant le siége de Troie, ne put d'ailleurs provenir que d'une croyance généralement répandue à cette époque, de l'origine commune et de la cohabitation de ces peuples. La puissance des Tyrrhéniens ne devint formidable qu'après l'anéantissement de la nation pélasge, parce qu'ils s'emparèrent, en vertu des droits de leur naissance, de tous les établissemens conquis ou fondés par les Pélasges. Strabon nous indique encore les causes et les circonstances de cette révolution (4). « Tant que ces peuples, dit-il, obéirent » au gouvernement d'un seul, ils jouirent d'une » grande prospérité. Mais il est vraisemblable » que cette union fut détruite, et ce fut alors » qu'ils se dispersèrent dans plusieurs cités. » Le gouvernement monarchique était celui des

(1) Strabo, lib. v, p. 223, C. *add.* ; Plin. lib. III, c. 5.
(2) Lycophron. *Cassand.* v. 1344.
(3) Plutarch. *de Virtut. Mulier.*
v. Tyrrhenic. Thucyd. lib. IV, c. 109.
(4) *Geograph.* lib. v, p. 219, B.

Aborigènes et des Pélasges. L'époque où les Tyrrhéniens cessèrent d'y être soumis, fut sans doute celle de la dissolution même de l'empire des Pélasges, et de la fondation des *douze villes étruriennes;* c'est ce qu'il faut entendre par *la dispersion en plusieurs cités,* dont parle Strabon.

Lorsque tant de raisons viennent à l'appui des témoignages des anciens pour en constater la fidélité, serait-il sensé d'embrasser une opinion contraire, qui ne peut être fondée que sur des suppositions entièrement gratuites? Devons-nous accuser d'ignorance ou de crédulité, des auteurs tels qu'Hygin et Varron (1), si profondément versés dans la connaissance de l'antiquité, et qui ne faisaient point difficulté de reconnaître dans les Tyrrhéniens le même peuple que les Pélasges? *Hyginus dixit Pelasgos esse, qui Tyrrheni sunt; hoc etiam Varro commemorat.* Devons-nous croire que Strabon se laissât facilement abuser sur les origines fabuleuses des peuples, lui qui, après avoir rapporté les principales migrations du peuple pélasge, ajoute qu'*une colonie considérable de ce peuple passa en Italie avec Tyrrhénus* (2)? Mais un argument auquel il nous semble que les plus incrédules soient obligés de se rendre, c'est la conformité qui existe entre la langue des Grecs et celle des anciens Étrusques. Il ne faut, pour s'en con-

(1) *Apud* Servium, *ad Eneid.* lib. VIII, v. 600. (2) *Geograph.* lib. V, p. 221, D.

vaincre, que jeter les yeux sur quelques-uns des monumens qui nous restent de ce dernier peuple, et qui ont été recueillis par Gruter et Bastolius (1). Leur ressemblance avec les caractères des plus anciennes inscriptions grecques, telles que celle de Sigée (2), ne permet pas de douter de l'origine commune des uns et des autres; et cette vérité a reçu le dernier degré de démonstration par les travaux du savant abbé Lanzi (3). Strabon lui-même nous fournirait, à défaut de monumens, la preuve de cette conformité, lorsque, décrivant un temple fameux d'Héliopolis, il dit (4) que *les murs étaient chargés de figures absolument semblables à celles des Tyrrhéniens, et aux anciens ouvrages des Grecs :* ὁμοίων τοῖς Τυρρηνικοῖς καὶ τοῖς ἀρχαίοις σφόδρα τῶν παρὰ τοῖς Ἕλλησι δημιουργημάτων. On me dispensera sans doute d'alléguer d'autres témoignages qui ne feraient que grossir inutilement la liste des citations, et leur nombre n'ajouterait rien à

(1) Gruter, *Corp.* p. 143 et 145; Gronov. *Antiq. græc.* volum. XII, p. 74.

(2) *Apud* Chishull, *Antiq. asiatiq.* p. 4, planche.

(3) *Saggio di lingua Etrusca e di altre Antiche d'Italia.* Roma, 1789, 3 vol. M. *Micali*, qui, dans le cours de son ouvrage, cite plusieurs de ces monumens, ne parle point, à l'article des Tyrrhéniens, de cette conformité de langue et de caractères avec ceux des Grecs; et sans doute il eût eu de la peine à la concilier *avec son système.*

(4) Strabo, lib. XVII, p. 806, A. Un monument étrusque cité dans Spon (*Misc. erud. Antiq.*), et dans Montfaucon (*Antiq. explic.* tom. I, part. I, tab. LIII, p. 105), offre les symboles de deux divinités pélasgiques, et une *inscription en langue pélasgique*, dont le savant Bourguet (*Bibliothec. ital.* tom. III, art. VIII, p. 174, et tom. XIV, art. 2) a donné une explication, sur laquelle on peut encore consulter Annibal Olivieri (*Explicat. monum. quorumd. veter. Pelasgor.* Pisauri, 1735).

l'autorité de ceux que j'ai produits : comment, d'ailleurs, rassembler sous les yeux de mes lecteurs cette foule d'allusions renfermées dans des passages d'écrivains de tout genre, et de poètes de tout âge ? Comment y joindre les développemens qui naissent d'une si riche matière, sans excéder de beaucoup les bornes qui me sont prescrites ? Il faut donc nous arrêter ici, et, après avoir indiqué rapidement nos idées *sur l'origine*, *les causes* et *l'époque* de l'émigration des Tyrrhéniens, les suivre dans leurs établissemens en Italie.

Nous ignorons entièrement les circonstances de leur passage dans cette contrée ; il est probable qu'ils accompagnèrent Pélops jusque sur les côtes de la Thessalie, et que, suivant la route tracée par les autres colonies, ils pénétrèrent dans le golfe Ionique, pour aborder aux rivages de l'Italie supérieure. Hérodote se contente de dire (1) qu'après avoir traversé une grande étendue de pays, ils parvinrent chez les *Ombres*. Peut-être débarquèrent-ils à *Spinè*, que son commerce et ses pirateries rendaient florissante à cette époque. Le récit d'Hellanicus est plus circonstancié (2) ; mais il ne paraît pas fidèle. « Il prétend que sous *Nanas*, les Pélasges, chas-» sés de la Thessalie par les Helléniens, abordèrent » dans la bouche spinétique du Pô ; que de là,

(1) *Histor.* lib. 1, c. 94. (2) *Apud* Dionys. lib. 1, c. 28.

» ils pénétrèrent à travers les terres jusqu'à » Crotone, et peuplèrent la contrée appelée » depuis *Tyrrhénie.*» Il résulterait de ce système, que contre l'opinion générale, les Tyrrhéniens seraient partis immédiatement de la Thessalie. Mais il est probable qu'Hellanicus, ou plutôt Denys d'Halicarnasse, qui abrège son récit, et peut-être l'altère, ainsi qu'il fait de celui d'Hérodote, applique mal à propos à l'émigration des Tyrrhéniens, ce qui concernait une émigration des Pélasges, chassés de la Thessalie par Deucalion. Rien en effet, dans ce passage d'Hellanicus, ne désigne exclusivement les Tyrrhéniens; et tout, au contraire, porte à croire qu'il a voulu parler d'une émigration particulière des Pélasges, la même sans doute que Denys d'Halicarnasse fait partir de la Thessalie au temps des conquêtes de *Deucalion.* Suivons ces deux émigrations; nous les verrons toutes les deux aborder dans la bouche spinétique du Pô; toutes les deux s'emparer de Crotone, et s'établir dans l'Ombrie. Le synchronisme qui résulte de la comparaison des deux récits, achève d'en montrer l'identité. Denys d'Halicarnasse dit (1) qu'après être demeurés pendant *cinq générations,* à partir de *Pélasgus,* paisibles possesseurs de la Thessalie, les Pélasges en furent chassés par Deucalion; or, il se trouve également

(1) *Antiq. roman.* lib. 1, c. 17.

cinq générations depuis le *Pélasgus Ier*, roi des Pélasges, selon Hellanicus (1), et *Nanas*, sous lequel eut lieu l'émigration que Denys prétend être celle des Tyrrhéniens. Il est donc, je crois, impossible de douter que dans ce passage d'Hellanicus, cet auteur n'ait voulu parler de l'émigration des Pélasges sous Deucalion, et que Denys n'ait mal saisi le sens de son récit, comme il s'est déjà trompé sur celui d'Hérodote, qui concerne ces mêmes Tyrrhéniens. Ce n'est pas que je veuille nier qu'Hellanicus ait assigné une même origine aux Pélasges et aux Tyrrhéniens; je me priverais moi-même d'une autorité imposante : mais j'ai voulu prouver que cette opinion, que je partage, ne résulte point, ainsi que l'avance Denys d'Halicarnasse, du passage allégué par lui-même.

Nous ignorons également quels furent les premiers établissemens formés par ces Tyrrhéniens. Hérodote dit qu'à leur arrivée, ils fondèrent un grand nombre de villes (2); mais cette opinion n'est nullement probable, et il paraît bien plus sûr de s'en tenir à la narration de Denys d'Halicarnasse (3), qui prétend qu'ils habitèrent d'abord en commun avec les Pélasges, narration confirmée par les témoignages de Strabon (4), de Scymnus de Chio (5), de

(1) *Apud* Dionys. lib. 1, c. 28.
(2) *Histor.* lib. 1, c. 94.
(3) Dionys. *loco suprà cit.*
(4) Strabo, lib. v, p. 219, B.
(5) Scymn. Ch. v. 218.

Denys le Périégète (1), et de Lycophron (2). Ce ne fut qu'après la dispersion des Pélasges que les Tyrrhéniens formèrent un état indépendant, et aspirèrent à une domination plus étendue : seulement nous pouvons considérer ici la ville de *Populonia*, comme bâtie par eux avant la destruction des Pélasges, puisque Strabon assure (3) qu'elle fut la seule ville qu'ils fondèrent, *sur la mer même*, et qu'il n'est pas présumable qu'ils en aient conçu l'idée, lorsque la désertion des Pélasges les mettait en pleine possession de tous les ports qu'ils avaient sur la côte, depuis *Alsium* jusqu'à *Luna*.

CHAPITRE III.

Etablissement des Sicules dans la Sicile.

(An 1370 avant J. C.)

Tandis qu'au centre de l'Italie, les Tyrrhéniens jetaient les fondemens d'un puissant empire, une révolution, dont nous ignorons les causes et les détails, forçait un peuple pélasge de l'Italie inférieure, à chercher de nouvelles demeures. Nous avons vu que les *Sicules* habitaient (4), conjointement avec les *Morgètes*, le territoire

(1) Dionys. *Perieg.* v. 349.
(2) Lycophron, v. 1348.
(3) *Geograph.* lib. v, p. 233.
(4) *Voy.* ci-dessus, p. 249.

étroit compris entre les golfes Scyllétique et Terinéen, et le détroit de Sicile. Mécontens de leurs domaines, ou poussés par des ennemis puissans, ils traversèrent ce détroit, et portèrent leur nom dans la *Sicile*.

Cette île, qui devint depuis si fameuse par les colonies hellén[illegible]ques dont son sein fut couvert, et par les sanglantes révolutions dont elle fut le théâtre, n'était habitée, à cette époque, que par les *Cyclopes* et les *Sicaniens*. L'existence des premiers est attestée par le plus grave des historiens grecs, par Thucydide (1), et par Justin (2). Mais voilà tout ce que nous en savons. Le reste de leur histoire a été défiguré par des fables; et la vérité, accablée sous les fictions d'Homère et de Virgile, n'a pu soulever tant de voiles épais qui la couvraient. Pline (3) et Solin (4) ne nous donnent aucune lumière; les autres auteurs qui ont parlé de ce peuple, ou nient son existence, tels que Philostrate (5), ou se conforment aux traditions des poètes, tels qu'Eustathe, Didyme, Servius, et la foule des commentateurs. Des savans modernes ont cru cependant apercevoir, à travers ces traditions défigurées, les traces d'une origine éolienne ou pélasgique. Un érudit du seizième siècle, Marianus Valguarnera, dans une dissertation italienne (6) *sur les pre-*

(1) Lib. VI, c. 2.
(2) *Epitom.* lib. IV, c. 2.
(3) Plin. *Histor. natur.* lib. III, c. 8.
(4) Solin. c. V.
(5) *Heroïq. v. Protesil.*
(6) *Istoria di Palermo.*

miers habitans de la Sicile et de l'Italie, s'est attaché à prouver cette opinion, et elle a été récemment reproduite dans un mémoire d'un savant académicien (1). Selon ce critique, les peuples de l'Épire, qui couvrirent de leurs nombreuses colonies la Grèce et l'Italie, doivent être considérés comme *le vrai peuple Cyclope des temps anciens*; et en effet, il faut bien que la Sicile soit devenue grecque dès ses origines les plus reculées, puisqu'Euripide, si versé dans les antiquités des nations, fait dire à Polyphème par Ulysse: *Vous habitez une terre grecque* (2). Ce passage et les autres témoignages allégués à l'appui de celui-là, ne me semblent cependant pas suffisans pour décider seuls une question aussi difficile que celle de la vraie origine des Cyclopes, et je conjecture que les *origines grecques* de la Sicile tiennent au passage et à l'établissement des *Sicules* dans cette île.

Toutefois il s'en faut bien que les opinions des Anciens sur l'extraction des *Sicules* aient été constantes et uniformes. Diodore (3) ne s'exprime que d'une manière vague et confuse. Thucydide (4) et Pausanias (5) ne nous disent rien de plus précis. Philiste (6) prétend que c'étaient des *Ligures*, qui, chassés par les Pé-

(1) *Mém.* lu à l'Institut par M. L. Petit-Radel.

(2) Eurip. *Cyclop.* v. 296-7. γῆς γὰρ Ἑλλάδος μυχὸς οἰκεῖς.

(3) *Bibliothec.* lib. v, c. 6.

(4) Thucydid. *Histor.* lib. VI. c. 1.

(5) Pausan. lib. v, c. 25.

(6) Philist. *apud* Dionys. Halic. lib. 1, c. 22.

Morgès et les Ombres, passèrent en Sicile sous la conduite de *Siculus, fils d'Italus*. Hellanicus (1) est d'un autre sentiment, et Antiochus leur assigne une origine pélasgique. Voici comment s'exprime cet auteur (2), dont Denys rapporte la narration, en l'abrégeant. « Après avoir décrit » la constitution de ces peuples (les Enotriens), » il arrive par la succession des temps jusqu'à » celui d'*Italus*, qui changea leur nom en celui » d'*Itales*. Son fils *Morgès* lui succéda, qui » donna à ses sujets le nom de *Morgètes*. Sous » le règne de ce prince, *Siculus*, auquel il avait » accordé l'hospitalité, se créa un royaume par- » ticulier et imposa son nom à ses nouveaux » sujets. *Ainsi s'élevèrent des Siculeş, des Mor-* » *gètes, des Itales, issus des Enotriens et Eno-* » *triens eux-mêmes.* » Denys a soin d'avertir que ces dernières paroles sont les propres expressions d'Antiochus; et cette attention scrupuleuse est une nouvelle preuve de la fidélité de cet historien. On aura de la peine sans doute à refuser sa confiance à un auteur si souvent invoqué par Strabon, Denys d'Halicarnasse, Diodore, et qui écrivait sur les mémoires les plus fidèles, ainsi qu'il le déclare lui-même (3), dans un temps très-rapproché des sources et des monumens historiques. Son témoignage est

(1) Hellanic. *apud* Dionys. 1, 22.
(2) Antiochus, *apud Eumd.* lib. 1, c. 12.
(3) Antiochus, *apud* Dionys. lib. 1, c. 12.

encore confirmé par celui de Pline (1). « Ce pays, » dit-il, en parlant de la Lucanie et du Samnium, fut le théâtre de beaucoup de révolutions, et changea souvent d'habitans. Il fut » occupé successivement par les Pélasges, les » Enotriens, les Morgètes, les Itales, les *Sicules*, » *tous peuples grecs.* »

Appuyé de ces deux autorités, je ne crains pas de regarder les *Sicules* comme un peuple Pélasge issu des Enotriens, et qui sans doute était venu avec eux des côtes de l'Epire, aussi bien que les Chônes. Telle était l'opinion du savant Fréret (2), dont l'assentiment doit encore ajouter un nouveau poids aux preuves que j'ai alléguées. Il les fait provenir de la côte Illyrienne, où Ptolémée place en effet (3) un peuple appelé *Siculotæ*; et Ortelius, conformément à ce témoignage, nomme (4) également des *Siculotæ* aux bords de cette mer. Le seul point où j'ose m'écarter du sentiment de Fréret, c'est qu'il les fait venir par terre, en côtoyant tout le littoral du golfe adriatique; fidèle à l'opinion qu'il avait embrassée, qu'au temps d'Enotrus la navigation n'avait pas fait assez de progrès pour qu'ils pussent traverser le bras

(1) *Histor. natural.* lib. III, c. 5.
(2) *Académ. des Bell. Lett.* tom. XVIII. *Hist.* p. 75.
(3) *Geograph.* lib. II, c. 17, p. 59.
(4) Abrah. Ortel. *v. Siculotæ.* Fréret ajoute, d'après un fragment de Callimaque, *que le nom de Grèce s'étendait à l'Epire, et même à la partie méridionale de l'Illyrie.* Je dois déclarer qu'ayant consulté ce fragment, qui se trouve le 104e parmi ceux qu'a recueillis Bentley, je n'y ai rien trouvé de ce qu'avance Fréret.

de mer étroit qui sépare l'Epire de la pointe orientale de l'Italie. Je pense au contraire que ces *Siciles* durent venir s'établir par mer en Italie, comme ils passèrent en Sicile; en effet, l'expédition d'Enotrus s'étant effectuée à une époque beaucoup plus moderne que ne le pensait Fréret, les objections de cet habile Critique ne peuvent plus trouver ici leur application.

Quant à la cause qui fit prendre le nom de *Sicules* à une peuplade *pélasgique*, je crois l'avoir trouvée dans l'hospitalité que reçurent parmi les Enotriens, les *Sicules du Latium*, chassés par les Aborigènes. Nous savons en effet par le témoignage d'Antiochus, que le *Siculus* qui donna son nom à cette nation, était *un étranger* accueilli par Morgès, et qui se *forma un royaume indépendant.* Nous pouvons tirer de ce passage l'induction, autorisée par Cluvier (1), que le *Siculus* auquel Denys d'Halicarnasse donne toujours le titre de Ἀνὴρ φυγάς, était le chef des *Sicules* qui, forcés de céder leur pays aux Pélasges du Latium, redescendirent vers la pointe méridionale de l'Italie, où la généreuse compassion des Enotriens leur accorda un asile. Le pays ne pouvant sans doute suffire à la subsistance d'une pareille augmentation d'habitans, les *Sicules-Enotriens*, joints à leurs hôtes, qui étaient devenus leurs frères

(1) Cluvier, *Sicil. antiq.* lib. 1, *rex unà cum gente suâ hospitio* c. 2. *Quum Siculorum sive dux, sive esset receptus.*

par l'adoption, et accompagnés d'autres tribus pélasgiques, passèrent en Sicile. Ils s'établirent premièrement dans la partie orientale de cette île (1), abandonnée peu auparavant par les Sicaniens, à cause des éruptions de l'Etna, qui commencèrent sans doute à cette époque; et ils y jetèrent les fondemens de *Zancle*, appelée depuis *Messène* (2). De là ils étendirent rapidement leurs établissemens et leurs conquêtes dans le reste de l'île, qu'ils soumirent toute entière à leur domination, et à laquelle ils eurent l'honneur d'imposer leur nom (3). Les *Morgètes*, qui, au témoignage de Strabon (4) et d'Etienne de Bysance (5), prirent part à cette émigration, bâtirent une ville de *Morgantium*, du même nom que celle qu'ils habitaient dans le *Samnium*. Le même Etienne de Bysance fait mention, sur la foi de Philiste, d'une ville de *Morgyna* (6) dans le pays des Sicules, qui rappelle encore le nom de ses fondateurs; et Thucydide parle (7) d'une ville de *Morgantina*, la même que Tite-Live appelle (8) *Murgantia*, qui sans doute dut au même peuple son nom et son origine.

Les *Elymes* avaient précédé le passage des *Si-*

(1) Thucyd. lib. VI, c. 2; Hellanicus, *apud* Constantin. Porphyr. *Themat.* lib. II, c. 10.

(2) Larcher. *Chronol. d'Hérodot.* chap. XV, p. 461.

(3) Diodor. lib. V, c. 6, Dionys. Hal. lib. I, c. 22.

(4) Strabo, lib. VI, p. 270, B.

(5) Stephan. *v.* Μοργέντιον.

(6) Stephan. *v.* Μόργυνα.

(7) Thucyd. lib. IV, c. 66.

(8) Tite-Liv. *Hist. roman.* lib. XXIV. On pourrait peut-être aussi considérer comme une preuve de l'ancien séjour de ces Sicules dans le Latium, le nom d'un fleuve de Sicile, qu'Eustathe, d'après Théocrite, appelle *Thymbris*. (*Ad Dionys.* v. 350.)

cules, avec lesquels ils paraissent avoir habité en Italie. Leur émigration se fit, selon Hellanicus de Lesbos (1), *cinq ans environ* avant celle des Siciles, et par conséquent vers l'an 1375 avant notre ère. Nous avons déjà indiqué l'origine étrusque de ce peuple; il est bien singulier que quelques auteurs, et même Denys d'Halicarnasse, qui rapporte cependant la tradition d'Hellanicus, aient voulu le faire descendre d'une *colonie troyenne* (2). Thucydide n'entre dans aucune explication (3), et, en général, on doit regretter que ce grand historien n'ait pas traité avec plus de développemens des anciennes origines de la Sicile, dont il nous décrit avec tant de soin et d'exactitude les établissemens modernes. La narration de Denys d'Halicarnasse est plus détaillée; selon lui, deux Troyens, *Egeste* et *Elymus*, se mirent à la tête d'une colonie qui passa en Sicile dans les dernières années du siége de Troie. Ils s'établirent sur les bords du fleuve *Crimisus*, où les Sicaniens leur cédèrent une partie de leur territoire, par égard pour Egeste qui avait été élevé parmi eux. Je ne suivrai point Denys dans le récit mythologique qu'il nous fait de la naissance et de l'éducation de ce prince. Ces fictions, ouvrage brillant, mais frivole, de l'imagination des poëtes, renfermaient peut-être

(1) Hellanicus, *apud* Dionys. Hal. lib. 1, c. 53.

(2) *Antiq. rom.* lib. 1, c. 53.

(3) Thucyd. lib. VI, c. 2.

quelque allusion mystérieuse dont le sens ne nous est point parvenu. On peut voir dans le Scholiaste de Lycophron (1) et dans Servius (2), l'histoire du fleuve Crimise, métamorphosé en chien pour obtenir les faveurs d'une fille de Phœnodamas, et le fruit de ce commerce monstrueux fonder trois cités dans la Sicile. L'union postérieure des Elymes et des Troyens put seule faire imaginer l'origine troyenne qu'on attribue aux premiers. Mais le récit d'Hellanicus détruit toutes ces suppositions chimériques, et il est d'ailleurs confirmé par les rapports géographiques, qui, malgré l'extrême rareté des documens, se retrouvent dans les trois régions occupées successivement par les Elymes, l'Epire, l'Enotrie et la Sicile. Nous les voyons en effet établis dans le voisinage des Chônes, nation du même nom qu'un peuple d'Epire, et habitans d'une ville de *Crimisa*, dont le nom fut appliqué au fleuve *Crimisus*, dans la région sicilienne occupée par les Elymes. Etienne de Bysance parle des Ægestes, peuplade *Thesprote*, qui reçut ce nom d'un de ses rois (3); et l'on trouve des Ægestes en Sicile avec les Elymes, et le nom d'*Ægesta* est

(1) Lycophron. *Cassand.* v. 953, et Schol. *ibid.*

(2) Servius, *ad Eneid.* lib. v, v. 30. Selon ces auteurs, la colonie troyenne était établie avant l'arrivée d'Enée, et elle s'accrut d'une partie des compagnons de ce prince. Les deux peuples réunis prirent alors le nom d'*Elymes*, et occupèrent trois villes, *Ægesta*, *Eryx* et *Entella*. Thucydide ne parle que d'*Eryx* et d'*Ægesta*; Denys d'Halicarnasse n'en nomme également que deux, *Ægesta* et *Elyma*. Cette dernière est sans doute la même que *Eryx*. Le héros *Eryx*, selon Servius, était frère d'*Elymus*.

(3) Stephan. *v.* Αἰγεσταῖοι.

donné à une des trois principales villes occupées par ce peuple. Le même Etienne, sur la foi de Rhiamus, fait mention d'un peuple Thesprote, appelé *Elini* (1), et il place une ville de ce nom en Sicile; ἔστι καὶ Σικελίας πόλις. Le plus ancien nom de l'île de Corcyre, si voisine des côtes de l'Epire, que ses premiers habitans dûrent nécessairement lui venir de cette contrée, avait été *Drépane* (2); et il y avait en Sicile, dans la région même habitée par les Elymes, une ville du nom de *Drepanum*, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Enfin les rapports qui existèrent dès la plus haute antiquité entre la Sicile et cette même île de Corcyre, peuplée par des *Phéaciens-Siciliens*; la colonie plus récente, rapportée par Pausanias (3), qui, sous la conduite d'*Agrolas* et d'*Hyperbius*, alla s'établir dans l'Acarnanie; tous ces faits ne prouvent-ils pas qu'il exista entre l'Epire, la basse Italie et la Sicile, d'anciennes et étroites relations (4), que nous pouvons expliquer aisément, au moyen du passage des Enotriens?

---

(1) Stephan. Bysant. *v.* Ἔλινοι.

(2) Stephan. *v.* Δρεπάνη. *add.* Callimach. *apud* Plin. lib. IV, c. 12.

(3) Pausan. lib. I, c. 28. Σικελὸς τὸ ἐξαρχῆς ὄντας.

(4) Une précieuse tradition, tirée de l'historien Nigidius, et rapportée par le scholiaste de Germanicus (*inter Astronom. veter.* p. 118, *et apud* Fabric. *Biblioth. græc.* tom. II, p. 457, vet. edit.), porte qu'après le déluge de Deucalion, ce prince et sa femme Pyrrha s'établirent sur la plus haute montagne de la Sicile. Si cette tradition, confirmée par le témoignage d'Hygin (*Fabul.* CLIII, *Deucalion et Pyrrha in montem Ætnam, qui altissimus in Sicilia esse dicitur, fugerunt.*), est fondée en réalité, elle indiquerait l'origine des rapports que nous supposons ici entre la Thessalie et la Sicile. Cependant, je ne dissimulerai pas

CHAPITRE IV.

Etablissemens des Cariens et des Lélèges dans l'Asie mineure.

(An 1369 avant J. C.)

Le savant Fréret a essayé de prouver la fraternité d'un grand nombre de peuples de l'Asie mineure avec les *anciens Grecs* ou *Pélasges*, et il conclut cette intéressante discussion, en avançant que depuis les rives du Danube jusqu'à celles de l'Oronte, les peuples parlaient des dialectes d'une langue commune dont le fond était hellénique (1). Cette idée est vaste et neuve sans doute; mais on regrette que son auteur n'ait pas donné à ses preuves plus d'étendue et de développement. Des recherches plus approfondies auraient pu devenir, sous une main si habile, fécondes en découvertes heureuses, et fortifier les parties de ce système qui ne paraissent pas appuyées sur des bases assez solides. Sans nous engager sur ses pas dans cette vaste et épineuse carrière, nous nous

que l'opinion la plus suivie chez les Anciens (Andron, *apud* scholiast. *Apollon. Rhod.* lib. II, v. 713; Ovid. *Metamorph.* lib. I, v. 317; *Magn. Etymolog. v.* Παῤῥασσός; Lucian. *de Saltation.* §. 39, tom. I, p. 291, edit. Hemster.) était que Deucalion se sauva sur le *Parnasse*, ou même sur le mont *Athos*. (Servius, *ad* Virgil. *Eclog.* VI, v. 41.)

(1) *Mém. sur les anciens Habit. de la Grèce*, p. 107.

bornerons à discuter l'origine de quelques peuples que les traditions les plus authentiques rattachent à la nation grecque; et, laissant de côté les généralités hardies et les hypothèses brillantes, nous exposerons, d'après les témoignages des anciens auteurs, les divers établissemens formés par ces peuples.

Nous ne répéterons point ici les preuves que nous avons données ailleurs de l'origine grecque des *Cariens*. Leur passage dans les îles de la mer Egée paraît avoir suivi immédiatement l'établissement des colonies phéniciennes dans l'Attique et la Béotie. Nous en ignorons l'époque précise, et les principales circonstances; mais Thucydide assure (1) qu'ils occupèrent la plupart des *îles*, et lorsque les Athéniens, pour purifier l'île de Délos, en enlevèrent les tombeaux, le plus grand nombre des cadavres, que l'on reconnaissait à la forme de leurs armes enterrées avec eux, étoient *Cariens*. Isocrate parle également (2) de l'établissement des Cariens dans ces îles; et Servius, sur l'autorité de Salluste et de Thucydide, nous les représente comme un peuple *insulaire, fameux par ses pirateries* (3). Tout l'Archipel fut rempli de leurs belliqueuses colonies, et depuis la petite île de *Scyros*, où l'historien Nicolaüs (4) prétend qu'ils étaient établis

(1) Thucyd. lib. 1, c. 8; *add.* Conon. *narrat.* XLVII.

(2) Isocrat. *Helen. encom.* §. XXX, p. 219, edit. Coray.

(3) Servius, *ad Eneid.* lib. VIII, v. 725.

(4) Nicolaüs, *apud* Stephan. *v.* Σκύρος.

conjointement avec les Pélasges, jusqu'à l'île de *Rhodes*, où ils étendirent leurs conquêtes, au témoignage de Conon (1) et de Diodore (2), il paraît que la mer Egée ne reconnut qu'eux pour ses dominateurs. Mais nous n'avons aucune lumière sur cette foule d'établissemens, détruits bientôt par de nouvelles colonies, et nous ne pouvons tracer avec certitude les progrès de ces peuples dans les temps antérieurs à Minos, époque à laquelle ils passèrent des îles sur le continent de l'Asie-mineure.

La puissance maritime, conquise par Minos, causa la ruine des *Cariens* dans les îles. Ce prince qui, le premier des Grecs, posséda une marine, et soumit à ses lois la plus grande partie de la mer appelée depuis *Hellénique* (3), fonda des colonies dans la plupart des îles Cyclades alors occupées par les Cariens. Thucydide dit (4) qu'il les en chassa; mais il se trompe; Minos se contenta de les asservir. Les nombreuses colonies fondées par ce prince auraient certainement épuisé ses états, s'il ne les eût composées que de Crétois, ses sujets naturels. Il leur joignit les Cariens, dont la terreur qu'inspiraient ses armes, et les liens de l'habitude, lui assurèrent la fidélité. Aussi verrons-nous les Cariens pren-

(1) Conon. *narrat.* XLVII.
(2) Diodor. Sic. lib. V, c. 56.
(3) Thucyd. lib. I, c. 4.
(4) Thucyd. *ibid.* Isocrate (*in Panathen.* §. 26, p. 241) place les établissemens de Minos avant ceux des *Cariens*; mais on aurait tort d'exiger de lui l'exactitude qu'on a droit de chercher dans un historien.

dre part à toutes les expéditions des Crétois; et le mélange entre les deux peuples étoit devenu tel, que, selon une tradition rapportée par Hérodote (1), les *Cariens étaient une bande d'aventuriers sortis de la Crète au temps de Minos*, et que la barbarie de prononciation, attribuée par Homère aux Cariens, venait, suivant un de ses commentateurs (2), de ce qu'*étant colons des Crétois, ils prononçaient à leur manière la langue grecque* : ἐκβήτωσαν τὴν ἑλλάδα φωνήν. Il faut donc suivre la tradition d'Hérodote (3) et de Strabon (4), selon laquelle les Cariens subjugués par Minos, furent distribués par ce prince dans les nombreux établissemens qu'il forma. Quelques-uns sans doute, mécontens de servir une domination étrangère, passèrent à cette époque, des îles qu'ils occupaient, sur le continent opposé, et se mêlèrent parmi les naturels du pays. Mais comme les armes de Minos menaçaient de les y atteindre, et que des villes crétoises s'élevaient déjà sur le rivage, il faut croire qu'unis tous ensemble sous des lois communes, les vaincus et les vainqueurs ne formèrent qu'un seul et même peuple. Nous verrons en effet, lorsque nous parlerons *des colonies crétoises* de cette époque, que le territoire de Milet, une de ces colonies, était occupé par les Cariens et les Lélèges,

(1) Hérodot. lib. I, c. 171.
(2) Eustath. *ad Iliad.* lib II, v. 867.
(3) Hérodot. *loco suprà laud.*
(4) *Geograph.* lib. XIV, p. 661.

ce qui marque une étroite union entre tous ces peuples; et cette union fut telle, qu'il est presque impossible de séparer les établissemens d'une nation d'avec ceux de l'autre, tant les traditions à cet égard sont confuses et incertaines.

Cependant, en essayant de porter la lumière dans ces ténèbres, on distingue un territoire circonscrit, qui s'étendait depuis *Milet* jusqu'à *Ephèse*, et qui fut proprement le pays des Cariens, selon Phérécyde (1). Outre les deux villes que je viens de nommer, et les environs du mont *Mycale*, cités également par Phérécyde, se trouvait sur le même territoire, et parmi les colonies du même peuple, la ville de *Myonte*. Ils en restèrent maîtres jusqu'au temps de l'arrivée des Ioniens, qui les chassèrent; et ce fut alors, selon le même auteur, qu'ils se rejetèrent dans les autres parties de *la Carie*. Pausanias atteste aussi (2) que les Ioniens, pour s'établir à *Myonte* et à *Prière*, furent obligés d'en chasser les Cariens. Il dit encore, au même endroit (3), que *Lébédos* fut originairement habitée par les *Cariens;* et *Téos*, occupée depuis par une colonie hellénique, conserva toujours des *Cariens* parmi ses habitans (4). Nous pouvons présumer aussi que *Mylasa* et *Alabanda*, les deux plus illustres villes qui fussent restées aux Cariens, avaient été occupées par eux à cette

(1) *Apud* Strabon. lib. XIV, p. 632.
(2) Pausan. lib. VII, c. 2, p. 526.
(3) *Idem*, *ibid.* c. 3, p. 528.
(4) *Idem*, *ibid.*

époque. En effet, c'était à Mylasa que tous les peuples de cette confédération envoyaient offrir chaque année des sacrifices à *Jupiter-Carien;* ce qui marque qu'ils la regardaient comme leur métropole; et *Alabanda* devait sa naissance, selon une tradition mythologique rapportée par Cicéron (1), à un fils de Car; ce qui semble lui assigner une origine voisine de l'établissement primitif des *Cariens.* Une domination aussi étendue justifie sans doute l'assertion de Pausanias (2), que les *Cariens,* au temps de l'arrivée des Ioniens, étaient maîtres de la plupart des contrées où s'établirent les *colonies helléniques;* et il paraît bien que ce peuple avait fait de rapides progrès, puisqu'à l'époque de la guerre de Troie ils avaient étendu leurs colonies jusque dans l'île de *Lesbos,* et dans toutes celles de la mer Egée (3).

L'établissement des *Cariens* fut favorisé par les *Lélèges* et les *Pélasges,* peuples de même origine, et dont les premiers avaient passé dans l'Asie mineure, à la suite de quelque révolution, mais antérieurement aux Cariens, ainsi que l'écrit Strabon (4). Nous avons déjà montré que les *Cariens* et les *Lélèges,* colonies sorties de la Grèce, ne formaient qu'un seul peuple sous deux noms différens. Tous les historiens (5)

(1) *De naturâ deorum,* lib. III, c. 15, 19.
(2) Lib. VII, c. 2, p. 525.
(3) Scholiast. Homer. *ad Iliad.* lib. III, v. 236, edit. Villoison.
(4) *Geograph.* lib. XIV, p. 661.
(5) *Vid.* Strabon. lib. VII, p. 321.

ne font également qu'une même nation des Cariens et des Lélèges de l'Asie mineure. Ils avaient habité les îles ensemble, et ensemble ils s'établirent sur le continent (1). Mais avant cette grande émigration, plusieurs colonies des *Lélèges insulaires* en avaient déjà pris possession. En effet, Strabon nous assure (2) que le pays où se fixèrent les Cariens, était habité par les *Lélèges* et les *Pélasges;* et de nombreux monumens attestaient leur séjour dans la Carie, antérieurement à l'époque où les Cariens avaient pu s'en rendre maîtres. Plusieurs bourgs du territoire de *Milet* portaient les noms des *Lélèges;* et un grand nombre de sépulcres et de tombeaux dispersés sur la face de cette contrée, s'appelaient *Lélégia* (3). Le plus ancien nom de Milet avait été *Lélégeis* (4); ce qui marque qu'elle avait été originairement fondée et peuplée par des Lélèges. Enfin Eustathe dit (5) que la *métropole des Cariens* s'appelait *Ville des Lélèges;* ce qui signifie sans doute que les Cariens s'étaient établis dans la région des *Lélèges*, et avaient conservé à leur ville principale le nom de ce peuple.

Ces *Lélèges*, obligés de céder une partie de leur territoire à leurs frères, accompagnés des Cariens, se répandirent sur la côte voisine, que

(1) Strabo, lib. XIV, p. 661; Eustath. *ad Iliad.* lib. X, v. 420, Καρικὸν ἦσαν ἔθνος οἱ Λέλεγες; Pausan. lib. VII, c. 2; Virgil. *Eneid.* lib. VIII, v. 725.

(2) Strabo, liv. XIV, p. 661.

(3) Strabo, lib. VII, p. 321.

(4) Stephan. *v.* Μίλητος; Plin. lib. V, c. 31.

(5) Eustath. *loco cit.*

nous avons vue occupée par les Pélasges de Larisse ; et l'habitèrent sans doute de concert, et conjointement avec eux. Phérécyde assure que la région envahie alors par ces Lélèges, s'étendait depuis *Éphèse* jusqu'à *Phocée* et *Chios* (1). Pausanias atteste également (2) que toute cette contrée était habitée par les *Lélèges*, et qu'Éphèse était encore de leur domaine, lorsque les Ioniens la leur enlevèrent. Strabon les place (3) aussi à *Smyrne*, ville où ils s'établirent sans doute lors de l'émigration des Tyrrhéniens, et dont ils restèrent maîtres jusqu'au temps où les *Éphésiens* y envoyèrent une colonie (4). Ce fut probablement à la même époque qu'une colonie des Lélèges chercha à s'établir à *Tralles ;* mais elle en fut chassée après un court séjour. Plutarque, qui nous a conservé ce fait (5), ajoute des *Minyens* à ces Lélèges, sans désigner plus particulièrement le peuple auquel il donne ce nom. S'il a voulu parler des *Minyens* de la Béotie, cette expédition, entreprise en commun avec les Lélèges, marquerait qu'il y avait des *Minyens* établis parmi eux, et confirmerait les rapports d'affinité que nous avons cru pouvoir établir entre les Lélèges et les habitans de la Béotie.

(1) Pherecyd. *apud* Strabon. lib. XIV, p. 632, D.
(2) Pausan. lib. VII, c. 2.
(3) Strabo, lib. XIV, p. 634.
(4) *Idem, ibid.*
(5) Plutarch. *Quæst. græc.* tom. II, p. 302.

Une autre colonie du même peuple fut plus heureuse. Elle s'avança à travers les établissemens pélasgiques, dont cette côte était couverte depuis *Larisse* jusqu'à *Adramytte*, et occupa la partie supérieure du golfe de ce nom, jusqu'au cap *Lectum*. La principale ville de ce petit état était *Pédase* (1). *Antandros* était aussi comprise dans le même territoire, ainsi que Strabon le prouve (2) par un vers d'Alcée; et elle était, au témoignage de Démétrius de Scepsis, cité par le même Strabon (3), la limite de leurs domaines. La ville d'*Assos* et ses environs étaient également habités par ces *Lélèges* (4). Leur émigration dut être produite par les révolutions qu'excita l'arrivée des *Cariens*. En effet, elle était antérieure aux premières années du siége de Troie, puisque leurs établissemens furent ravagés à cette époque (5); et comme ils passèrent alors en *Carie*, cet événement nous prouve qu'ils la regardaient comme une contrée amie et alliée. Eustathe (6), qui d'ailleurs les reconnaît pour le même peuple que les Caucons et les Pélasges, a donc tort de les considérer comme *Troyens d'origine*, d'après le seul fait qu'Achille porta la guerre chez eux. Il suffisait qu'ils fussent alliés des Troyens, pour attirer sur eux les armes et

(1) Homer. *Iliad*, lib. XXI, v. 87; Strabo, lib. XIII, p. 605.
(2) Strabo, *ibid.* p. 606.
(3) *Idem*, *ibid.*
(4) Strabo, lib. XIII, p. 610.
(5) Strabo, lib. VII, p. 321.
(6) Eustath. *ad Iliad.* lib. XXI, v. 87.

la vengeance des Grecs. Ravagés par Achille (1), ainsi que nous venons de le dire, ils passèrent dans la Carie, où ils s'établirent aux environs d'Halicarnasse. Mais leur état de la Troade n'y fut pas entièrement détruit; Strabon prouve (2), par des vers d'Homère, que leur principale ville continua d'exister, et que ses guerriers servaient sous Hector. Ceux qui se transportèrent dans la Carie y occupèrent huit cités (3), dont une reçut le nom de *Pédase*. Lorsque la race des Lélèges eut été anéantie sur cette côte, six de ces villes furent renfermées par le roi Mausole, dans l'enceinte de la seule ville d'Halicarnasse. *Myndus* et *Suagéla* subsistèrent seules séparément.

L'augmentation de forces que l'arrivée de ces Lélèges procura aux Cariens, leur permit sans doute d'étendre leurs conquêtes; et l'affaiblissement que les revers essuyés à Troie avaient causé aux Pélasges, fut un motif de plus pour chercher à propager leurs établissemens. La population s'accrut chez eux avec une telle rapidité, que toute la région, connue depuis sous le nom de *Carie*, leur fut soumise, et que leurs colonies, composées de *Cariens* et de *Lélèges*, occupèrent, au témoignage de Strabon (4), une bonne partie

(1) Strabo, lib. XIII, p. 611.
(2) *Idem, ibid.* p. 619.
(3) Callisthen. *apud* Strabon. lib. XIII, p. 611. Strabon la nomme *Synagela*; mais je lis *Suagela*, conformément au texte d'Etienne de Byzance. *Voyez* la note de Casaubon (*ad hunc loc.*).
(4) Strabo, *Geograph.* lib. XII, p. 570, C; et lib. XIII, p. 611.

de la Pisidie. Les mœurs des habitans de cette contrée avaient la plus grande analogie avec celles de ces peuples, ainsi que nous l'assure ailleurs le même auteur; et cette ressemblance ne pouvait provenir que de leur mélange avec les *Lélèges*. Bientôt les Cariens se virent en état de dominer sur la mer, et leurs formidables armemens couvrirent l'Archipel, l'Hellespont et le Pont-Euxin, où nous verrons quelques-unes de leurs colonies s'établir avec des Crétois. La domination maritime qui leur est attribuée par Diodore (1), suivit immédiatement la chute de Troie, et ils en demeurèrent sans doute en possession jusqu'au temps de leur assujétissement par les colonies helléniques.

C'est aussi aux mêmes causes et à la même époque que nous devons rapporter l'établissement de deux puissantes colonies issues de ce peuple, qui formèrent bientôt deux grandes nations, sous les noms de *Lydiens* et de *Mysiens*. Ces colonies sont certainement postérieures au siége de Troie, par les raisons que nous avons indiquées, et parce qu'Homère, parlant de ces contrées, ne désigne jamais leurs habitans par leur nom moderne, mais bien par ceux de *Mœoniens* et de *Phrygiens* (2). Cependant je ne pense pas qu'il faille conclure avec l'illustre

(1) Diodor. lib. v, *sub fin.*

(2) Homer. *Iliad.* lib. II, v. 864; ailleurs, il ne les nomme jamais autrement.

Fréret (1), que les noms de *Lydiens* et de *Mysiens* soient ceux de deux *nouvelles ligues* formées depuis la guerre de Troie. Rien en effet n'indique qu'il existât entre ces peuples une confédération politique, mais seulement une union religieuse, fondée sur leur origine commune. Quoique, dans la suite, les révolutions arrivées dans ce pays eussent relâché les liens du sang qui les unissaient, il subsistait encore des traces de cette ancienne confraternité dans les sacrifices annuels qu'ils envoyaient offrir par leurs députés à *Mylasa*, et le Dieu qu'ils y révéraient en commun portait le nom de *Jupiter Carien* (2). Les *Mysiens*, les *Lydiens* et les *Cariens* étaient seuls admis à ces sacrifices, ainsi que l'observe Hérodote : la raison qu'il en donne pour les deux premiers, c'est qu'ils étaient *frères des Cariens*; ὡς κασιγνήτοισι ἔσσι Τοῖσι Κάρσι. Toutefois ces peuples n'étaient pas les seuls qui participassent à l'origine carienne. Le même auteur nous l'apprend (3), lorsqu'il ajoute que d'autres nations qui parlaient cependant la *même langue*, ὁμόγλωσσοι, n'étaient point admises *à ces actes religieux*. Ces traditions d'une origine commune, firent sans doute imaginer par ces peuples, en des temps postérieurs, la fable qui nous a été transmise par Hérodote (4), que

(1) *Mém. cité*, p. 100.
(2) Hérodot. lib. 1, c. 171.
(3) Hérodot. *ibid.*
(4) Hérodot. *loco supra laud.*

trois frères, *Car*, *Mysus*, et *Lydus*, avaient donné leur nom à *trois peuples* qui occupaient la partie occidentale de l'Asie mineure. Strabon confirme (1) lui-même ces traditions, lorsqu'après avoir remarqué que les contrées habitées par ces trois peuples avaient été souvent confondues entre elles, et que les limites en furent toujours très-incertaines, il fait de cela un argument en faveur de l'opinion qui leur attribue une extraction commune.

La puissance des Cariens déclina sensiblement à l'arrivée des Hellènes, qui leur firent perdre l'*empire de la mer*, et les chassèrent des côtes où ils fondèrent leurs colonies. Ce fut alors que les Cariens se rejetèrent dans *les régions méditerranées* du pays auquel ils avaient imposé leur nom (2). Strabon ne désigne pas la contrée où ils s'établirent : εἰς δὲ λοιπὰ μέρη τῆς Καρίας ἐκπεσεῖν. Mais je conjecture qu'ils fondèrent, dans l'intérieur des terres, un état dont *Aphrodisias* fut la capitale. Cette ville avait été originairement fondée par les *Lélèges* (3), qui lui avaient même donné leur nom; et à ce titre, les Cariens y trouvèrent un établissement facile.

(1) Strabo, lib. XII, p. 572.
(2) Pherecyd. *apud* Strabon. lib. XIV, p. 632.
(3) Suidas, *v.* Νυσέη; Stephan. *v.* Μεγάλη πόλις.

CHAPITRE V.

Colonie d'Evandre en Italie.

(An 1330 avant J. C.) (1).

L'émigration d'Évandre est une des plus importantes qui soient sorties de la Grèce; non par le nombre des hommes qui la composèrent, et des établissemens dont elle fut la source, mais parce que la ville qu'elle bâtit donna naissance, par la suite des temps, à la reine des cités, à la souveraine du monde. Les traditions qui nous en ont conservé le souvenir, ont été adoptées par toute l'antiquité; et leur fidélité vainement révoquée par des critiques prévenus, est attestée par des usages qu'on ne peut soupçonner d'erreur. Mais l'imagination, toujours prompte à se saisir des grands événemens, a défiguré, par ses fictions brillantes, le simple récit de celui-ci, et à l'exception d'un petit nombre de faits, sur l'authenticité desquels il nous paraîtrait imprudent d'élever des doutes, tout le reste semble

(1) M. Micali (tom. I, p. 151) rejette la colonie d'Evandre *au rang des fables*, sur la seule autorité de Strabon, dont il préconise en cet endroit *l'excellent jugement*. Il ne prend pas même la peine d'examiner ou de réfuter les preuves sur lesquelles cette tradition est fondée, et il la traite *d'imaginaire, su la base di quelle imaginarie tradizioni*. Je ne puis concevoir un pareil excès de légèreté dans un écrivain, d'ailleurs instruit, mais qu'une aveugle partialité pour son système égare à chaque pas.

avoir été l'ouvrage des poètes, jaloux sans doute d'embellir l'origine de Rome, ou plutôt d'envelopper son berceau d'une ombre mystérieuse.

Évandre, le chef de cette colonie, était *Arcadien*, et il paraît qu'une révolution le chassa de son pays. En effet, selon Denys d'Halicarnasse (1), deux partis s'étant élevés pour la succession au trône, celui d'Évandre eut le dessous, et chercha un asile chez les *Aborigènes*, peuple de même origine. Selon Servius (2), dont l'autorité ne saurait être méprisable, puisque tous les détails qu'il nous donne à ce sujet paraissent tirés de Varron, un meurtre fut l'occasion involontaire de cette émigration. Ces deux motifs, également plausibles, peuvent également justifier l'expression par laquelle Varron (3) désigne les compagnons d'Évandre, *Arcades exules*, et celle d'Ovide, *exul ab Arcadia* (4). Quoi qu'il en soit, Faunus, qui régnait alors sur les Aborigènes, reçut avec bienveillance ces étrangers (5), qu'une origine commune unissait avec son peuple, et que d'ailleurs leur petit nombre ne pouvait lui rendre redoutables (6). Il leur donna autant de terres qu'ils en eurent besoin,

(1) Dionys. *Antiq. rom.* lib. I, c. 31.
(2) Servius, *ad Eneid.* lib. VIII, v. 51.
(3) *Apud* Servium, *ibid.*
(4) *Fastor.* lib. I, v. 470 et sqq.
(5) Dionys. *loco cit.*
(6) Il dit en effet dans un autre endroit, qu'ils n'avaient que *deux vaisseaux*, ainsi que l'a remarqué M. Clavier, d'après Rickius (*Dissertat. de prim. Italiæ incol.* c. VII.). Notre auteur déclare d'ailleurs leur petit nombre : Ἀρκάδας ὀλίγους ὄντας.

et cette faible colonie s'établit sur une colline peu éloignée du Tibre, où elle bâtit une ville appelée *Pallantium*, du nom d'un village d'Arcadie dont étaient originaires la plupart de ceux qui la composaient (1).

Voilà ce qu'il y a de plus certain sur l'établissement de cette colonie; les accessoires que la mythologie a ajoutés à ce petit nombre de faits, ne me paraissent pas dignes de l'histoire. La généalogie fabuleuse que Denys d'Halicarnasse prête à son héros; celle que lui donnent Servius et Pausanias, l'existence de la nymphe *Thémis* ou *Carmenta*, celle du roi *Faunus*, que l'on eut fondé à regarder comme le même

(1) Telle est l'étymologie que Denys d'Halicarnasse donne à ce nom, et elle est assurément la plus vraisemblable. Elle est d'ailleurs confirmée par les témoignages de Pausanias (lib. VIII, c. 43) et de Solin (c. VII, p. 22, edit. Salmas.), et par un fait curieux que nous a transmis le premier de ces auteurs (*ibid*). L'empereur Antonin-le-Pieux éleva le village *arcadien* de *Pallantium* au rang de cité, et accorda à ses habitans l'exemption de tout tribut, *en mémoire de cette ancienne colonie*. D'autres auteurs faisaient venir ce nom de celui du héros *Pallas*, et Virgile (*Eneid.* l. VIII, v. 51) et Eustathe (*ad* Dionys. *Perieg.* v. 347) sont de cette opinion; mais outre que nous n'avons sur ce personnage que des traditions fort incertaines, Denys lui-même assure qu'il ne subsistait ni dans les annales ni dans le culte des Romains aucune trace de l'existence de ce prince; et son témoignage suffit pour nous en faire douter. Cluvier prétend que *Pallantium* reçut son nom de celui de *Palatium*, bâtie par les Aborigènes, et se fonde sur cela pour conclure que les Pélasges d'Évandre étaient les mêmes que les anciens Aborigènes; mais cette opinion, contraire à toutes les traditions, a été solidement réfutée par Rickius, qui tombe à son tour dans l'absurdité en faisant venir ce même mot de *phala*, colline, ou de *balatus*, bêlement des troupeaux. Tite-Live parle du sacrifice établi en l'honneur d'Hercule par Évandre, et de la fête qu'il institua en celui de Pan, *solemne allatum ex Arcadia* (lib. I, c. 5); il dit également qu'Évandre avait été banni du Péloponèse, et que le mont *Palatin*, d'abord appelé *Pallanteus*, avait reçu son nom de *Pallantium*, ville d'Arcadie (*Idem*, *ibid.*).

que le *dieu Pan*, d'après les témoignages divers recueillis par le docte Méziriac (1), tous ces faits sont très-problématiques; et l'importance d'une discussion, qui tendrait à les éclaircir, ne répondrait pas à la difficulté. Il nous suffit sans doute d'avoir établi les points principaux et incontestables de cette tradition, attestée par tant d'écrivains (2), et que le judicieux Strabon a cru cependant pouvoir reléguer au rang des fables. Mais cet auteur, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Larcher (3), s'était prononcé très-légèrement, et les preuves contenues dans le récit de Denys d'Halicarnasse sont sans réplique. Le trait rapporté par Pausanias confirme ce récit, et j'ajouterai aux raisons données par M. Larcher, une nouvelle preuve que me fournit Plutarque. Cet historien, parlant (4) de la colonie arcadienne, conduite par Evandre, lui attribue l'introduction d'une coutume superstitieuse qui se pratiquait à Rome tous les ans, et de temps immémorial. Quoique l'origine qu'il donne de cette coutume ne nous paraisse pas vraie, ainsi que nous espérons le montrer ailleurs, il n'en résulte pas moins de son témoignage *qu'un usage très-ancien* était dû à la colonie d'Evandre,

(1) *Comment. sur les épîtres d'Ovide*, tom. I, p. 443.

(2) *Origo gent. rom.* c. 5; Senec. *ad Helv.* c. 7; Enstat. *ad Dionys.* v. 347; Solin. c. 7; Silius Italic. lib. VI, v. 631; et *alibi*; Ovid. et Virg. *locis cit. et multi alii.*

(3) *Chronolog. d'Hérodot.* chap. XV, p. 410.

(4) Plutarch. *Quæst. rom.* tom. II, p. 272.

ce qui en prouve la réalité. Strabon lui-même atteste (1) la *permanence des sacrifices* qui se célébraient encore de son temps à Rome, *selon le rit grec*; et Cécilius, historien romain cité par lui, reconnaît ces sacrifices comme une preuve de l'*origine grecque de Rome*. Enfin, on en trouve la confirmation dans un fait historique rapporté par le même Strabon (2), que Démétrius rendit la liberté à des pirates d'*Antium*, et les renvoya aux Romains, *en considération de leur origine grecque* : διὰ τὴν πρὸς Ἕλληνας συγγένειαν.

Les autres événemens de la vie d'Evandre n'ont pas été moins défigurés que celui-là. Il en est un cependant que nous ne devons pas omettre, parce qu'il tient à notre sujet; c'est la colonie qui, sous le règne de ce prince, s'établit sur son modique territoire, et dont le chef reçut chez lui l'hospitalité. Ce chef, sur l'origine duquel nous ne savons rien, sinon qu'elle était grecque, *quidam græcæ originis* (3), était parti de Delphes, ou du moins, sous les auspices du dieu qu'on allait y consulter, autant que nous pouvons le conjecturer d'un passage de Servius (4). Il s'appelait *Recaranus*; et sa haute taille, et sa force prodigieuse, le firent aisément prendre pour Hercule (5), dont les exploits occupaient

(1) Lib. v, p. 230, C. Tit. Liv. lib. 1, c. 5.
(2) Lib. v, p. 232.
(3) Aurel. Vict. *origo Gent. rom.* c. VIII.
(4) *Ad Eneid.* lib. VIII, v. 269.
(5) Aurelius Vict. *ibid.* Servius, *ad Eneid.* lib. VIII, v. 203.

alors toutes les voix de la renommée. Servius, qui explique ainsi l'erreur populaire qui le fit confondre avec le héros thébain, ajoute que les Anciens donnaient indistinctement le nom d'Hercule à tous les hommes doués d'une grande force; et cette explication appliquée à d'autres traditions du même genre, pourrait servir à lever bien des difficultés. Cependant, les livres pontificaux cités par Aurélius Victor (1), regardaient ce personnage comme Hercule lui-même, et les poètes (2) n'avaient pas manqué d'adopter une tradition conforme aux préjugés religieux de leur patrie, et plus susceptible des ornemens que lui prêtait leur brillante imagination. Mais l'autorité de ces livres, fabriqués par la superstition, doit nous paraître très-suspecte, lorsqu'il s'agit d'événemens historiques d'une date aussi reculée; d'ailleurs, le même auteur nous apprend que le grave Caton avait craint de suivre cette tradition, et, à mon avis, la défiance d'un homme tel que Caton prouve plus que tout le reste. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère douter, d'après les sacrifices dont la mémoire se perpétua si long-temps à Rome (3), et

(1) *Orig. gent. rom.* c. VIII.

(2) Virgil. *Eneid.* lib. VIII, v. 269; Ovid. *Fast.* lib. I. v. 482.

(3) Tite-Live (lib. I, c. 7), Virgile (*Eneid.* lib. VIII, v. 269), Ovide (*Fastor.* lib. II v. 679), parlent des *sacrifices grecs* établis par *Evandre* en l'honneur d'*Hercule*. Tacite (*Annal.* l. XV, c. 41.) atteste qu'un autel et un temple furent dédiés à *ce héros* par l'*Arcadien Evandre*. L'illustration des familles *Potitii* et *Pinarii*, est une preuve incontestable de la longue durée de ces sacrifices. (*Vid.* Tit.-Liv. et Virgil. *loc. cit.*, et Servium *ad*

les monumens qui attestaient son séjour (1), que cette *colonie grecque* n'ait existé. C'était du Ier Livre de Cassius qu'Aurélius Victor avait tiré les détails que nous avons rapportés. Un autre auteur également ancien, Verrius Flaccus, cité par Servius, appelait *Garanus* le vainqueur de *Cacus*, si toutefois le texte de Servius (2) n'est point altéré en cet endroit. Dans le cas contraire, le frappant rapport des *noms* confirmerait l'identité des *personnages*.

Virgil.) La famille des Potitiens demeura long-temps en possession exclusive de ce ministère, et lorsqu'il tomba dans d'autres mains, elle s'éteignit elle-même, sans doute parce que, dépouillée du privilége qui la rendait illustre, son existence *cessa d'intéresser l'histoire*. Festus (*v. Salii*) prétend que l'institution des *Saliens* était d'origine arcadienne, et fut apportée par Evandre en Italie. Il serait trop long de citer, à l'appui de cette colonie, tous les autres témoignages du même genre qui en confirment la réalité. (Cf. Dionys. Halic. lib. I, p. 24, lib. II, p. 129.). Le même Festus (*v. Tubilustrium*) attribue aux *Grecs Pélasges* et à l'*Arcadien Pallas* l'institution de la fête des *Vulcanales* dont il est question dans un fragment de Salluste. (*Fragm.* 414? *Voyez* le présid. de Brosses, *Hist. rom.* lib. II, c. 68, tom. I, p. 636, not.)

(1) Aurel. Vict. *ibid.* c. 10. Virg. *Eneid.* VIII. *v.* 265 et sqq. et Servius *ad h. loc.*

(2) *Ad Eneid.* lib. VIII, v. 203.

LIVRE CINQUIÈME.

COLONIES PÉLASGIQUES, DEPUIS LA DISPERSION DES PÉLASGES EN ITALIE, JUSQU'A LEUR ENTIÈRE DESTRUCTION.

La prospérité des Pélasges ne fut pas de longue durée, et des calamités de toute espèce, auxquelles ils se virent en proie, amenèrent par degrés leur destruction totale en Italie. Mais, comme par une espèce de fatalité, leurs malheurs se communiquèrent rapidement à toutes leurs colonies; et le signal de leur chute donné en Italie, sembla se répéter dans toutes les contrées où les membres de cette vaste famille avaient formé des établissemens. Ce fut en effet dans la deuxième génération avant le siége de Troie, qu'éclatèrent les premiers symptômes de leur ruine; et, à l'exception de quelques misérables restes, qui survécurent à ce grand naufrage, la nation entière avait disparu dans le second siècle qui suivit la chute de Troie. Les causes surnaturelles que Denys d'Halicarnasse (1) assigne à ces mémorables événemens, ont été

(1) Ex Myrsil. Lesb. lib. 1, c. 23.

expliquées de nos jours (1) par les phénomènes volcaniques dont la région occupée par les Pélasges dut être le théâtre, et l'on convient généralement que cette explication, fondée sur l'examen même des lieux, a suffisamment vengé Denys d'Halicarnasse, ou plutôt Myrsilus de Lesbos, dont il ne fait que rapporter les propres expressions, des injustes reproches d'un Critique moderne. Des éruptions volcaniques, dont les traces sont encore empreintes sur le sol de l'Etrurie, de l'Ombrie, de la Sabine et du Latium; des exhalaisons pestilentielles qui, aujourd'hui même, dévorent souvent l'espoir de la récolte, et répandent au loin la stérilité et la mort; des sources qui se tarissent ou se corrompent par le vitriol et le soufre qu'on y recueille; tous les fléaux enfin, décrits par l'historien grec, et reproduits de nos jours, écartèrent les Pélasges du sol dangereux qu'ils occupaient. Les dissensions domestiques se joignirent à ces calamités; les armes de leurs voisins, un moment contenus par la crainte,

(1) Voyez le *Rapport de la troisième Classe de l'Institut*, ann. 1811, p. 17 et sqq. M. Larcher (*Chronol.* c. VIII, p. 245.) fait, sur la dispersion des Pélasges, des suppositions qui me paraissent bien gratuites. « Une longue suite de prospérités » engendre communément l'orgueil; l'insolence, le dédain, le » mépris, marchent à la suite de » l'orgueil.... » Qu'ont de commun ces réflexions philosophiques avec les fléaux si clairement décrits par Denys d'Halicarnasse, si historiquement expliqués par un Critique moderne? On voit que les préventions ont égaré le savant respectable dont nous avons cité les propres expressions. Ces préjuges dérivaient du système qu'il avait adopté, de ne voir dans les Pélasges que *des bêtes féroces*,... qui *des peuples barbares et féroces qui saccagent tous les pays où ils portent leur humeur inquiète et vagabonde* (*ibid.* p. 274).

mais non entièrement subjugués, achevèrent de les détruire; des émigrations partielles et fréquentes diminuèrent insensiblement le corps de la nation, et la race des Pélasges, affaiblie par tant de désastres, se dispersa chez les nations étrangères, ou se confondit obscurément parmi les races alliées de l'Italie. Il en resta cependant un petit nombre, qui fut recueilli par la compassion des *Aborigènes*, et s'établit dans les villes habitées par ce peuple. Quelques autres restèrent mêlés parmi les *Tyrrhéniens*, qui prirent à cette époque une consistance dont ils n'avaient pas encore joui. D'autres furent réduits en esclavage (1); et les seuls qui conservèrent un reste d'indépendance, furent ceux de *Crotone*, qui ne perdirent même leur nom qu'à une époque très-éloignée de celle de cette dispersion (2).

Mais le plus grand nombre de ceux qui échappèrent aux ravages de leur territoire, et au fer des barbares, repassa dans la Grèce, d'où ils étaient originaires. Ils y furent connus sous le nom de *Pélasges Tyrrhéniens*, ou simplement de *Tyrrhéniens*, sans doute, ainsi que le suppose Denys d'Halicarnasse (3), à cause de leur séjour parmi les Tyrrhéniens : διὰ τὴν μετὰ Τυρρηνῶν οἴκησιν; et nous décrirons bientôt les établissemens qu'ils y formèrent. D'autres se ré-

(1) Stephan. *v.* Χίος.
(2) Dionys. Hal. lib. 1, c. 23.
(3) Dionys. lib. 1, c. 26.

pandirent chez les nations barbares; et Denys d'Halicarnasse a négligé de suivre ces dernières émigrations, dont les traces sont effacées de l'histoire. Nous ne saurions trop regretter qu'un guide si instruit et si fidèle manque à nos recherches, dans une matière où aucun auteur ne peut suppléer à son silence. Il se contente de dire, en termes généraux, que cette époque fut fertile en émigrations, et que la race pélasgique se dispersa sur une grande partie de la terre : *καὶ ἐπὶ πλεῖστον γῆς τὸ Πελασγικὸν γένος διεφορήθη.* Cependant les recherches d'un savant moderne ont levé un coin du voile qui couvre ces établissemens, et nous allons les indiquer d'après lui.

Quant à la date où je fixe cet événement, je la puise dans Denys d'Halicarnasse, le seul guide que nous ayons. Il met la dispersion des Pélasges dans la deuxième génération avant le siége de Troie, et par conséquent 1320 ans avant notre ère. En effet, nous avons montré que la génération de Denys d'Halicarnasse n'était que de 25 ans. M. Larcher la fixe 1347 ans avant J. C., par conséquent 77 ans avant la prise de Troie, calcul qui ne peut s'accorder avec le nombre de *deux générations*, expressément marqué dans Denys, même en donnant à ce mot la plus grande extension possible. J'ose donc croire que la date assignée par ce savant n'est pas fidèle, et j'ai cru devoir m'en écarter.

CHAPITRE PREMIER.

Colonies des Pélasges en Ibérie.

(An 1320 avant J. C.)

L'HISTOIRE se tait sur les établissemens formés en Ibérie par les Grecs, et cette contrée paraît n'avoir été connue que fort tard de ce peuple, même dans les siècles les plus éclairés. Les Phocéens sont généralement regardés comme les premiers qui y abordèrent, et les Marseillais, issus des Phocéens, comme les seuls qui y aient envoyé des colonies. Cependant il est difficile de croire que des peuples navigateurs et pirates, tels qu'étaient les anciens habitans de la Grèce, qui avaient fondé des établissemens sur toute la côte tyrrhénienne, et dans l'île de Sardaigne, aient négligé une contrée vaste et fertile, dont les Phéniciens, leurs maîtres dans l'art de la navigation, avaient trouvé la route à une époque fort reculée. L'expédition fabuleuse d'Hercule (1), bien qu'il faille recon-

(1) *Voy.* sur cette expédition d'Hercule, Salluste (*Bell. Jugur.* cap. VIII.) avec la note du Prés. de Brosses (tom. I, p. 38 et suiv.). Cet auteur nomme les *Perses* parmi les peuples qui accompagnaient Hercule, et cette circonstance de son récit explique et confirme en même temps la tradition qui met les *Perses* au nombre des anciens habitans de l'*Ibérie* (Varro, *apud* Plin. lib. III, c. I.). Etienne de Byzance prétend que le *Bætis* s'appelait anciennement Πέρσης (*v.* Βαῖτις), nom qui a paru altéré à la plupart des commentateurs. Peut-être faudrait-il lire Πέρσης. Selon la tradition des Chaldéens, rap-

naître l'*Hercule Tyrien* dans la divinité adorée à Gadès (1), retraçait sans doute une émigration réelle, que la vanité des Grecs postérieurs a fait disparaître sous des ornemens mythologiques (2). C'est ainsi que, selon un judicieux écrivain (3), l'expédition d'Ulysse dans la même contrée, quoiqu'elle eût un fondement véritable, devint du domaine de la fable, lorsqu'Homère, à la manière des poètes, eut revêtu des fictions nées de son cerveau les événemens historiques de cette célèbre expédition. Strabon regarde comme une chose constante les voyages d'Hercule, et les fables mêmes d'Homère sont à ses yeux une preuve de leur réalité. Il est certain du moins que le culte de ce héros florissait à *Sagonte* dès l'origine de cette ville (4), qui fut l'ouvrage d'une colonie grecque antérieure au siége de Troie; et les traces que l'on trouve en Espagne du nom et du culte d'Hercule remontent toutes à la plus haute antiquité.

Nous pensons donc qu'une *colonie grecque* établie à Sagonte répandit, soit par elle-même,

portée par Mégasthène (lib. IV *Indic. apud* Strabon. L. XV, p. 687, A.), *Nabuchodonosor avait étendu ses conquêtes jusque dans l'Afrique et l'Ibérie.* Cette expédition, que rappelle aussi Abydène, sur la foi du même Mégasthène (*in Animadv.* Scaliger. *ad Euseb.* p. 91), explique encore davantage comment il se trouva des *Perses*, des *Arméniens* et des *Mèdes* parmi les anciens habitans de l'*Ibérie* (*vid.* Sallust. *Bell. Jugurth.* c. VIII), et ce que Mégasthène ajoute que *Nabuchodonosor fit transporter sur les rives droites du Pont-Euxin une partie des habitans des provinces conquises*, confirme la tradition qui portait que les *Ibères de la Colchide* étaient une colonie des *Ibères de l'Espagne*.

(1) Appian. *in Iberic.* p. 256.
(2) Silius Italic. lib. III, v. 496.
(3) Strabo, lib. III, p. 149.
(4) Silius Italic. lib. III, v.

soit par des colonies issues de son sein, ce culte et ces monumens dans le reste de l'Espagne; et ce fut sans doute cette émigration, que tout nous prouve avoir été considérable, qui introduisit dans la même contrée la connaissance de *Bacchus*, et de sa fabuleuse expédition (1).

Fondation de Sagonte.

La fondation de *Sagonte* par des habitans de l'*île de Zacynthe* est un fait attesté par Strabon (2), Tite-Live (3), Appien (4), et Silius Italicus (5). Mais aucun de ces auteurs ne nous apprend la date précise de cet établissement, ni ses principales circonstances, qui répandraient sans doute un grand jour sur l'état des relations que la Grèce entretenait à une époque ancienne avec cette région éloignée. Leur silence est en partie suppléé par Bocchus, écrivain instruit dans les antiquités de l'Espagne, qu'il avait examinées de ses propres yeux, et dont Pline nous a conservé le témoignage (6). « Il existe à Sa» gonte un temple de Diane, dont le culte y » fut apporté de *Zacynthe* par les fondateurs » de la ville, *deux cents ans* avant le siége de Troie. » Ce temple, consacré par une tradition si respectable, fut épargné par Annibal. De pareils

(1) *Confer.* Sosthen. *Iberic.* lib. XIII, *apud* Plutarch. *in Sertor. cum* Megasth. lib. IV, *apud* Strabon. lib. XV, p. 687, A.
(2) Strabo, lib. III, p. 159, B.
(3) Tit.-Liv., lib. XXI, c. 7.
(4) Appian. *in Iberic.* p. 258.
(5) Sil. Italic. lib. I, v. 288.
(6) Bocchus, *apud* Plin. lib. XVI, c. 40.

monumens ne permettent pas de récuser le témoignage d'un auteur, qui, écrivant sur les lieux, avait sans doute puisé dans des sources authentiques. Cependant, cette haute antiquité nous semble difficile à accorder avec l'ensemble des faits que nous avons précédemment rapportés, et surtout avec la fondation du temple de Diane, dont le culte, ainsi que nous le montrerons ailleurs, ne nous paraît pas remonter à une époque aussi reculée. La même objection se reproduit avec encore plus de force, à l'égard du culte d'Hercule, que cette ville révérait comme son fondateur (1); ce qui prouve que l'époque de sa naissance n'était pas antérieure au siècle de ce Héros, dans l'opinion des habitans mêmes de cette ville. Je crois donc que la date de *deux siècles* avant la prise de Troie doit être restreinte à un espace moins considérable, et que cette *colonie des Zacynthiens* précéda de peu d'années la *dispersion des Pélasges*, qui lui occasiona un accroissement de population. Cette conjecture est confirmée par Silius Italicus, qui parlant de la *seconde colonie* qui vint s'établir à Sagonte, marque que la première fut très-faible dans son origine, et que l'intervalle qui les sépara fut peu considérable :

Firmavit *tenues* ortus *mox* Daunia pubes (2).

(1) Silius Italic. lib. 1, v. 605. Il y fait souvent allusion en d'autres endroits, comme dans ce vers (lib. 1, v. 661) : Acrisioneis *Tyrinthia culmina* muris.

(2) Silius, lib. 1, v. 291.

Cette seconde colonie vint d'*Ardée* dans le Latium, ville qui, probablement fondée par les Aborigènes, avait reçu depuis une colonie argienne. Cette émigration est attestée par le même Silius et par Tite-Live (1). Nous en ignorons également l'époque, et les causes en sont attribuées, par le poëte des *guerres puniques*, à un *excès de population* :

Quùm felix nimiam dimitteret Ardea pubem (2).

Un fait rapporté par Servius pourrait peut-être nous conduire à une cause plus véritable. Il dit que *dans un temps de peste*, les Ardéates *vouèrent un printemps sacré* (3). Cet incident a probablement un rapport avec les calamités qui, à l'époque de la dispersion des Pélasges, dévastaient toute cette côte de l'Italie; et le printemps sacré, fruit de ces calamités, est sans doute cette même colonie qui s'établit à Sagonte (4), et y porta avec elle le *culte d'Hercule*, institué depuis peu d'années dans le *Latium* par Evandre.

Cette seconde colonie dut être nombreuse, soit qu'on adopte la cause qui lui est assignée par Silius, soit qu'on préfère celle de Servius. Aussi voyons-nous que Sagonte prit *un accrois-*

(1) Tit.-Liv. lib. xxi, c. 7.

Matre Saguntinâ Graïus geminoque parente
Dulichios Italis miscebat prole nepotes.
Sil. Ital. lib. i, v. 378, 379.

Parmi les objets trouvés à Sagonte par les Carthaginois, Silius cite (lib. ii, v. 603, 604.) les armes apportées de Zacynthe et les Pénates d'Ardée :

Et priscâ advectos Rutulorum ex arce Penates.

(2) Lib. i, v. 667.

(3) *Ad* Virgil. *Eneid.* lib. vii, v. 796.

(4) Tit.-Liv. lib. xxi, c. 7.

sement rapide (1), et Tite-Live l'attribue en partie à l'*augmentation* de ses habitans (2). Mais elle ne se borna pas à occuper Sagonte; et Silius marque expressément (3) qu'*elle transporta au-delà des Pyrénées les noms du territoire de Laurentum*. C'est sans doute de cette émigration que parle Denys d'Halicarnasse, lorsqu'il nous représente une grande partie des Pélasges émigrans dans les pays barbares. Et, en effet, selon la judicieuse observation du savant que nous avons cité, quelle autre contrée que l'Ibérie Denys d'Halicarnasse aurait-il voulu désigner par cette région barbare, où se dispersèrent les essaims du peuple pélasge? Et à quelle autre émigration faudrait-il attribuer les rapports si multipliés et si évidens que le même savant a découverts entre la côte de l'Etrurie et celle de la Celtibérie?

Ces rapports n'avaient point échappé à l'attention de quelques savans espagnols; le laborieux évêque de Girone, Margarini, reconnaît entre les *Cæretani* d'Espagne et ceux d'Italie, une identité de noms si frappante, qu'il n'hésite point à regarder (4) ceux d'Espagne comme une

(1) Tit.-Liv., *ibid. in tantas brevi crevérant opes.*

(2) *Id. seu multitudinis incremento.*

(3) Silius, lib. 1, p. v. 669:
Ultrà Pyrenen Laurentia nomina vexit.
Cette leçon est celle de l'édition *princeps* de 1471, et elle a été suivie par Drakenborch et par les éditions subséquentes. Dans les autres, on lit *numina*, au lieu de *nomina*; mais comme Silius nomme dans le vers précédent: *sacra et avi penetralia Turni*, il est clair qu'il n'a point dû répéter ici *numina*, et que cette dernière leçon est vicieuse.

(4) *Hispan. Illust. scriptores*,

colonie des *Agylléens* de l'*Etrurie*. Des traditions nationales et des témoignages historiques viennent à l'appui de ces conjectures. Les peuples de la Biscaye se prétendaient issus des Pélasges; et cette prétention est confirmée par un usage singulier (1), dont les écrivains nationaux font foi, et qui paraît avoir appartenu exclusivement aux *Pélasges* (2). Les Aquitains, au temps de saint Jérôme, se vantaient (3) d'avoir une origine grecque; et comment justifier cette tradition authentique, si ce n'est en reconnaissant une émigration pélasgique, qui, à une époque fort reculée, aurait été s'établir dans l'Ibérie? Guidé sans doute par de telles probabilités, M. Hervaz avait dit, dans son *Catalogue des Langues*, mais sans appuyer sa conjecture de tous les développemens historiques dont elle était susceptible, que les Ibères étaient partis

---

tom. I, p. 23.

(1) Cet usage consistait à jurer un pied chaussé et l'autre nu l'observation des priviléges; et Poça écrivain national atteste, dans un ouvrage *sur les Antiquités de la langue et des peuples de l'Espagne*, imprimé à Bilbao en 1587, que cette formalité fut remplie par Ferdinand le Catholique et ses prédécesseurs à *Guernica*, ville qui rappelle évidemment le nom du peuple *Hernique*, auquel Virgile attribue exclusivement l'observation de cette coutume singulière. On retrouve encore, selon M. Hervaz, dans son *Catalogue des langues*, le nom des *Herniques* dans une montagne du Guipuscoa appelée *Hernica*, dont les habitans se donnent à eux-mêmes le nom de *Hernicoa*. Fondé sur ces preuves, l'auteur espagnol Poça n'hésite point à regarder l'introduction d'une coutume aussi bizarre, et du nom des Herniques en Espagne, comme l'ouvrage des colonies pélasgiques, qui l'avaient apportée en Italie; mais il ne suit et ne développe point cette idée qui n'a reçu que de nos jours sa pleine confirmation. (Voy. *le rapport de la troisième classe de l'Institut*, an 1810.)

(2) Virgil. *Æneid.* lib. VII, v. 690; Macrob. *Saturnal.* lib. V, c. 18.

(3) *Maximè cùm Aquitania Græcâ se jactet origine.* (*Comment. ad Galat. prolog.* lib. II, c. 3.)

des côtes de l'Etrurie; et l'on ne peut douter que cette opinion ne fût très-ancienne, puisque selon une tradition conservée par saint Jérôme, dans ses *Questions hébraïques sur la Genèse* (1), les Ibères étaient originaires de l'Italie, *dicet quidam Italos auspicentur.* L'expression remarquable par laquelle Pline désigne (2) les *Cæretani*, les *Cosetani*, les *Ausetani*, les *Tarraconenses*, quatre peuples dont les domaines étaient renfermés entre le pied des Pyrénées et les bouches de l'Ebre, nous porte à croire que ces peuples étaient, aussi bien que Sagonte, d'*origine latine.* Comment, en effet, expliquer autrement (3) cette dénomination de *latini veteres* qu'il leur applique en commun, et cette antiquité du *droit latin* accordée à des villes dont les relations avec Rome sont d'une date très-moderne? On les voit rangées parmi les alliés du peuple romain, à une époque antérieure à celle où il avait porté ses armes en Espagne, et par conséquent où il avait pu y former des établissemens. Tite-Live (4) et Polybe (5) nomment expressément les *Ausetani* et les *Cæretani* comme les alliés du peuple ro-

(1) Volum. II, col. 312, édit. Véron. 1706. C'est peut-être au moyen de cette tradition, qu'on peut expliquer la fable qui faisait les Ibères issus d'un fils d'Hercule (*Vid.* Eustath. *ad Dionys.* v, 281.).

(2) Plin. lib. III, c. 3.

(3) *Deuxième mémoire* de M. L. Petit-Radel, *sur les homonymies comparées de l'Espagne, dans le rapport de* 1810, p. 54.

(4) Tit.-Liv. lib. XXI, c. 23.

(5) Polyb. lib. III, p. 189. (Voy. *la note* de Casaubon.)

main, que Cn. Scipion venait défendre contre Annibal. Avant même l'époque de ces événemens, les Sagontins avaient eu recours aux Romains, à titre d'alliés, pour pacifier les troubles qui s'étaient élevés parmi eux ; et c'est sans doute par allusion à ces doubles rapports d'alliance et d'origine, que Silius Italicus dit, en parlant des députés de Sagonte :

Et consanguineæ subeunt jàm mœnia Romæ (1).

Le traité conclu avec Asdrubal porte pour clause principale, que les *Grecs* d'Espagne seront libres et *autonomes* (2) ; et de ce que le même traité établit l'Ebre comme la limite des possessions carthaginoises (3), il s'ensuit évidemment que les Grecs dont parle ici Appien devaient être renfermés en-deçà de cette barrière, et au-delà des Pyrénées. Or, c'est la région même occupée par les quatre peuples que Pline caractérise spécialement par le titre de *Latini*, et qui portaient le titre d'alliés des Romains avant les guerres d'Espagne. En faut-il davantage pour être fondé à assigner à ces peuples une origine pélasgique dérivée du *Latium* ?

Que si, à ces raisons tirées de l'histoire, on ajoute les rapports d'homonymies géographiques qu'offre cette côte ibérienne comparée avec celle de l'Etrurie, il sera presque impossible de

(1) Silius Italicus, lib. II, v. 608.
(2) Appian. *in Hispan.* p. 258.
(3) *Idem, ibid.*

nier l'existence d'une émigration nombreuse et simultanée, qui, à une époque très-ancienne, et qui ne peut s'éloigner de celle où nous plaçons la colonie des Ardéates, aurait transporté sur les rivages de la Celtibérie une partie des peuples et des dénominations de la rive opposée de l'Italie. Je ne m'engagerai pas dans cette recherche, où je ne pourrais que répéter ce qui a été savamment éclairci et développé dans *quatre mémoires* de M. Petit-Radel. En suivant la marche indiquée par ces mémoires, il paraîtrait que les *Ibériens*, arrivés en Espagne par mer, auraient d'un côté porté leurs colonies dans la *Bétique*, où l'on trouve *neuf villes* dont les noms sont semblables à ceux des métropoles et des peuples voisins de l'Ebre; et que de l'autre ils auraient remonté ce fleuve pour aller fonder *six villes* dans l'*Aquitaine* (1). Ces derniers rapports suffiraient seuls pour expliquer la tradition rapportée par saint Jérôme, qui attribuait aux Aquitains une origine grecque. Ils justifieraient aussi l'*origine pélasgique* que quelques savans espagnols ont été tentés d'assigner aux peuples de la Biscaye, mais sans autre preuve que l'usage pélasgique dont j'ai parlé plus haut. On ne peut méconnaître dans la *Tarraco* d'Es-

(1) Cette conjecture paraît confirmée par ce que dit Strabon (lib. IV, p. 176), que les Aquitains, absolument différens des Gaulois, ressemblaient aux Ibères, non-seulement par la langue, mais encore par *la structure du corps*; et Ausone atteste plus clairement encore le mélange des *Aquitains* et des *Ibères*.

pagne le même nom que portait une ville célèbre d'Etrurie; et l'épithète de *Tyrrhenica* (1) confirmerait ce rapport d'origine et de nom. L'accord qui règne entre l'époque où ces mémoires font arriver les colonies pélasgiques dans la Celtibérie, et celle des grandes révolutions volcaniques décrites par Denys d'Halicarnasse, achève d'en démontrer la certitude. Ce fut surtout sur le territoire des *Cæretani*, des *Cosetan.*, des *Tarquinii* et des *Ardeates*, que se déployèrent avec le plus de fureur ces fléaux terribles, dont les vestiges subsistent encore sur ce sol antique; et lorsque nous retrouvons en Espagne les noms de toute cette région, aussi bien que les noms des villes abîmées et détruites, au temps de Pline et de Denys d'Halicarnasse, n'est-il pas évident qu'on ne peut en attribuer l'introduction qu'aux émigrations pélasgiques, que ces fléaux chassèrent loin de l'Italie?

La première colonie grecque qui s'établit à Sagonte, augmentée de celle des Ardéates, profita sans doute de cet accroissement pour fonder des colonies; et c'est à ces établissemens que j'attribue la tradition mythologique du séjour d'Hercule et de Bacchus dans l'*Ibérie*. Selon Silius Italicus (2), dont l'érudition dans ce ma-

(1) Auson. *in Urbib.* XII, v. 6.

. . . . . Tyrrhenica propter Terraco.

(2) Silius, lib. III, v. 97 et sqq. On sait que Silius a été accusé d'être plutôt historien que poète; d'ailleurs il avait été consul, et ses rapports avec l'Espagne l'avaient mis à portée de puiser aux meil-

tières a été tant de fois citée, la ville de *Castulo*, située près du cap *Pyrenæum*, se prétendait fondée par une colonie de *Phocéens* de Cyrrha, dont le chef *Milichus* avait servi dans l'expédition de Bacchus, et lui avait donné le nom d'un lieu sacré de la *Phocide*. Dans un autre endroit de son poëme, Silius donne à cette même ville l'épithète de *Parnassia*, qui rappelle et confirme la tradition mythologique de cette ville (1). Quelques Phocéens qui, au milieu des révolutions dont la Grèce était alors agitée, s'étaient joints à la *colonie zacynthienne*, avaient sans doute fondé cette ville, et y avaient apporté le culte de *Bacchus*. Une autre ville du même nom, dans l'intérieur de la Bétique, pourrait bien aussi devoir son origine à cette colonie, avec d'autant plus de fondement, que nous trouvons à *Tartesse* le siége des plus anciennes fables grecques, entre autres du combat des Titans contre les Dieux, et que même les *Curètes*, si nous en croyons l'abréviateur de Trogue-Pompée (2), y avaient formé un établissement. Or, on sait que ces Curètes étaient les anciens habitans de *la Phocide*. Enfin, il paraîtrait que les *Gravii* (3) qui habitaient sur les bords du *Léthé*, petit fleuve dont le cours est tracé sur les cartes de Ptolémée entre le *Minius* et le *Durius*, étaient

leures sources touchant l'origine des peuples de cette contrée.

(1) Silius, lib. III, v. 391.

(2) Justin. lib. XLIV, c. 4.

(3) Silius, lib. I, v. 235.

aussi une colonie des Grecs établis dans le Latium, et dont une partie émigra sans doute en *Ibérie*, avec les autres habitans de cette côte. En effet Silius, si versé dans les antiquités espagnoles, assure que leur nom était grec, et qu'il avait perdu par altération sa forme primitive (1); et Pline (2), qui fait aussi mention de ces peuples, atteste également qu'ils étaient *Grecs d'origine : Græcorum sobolis.*

Parmi les colonies issues de cette ancienne émigration, nous devons sans doute ranger une ville d'*Olbia*, dont le nom entièrement grec suffit pour faire soupçonner cette origine. Etienne de Bysance est le seul qui nous apprend (3) son existence; et Ptolémée place (4) dans le pays des *Bérones* une ville d'*Oliba*, que, par une légère transposition de lettres, Bercklei (5) croit être la même que l'*Olbia* d'Etienne de Bysance. Il existait dans l'île de Sardaigne une ville du même nom, et dont la fondation était antérieure à l'arrivée de la colonie grecque d'Iolaüs. Or, comme cette colonie avait été précédée, selon le même

(1) *Violato nomine Graium*, Silius, lib. III, v. 366. Peut-être le nom de *Léthé* faisait-il allusion à cet *oubli* qui suit ordinairement l'éloignement de la patrie.

(2) Plin. lib. IV, c. 20. Dans la description de l'Espagne par Ptolémée (*Geograph.* lib. II, c. 6, p. 41.), ces peuples sont nommés Γρουιωνς mais je crois que c'est par erreur, et que, conformément à la manière dont Silius et Pline écrivent ce mot, il faut lire Γραυιωνς.

(3) Stephan. *v.* Ὀλβία.

(4) *Geograph.* lib. II, c. 6, p. 42.

(5) Berckel. *ad Stephan.* p. 609. Elle est marquée dans les cartes de Ptolémée à peu de distance de l'*Ebre* et de *Numance*. M. d'Anville la rapproche de ce fleuve, et lui donne le nom d'*Alaba*, changement qui ne me paraît pas heureux. (Voy. sa *Géograph.* tom. I, p. 26 et suiv.).

Pausanias (1), d'une colonie ibérienne, il faut croire que cette dernière avait fondé *Olbia*, et lui avait donné ce nom, comme elle l'avait déjà imposé à une ville de l'Ebre. Un passage de Plutarque, mal interprété jusqu'à présent, pourra servir à confirmer notre conjecture sur l'origine de l'*Olbia* d'Ibérie (2). Selon une tradition, dont cet auteur a négligé de nous indiquer la source, la ville de *Tingis* en Afrique fut fondée par des *Grecs Mycénéens* et *Olbianiens*, qui avaient suivi l'expédition d'Hercule. Mais quels peuvent être ces *Olbianiens?* Pausanias fait mention (3) d'une ville d'*Olbia* en *Arcadie*, et on a conjecturé que ces Arcadiens avaient pris part à l'expédition du héros Thébain. Un savant moderne (4), fondé sur ce qu'Euripide donne à Mycènes l'épithète de *Olbia*, soupçonne que des copistes ignorans auront transformé en un *nom de peuple* une *épithète* donnée ici aux *Mycénéens*. Cette conjecture est très-ingénieuse; mais la phrase de Plutarque s'explique trop aisément par l'existence bien constatée d'une ville d'*Olbia* en Ibérie, pour en chercher ailleurs l'explication. Les *Mycénéens*, qui fondèrent cette *Olbia*, envoyèrent sans doute par la suite une colonie à *Tingis*; et c'est de cette colonie que Plutarque a voulu parler, sous le nom de Μυκηναίων Ὀλβιανῶν.

(1) Lib. x, c. 17.
(2) Plutarch. *in vit. Sertor.*
(3) Pausan. lib. VIII, c. 14.
(4) M. Barbié du Bocage, dans son *Mémoire sur la plaine d'Argos.*

Le passage de Plutarque nous indique en même temps un progrès de ces colonies grecques, qui s'étendirent jusque sur la côte opposée de l'Afrique. La ville de *Calpé*, située près de l'une des colonnes, avait porté originairement le nom d'*Heraclia*, et attribuait sa fondation à l'Hercule des Grecs (1). Cependant, comme cette tradition n'est rapportée par Strabon que sur la foi de ce même Timosthène, qu'ailleurs (2) il accuse d'ignorance *touchant l'Ibérie*, on peut sans témérité la rejeter parmi les fables que l'amour du merveilleux a fait éclore du cerveau des Grecs. Mais il serait imprudent d'élever les mêmes doutes sur le récit de Plutarque, tel que nous l'avons présenté, dépouillé des ornemens mythologiques; les noms des princes que cet historien prétend issus d'Hercule, *Sophax* et *Diodorus*, sont entièrement grecs; et les progrès que Plutarque attribue à cet établissement, sont justifiés par deux passages de Solin et de Ptolémée. Nous trouvons en effet sur la côte d'Afrique une ville appelée *Icosium*, que M. Petit-Radel (3), fondé sur une simple analogie de noms, et sur les rapports géographiques établis par lui, regarde comme un comptoir des *Cosetani* d'Espagne. Mais Solin nous offre (4) une autre étymologie.

(1) Timosthen. *apud* Strabon. *Geograph.* lib. III, p. 140.
(2) Strabo, lib. II, p. 93.
(3) *Troisième mémoire sur les orig. Ibériennes.*
(4) Solin. c. XXV, p. 48, edit. Salmas.

Il prétend qu'Hercule ayant pénétré dans cette *contrée*, vingt de ses compagnons s'y arrêtèrent, y bâtirent une ville; et pour qu'aucun d'eux ne se glorifiât de lui avoir donné son nom, ils l'appelèrent d'un mot grec εἴκοσι, qui désignait *leur nombre*. Quoique cette dernière circonstance paraisse peu probable, et l'étymologie fabuleuse, la tradition peut être vraie quant au fond, et n'a rien qui ne soit conforme à ce que dit Plutarque, que les *Mycénéens de Tingis étendirent leurs conquêtes sur plusieurs nations de l'Afrique*. Icosium était située près de l'embouchure du *Savus* (1); et cette position est d'autant plus remarquable ici, que Ptolémée, dans sa *description* des peuples de la Mauritanie Césarienne (2), place au pied des monts Garaphes, et près de la source même du *Savus*, un peuple appelé *Myceni*, dont le nom et la situation pourraient faire croire que les *Mycénéens* d'Icosium auraient, en remontant le cours du Savus, jeté cette colonie *dans les terres*.

(1) Ptolem. lib. IV, c. 2.
(2) *Voy.* les cartes annexées aux *livres de géographie* de cet auteur.

CHAPITRE II.

Colonies des Pélasges dans l'Attique et la Béotie.

(An 1295 avant J. C.)

La *Béotie* avait déjà reçu une colonie *pélasgique* au temps de Deucalion ; Strabon nous apprend (1) qu'une seconde colonie de ce peuple, auquel s'étaient joints quelques Thraces, fit une invasion dans ce pays, et en demeura en possession jusqu'à la soixantième année après le siége de Troie, où les Béotiens, appuyés des forces des Eoliens, chassèrent ces usurpateurs domestiques. Cependant Strabon a négligé de nous instruire, et peut-être ignorait-il lui-même d'où venaient ces Pélasges ; mais la date qu'il donne à leur établissement peut nous guider dans cette recherche. Il le rapporte quelques années après *la guerre des Epigones*, qui tombe, selon les calculs de M. Larcher, vers l'an 1307 avant J. C. Or cette époque coïncide avec celle des malheurs qui occ
Pélasges en Italie. La
fut donc très-probab
de cette nation infor

(1) Lib. IX, p. 401.

un asile dans les contrées d'où elle était originaire; et en fixant la date de son arrivée en Béotie vers l'an 1295 avant J. C., c'est-à-dire, vers le milieu de l'espace assigné à leur dispersion par Denys d'Halicarnasse, nous aurons satisfait à la fois et aux règles de la critique et au récit de Strabon (1).

Un détachement de cette colonie passa sans doute en Attique : en effet, tous les Anciens parlent d'une *colonie pélasgique* qui s'établit dans ce pays, et à laquelle les Athéniens donnèrent à cultiver les terres situées au pied du mont Hymette. Il me suffira de citer ici les témoignages d'Hérodote (2), de Thucydide (3), d'Aristophane (4), de Strabon (5), de Pausanias (6) et d'Eustathe (7). Aucun d'eux ne marque précisément l'époque de cette colonie; le nom de *Tyrrhéniens* qu'ils ajoutent à celui de ces Pélasges, indique seulement qu'elle fut postérieure à celle où les Tyrrhéniens s'établirent en Italie, et par conséquent qu'elle ne remonte

(1) L'espace entier donné par l'historien est de deux générations ou de 50 ans; le terme moyen qui résulte de ce calcul est donc de l'an 1295 avant J. C., et cette date est postérieure de 100 ans à celle de la guerre des Epigones, ce qui *confirme le récit de Strabon*.

(2) Herodot. lib. VI, c. 137.

(3) Thucyd. lib. IV, c. 109.

(4) Aristophan. *in Avib.* v. 833, et Schol. *ibid.*

(5) Strabo, lib. V, p. 221, D.

(6) Pausan. lib. I, c. 28.

(7) Eustath. *ad Dionys.* v. 347. Strabon ajoute que tous les écrivains qui avaient traité de l'Attique, οἱ περὶ Ἀτθίδα συγγράψαντες, parlaient du séjour de ces Pélasges dans l'Attique. On connaît plusieurs de ces auteurs, tels que *Phanodème*, cité par Strabon et Denys d'Halicarnasse; *Philochorus*, cité par ce dernier, Servius et Athénée; *Androtion*, par Pausanias; *Hellanicus*, et quelques autres; mais leurs ouvrages sont perdus.

pas plus haut qu'un siècle avant le siége de Troie. Voilà la seule donnée un peu certaine que nous puissions produire. Cependant M. Larcher regarde cette colonie comme *le reste des Pélasges établis en Italie, qui, cédant à la puissance toujours croissante des Tyrrhéniens, s'embarquèrent pour l'Attique environ* 135 *ans après l'arrivée de ces Tyrrhéniens*, et par conséquent 1209 avant notre ère, et 61 ans après le siége de Troie (1). Tous ces faits sont des suppositions, et, je le dis à regret, ces suppositions ne sont point fondées. On ne trouve ni dans Hérodote, ni dans Thucydide, ni dans Denys d'Halicarnasse, rien qui ait rapport à cette dernière émigration; et au contraire, le dernier de ces auteurs dit positivement, ainsi que nous l'avons vu, que *le reste des Pélasges se réfugia à Cortone, et y demeura très-long-temps*. M. Larcher n'a pu prendre pour guide que Denys d'Halicarnasse, qui, *seul de tous les Anciens*, nous a tracé un tableau rapide des émigrations pélasgiques. Or, cet auteur rapporte la dispersion des Pélasges à la deuxième génération avant la prise de Troie, et M. Larcher fait cette colonie postérieure de 61 ans à ce
y a donc certainement er
tion. Il est vrai que Denys
que (2) que ces émigrat

(1) *Chronol. d'Hérodot.* chap. VIII, §
(2) Dionys. *Antiq. rom.* lib. I, c.

un peu après le siège de Troie : Διέτειτε δὲ σχεδὸν καὶ μετὰ τὰ Τρωϊκά. Mais en supposant même que celle dont il s'agit ici eût été la dernière, elle ne serait encore postérieure que de *très-peu d'années* au siége de Troie, et par conséquent l'intervalle de *soixante et un ans* sera toujours trop considérable. Nous croyons donc qu'il faut suivre la narration de Denys d'Halicarnasse, et, en rapportant l'époque de cette colonie au temps où les fléaux volcaniques déterminaient les nombreuses émigrations pélasgiques que nous avons indiquées, fixer la date de celle-ci sous la même année que celle qui s'établit dans la Béotie, c'est-à-dire vers l'an 1295 avant notre ère, 25 ans avant le siége de Troie; d'autant plus que la concordance de ces deux faits sert encore à en démontrer le synchronisme.

Ces Pélasges reçurent des Athéniens les terres situées au-dessous du mont Hymette, à condition qu'ils construiraient une partie du mur de la citadelle qui porta depuis leur nom (1). M. Larcher, d'après un passage de Pausanias, leur donne (2) pour chefs *Agrolas* et *Hyperbius*; mais quelle induction peut-il tirer d'un texte aussi évidemment défectueux que l'est celui qu'il allègue? En voici la traduction fidèle :

(1) Hérodot.; Aristophan.; Pausan. *loc. cit.*

(2) *Chronolog. d'Hérodot.* chap. VIII, §. 6, p. 249.

« Les murs d'enceinte de la citadelle, à l'exce-
» tion de la partie construite par Cimon, furent,
» dit-on, élevés par les Pélasges, qui habité-
» rent au pied de l'Acropole; car on rapporte
» qu'*Agrolas* et *Hyperbius*... Mais ayant cherché
» à découvrir ce qu'ils étaient, je n'ai pu rien
» apprendre, si ce n'est qu'ils étaient Siciliens
» d'origine, et qu'ils s'établirent dans l'Acar-
» nanie ». Il est certain qu'il y a ici une lacune considérable qu'il serait téméraire de chercher à suppléer, dans l'absence des documens authentiques. D'ailleurs la supposition de M. Larcher est détruite par ce qu'insinue Strabon (1), que *le chef de ces Pélasges qui se réfugièrent en Attique se nommait Malæotus, et qu'il avait habité sur la côte tyrrhénienne.* Nous ignorons les circonstances particulières de cet établissement; il paraît que ces Pélasges se contentèrent de cultiver en paix les campagnes qu'ils tenaient de la générosité des Athéniens, et leur tranquillité est sans doute la cause du silence que tous les écrivains ont gardé sur eux. Nous les verrons bientôt, accrus par une nouvelle colonie sortie du pays voisin, [illegible] timens en même temps que de

(1) Strabo, lib. v, p. 225, D. C'est avec le même défaut d'autorités que M. Larcher fait entre- [illegible] lages Atti- [illegible] u re- [illegible] tour duquel [illegible] dans l'Acarnanie [illegible] sanias étant [illegible] coupable de [illegible] sur de semblables

ser des craintes à leurs hôtes, et provoquer par une conduite séditieuse la juste indignation des Athéniens.

CHAPITRE III.

Deuxième établissement des Pélasges en Attique.

(An 1210 avant J. C.)

Le retour des Béotiens dans le pays d'où les avaient expulsés les Pélasges, força ces derniers à fuir à leur tour. Strabon, qui nous a conservé le souvenir de cette révolution, nous apprend, sur la foi d'Ephore, que les Thraces qui avaient pris part à l'établissement des Pélasges, après avoir vainement essayé de se maintenir, par une trahison (1), dans la possession de leur conquête, avaient été obligés de se réfugier sur le Parnasse; que les Pélasges, sans doute d'après le conseil de l'oracle qu'ils avaient été consulter, allèrent s'établir dans l'Attique (2), où ils cultivèrent les terres situées au-dessous du mont Hymette, et donnèrent à une partie de la ville le nom de *Pelasgicum*. Il est évident, d'après ce récit, que ces Pélasges se réunirent

---

(1) Ephor. *apud* Strabon. lib. IX, p. [illegible], 402.

(2) *Id. ibid.* p. 401, D. Hesychius (v. [illegible]γικὸν) dit que le *mur pélasgique* à Athènes avait été appelé ainsi par les Tyrrhéniens qui l'avaient bâti: Τυῤῥηνῶν κτισάντων.

à ceux dont nous avons marqué l'établissemen à l'an 1295 avant notre ère, puisque le territoire et les travaux attribués par différens auteurs à ces deux colonies, sont absolument les mêmes. Cependant tous les Pélasges n'émigrèrent pas vers l'Attique; un passage du scholiaste d'Homère (1) nous apprend qu'une colonie de ce peuple se transporta auprès des *Dodonéens de l'Epire*, et ce fait curieux, omis par les critiques modernes, méritait bien de trouver place ici. Quant à la date où cette colonie s'établit dans l'Attique, elle est fixée, de la manière la plus sûre, par celle du retour des Béotiens rapporté dans Thucydide (2) à l'an 60 après la prise de Troie, par conséquent 1210 avant notre ère.

On ne peut douter que cet accroissement de forces ne rendît le séjour des Pélasges plus dangereux aux Athéniens, et ne dût inspirer aux Pélasges eux-mêmes des sentimens d'indépendance et de fierté, que leurs démarches manifestèrent avec plus ou moins de succès. Cependant il paraît que les deux peu[illegible] long-temps en bonne intelliger[illegible]

(1) Πελασγοὶ καλοῦνται τὴν Δωδώνην ἐκβληθέντες ἀπὸ Βοιωτίας ὑπὸ Αἰολέων. Schol. Homer. *ad Iliad* lib. XVI, v. 233, p. 383, edit. Villois.

(2) Thucyd. lib. I, c. 12. Cependant M. Larcher ne met le passage des Pélasges 1207 avant donc *trois*, a[illegible] ter un oracl[illegible] mites qui sé[illegible] la Béotie?....

selon le calcul de M. Larcher (1), il dut s'écouler quarante-sept ans entre l'arrivée de la seconde colonie et l'expulsion totale des Pélasges. Les causes de cette expulsion ont été racontées fort diversement par Hérodote (2); s'il en faut croire la tradition des Athéniens, justement suspecte d'infidélité, puisqu'elle leur servait d'apologie, les prétentions ambitieuses des Pélasges, les outrages qu'ils éprouvèrent de la part de ces hôtes ingrats, les forcèrent à prendre contre eux les armes et à les chasser de leur territoire en ennemis domestiques. *Mais la* narration d'Hécatée, qui nous a été fidèlement transmise par Hérodote, présente le même fait sous un jour moins favorable aux Athéniens et plus digne de foi. Selon cet historien, les progrès que fit entre les mains des Pélasges la culture des terres qui leur avaient été cédées, joints à ceux de la population, inspirèrent de la jalousie et de la défiance aux Athéniens qui les chassèrent, sans autre motif

(1) *Chronol. d'Hérodote*, ch. VIII, p. 251.

(2) Herodot. lib. VI, c. 137. M. Larcher n'hésite point à se prononcer en faveur du récit des Athéniens contre celui d'Hécatée. Les règles de la saine critique auraient dû lui dicter un jugement contraire; mais, à trouve le premier de ces ré[illegible] *plus conforme à la perf[illegible] et à [illegible]brutalité des Pélasges.* n'a-t-il pas un peu de *prévention* de *[illegible]rtialité* dans cette manière de décider une question? Le scholiaste de Lucien (tom. I, p. 620, ed. Hemsterus.) parle de *la demeure* des Tyrrhéniens dans l'Attique, de leur *révolte* et de leur *expulsion*, qui en fut la suite et la punition. Il paraît que ce commentateur avait puisé les faits qu'il rapporte dans Philochore, auteur d'une *histoire attique*, souvent citée par les anciens Critiques; mais quelque confiance que doive inspirer cet historien, je doute que l'étymologie du mot Τυρρηνός, qu'il fait venir de celui de *Tyrrhéniens*, à raison des violences exercées par ce peuple, paraisse bien exacte et bien sûre.

que celui de rentrer en possession des champs dont ils leur avaient abandonné la jouissance. L'asile que, peu d'années après cet événement, ces mêmes Athéniens accordèrent aux Pélasges chassés de Samothrace (1), prouve bien que la *perfidie* et la *brutalité* de ce peuple furent les prétextes, et non la vraie raison de l'expulsion des premiers.

CHAPITRE IV.

Etablissement des Pélasges dans les îles de Lemnos et d'Imbros.

(An 1162 avant J. C.)

Quoi qu'il en soit, l'émigration de ces Pélasges est fixée, par un calcul assez vraisemblable, à l'an 1162 avant notre ère. Ils dirigèrent leur marche vers l'île de *Lemnos*, habitée alors par les Minyens, dont nous ferons connaître plus loin l'origine ; et comme ils étaient sans doute supérieurs en [illegible] pas de peine à chasser u[illegible] une longue et paisible posse[illegible] ce qu'on peut conjecture [illegible] qu'Hérodote (2) donne à l'I[illegible] quête. Outre l'île de Lemno[illegible]

(1) Herodot. lib. II, c. 51.
(2) Herodot. lib. IV, c. 145, et lib. VI

core d'autres lieux qu'Hérodote ne nomme pas, ἄλλα τε δὴ σχεῖν χωρία, καὶ δὴ καὶ Λῆμνον. L'île de *Imbros* reçut aussi à la même époque une colonie de ce peuple; car Eustathe qui parle (1), sur la foi d'Hérodote, du séjour de ces Pélasges à Lemnos, ajoute qu'ils avaient aussi habité *Imbros*; et, en effet, Hérodote dit ailleurs (2) que lorsque Otanès, lieutenant du roi de Perse, fit la conquête de ces deux îles, *elles étaient occupées par les Pélasges.* Le séjour à Lemnos des mêmes *Pélasges*, nommés aussi *Tyrrhéniens*, est encore attesté par le scholiaste d'Apollonius (3), qui commet cependant une erreur grossière en les confondant avec les *Sintes*, peuple Thrace qui les y avait précédés; par Plutarque (4), Conon (5), Polyen (6), et le scholiaste de Lucien (7). Mais Plutarque, servilement copié par Polyen, a confondu les détails de l'expulsion des Minyens avec ceux de l'expulsion des Pélasges; et par une méprise, que nous développerons ailleurs, il décrit, sous le nom de ces derniers, les mêmes aventures qu'Hérodote (8) et Valère-Maxime (9) attribuent avec plus de fondement aux *Minyens*. Quoi qu'il en soit, l'établissement

(1) Eustath. *ad Dionys.* v. 520, p. 97; *id.* v. 527, tom. IV, p. 62, edit. Hads.

(2) [illegible] lib. v, c. 26.

(3) Scholiast. Apollon. *ad* lib. I, v. 609.

(4) Plutarch. *de virtutib. mulier. Pyrrhen. et Quæst. Græc.* tom. II, p. 305.

(5) Confer Conon. *narrat.* 36, *cum ejusdem narrat.* 47.

(6) Polyæn. *Stratagemat.* lib. VII, c. 49, edit. Coray.

(7) Tom. I, p. 620.

(8) Herodot. lib. IV, c. 145 *et* sqq.

(9) Valer. Maxim. lib. IV, c. 6, §. 3, *in externis.*

des Tyrrhéniens à *Lemnos* n'est guère remarquable que par l'acte de violence qu'ils exercèrent contre les Athéniens, en enlevant un chœur de leurs jeunes filles à *Brauron*, et que l'on peut lire dans Hérodote et les auteurs que j'ai cités. La vengeance que tirèrent les Athéniens fut bien tardive, puisqu'ils ne chassèrent ces Pélasges des îles de Lemnos et d'Imbros, que l'an 3e de la LXVIIe olympiade (an 510 avant J. C.), sous la conduite de Miltiade (1). Ils habitaient dans deux villes, celles d'*Hephæstia* et de *Myrine*. Les habitans de la première cédèrent sans résistance aux forces supérieures que commandait le capitaine athénien. Ceux de *Myrine* furent plus difficiles à réduire, et soutinrent un siége, jusqu'à ce qu'enfin ils furent obligés d'évacuer l'île, dont la possession demeura aux Athéniens. Ainsi fut détruit le dernier état qui restait aux Pélasges, de tant d'établissemens qu'ils avaient fondés.

Je ne dois pas omettre une [illegible] colonie *de Pélasges*, qui, dans l'interval[illegible] que je viens de décrire, s'établ[illegible] d'où les *Tyrrhéniens* venaient d[illegible]

(1) Herodot. lib. v, c. 26. *Idem*, lib. vi, c. 140. Plutarque rapproche de beaucoup d'années ce même événement; mais j'ai déjà remarqué que la narration de cet historien ne méritait aucune confiance.

(2) Herodot. lib. ii, c. 50 et sqq. Comment après un témoignage si clair et si positif d'Hérodote, Hs- λασγοὶ σύνοικοι pu dir *loin de ancêtr pays l* (*Chro* p. 27

Pélasges eux-mêmes étaient chassés de l'île de *Samothrace*, où les avait amenés Dardanus ; et forcés de céder le pays à une colonie de *Samiens*, ils cherchèrent un asile aux mêmes lieux où des bannis de la même race en avaient déjà trouvé un. Charmés sans doute de pouvoir réparer à leur égard l'injustice qu'ils venaient de commettre, les Athéniens ne se bornèrent pas à les accueillir parmi eux ; ils adoptèrent encore les noms et le culte des dieux que ce peuple adorait à Samothrace, île fameuse dans l'histoire des anciennes superstitions. Ce fut de ces Pélasges que les Athéniens empruntèrent en grande partie les cérémonies et les rites sacrés des mystères qu'ils célébrèrent à l'imitation de ceux de Samothrace. Ils traitèrent leurs hôtes comme des concitoyens et des frères ; et l'histoire ne nous marque aucun événement qui puisse nous induire à croire que cette colonie ait été chassée de l'Attique, où elle finit sans doute par se naturaliser et se confondre avec les habitans naturels.

CHAPITRE V.

Dernière dispersion des Pélasges.

(An 510 avant J. C.)

Chassés de leur dernier asile, les *Pélasges* se dispersèrent de divers côtés, suivant que les guidait la nécessité, ou d'anciens rapports d'origine, dont le temps n'avait pu entièrement affaiblir le souvenir. Un grand nombre de ces bannis, attirés par la proximité des lieux qu'ils avaient sans doute fréquentés pendant leur séjour à Lemnos, passèrent dans la Thrace, et s'établirent aux environs du mont *Athos*. Ils se distribuèrent en de petites cités (1), bâties pour la plupart dans cette portion connue sous le nom d'*Acté*, qui s'étendait en-deçà d'Amphipolis, depuis le canal formé jadis par le grand roi, et qui comprenait entre autres villes, *Sané*, *Thyssus*, *Cléones*, *Acrothoos*, *Olo[illegible]* *Dium*. Ces villes étaient déjà habi[illegible] Grecs Hellènes, et elles accueilliren[illegible] tié les débris d'un peuple que ses m[illegible] pouvaient rendre redoutable. Ils y fu[illegible] nus sous le nom de *Tyrrhènes* o[illegible] comme les nomme Hérodote; et Thu[illegible]

(1) Thucydid. lib. IV. c. 109; Herodot. lib. I, c. 56.

qui j'ai tiré tous ces détails, ajoute qu'ils descendaient de ces *Pélasges-Tyrrhéniens*, qui avaient jadis habité Lemnos et Athènes. Ils conservaient toujours, au temps d'Hérodote et de Thucydide (1), la langue de leurs pères, qui, devenue inintelligible pour les Hellènes, ne leur paraissait plus qu'un jargon barbare; et la facilité avec laquelle, dans la guerre du Péloponèse, ils ouvrirent leurs portes (2) à Brasidas, qui poursuivait dans la Thrace tous les établissemens des Athéniens, atteste qu'ils n'avaient pas été moins fidèles à garder leur ressentiment que leur langue.

Il paraît qu'une partie de ces *Pélasges* pénétra plus avant dans les terres, et s'établit dans la ville de *Crestone*, dont parlent Hérodote (3) et Théopompe (4), dans un fragment de son 44e livre cité par Athénée, comme d'*une ville de Macédoine habitée par des Pélasges*. L'état, dont cette ville était la capitale, et auquel elle avait donné son nom, comprenait un petit pays situé entre le *Strymon* et l'*Axius*, dont Hérodote fait également mention en plusieurs endroits de son histoire (5). Trompé sans doute par le voisinage des deux colonies, l'illustre Fréret conjecture que les *Pélasges-Crestoniens* d'Héro-

(1) Herodot. lib. v, c. 56; Thucydid. lib. iv, c. 109.
(2) Thucydid. *ibid.*
(3) Herodot. lib. i, c. 57.
(4) Theopompus, *apud* Athen. *Deipnos.* lib. iii, c. 3.
(5) Herodot. lib. v, c. 3, et lib. vii, c. 124.

dote, et les *Pélasges-Tyrrhéniens* de Thucydide, ne faisaient qu'un seul et même peuple (1); et son erreur consiste, non en ce qu'il attribue à ces peuples une origine commune, mais en ce qu'il n'en fait qu'une seule nation, sans que le texte de Thucydide puisse favoriser l'induction qu'il en tire. En effet, les Pélasges de Thucydide occupaient le pied du mont Athos; or ce canton est assez éloigné de la Crestonie, pays qu'arrosait l'*Echedorus* (2), petite rivière qui se jetait dans l'Axius. D'ailleurs, Hérodote dit positivement (3) que les Pélasges de la Crestonie habitaient au-dessus des *Tyrsènes;* et ce nom, joint à la situation respective qu'il leur donne aux uns et aux autres, prouve qu'il connaissait les *Tyrrhéniens* de Thucydide, et qu'il en faisait un peuple différent des *Pélasges* de la Crestonie (4).

Quelques-uns de ces *Pélasges* traversèrent le

(1) *Mémoire déjà cité*, p. 89.

(2) Herodot. lib. VII, c. 124.

(3) *Id.* lib. I, c. 57. Il paraît que ce passage était destiné à servir de texte aux erreurs des plus habiles critiques tant anciens que modernes. Nous avons parlé de celle de Denys d'Halicarnasse. L'erreur de Fréret vient, selon nous, de ce qu'il a mal interprété ces mots d'Hérodote : Τοῖσι νῦν ἔτι ἐοῦσι Πελασγῶν, τῶν ὑπὲρ Τυρσηνῶν, Κρηστῶνα πόλιν οἰκεόντων, en faisant rapporter οἰκεόντων à Τυρσηνῶν, au lieu de Πελασγῶν, comme le sens l'exige. Il traduit donc : *qu'ils étaient au-delà des Tyrsènes de la Crestonia* (p. 89, lig. 1), au lieu de : *que ces Pélasges, qui habitaient la ville de Crestone, étaient au-dessus des Tyrsènes.* Nous croyons que, pour prévenir [illegible] faudrait placer ces Τυρσηνῶν, entre [illegible] et c'est la ponctu[illegible] avons suivie.

(4) Etienne de [illegible] tion (*v.* Ἀτλαν[illegible] Macédoine qui a [illegible] d'Æanus, fils [illegible] *Tyrrhéniens*, et [illegible] établie *ex. Mace*[illegible] tion paraît se r[illegible] place des Pélasg[illegible] *la Crestonie.* A[illegible] à indiquer ici

détroit de l'Hellespont, et formèrent un établissement sur les bords de la Propontide. En effet, nous apprenons de Conon, que des *Tyrrhéniens* habitèrent à Cyzique, et qu'ils occupèrent toute la *Chersonèse*, sur laquelle était située cette ville, et qui jadis avait été comprise dans le territoire des *Dolions* (1). Hérodote nous assure aussi que les villes de *Placia* et de *Scylace*, situées sur la rive asiatique de la Propontide, étaient des colonies de ces mêmes Pélasges tyrrhéniens, dont il décrit les diverses migrations (2). Ces Pélasges parlaient la même langue que les Crestoniens, au témoignage du même auteur, et cette preuve de leur origine est confirmée par un passage de Pomponius Méla, où il cite ces deux villes comme des *colonies pélasgiques*, *parva Pelasgorum colonia* (3). Elles conservèrent sans doute leurs habitans et leur langue primitive, dans des temps même postérieurs à ceux où vivait Hérodote, puisque Méla, écrivain du siècle d'Auguste, les reconnaissait pour *villes pélasgiques*, et ainsi nous pouvons les regarder comme les dernières cités qui aient conservé un nom et des habitudes pélasgiques.

(1) Conon, *narrat.* XLI.
(2) Lib. I, c. 57.
(3) Lib. I, c. 19.

CHAPITRE VI.

Dispersion des Dryopes par Hercule ; diverses Colonies fondées par eux à cette époque.

(An 1335 avant J. C.)

Je n'ai pas voulu interrompre l'exposition des faits relatifs aux dernières émigrations des Pélasges, pour parler de la dispersion d'un peuple qui leur devait son origine, et qui, dans ses fréquentes révolutions, paraît avoir constamment éprouvé les mêmes vicissitudes. Nous avons vu les *Dryopes*, issus de l'Arcadie, s'établir progressivement, et avec des succès divers, dans l'Epire, dans la Thessalie, et aux environs du mont Eta. Cette dernière colonie, élevée rapidement au rang d'un état libre et indépendant, ne jouit pas d'une prospérité durable, et le règne de Phylas fut l'époque fatale de sa décadence. Hercule, dans une de ses dernières expéditions, les attaqua, les vainquit ; et tandis que la nation, emmenée en captivité, allait fonder au loin les nouveaux établissemens dont nous parlerons bientôt, leur territoire fut envahi par des peuples alliés du vainqueur. Apollodore se contente de dire (1) que ce fut pour recon-

(1) Apollodor. lib. II, c. 7, §. 7.

naître l'hospitalité qu'Hercule avait reçue de Céix, roi de Trachinie, que ce héros alla faire la guerre aux Dryopes. Mais, quoiqu'il ait négligé d'en marquer le motif, il est permis de conjecturer (1) que la vengeance des vexations commises par ces Dryopes contre les Doriens, sujets de Céix, et de leurs attentats sacriléges sur Delphes (2), qui était aussi une colonie dorienne, entra pour beaucoup dans le projet de cette expédition. Tous les auteurs nous représentent en effet les Dryopes comme un peuple farouche, γένος ἄδικον (3), qui ne vivait que de brigandages, et leur expulsion d'un pays qu'ils infestaient, était un service digne du généreux accueil qu'Hercule y avait reçu.

Le succès de la première bataille décida de celui de la guerre. Ceux des vaincus, qui ne purent trouver un asile dans leur ville capitale, ou qui dédaignèrent de l'y chercher, se dispersèrent de différens côtés. Le plus grand nombre, renfermés dans l'enceinte de leur cité, n'opposa qu'une faible résistance, et se soumit à Hercule, qui les emmena captifs à Delphes (4). L'oracle, dont ils avaient si souvent dépouillé le sanctuaire, prononça contre eux une sentence de

(1) Hérodote (lib. VIII, c. 43) dit que les Dryopes furent chassés *par Hercule et les Méliens; union qui confirme notre conjecture.*

(2) *Diodor. lib. IV, c. 37.*

(3) Suidas, *v.* Δρύοπες; Apollon. Rhod. lib. I, v. 1212; Schol. *ejusd. ibid.* γένος ἄδικον.

(4) Pausan. lib. IV, c. 34; Diodor. Apollod. *locis cit.* Scholiast. Apollon. Rhod. *ad* lib. I, v. 1212. Le Grand Etymologiste (*v.* Ἀσίνης) parle de l'établissement de ces Dryopes à *Asine.*

bannissement, et ce fut en accomplissement de cet ordre, qu'Hercule fit transporter dans le Péloponèse les débris de cette nation jadis florissante. Eurysthée accorda à ces exilés la ville d'*Asine*, dans l'Argolide, où ils se maintinrent long-temps dans une heureuse obscurité. Leur état reçut cependant quelque accroissement, puisque la ville d'*Hermione* fut aussi occupée par une colonie de ce peuple, au témoignage d'Hérodote (1), de Strabon (2), et d'Eustathe (3), et que leur nom, qu'ils conservèrent toujours sans altération, selon Pausanias, fut donné à un territoire, cité quelquefois par les auteurs, dont *Asine* était regardée comme la capitale. Cette dernière cité était encore, ainsi qu'*Hermione*, possédée par les Dryopes, au temps de l'*expédition de Xerxès*, et même du vivant d'Hérodote : c'est ce que marque expressément cet historien (4) ; et son témoignage paraît en contradiction avec celui de Pausanias (5), qui prétend que dans une guerre soutenue par les Argiens contre ceux de Lacédémone, sous le règne de Nicandre, fils de Charillus, les *Asinéens* ayant embrassé le parti de ces derniers, furent chassés, et leur ville détruite par les Argiens. Strabon parle aussi (6)

(1) Herodot. lib. VIII, c. 43.
(2) Strabo, lib. VIII, p. 373.
(3) Eustath. *ad Homer. Iliad.* lib. II, v. 564.
(4) Herodot. *loco suprà laud.*
(5) Pausan. lib. II, p. 154, edit. Sylburg.
(6) Strabo, lib. VIII, p. 373.

de ce désastre, et ajoute, ainsi que le fait ailleurs le même Pausanias (1), que les Lacédémoniens, reconnaissans de l'attachement que ce peuple malheureux avait montré pour leur cause, lui accordèrent dans la *Messénie* un territoire où il bâtit une ville du même nom d'*Asine*, qui fut ornée de temples, dont la construction et la forme rappelaient ceux que leurs ancêtres avaient autrefois élevés sur le Parnasse.

C'est vraisemblablement à cette dernière colonie des Dryopes *dans la Messénie*, que fait allusion Etienne de Bysance (2), lorsque citant la ville d'*Asine*, en Messénie, il ajoute qu'*elle fut fondée par des Argiens;* il faut croire qu'il entendait ici *les Dryopes chassés de l'Argolide;* autrement le récit de cet auteur renfermerait une erreur grossière. Il y a sans doute aussi quelque erreur dans cet autre passage (3), où il place aux environs d'*Hermione* une ville du nom de *Dryopé*, dont ne fait mention aucun géographe ou historien de l'antiquité; et il me paraît probable qu'il aura fait une ville d'un nom de peuple, méprise qui lui est assez ordinaire, ou qu'il faut peut-être rejeter sur ses copistes. Quoi qu'il en soit, la contradiction que j'ai fait remarquer plus haut entre le récit d'Hérodote

(1) Pausan. lib. IV, c. 34.
(2) Stephan. Bysant. Φ. Ἀσίνη.
(3) Stephan. υ. Δρυόπη. J'observe que Pinedo se trompe en interprétant cette *Hermione* par celle de *Thessalie*. Il est certain qu'Etienne n'a pu désigner ici que celle du *Péloponèse*.

et ceux de Pausanias et de Strabon, peut se lever aisément, en supposant, comme il est très-vraisemblable, que la ville d'*Asine* se releva de ses ruines, et que les Hermioniens, qui en étaient voisins, y envoyèrent pour la repeupler une colonie tirée de leur sein, et d'*origine dryopienne*, comme ses premiers habitans. On peut conjecturer aussi que tous les *Asinéens* ne se transportèrent pas en Messénie. Etienne de Bysance (1) fait mention d'un canton de l'Elide, appelé *Nemea*, qu'il assure avoir été occupé par des *Dryopes*. Peut-être ces Dryopes étaient-ils une colonie de ceux d'*Asine*, que la destruction de leur ville força à émigrer vers l'Elide; peut-être aussi vinrent-ils immédiatement s'établir dans ce dernier pays, à la suite de leur expulsion de la Phocide : c'est un point que le défaut de documens nous oblige à laisser indécis. Au reste, malgré les désastres que cette tribu pélasgique avait éprouvés, elle subsista toujours sous son ancienne dénomination; et il paraît même qu'elle conserva, à travers les révolutions de toute espèce dont elle fut affligée, un dialecte particulier (2).

Revenons maintenant à ceux de ces *Dryopes*

(1) Stephan. Bysant. *v.* Νεμία.

(2) Plutarque, dans son Traité *de la manière de lire les poètes*, parle des Dryopes comme d'un peuple existant de son temps, et il rapporte un terme de leur langue πόρις, qui était synonyme de δῆμος. Le grammairien Apion, cité par Hésychius (*v.* Πόριες), confirme le témoignage de l'historien grec.

qui, après leur défaite, prirent volontairement la résolution de s'exiler. Quelques-uns passèrent en *Eubée*, où ils fondèrent la ville de *Caryste*, au témoignage de Diodore (1), confirmé par Thucydide (2), qui atteste également, quoique sans entrer dans aucun détail, l'origine dryopienne des *Carystiens*. *Styra*, autre ville de l'Eubée, voisine de Caryste, dut aussi sa naissance au même peuple et à la même époque; car Hérodote dit en termes formels (3) que les *Styréens* étaient Dryopes, et, quoique nous apprenions de Pausanias que ce peuple rejeta toujours avec dédain le nom de ses pères (4), son témoignage n'en confirme pas moins l'origine qui lui est attribuée par Hérodote.

Quelques-uns de ces bannis se transportèrent aussi dans l'île de *Cythnos*, dont les habitans sont assimilés par le même historien (5), à ceux de Styra; et Etienne de Bysance nous offre la même induction, lorsqu'il dit que cette île porta dans l'origine le nom de *Dryopis* (6). Il ajoute qu'elle était située *près* ou *en face de la Dryopide*, et ce passage renfermerait sans doute une altération ou une erreur, si l'on entendait ici par *Dryopide* la contrée connue sous ce nom des anciens géographes, située entre le

(1) Diodor. lib. IV, c. 37.
(2) Thucydid, lib. VII, c. 57.
(3) Herodot. lib. VIII, c. 46.
(4) Pausan. lib. IV, c. 34.
(5) Herodot. *loco suprà laud.*
(6) Stephan. Byz. v. Κύθνος. — πρὸς τῇ Δρυοπίδι.

Parnasse et l'Eta ; mais il est clair qu'il désigne par ce nom le territoire dont *Asine était la capitale*, et qui reçut également la dénomination de *Dryopide*, ainsi que l'atteste le passage de Strabon (1), où il dit que *la Dryopide de l'Eta doit être regardée comme la métropole de celle du Péloponèse*. Etienne de Bysance dit encore que cette île reçut son nom de *Cythnus*, chef d'une colonie, sur l'origine de laquelle il ne s'explique pas davantage. Mais je conjecture que cette colonie était celle des *Dryopes* eux-mêmes, dont le chef parvint à donner son nom à l'établissement qui d'abord avait porté celui du peuple entier; et ce qui confirme cette opinion, c'est qu'aucune colonie étrangère ne s'était établie à Cythnos, depuis celle des Dryopes, puisqu'au temps d'Hérodote les habitans en étaient encore considérés comme issus de ces *Dryopes*.

Nous retrouvons dans l'île de *Délos* quelques traces de leur habitation, qui sans doute remontent aux mêmes causes et à la même époque. Virgile (2) nous les représente dans cette île unis aux *Crétois* pour le culte d'Apollon ; et cette alliance confirmerait seule la tradition alléguée par le poète, ainsi que nous le montrerons ailleurs, lorsque nous parlerons de la fondation des oracles de *Délos* et de *Delphes* par

(1) Strabo, lib. IX, p. 434. (2) Virgil. *Eneid.* lib. III, v. 146.

des *colonies crétoises*. Strabon place (1) encore quelques *Dryopes* aux environs de Cyzique, et il paraît que leur établissement dans cette contrée, orginairement occupée par des Pélasges, fut postérieur au siége de Troie, et presque immédiatement détruit par les Thraces. Enfin, des débris de cette nation errante trouvèrent aussi un asile en *Chypre*. C'est un fait qui nous a été transmis par Diodore (2); et l'assertion de cet auteur est confirmée par l'induction que je tire d'un passage d'Hérodote (3). Cet historien, parlant des colonies étrangères établies en Chypre, nomme entre autres des *Cythniens*, et n'ajoute aucun éclaircissement sur l'époque et les circonstances de leur émigration; mais comme ces *Cythniens* étaient *Dryopes*, ainsi que nous venons de le montrer, d'après le témoignage même d'Hérodote (4), il nous paraît probable que cet historien appelle ici *Cythniens*, le même peuple dont le passage en Chypre, à l'époque de sa dispersion, est attesté par Diodore, et auquel ce dernier donne son nom propre de *Dryopes*.

(1) Strabo, lib. XIII, p. 586.
(2) Diodor. Sic. lib. IV, c. 37.
(3) Herodot. lib. VII, c. 90.
(4) *Idem*, lib. VIII, c. 46. Etienne de Bysance place en Chypre une ville d'Asine (Ἀσίνη). C'était sans doute là qu'habitaient ces Dryopes expatriés, et cette dénomination qui leur était chère, leur rappelait encore dans leur exil une faible image de leur antique métropole.

CHAPITRE VII.

Conclusion de la première Partie.

Tels sont les principales migrations et les établissemens les plus certains du peuple Pélasge ; il ne subsistait déjà plus en corps de nation au temps du siége de Troie, et ses membres épars ne formèrent, à partir de cette époque, que des établissemens bornés et précaires. L'empire étendu qu'ils avaient fondé sur les côtes de l'Asie mineure se ressentit de la chute de Troie, et fut presque enseveli sous les ruines de cette cité fameuse. Bientôt les colonies helléniques les dépouillèrent d'un reste de puissance qu'ils n'étaient plus en état de défendre contre elles, et, forcés de se soumettre aux vainqueurs, ils finirent sans doute par se confondre avec eux. Ainsi s'éteignit par degrés, sur cette côte éloignée, la race des Grecs primitifs qui l'avaient autrefois couverte de leurs colonies. La même révolution s'effectua dans l'intérieur de la Grèce. Les divers états qui se formèrent successivement sous les lois des princes Hellènes, enveloppèrent les cités pélasgiques, qui, sans changer d'habitans, virent s'elever dans leurs murs de nouveaux citoyens. Le progrès des arts et des lumières acheva de faire disparaître les

traces de leur première barbarie, et la langue grossière des anciens peuples se polit insensiblement par leur commerce et leur union avec des colonies civilisées parties de l'*Hellade*. Bientôt du mélange de ces divers habitans se forma une population nouvelle qui, adoptant la langue et les institutions des *Hellènes*, oublia peu à peu son origine pélasgique; et le nom même des *Pélasges* finit par devenir hors d'usage. Cependant, comme ce nouvel ordre de choses trouvait sans doute des mécontens, les princes de la maison d'*Hellen* s'en débarrassèrent par des émigrations successives, et cette politique fut depuis renouvelée par les Lacédémoniens, à l'égard des Achéens de la Laconie. Nous verrons des *Pélasges* dans la plupart des colonies établies tant au dedans qu'au dehors de la Thessalie, par les fils et petits-fils d'Eolus, et c'est une colonie de ce genre que nous avons vue se fixer à Rhodes sous les ordres de *Phorbas*, prince Eolien. Mais les Pélasges ne composaient point la masse de ces émigrations, ou du moins, n'étant point formés sous les auspices de la liberté, et par le vœu de la nation, nous ne pouvons pas regarder ces établissemens comme appartenans aux *Pélasges*. Mêlés avec des Hellènes, et commandés par des princes de cette race, ils participaient à ces colonies, non *publiquement* comme autrefois, mais *individuellement*; et c'est pour cette raison que nous avons cru devoir

ranger parmi les *colonies helléniques* tous les établissemens de cette nature, quoique des *Pélasges* y eussent contribué. C'est ainsi que nous verrons des *Arcadiens Pélasges* prendre part à la *colonie Ionienne,* et nous ne pouvons douter que ces sortes d'associations n'aient été fréquentes dans les temps où la race et le nom des Pélasges subsistaient avec plus d'éclat, qu'à l'époque où partit cette grande émigration.

En terminant cette première partie de mon Ouvrage, je devrais peut-être m'excuser de l'étendue que je lui ai donnée, et qui eût encore dépassé de beaucoup les bornes dans lesquelles je l'ai renfermée, sans la distinction que je viens d'établir entre les *colonies purement Pélasgiques,* et celles qui étaient *Helléniques en partie;* mais j'ose croire que l'abondance de la matière ne paraîtra pas à mes lecteurs un motif pour condamner mon travail. Je n'ai pu, dans une carrière si vaste et si fertile, me résoudre à ne présenter que quelques détails, insuffisans pour faire connaître l'ensemble des faits que j'ai cherché à lier et à concilier entre eux. Loin de m'objecter l'obscurité des temps et l'incertitude des traditions, on n'y trouvera sans doute que de nouvelles raisons de juger favorablement mes recherches, si effectivement elles sont dignes des savans qui doivent les examiner, et des travaux qu'elles m'ont coûté. Je ne me flatte point d'avoir éclairci tous les faits que j'ai traités ; j'ai

même été forcé, par l'extrême étendue du sujet, d'en laisser de côté quelques-uns sur lesquels je n'ai pu recueillir des documens assez authentiques. Il est probable aussi que, dans une matière aussi vaste, il me sera échappé des omissions plus graves, malgré toute mon attention à les éviter. J'ose croire cependant que les lignes principales du tableau que je viens de présenter ont été tracées avec plus d'étendue et de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent.

FIN DE LA Ire PARTIE ET DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

contenus dans le premier volume.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES..... Page 1
Plan et division de l'ouvrage..... *ibid.*

PREMIÈRE PARTIE.

COLONIES PÉLASGIQUES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I. Examen des causes qui produisirent les Colonies Grecques..... 15
CHAP. II. Quelle était la condition des Colonies grecques, considérées en elles-mêmes, et par rapport à leurs métropoles? Examen des droits respectifs des unes et des autres..... 25
CHAP. III. Usages qui se pratiquaient à la fondation des colonies..... 53
CHAP. IV. De quelle nation étaient composées les Colonies étrangères qui vinrent s'établir dans la Grèce? Quels furent les chefs et les époques de ces colonies? Quels furent les pays qu'elles occupèrent?..... 60
CHAP. V. Influence des colonies Phéniciennes sur les arts, la langue, les mœurs et les institutions des Pélasges..... 133

LIVRE SECOND.

Colonies Pélasgiques, depuis le règne d'Inachus jusqu'à l'époque de Deucalion.

CHAP. I. Fondation de Tarse et d'Antioche; colonies Pélasgiques établies sur le Tigre et dans la Gordyène. 146

CHAP. II. Colonies Argiennes dans le Péloponèse. Pag. 156
CHAP. III. Colonies Argiennes à Sinope et en Egypte.. 161
CHAP. IV. Colonies Pélasgiques en Thessalie et en Arcadie..... 168
CHAP. V. Colonies Pélasgiques dans l'île de Lesbos, dans l'Asie mineure, et en Crète..... 181
CHAP. VI. Colonies Pélasgiques dans l'Attique et dans la Béotie..... 190
CHAP. VII. Colonies Pélasgiques occasionées par l'arrivée des colonies Phéniciennes de Danaüs et de Cadmus..... 201

LIVRE TROISIÈME.

Colonies Pélasgiques, depuis l'époque de Deucalion jusqu'à celle de Pélops.

CHAP. I. Etablissemens des Pélasges en Epire et dans les îles voisines..... 212
CHAP. II. Enotriens en Italie..... 225
CHAP. III. Emigration de Dardanus..... 253
CHAP. IV. Colonies occasionées par l'invasion de Deucalion..... 269
CHAP. V. Colonies des Pélasges en Italie..... 294
CHAP. VI. Colonie des Pélasges en Sardaigne..... 318
CHAP. VII. Colonies des Dryopes sur le Sperchée, et dans la région du Parnasse..... 323
CHAP. VIII. Colonie des Pélasges à Cyzique..... 326
CHAP. IX. Colonies Pélasgiques en Arcadie et hors de l'Arcadie..... 329
CHAP. X. Pélasges en Carie et dans l'île de Rhodes... 334

LIVRE QUATRIÈME.

Colonies Pélasgiques, depuis l'époque de Pélops jusqu'à la dispersion des Pélasges en Italie.

CHAP. I. Etablissement de Pélops dans le Péloponèse.. 345
CHAP. II. Etablissement des Tyrrhéniens en Italie... 352

CHAP. III. Etablissement des Sicules dans la Sicile. Pag. 368
CHAP. IV. Etablissemens des Cariens et des Lélèges dans l'Asie mineure..... 378
CHAP. V. Colonie d'Evandre en Italie..... 391

LIVRE CINQUIEME.

Colonies Pélasgiques, depuis la dispersion des Pélasges en Italie jusqu'à leur entière destruction..... 398

CHAP. I. Colonies des Pélasges en Ibérie..... 402
CHAP. II. Colonies des Pélasges dans l'Attique et la Béotie..... 418
CHAP. III. Deuxième établissement des Pélasges en Attique..... 423
CHAP. IV. Etablissement des Pélasges dans les îles de Lemnos et d'Imbros..... 426
CHAP. V. Dernière dispersion des Pélasges..... 430
CHAP. VI. Dispersion des Dryopes par Hercule; diverses colonies fondées par eux à cette époque..... 434
CHAP. VII. Conclusion de la première Partie..... 442

FIN DE LA TABLE.

00032560

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015